

Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass



Langue et culture régionales

Comment font les autres ?

Actes du colloque

Aquitaine
Bretagne
Catalogne
Corse
Occitanie
Pays basque

Associations
Institutions
Élus

Sous la direction de Pierre Klein

Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

Sommaire

Associations

- Martine Ralu : -Òc-bi-** La place, les forces et les limites des conventions signées dans l'espace occitan des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. L'implication et l'impact associatif. **Page 5**
- Yves-Marie Derbré-Salaüñ :** Skolioù kevredigezhel e brezhoneg, laik ha digoust. **-Diwan-**, écoles associatives en langue bretonne, laïques et gratuites. **Page 12**
- Nadine Eyssalet : -Kevre Breizh-**, coordination culturelle associative de Bretagne. **Page 22**
- Marie-Jeanne Verny : -FELCO-** Langue et culture occitanes : entre perte de la langue et dynamique de réappropriation par l'enseignement public. **Page 28**

Institutions

- Ingrid Audoire : -OPLB-**, l'Office public de la langue bretonne. **Page 40**
- Gwenvael Jéquel :** La Région Bretagne ; **direction de l'éducation et des langues de Bretagne.** **Page 45**
- Eneritz Zabaleta : Communauté d'agglomération du Pays basque :** La politique publique en faveur de la langue basque au Pays basque. **Page 54**
- Vincent Rivière : La Région Occitanie :** Parlem una cultura viva / parlons une culture vivante. Plan d'action et de mobilisation pour l'avenir des langues occitane et catalane. **Page 67**

Élus

- Jean-Pierre Richard :** Actions du **Conseil régional de PACA** en faveur des langues et cultures régionales, Création de **l'Observatoire de la langue et de la culture provençales, Le Collectif Prouvènço.** **Page 85**
- Saveriu Luciani :** Un engagement en faveur du **corse.** **Page 103**
- Nil Caouissin :** Un engagement en faveur du **breton.** **Page 108**
- Jean-Luc Armand :** Un engagement en faveur de **l'occitan.** **Page 119**

Débats

- Débat 1:** Langue régionale en Corse, langue régionale en Alsace : **ressemblances, dissemblances,** par Pierre Klein. **Page 125**
- Débat 2 : Un Office pour quoi faire ?** Par Jean-Marie Woehrling. **Page 138**

Annexes

1. **OPLRA**, Office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle, par Pierre Klein. **Page 144**
2. **OPLO**, l'Office public de la langue occitane. **Page 149**
3. **La fédération Alsace bilingue** se présente. **Page 153**

Fédération Alsace Bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

Colloques

« Langue et culture régionales : comment font les autres ? organisés par la fédération dans le cadre de l'année du bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Ces colloques avaient pour thème central : les politiques linguistiques présentes, à venir et à obtenir dans les régions concernées par les langues régionales. Ils se sont développés sur trois journées, la première était réservée aux associations militantes, la deuxième aux institutions en charge de la gestion du domaine et la troisième à des élus acteurs de la cause.

Samedi 10 mai 2025, ont contribué à **la journée des associations** : Mme Martine Ralu, présidente d'Œc-Bi, association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (**Occitanie**) ; M. Yves-Marie Derbré-Salaüñ, administrateur de la fédération Diwan (**Bretagne**) ; Mme Nadine Eyssalet, secrétaire de Kevre Breizh (**Bretagne**) ; Mme Marie-Jeanne Verny, déléguée du président de la Felco (**Occitanie**) ; M. Richard Weiss, président de CUBI (Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle) et Mme Karine Sarbacher, président d'ABCM Zweisprachigkeit

Samedi 7 juin 2025, ont contribué à **la journée des institutions** : Mme Ingrid Audoire, chargée de développement et responsable de secteur Centre Bretagne à l'OPLB (**Bretagne**) ; M. Gwenvael Jéquel, adjoint au chef du service des langues de **Bretagne** ; M. Eneritz Zabaleta, directeur de la Politique linguistique à la CAPB (**Pays basque**) ; M. Vincent Rivière, chargé de mission Transmission et socialisation langues catalane et occitane (**Occitanie**) ; Mme Madeleine Marquardt, chargée de mission coopération transfrontalière, bilinguisme et cultures rhénanes, Strasbourg ; M. Jean-Marie Woehrling, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle et M. Pierre Klein, président de la FAB ont développé les espoirs qu'ils mettent dans **le nouvel Office pour la langue régionale d'Alsace**, mais aussi les craintes qu'ils ont, quant à son cahier de charges.

Samedi 14 juin 2025, ont contribué à **la journée des élus** : M. Saveriu Luciani, conseiller de Corse ; M. Nil Caouissin, conseiller régional de **Bretagne** ; M. Jean-Pierre Richard, conseiller régional de **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, Président délégué de Régions de France ; M. Jean-Luc Armand, Conseiller régional de **Nouvelle-Aquitaine** et Président de l'Office public de la langue occitane, Mme Brigitte Klinkert, députée du 68, ancienne ministre, M. André Reichardt, sénateur du 67 ; M. Richard Schalck, conseiller municipal délégué au bilinguisme, Colmar ; M. Flavien Ancely-Frey, conseiller municipal, conseiller communautaire, Colmar.

Les présents actes se limitent aux contributions présentant **des concepts et des développements** de régions autres que l'Alsace, dont nous sommes censés connaître la situation. Comment s'engagent les associations, les institutions et les élus de ces régions, **avec quelles politiques et réalisations, et avec quelles ambitions et audaces**. Néanmoins, ils ne passent pas sous silence deux débats, l'un autour du **nouvel Office de la langue régionale d'Alsace**, l'autre au sujet de **la définition de la langue régionale d'Alsace**, deux débats qui **interrogent le cas** qui est fait en Alsace de sa langue et de sa culture régionales.

**Contribution de madame Martine RALU,
présidente de l'association Òc-Bi.**

La place, les forces et les limites des conventions signées dans l'espace occitan des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

L'implication et l'impact associatif.



D'où parlons-nous ?

La langue occitane dans toutes ses variantes est parlée dans 4 régions, 32 départements du sud de la France, hors-mis les zones basque et catalane.

L'office public de la langue occitane (OPLO) travaille sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Pyrénées Méditerranée. C'est sur cet espace que notre association est implantée. Nous nous focaliserons ici sur l'enseignement primaire.

Voir annexe 1

A) Qui sommes-nous ?

1. Nos statuts

Notre association réunit des parents et des enseignants afin de développer l'enseignement bilingue français — occitan à l'école publique, travaille en partenariat avec l'Éducation nationale, par convention avec l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO), et plusieurs Conseils Départementaux. Elle adhère à la FLAREP (Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public) et participe au collectif « Pour Que Vivent Nos Langues » (PQVNL).

2. L'organisation territoriale :

Conçue par ses « inventeurs » sur les modèles bretons et basques, elle est structurée dès le début en associations départementales : Òc-Bi Rouergue (Aveyron), Òc-Bi 81 (Tarn), Òc-Bi 82 (Tarn-et-Garonne), Òc-Bi Béarn, 64 (Pyrénées-Atlantiques), Òc-Bi Lanas, 40 (Landes), Òc-Bi 47 (Lot-et-Garonne) puis en associations régionales : Òc-Bi Aquitània et Òc-Bi Midi-Pyrénées.

Je présente ici l'action de l'association interrégionale : Òc-Bi

Nos buts :

Òc-Bi a pour mission d'œuvrer sur l'ensemble des académies concernées par la langue occitane... Elle défend les intérêts matériels et moraux de tous les élèves des établissements scolaires publics et notamment de ceux qui apprennent ou souhaitent apprendre la langue et la culture occitanes, s'instruisent ou souhaitent s'instruire par le moyen de la langue occitane. Elle aide au développement de l'enseignement bilingue français occitan à parité horaire par la promotion du bilinguisme auprès de tous les acteurs de l'enseignement public et par toute action favorisant la présence de la langue dans l'environnement de l'enfant.

B) Quels sont nos moyens ?

Sur qui ou sur quoi s'appuyer pour impulser un développement de l'enseignement bilingue dans l'enseignement public ? Le seul cadre légal qui va nous permettre de déployer une stratégie efficace est celui des conventions, qu'elles soient départementales, régionales ou interrégionales, car elles impliquent la société civile dans une démarche politique de reconnaissance de nos langues régionales. Elles ont aussi leurs limites...

En Aquitaine, le 23 juin 2005 : le premier Conseil général (*ancien nom des conseils départementaux*) qui emploie le mot de **politique linguistique** est celui des **Pyrénées atlantiques**. Sa réflexion l'emmène à poser des intentions de développement et de structuration de l'enseignement en occitan sans pour autant inclure l'Éducation nationale dans cette démarche avanguardiste.

Voir annexe 2

En Aquitaine, le 20 octobre 2008 : le Conseil Régional signe la première convention relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan dans la région aquitaine pour « valoriser la langue et la culture occitane et en renforcer la connaissance et la pratique par l'intermédiaire du système éducatif »

D'une durée d'expérimentation de 4 ans, elle établit un premier cadre de concertation et de coopération entre la région et le ministère de l'Éducation nationale par l'intermédiaire du rectorat de Bordeaux. Elle propose un développement et une structuration à partir de l'existant. Il existe alors 14 cursus bilingues à parité horaire en primaire, un en Dordogne, trois en Lot-et-Garonne et dix en Pyrénées-Atlantiques. Grâce au financement de la région Aquitaine, Òc-Bi Aquitaine est finalisé et nous embauchons le premier « animateur » Clément Flouroux, en décembre 2009. Dès la rentrée 2011 : Òc-Bi accompagne 3 nouvelles ouvertures de cursus d'enseignement bilingue, en Gironde, Lot-et-Garonne et Landes !

En Midi-Pyrénées, en 1990, un plan de développement académique est mis en place, sous le ministre Jospin. En 1994, une première Convention est signée par le ministre de l'Éducation nationale, François Bayrou. Voilà comment cette académie amorce un véritable travail de fond qui lui permettra d'afficher une avance considérable sur toutes les autres. En 2009 est signée « une Convention Etat-Région, occitan et catalan pour augmenter de manière significative le nombre de locuteurs et garantir ainsi la sauvegarde de ces langues grâce à leur emploi et leur transmission. Il s'agit de définir les modalités de l'offre d'enseignement à tous les niveaux de la scolarité, créer les conditions d'un développement significatif et cohérent de l'offre, coordonner les actions d'information aux familles, d'édition et d'animation pédagogiques dans l'Académie. »

En Aquitaine, le 5 décembre 2011 est signée une nouvelle convention, élargie aux départements volontaires. La région Aquitaine, le Rectorat et les Conseils départementaux de Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques s'unissent pour renforcer l'offre d'enseignement de l'occitan pour une durée de 4 ans. Il est établi un calendrier-protocole dans lequel notre association apparaît pour la première fois.

Voir annexe 3

Dans les objectifs particuliers, l'article 4-1.2 précise pour l'Enseignement bilingue « En fonction des moyens humains disponibles et compatibles avec un haut niveau d'exigence pédagogique, l'objectif, au terme de la convention, est de doter chaque département de cinq cursus bilingues supplémentaires au minimum. Cette mesure sera réalisée en fonction de la demande des parents. » Cette phrase va nous ouvrir les portes et nous permettre d'entrer dans le processus de façon de plus en plus efficace !

De décembre 2011 à décembre 2015, l'ouverture d'un site par an et par département est donc demandée par convention, nous accompagnons ainsi l'ouverture de :

- 5 sites, un par département à la rentrée 2012
- 3 sites, à la rentrée 2013
- 3 sites bilingues, un site d'enseignement renforcé (40) à la rentrée 2014
- 5 sites, à la rentrée 2015

L'action « Les sites d'enseignement renforcé » présente la particularité d'offrir à tous les élèves de l'école, 3 heures en langue régionale par semaine, sur tout leur parcours, dans les écoles primaires de moins de 5 classes.

Changement administratif important :

Le 23 septembre 2015 est créé l'Office Public de la Langue Occitane par les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine (OPLO).

En juin 2016 : la grande réforme territoriale va regrouper les régions et créer la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Voilà une belle opportunité, mais aussi un sacré défi relevé avec succès par l'OPLO !

Le 26 janvier 2017 à Toulouse, une Convention cadre est signée par les deux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Pyrénées Méditerranée par la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belcassam, pour une durée de 5 ans.

Elle doit se décliner en 4 conventions académiques : où l'on voit que les rectorats ne sont pas aussi empressés qu'on pourrait l'espérer :

- Convention académique Bordeaux : 27/02/2017, un mois plus tard !
- Convention académique Limoges : 2/02/2018 : un an plus tard !
- Convention académique Toulouse : 12/11/2020 : trois ans plus tard !
- Convention académique Montpellier : 12/11/2020 : trois ans plus tard aussi !

Pour l'académie de Bordeaux, un « calendrier-protocole indicatif de mise en œuvre de la convention relative au développement de l'enseignement bilingue à parité horaire français-occitan en Aquitaine dans le premier degré » est joint à la convention, nous sommes complètement inclus dans la démarche d'ouverture de nouveaux cursus.

Voir annexe 4

Pour quel résultat ?

L'Académie de Bordeaux couvre 5 départements. Depuis 2015, nous avons travaillé pour accompagner, mobiliser, défendre, finaliser, soutenir les cursus bilingues et cursus d'enseignement renforcé, de l'ouverture jusqu'à l'arrivée en collège, puis en lycée.

En primaire, dans l'enseignement public, les effectifs sont passés :

- de 820 élèves à la rentrée 2009 à 2 364 élèves en enseignement bilingue auquel il faut ajouter 1917 élèves en enseignement renforcé.
- soit 4281 élèves à la rentrée 2024 pour 52 cursus bilingues et 50 cursus d'enseignement renforcé.

D'autre part, 553 élèves sont accueillis en immersion en écoles associatives Calandretas.

Mais qu'en est-il sur les autres académies de l'espace occitan suivies par l'OPLO, depuis la signature de la convention cadre et de ses déclinaisons :

L'Académie de Toulouse couvre 8 départements. Nous avons déployé un chargé de mission depuis 2018, il a accompagné l'ouverture de 4 nouveaux cursus. Seuls 5 nouveaux cursus y ont vu le jour en premier degré. Toutefois, cette académie garde toujours une longueur d'avance :

- dans le 1er degré bilingue à parité horaire public : 50 cursus, 4 165 élèves
- en enseignement renforcé : 11 cursus, 493 élèves
- en écoles associatives Calandretas, en immersion : 1 068 élèves

Mais en 2025, plusieurs cursus bilingues sont mis à mal, l'Éducation nationale envisage leur fermeture ou leur passage en enseignement renforcé, au prétexte de la baisse démographique, même si les effectifs bilingues sont supérieurs à ceux des élèves monolingues, ce sont les postes dédiés à l'occitan qui sont remis en question : Assier (Lot), Sarrancolin (65), Luchon (31).

L'Académie de Montpellier couvre 5 départements. Le chargé de mission Occitanie a accompagné occasionnellement ce développement. Longtemps bloquée dans son développement de l'enseignement bilingue public, le rectorat allant jusqu'à refuser de tenir les comités académiques règlementaires, cette académie qui accueille deux langues régionales, le catalan et l'occitan, a repris vie suite au changement de Rectrice et d'Inspecteur Pédagogique régional. Cette belle dynamique a permis l'ouverture de 5 nouveaux cursus bilingues :

- dans l'enseignement public primaire : 1164 élèves
- en écoles associatives Calandretas, en immersion : 1 471 élèves

L'Académie de Limoges couvre 3 départements, nous avons un chargé de mission qui intervient sur une partie de l'académie de Bordeaux et celle de Limoges. Dans la convention académique de l'académie de Limoges, nous sommes cités comme ressource potentielle à mobiliser. La place n'est pas encore gagnée ! Nous avons accompagné l'ouverture du premier cursus d'enseignement renforcé dans l'enseignement public en Corrèze avec 23 élèves. Un petit pas pour nous, mais un grand pas pour cette académie !

Dans la seule école associative Calandreta, en immersion : 25 élèves

Actuellement, les discussions sont complexes !

Depuis le vote de la loi Molac en 2021, peu d'avancées. Notre convention cadre est en fin de vie depuis 3 ans (2017/2022). Dans un premier temps, le ministère de l'Éducation nationale fait la sourde oreille aux demandes régionales.

En 2023, l'OPLO a obtenu de la ministre Nicole BELLOUBET une prorogation de la convention cadre jusqu'en 2025, en même temps, un travail s'est engagé avec la DEGESCO, mais la grande instabilité gouvernementale et la valse des ministres de l'Éducation nationale ne nous favorisent pas.

L'OPLO continue son travail de concertation et de réflexion, mais n'est pas suivi par les services du Ministère qui refusent toute avancée concrète, notamment des objectifs chiffrés. C'est un signal négatif envoyé à tous les rectorats qui entraîne un désengagement des cadres de l'EN. On voit renaître des oppositions, voire des réactions occitanophobes !

Pour autant, il semble que la démarche devrait aboutir à une signature d'une nouvelle convention cadre en fin d'année civile 2025 et des déclinaisons académiques en suivant. L'OPLO demande à chaque DASEN de travailler, avec les partenaires, à un plan prospectif de développement qui devra être inclus dans la déclinaison académique.

Malgré les craintes, notamment en termes d'évolution RH, il semble que les DSDEN se mettent en mouvement.

En conclusion, il est certain que les conventions sont des outils nécessaires et efficaces, mais elles doivent être portées et suivies par des élus engagés et tenaces, par des associations militantes et volontaires soutenues par des parents convaincus : un cocktail pas toujours facile à obtenir et à maintenir ! Plus que jamais, nous avons besoin de nous unir pour défendre nos langues, quand les obscurités gagnent le monde, nos « trésors » l'éclairent et nous réunissent dans le respect et la curiosité de l'autre.

Et, comme dit Gilbert Dalgalian, n'oublions pas que « *Si la biodiversité est vitale pour l'avenir de l'espèce humaine, c'est la glossodiversité — diversité linguistique et culturelle, porteuse de créativité — qui constitue à l'échelle planétaire le socle des réponses collectives aux urgences de demain.* » Enfin, nous sommes persuadés qu'un enfant doit s'enraciner dans son histoire personnelle, son territoire et ses langues pour devenir un humain porteur d'avenir et ouvert au monde. MR

Òc-BI Secrétariat : 16, rue de Pujols 47300 Villeneuve-sur-Lot

<http://oc.bi.free.fr/index.php?lng=fr&tconfig=0>

Annexe 1



Annexe 2



Département des Pyrénées Atlantiques: Ebauche d'une politique linguistique **INICIATIVA** **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

et modalités de mise en place d'une
Maîtrise d'Ouvrage Publique de Politique linguistique

Approuvé à l'unanimité
par l'Assemblée départementale
réunie le 23 juin 2005

Axe 1

**ENGAGER UNE POLITIQUE PUBLIQUE PARTENARIALE
EN FAVEUR DE LA LANGUE BÉARNAISE
/GASCONNE/OCCITANE**

**Axe 2 ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA
STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA
LANGUE BÉARNAISE/GASCONNE/OCCITANE ET EN
LANGUE BÉARNAISE/GASCONNE/OCCITANE**

**Axe 3 RENFORCER LA DIFFUSION DE LA
LANGUE BÉARNAISE/GASCONNE/OCCITANE
PAR LES RÉSEAUX CULTURELS ET LES MÉDIAS**

**Axe 4 FAVORISER L'OUVERTURE DE NOUVEAUX
TERRAINS À LA PRÉSENCE ET L'EXPRESSION DE LA
LANGUE BÉARNAISE/GASCONNE/OCCITANE**

Annexe 3

CALENDRIER-PROTOCOLE INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN EN AQUITAINE					
Avril	Mai-juin	Septembre-novembre	Décembre	Janvier	Mars
-Définition des axes de travail pour la rentrée n+1 par le comité technique.	-Concertation avec les IA ; -Démarrage par Oc-Bi et le CAP OC du travail de prospection auprès des partenaires potentiels au regard des propositions de la rentrée n+1 ; -Réunion du CALR pour avis sur les orientations.	-Présentation du projet à l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée ; -Information auprès des parents ; -Formalisation de l'accord de principe par la commune ; -Actualisation de l'état des lieux de l'offre d'enseignement de l'occitan (rentrée n).	-Finalisation des travaux du comité technique autour de la proposition de programmation annuelle d'offre d'enseignement de l'occitan en Aquitaine (objectif rentrée n+1).	-Tenue du CALR qui émet un avis sur les propositions du comité technique et à qui est présenté l'état des lieux de la rentrée [année n] ; -Consultation du conseil de l'école concernée pour avis ; -Transmission par les familles du formulaire de pré-inscription. -Comité de pilotage étudie les propositions du comité technique.	-Prise en compte du projet par l'IA ; -L'organe décisionnel des inspections académiques valide les propositions du comité de pilotage.
		-Demande d'ouverture par l'établissement.	-Finalisation des travaux du comité technique autour de la proposition de programmation annuelle d'offre d'enseignement de l'occitan en Aquitaine -Comité Technique Paritaire Académique (CTPA).	-Comité de pilotage entérine les propositions du comité technique.	-Prise en compte du projet par le Rectorat.
-Définition des priorités pour la rentrée n+1 par le comité technique.	-Réunion du CALR pour avis sur les priorités.	-Lancement du/des projet(s) (conception / fabrication).		-Comité de pilotage étudie le(s) projet(s) de campagne.	-Diffusion des documents auprès des familles.
	-Recensement par le CAP OC des besoins auprès des enseignants.	-Comité technique propose le programme éditorial n+1.		-Comité de pilotage valide le programme éditorial de l'année n.	

Annexe 4

Ôc-Bi peut intervenir à chaque étape du protocole

Niveau d'intervention	Avril	Mai-juin	Septembre-	octobre - novembre	Décembre-Janvier	Février/ Mars
Départemental Année N	Définition des axes de travail et des priorités pour la rentrée n+1 par le comité départemental en s'appuyant sur les données émanant du terrain (IEN, CPD, CAP'OC, Ôc Bi , C.D) - sur les projets d'ouverture en cours : - le cas échéant, deuxième phase de l'information aux familles des futures petites sections (Ôc Bi, CPD, CAP'OC) - études des retours d'enquêtes pour validation définitive du projet	Concertation avec les DASEN pour le démarrage du travail de prospection auprès des partenaires potentiels au regard des propositions de la rentrée n+1 ; (CPD, Ôc Bi et CAP'OC éventuellement)	Lancement du/des projet(s) - Formalisation de l'accord de principe par la commune (CPD ou/et C.D + Ôc Bi) - Présentation du projet à l'ensemble de l'équipe pédagogique concernée (IEN et/ou CPD et/ou Ôc Bi) - Information auprès des parents élus (Ôc Bi + IEN et/ou CPD) - Consultation du conseil de l'école concernée pour avis indicatif (IEN)	- comité départemental : suit et valide la proposition de programmation annuelle d'offre d'enseignement de et en occitan [objectif rentrée n+1].	information auprès de l'ensemble des parents (Ôc Bi + IEN et/ou CPD) - Tenue de permanences d'information complémentaires dans les écoles (Ôc Bi et CPD) - La DSDEN prévoit les besoins en postes en fonction de la montée des cursus et des ouvertures prévues et les entérine au cours du COEN	Diffusion des documents auprès des familles : - enquête d'intérêt et de pré-inscription, (Ôc Bi ou CPD ou IEN) - récolte des réponses des familles - Prise en compte et validation du projet par le DASEN - Accord, si besoin, des congés formation par la DSDEN pour l'année n+1 (avec procédure de bourses Ensehar)
académique	Actualisation de l'état des lieux des perspectives d'ouverture pour la rentrée N+1	- Comité de pilotage académique étudie et entérine les propositions du comité départemental - CALR : - présente le bilan de l'année N - émet un avis sur les orientations N+1	Actualisation de l'état des lieux de l'offre d'enseignement de l'occitan à la rentrée. (Rectorat/ Ôc Bi/ OPLD)	- Comité de pilotage académique étudie et entérine les propositions du comité départemental - CALR : - présente l'état des lieux de la rentrée [année n] - émet un avis sur les propositions du comité départemental		Prise en compte du projet par le Rectorat.
interacadémique	Une fois par an, le Comité de pilotage interacadémique examine le rapport annuel de la convention cadre ; sa présentation est assurée par l'OPLD en liaison avec les services académiques.					

**Contribution de monsieur Yves-Marie Derbré-Salaüñ,
administrateur de la fédération Diwan.**

Skolioù kevredigezhel e brezhoneg, laik ha digoust Écoles associatives en langue bretonne, laïques et gratuites

46 écoles, 6 collèges, 2 lycées
Ecoles en breton par immersion
Laïques, gratuites et ouvertes à toutes et tous



Diwan en bref

Les écoles Diwan forment dans les cinq départements bretons un réseau de 46 écoles, 6 collèges et 2 lycées. Le réseau scolarise plus de 3 917 élèves à la rentrée 2024, dont environ deux tiers en primaire et un tiers dans le secondaire, l'enseignement est gratuit, laïc et ouvert à toutes et tous ; c'est à ce titre que les collectivités locales sont partenaires du réseau. Elles proposent un enseignement en immersion, qui conduit les élèves à une maîtrise complète de la langue bretonne et de la langue française, à l'oral comme à l'écrit.

Les établissements sont en contrat avec l'Éducation nationale : l'État prend donc en charge les salaires des enseignants. Ces enseignants suivent les programmes officiels établis par le ministère et sont inspectés comme leurs homologues de l'enseignement public et privé.

Les écoles, les collèges et le lycée sont des établissements associatifs, gérés bénévolement par les familles dans des Associations d'Éducation Populaire.

Chaque établissement adosse son financement aux activités d'un ou plusieurs comités de soutien ; en organisant des animations culturelles, conviviales ou sportives, ces comités de soutien récoltent de l'argent qui contribue à la gratuité de l'enseignement.

Ainsi, l'écosystème du réseau Diwan correspond à un budget annuel de plus de 18 millions d'euros, répartis en trois tiers entre le réseau, les établissements primaires et les établissements secondaires. La mission éducative et de transmission de la langue bretonne y est menée par plus de 600 professionnel·les : 248 agents de l'Éducation nationale, 187 salarié·es employé·es par le réseau Diwan (enseignant·es, animateur·rices, administratif...) et 180 salarié·es employé·es par les établissements (ASEM, personnel d'entretien...).

Les établissements Diwan font preuve de mixité sociale, ainsi les établissements du secondaire ont un taux de boursier important : les collèges Diwan avaient en moyenne 21,3 % de boursier en 2021-2022 contre 18,8 % de moyenne au niveau de l'académie.

À la rentrée 2024, la fédération Diwan a ouvert la première filière professionnelle en langue bretonne, au lycée Diwan de Carhaix (29) : Animation-enfance et personnes âgées (AEPA). Il s'agit d'une étape importante pour poursuivre le développement de l'offre et ainsi permettre au plus grand nombre d'avoir une scolarité en langue bretonne, de former des locuteurs capables d'interagir dans tous les aspects de la vie et d'assurer la vitalité du breton comme langue sociale et d'usage quotidien.

La fédération Diwan soutient également des porteurs de projets pour 3 écoles et 1 collège, dans la perspective d'une ouverture à la rentrée 2025 ou 2026.

Un projet et une démarche spécifiques...

Un accès au bilinguisme par la méthode de l'immersion.

Le breton est la langue principale d'enseignement et de vie des écoles.

L'enseignement en français dès le primaire permet d'atteindre une très bonne maîtrise de la langue française.

Une continuité pédagogique de la maternelle au baccalauréat.

Un enseignement qui intègre la réalité culturelle contemporaine de la Bretagne.

Des familles associées au projet éducatif et à son évolution.

... et une école comme les autres

Des classes en contrat avec l'Éducation nationale.

Des enseignants formés, titulaires des mêmes diplômes que ceux de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Des écoles qui suivent les programmes officiels.

Des élèves qui ont une scolarité identique à celle des autres élèves, passent les mêmes examens et qui participent aux mêmes évaluations.

La charte de Diwan (1977)

Adoptée en 1977, année de la création de Diwan, la Charte fait partie des textes fondateurs, avec les statuts de l'association, révisés en 2016 et la convention de réseau adoptée en 2011.

1. L'association Diwan est ouverte à toutes les familles désirant assurer une éducation de leurs enfants en langue bretonne, sans distinction socio-professionnelle, philosophique ou politique. Les écoles sont gratuites et ouvertes à tous.

2. Diwan existe du fait des carences d'une Éducation nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne, mais réclame la prise en charge de ses écoles dans un service public d'enseignement démocratique et rénové en Bretagne, permettant l'utilisation du breton comme langue véhiculaire de la maternelle à l'université dans tous les domaines de l'enseignement.

3. Diwan est indépendant par rapport à toute formation philosophique, confessionnelle, politique, syndicale, etc. En conséquence, Diwan affirme que son combat exige que soient respectées les convictions religieuses, philosophiques ou politiques de tous ses membres, quel que soit l'éventail de

celles-ci et tant qu'elles ne sont pas contraires à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette indispensable tolérance conduit Diwan à défendre la laïcité dans son enseignement et à se porter garant de la liberté de pensée de chaque personne.

4. Diwan instaure un enseignement démocratique avec la collaboration effective des parents, des collectivités locales et des enseignants. Diwan demande aux parents de créer au sein de la famille, un climat propice à l'expression en langue bretonne dans la vie quotidienne.

5. Diwan s'engage à promouvoir l'usage du breton au sein de l'association à tous les niveaux ; par ailleurs, Diwan promeut un développement culturel en langue bretonne donnant à chaque enfant le maximum d'atouts pour forger lui-même son avenir et permettant aux enfants de Bretagne de prendre en charge leur environnement naturel, social et économique.

6. Diwan déclare son hostilité à toute uniformisation linguistique et est attachée aux diverses formes d'expression culturelle, affirmant que seule leur complémentarité est source d'unité, d'enrichissement mutuel et collectif. Le breton enseigné dans les écoles maternelles Diwan est celui utilisé dans leur environnement géographique et humain.

7. Conformément aux droits inaliénables des peuples à s'exprimer par leur propre culture, Diwan appelle toutes les personnes éprises de démocratie, les organisations culturelles bretonnes, les organisations syndicales, notamment d'enseignants, à lutter avec elle pour plus de justice et contre toutes les formes de domination culturelle.

8. Diwan se déclare solidaire de tous les peuples qui luttent pour leur identité culturelle, en y insérant les travailleurs immigrés, affirmant que leur diversité concourt à enrichir le patrimoine humain.

Une charte « doublement » laïque

La Charte des écoles Diwan témoigne d'une conception heureusement élargie du principe de laïcité, à la fois classique (le respect de la diversité des pratiques religieuses) et culturelle (l'indépendance de toute inféodation, de quelque ordre qu'elle soit, » écrit Philippe Lazar dans le numéro 30 de la revue *Diasporiques*, éditée par la Ligue de l'enseignement. Philippe Lazar avait été l'invité du Congrès de Diwan en avril 2015, il avait alors échangé avec les membres du réseau à partir des idées développées dans son livre intitulé *Autrement dit, laïque* (éd. Liana Lévi, 2004).

L'immersion

Vivre et apprendre en breton

Jouer, apprendre, communiquer, compter, rire, vivre... en breton ! Dans les écoles Diwan, les enfants sont baignés dans la langue bretonne. On appelle « immersion » ce bain linguistique quotidien, il permet de devenir bilingue en breton et en français. Fondée sur la culture bretonne, cette maîtrise de deux langues apporte aussi une ouverture culturelle, éveille à la diversité linguistique et nourrit l'ensemble des apprentissages scolaires.

« Les écoles Diwan sont faites pour le breton, c'est la langue naturelle de l'école, explique le directeur de l'école de Lannion. Les enfants ne sont pas comme les adultes qui ont besoin de dictionnaires pour apprendre les langues. Ils attrapent tout ce qui est nouveau et pour eux, le breton, c'est nouveau. Les petits font bien le lien entre les mots, les expressions et la vie de la classe, c'est comme ça que la langue leur vient naturellement. » De cette façon, la langue bretonne devient un outil pour l'ensemble

des apprentissages scolaires, mais aussi, c'est essentiel, lors des jeux, des repas, des échanges informels avec les adultes ou entre enfants. Cet ensemble apporte à la langue sa dimension affective.

Locuteurs bilingues actifs

L'objectif de l'immersion est de permettre aux élèves de devenir des locuteurs bilingues actifs, c'est-à-dire d'être aussi compétents en breton qu'en français. Cela leur permet, à l'issue de leur scolarité, de rejoindre le cursus de formation qui leur convient. Les écoles sont en contrat avec l'Éducation nationale et les élèves de Diwan ont le même programme de français que dans une école monolingue.

« L'apprentissage de la langue en immersion est un atout pour les jeunes enfants, un éveil, une ouverture à intégrer les langues plus facilement, confirme la maman d'un petit garçon de quatre ans à Baud. Les enfants n'apprennent pas moins vite le français. Les parents peuvent être rassurés. Le fait que Diwan soit une école associative en contrat avec l'Éducation nationale nous apporte aussi une garantie pédagogique de respect des programmes, notamment. »

« Chaque minute est précieuse »

Parce qu'au XXI^e siècle, l'environnement familial et social des familles est principalement francophone, parce que la transmission familiale de la langue bretonne s'est interrompue massivement en Bretagne, l'école est devenue le principal lieu de transmission du breton. Pour répondre à cette situation, Diwan a choisi la méthode de l'immersion. En effet, dans l'apprentissage d'une langue, le temps d'exposition est déterminant. Même si l'école est immersive, le temps maximal d'immersion ne représente qu'une partie minime du temps d'éveil des élèves. Pour un·e petit·e de maternelle, c'est 8 % de son temps annuel (740 heures sur 8760 heures) et pour un·e lycéen·ne en internat, c'est 31 % (1730 heures). « On ne passe pas tant de temps que cela à l'école, alors chaque minute est précieuse, toutes les excuses sont bonnes pour utiliser le breton et on apprend aussi dans le couloir, dans les toilettes et sur la cour d'école... » illustre le directeur de l'école de Lannion.

Qu'ils soient locuteurs ou pas, les parents tiennent un rôle essentiel, en expliquant à leurs enfants les raisons de leur choix de projet éducatif, en les encourageant et parfois aussi en se réappropriant la langue bretonne lors de cours du soir ou de formations pour adultes.

Le rectorat d'académie de Rennes atteste de la réussite de l'immersion

Deux évaluations menées par le rectorat d'académie de Rennes en 2018 et 2019 l'attestent : l'enseignement immersif est le plus efficace pour que les élèves deviennent vraiment locuteurs de breton. À Diwan, depuis près de 50 ans, nous sommes convaincus de la pertinence de l'enseignement immersif, ces résultats de 2019 sont les bienvenus.

En CM2, 98 % des élèves de Diwan atteignent le niveau de compétence A2 en langue bretonne quand seuls 74 % des enfants des classes bilingues à parité horaire de l'enseignement public et catholique atteignent le même niveau. Ce niveau A2, atteint par des enfants de 10-11 ans, correspond à un « utilisateur élémentaire » capable de comprendre des expressions fréquemment utilisées et de communiquer sur des sujets familiers et habituels.

Selon la même série d'évaluations, en troisième, l'écart entre les filières se creuse : 65 % des élèves de Diwan atteignent le niveau de compétence B2 en langue bretonne quand ce résultat est atteint par 26 % des élèves du public bilingue à parité et 18 % des élèves du catholique bilingue à parité. Le niveau B2 est un niveau intermédiaire où la personne comprend l'essentiel d'un texte ou d'une conversation sur un sujet concret ou abstrait ; elle est capable de communiquer avec spontanéité et aisance, d'émettre un avis et de comparer des situations.

Les langues dans la scolarité

Le breton

Transmettre la langue du pays

À Diwan, toutes les disciplines, hormis les langues, sont enseignées en breton, mais c'est également la langue des échanges, des discussions et des jeux. La langue principale d'enseignement et la langue de vie de l'école est donc le breton. Rien d'étonnant puisque c'est la langue du pays, yezh ar vro.

Langue de vie et de culture en Bretagne. Le fondement de Diwan est de transmettre la langue bretonne en tant qu'outil d'enseignement. Nos élèves deviennent donc des locuteurs bretonnants qui vont communiquer entre eux en breton et faire vivre cette langue.

À partir du moment où la langue est utilisée comme langue d'enseignement, on préserve le breton en tant que langue vivante. Le bilinguisme breton et français, c'est avant tout un choix pour transmettre, par la langue, notre patrimoine culturel aux futures générations.

« C'est une forme de retour aux sources, souligne la mère d'un élève de maternelle à l'école de Baud (Morbihan). Le fait de fréquenter Diwan apporte à notre fils cette ouverture sur la culture de sa terre que nous ne lui aurions peut-être pas apportée de nous-même. C'est un vrai plus pour l'ouverture d'esprit et la découverte. »

La Bretagne possède une forte identité par son histoire et sa culture. L'enfant qui apprend le breton et qui y grandit va évoluer dans un environnement favorable à son bilinguisme et à son enracinement. En effet, la langue bretonne est présente autour de l'enfant avec d'autres bretonnants, les noms des lieux et de famille, mais également par toutes les productions culturelles réalisées en breton : la musique, la littérature, le théâtre, les médias, les émissions télévisées...

Le breton développe les capacités linguistiques

La langue bretonne va donc permettre aux enfants d'accéder à des compétences linguistiques que les élèves monolingues ne possèdent pas. Elle va aussi ouvrir les portes du plurilinguisme. Enseigner en breton et en français à la fois crée un environnement favorable autour de l'enfant et présente de multiples effets positifs. Il développera alors des facilités linguistiques de manière plus précoce, tel que l'indique le linguiste Claude Hagège :

« L'apprentissage précoce d'une langue régionale incitera l'enfant à acquérir des langues étrangères. Cet itinéraire conduira ces enfants multilingues à être les Européens de demain. [Par contre], l'anglais, étant donné son statut officieux de langue universelle, dissuade d'apprendre d'autres langues. » En effet, le bilinguisme précoce fonctionnera davantage avec des langues enracinées près de l'enfant, telles que les langues régionales. L'enseignement du breton va donc fonctionner dès le plus jeune âge, car l'enfant est proche de cette langue.

De plus, le breton est un formidable outil d'enseignement grâce à sa richesse phonologique, qui offre une vaste diversité de sons linguistiques. « Le breton offre une variété dialectale riche, explique un coordinateur pédagogique du premier degré de Diwan. Parfois, il peut y avoir des différences dans les façons de parler, avec des tonalités différentes, lorsque l'enseignant·e et l'assistant·e n'ont pas les mêmes accents, par exemple. Ça plaît aux enfants. » Ainsi, les élèves entendent différentes manières de parler la langue. Cela enrichit leur perception linguistique et leur permet de communiquer davantage afin de stimuler leur éveil dès le plus jeune âge.

Bretagne : Des familles de plus en plus favorables à l'enseignement bilingue

L'étude sociolinguistique menée en 2018 par l'institut TMO Régions pour le Conseil régional de Bretagne, met en avant un fort désir de langue bretonne : trois quarts des personnes sondées souhaitent davantage d'enseignement du breton à l'école. Un tiers des répondants ont envie que leurs enfants connaissent le breton et ils sont encore plus nombreux chez les jeunes de 15-24 ans. C'est un signal encourageant pour les années à venir. L'enquête a aussi mis en exergue le rôle essentiel de l'enseignement dans la formation des jeunes : 90 % des locuteurs de 15-24 ans et 53 % des locuteurs de 25-39 ans ont appris la langue à l'école.

Une telle étude a été renouvelée en 2024 et a confirmé les résultats et tendances observées précédemment.

Le Conseil régional de Bretagne dispose d'un schéma de politique linguistique. Un tel document existe aussi au Conseil départemental du Finistère et à la ville de Rennes, et les Côtes-d'Armor travaillent au leur. Des actions sont mises en place dans d'autres départements, collectivités et communes de la Bretagne historique. Les efforts de tous sont encore à poursuivre, mais ce sont des signes encourageants pour l'avenir de la langue bretonne.

Le français, une évidence

Le français est la première langue de la majorité des élèves. Depuis leur naissance, ils baignent dans une culture à dominante francophone, ils entendent et voient le français tous les jours. Une scolarité en breton n'impactera pas leur apprentissage du français. Au contraire, cela leur permet d'acquérir davantage de moyens de communiquer et de se faire comprendre.

La langue quotidienne de l'enfant

Malgré la place fondamentale du breton dans la scolarité Diwan, les enfants conservent un lien très étroit avec la langue française. La majorité de leurs échanges courants se déroule en français, car cette langue est présente de manière quotidienne dans leur vie, notamment hors de l'école où les enfants passent la majorité de leur temps d'éveil. En effet, malgré l'immersion en breton, seuls 15 à 20 % de la vie éveillée de l'enfant va se dérouler en breton. De plus, la période la plus intensive d'immersion en breton est la phase d'apprentissage, et, tant que les enfants n'ont pas atteint la capacité à communiquer en breton, ils utilisent le français pour se faire comprendre.

Dès le primaire, le bilinguisme enrichit et complète la prise de parole en français des enfants : « Lorsqu'un enfant s'exprime spontanément en français et que l'enseignant lui demande de reformuler ses propos en breton, il ne pourra le faire qu'au prix d'une réflexion sur le contenu et la pertinence de ce qu'il vient de dire, explique un coordinateur pédagogique du premier degré à Diwan. Réfléchir pour ré-exprimer son propos dans une autre langue aide l'enfant à en apprécier la cohérence, le choix du vocabulaire, la précision, la syntaxe...

Il ne répète pas les mots qu'il vient de prononcer, mais s'appuie sur ses connaissances dans les deux langues pour trouver une autre façon d'expliquer ce qu'il veut vraiment dire. Les enfants découvrent qu'il y a deux façons différentes de nommer la même chose. Ils en jouent, d'abord parce que c'est drôle, et aussi parce que ça les aide à comprendre le fonctionnement des langues pour mieux les connaître et les utiliser. » C'est aussi dans cette complémentarité des deux langues, lors des apprentissages précoces, que les élèves enrichissent progressivement leurs capacités à communiquer, même en français, leur langue maternelle.

Une bonne maîtrise du français

Le programme de l'étude du français à Diwan permet d'atteindre le rapport temps suivant : deux tiers en breton et un tiers en français en fin d'école primaire. Ce ratio aboutit à un bilinguisme équilibré entre les deux langues avant l'entrée au collège, tout en démontrant que les élèves possèdent un niveau équivalent de maîtrise de langue française à celui des élèves scolarisés en français. C'est naturellement en français que l'on enseigne la matière française en respectant les programmes de l'Éducation nationale. Les résultats des examens nationaux (98,7 % de réussite au brevet et 98 % au baccalauréat en 2024) dont la plupart des épreuves se déroulent en français, montrent bien que le niveau en français est maintenu à chaque étape de la scolarité.

Depuis l'introduction de l'évaluation des acquis en classe de sixième par le ministère, les résultats ont toujours été excellents : en 2018, les élèves de sixième de Diwan étaient 77,6 % à atteindre un niveau « satisfaisant » et 9,6 % « très satisfaisant ». Cet équilibre se poursuit dans le second degré, notamment au lycée. Le test national de positionnement de seconde réalisé en 2018 révèle que le niveau en français des élèves est encore plus élevé à l'entrée du lycée : 57,5 % ont obtenu des résultats « satisfaisants » et 41,6 % « très satisfaisants ». Signe que les élèves progressent en français pendant toute leur scolarité. On peut donc affirmer qu'un collégien ou un lycéen de Diwan possède un niveau au moins équivalent à celui d'un collégien ou d'un lycéen ayant suivi une scolarité uniquement francophone.

L'enseignement du français et en français à l'école primaire

En primaire, l'étude du français est introduite à partir du CE1. Au fil des classes, certains enseignements se déroulent aussi en français et la part du programme et la place dans l'emploi du temps hebdomadaire consacré à son étude augmentent, conformément au programme officiel de l'Éducation nationale.

2 heures par semaine en CE1. Les objectifs de lecture et d'écriture étant atteints, ces deux heures sont pratiquement entièrement consacrées à perfectionner la lecture en français.

4 heures 15 par semaine en CE2. L'étude des spécificités de la langue française est alors de plus en plus importante.

5 heures par semaine en classes de CM pour l'étude de la langue et la littérature auxquelles vient s'ajouter une heure de mathématiques en français.

À partir du CM1, une partie des recherches documentaires pour les séquences de mathématiques, de sciences, d'histoire, de géographie... se fait en français. Cette capacité à utiliser indifféremment des sources documentaires en breton ou en français contribue à atteindre l'objectif de fin de CM2 et la finalité du travail en immersion, à savoir le bilinguisme équilibré.

Les autres langues

Appétit et facilité

De la même manière que le breton, l'immersion va être utilisée pour apprendre des langues étrangères aux élèves, en suivant les programmes de l'Éducation nationale. Grâce à leur bilinguisme précoce, les élèves scolarisés à Diwan vont mettre en pratique leurs capacités linguistiques pour acquérir de nouveaux langages. Cet apprentissage se fera naturellement et aisément du fait qu'ils possèdent déjà des facilités à communiquer dans plusieurs langues.

Une capacité à apprendre les langues...

Toujours dans le but d'offrir un maximum de chances à nos élèves de pouvoir communiquer dans plusieurs langues, l'apprentissage de l'anglais est introduit à partir du CE2, à raison d'une heure par semaine, pour s'intensifier au fur et à mesure des années. Selon le programme de l'Éducation nationale, nos objectifs sont de conduire les élèves au niveau B1 en anglais et au niveau A2 en allemand ou espagnol à la fin du collège. Ils atteindront par la suite le niveau B2, voire C1, dans la première langue vivante étrangère choisie à la fin du lycée.

Lors des cours de langues étrangères, on constate que les enfants scolarisés à Diwan possèdent des facilités à apprendre de nouvelles langues : « L'idée est d'apprendre une langue pour communiquer, pas pour traduire, explique une professeure d'anglais à Diwan. Les élèves n'ont pas peur de s'exprimer en anglais, car ils le font déjà dans deux langues : français et breton. Ils ne sont pas gênés d'entendre des mots qu'ils ne comprennent pas. Ça ne les bloque pas. »

L'acquisition des réflexes de passage naturel d'une langue à l'autre permet à l'enfant d'apprendre plus aisément d'autres langues, car plus l'on connaît de langues, plus il est facile d'en apprendre de nouvelles. La langue bretonne est riche et possède de nombreuses variations dialectales. En étant bretonnants, les enfants apprennent des expressions et des structures de phrases qui enrichissent leur phonologie et qu'ils pourront retrouver dans des langues étrangères. « Ainsi, tous les élèves, qu'importe leur niveau scolaire, réussissent à échanger et à communiquer dans les langues cibles, » souligne la professeure.

... Et une ouverture sur le monde

L'enfant bilingue en breton et en français maîtrise la culture et la langue de son territoire, il connaît ses racines et il sait d'où il vient. Cela va l'aider à mieux comprendre ceux qui parlent d'autres langues et qui vivent une culture différente, et ainsi être davantage ouvert d'esprit et curieux sur ce qui lui est étranger.

Dans tous les établissements du secondaire de Diwan, des voyages ou des échanges sont organisés afin que les élèves utilisent les langues en dehors des cours. La plupart des séjours se déroulent au sein de pays où on pratique également des langues dites régionales ou minoritaires (gallois, basque ou sorabe). Toujours dans l'intention de proposer à l'enfant de s'ouvrir au monde, les lycées Diwan proposent une classe européenne en anglais : quatre heures de cours de l'anglais et enseignement des sciences de la vie et de la terre en anglais.

Le latin est également proposé dans les collèges Diwan et une initiation à l'arabe en seconde au lycée.

Lycéens et globe-trotters

L'enseignement bilingue en langue régionale développe l'envie de rencontrer le monde. Cette intuition est confirmée par une étude de l'Office public de la langue bretonne auprès des anciens lycéens de Diwan. Elle repère ce goût prononcé pour les langues et une appétence pour les métiers académiques et d'enseignement. Pour certains, partir vivre à l'étranger devient une évidence.

Selon une étude de 2012 de l'Office public de la langue bretonne auprès des anciens lycéens de Diwan, 51 % d'entre eux se dirigent vers des études supérieures littéraires, dont 22 % en langues, face à une moyenne nationale française de 8 %. On découvre également que 12 % des anciens élèves étudient à l'étranger contre 4 % des étudiants français.

S'associer pour faire école

Dans une école associative, chacun a un rôle : les enfants vont en classe, les enseignant·es font classe et les familles font fonctionner l'école. Cet engagement collectif apporte un petit supplément d'âme à l'aventure ; et ainsi, la scolarité des enfants est gratuite.

Quand ils inscrivent leur enfant, les parents d'élèves deviennent membres de deux associations : l'Association d'Éducation Populaire (AEP) qui gère l'école et le réseau Diwan qui réunit tous les établissements scolaires et les Comités de soutien. Ils souscrivent alors à la Charte de Diwan.

Selon les statuts de Diwan (article 4), les parents et les personnes détentrices de l'autorité parentale des élèves sont membres de la fédération, tout comme les salarié·es, les enseignant·es de statut Éducation nationale, les salarié·es des associations du réseau, les lycéen·nes, les administrateur·rices des associations membres et les donateur·rices réguliers. Ça fait du monde !

« Une association peut n'être qu'une question de forme juridique, mais chez nous c'est aussi un état d'esprit, ça veut dire qu'on est solidaire les uns des autres, expose l'ancienne directrice du réseau. Diwan est aussi une association culturelle, elle doit avoir des relations avec la société en général et avec les autres associations. Le troisième aspect, c'est que les membres sont égaux entre eux et que chacun participe. Ça fait partie de nos valeurs, on ne peut rester sans rien faire et se contenter de consommer ce que propose l'école. Enfin, ça veut dire aussi que nous avons un fonctionnement démocratique et c'est ce qu'il y a de mieux pour que Diwan reste maître de ses choix... même si ce n'est pas simple tous les jours ! »

L'investissement des familles se fait naturellement, au rythme et, selon les goûts de chacun·e. évidemment, les reines et les rois du rozell (instrument pour étaler la pâte à crêpe) sont aux fourneaux lorsque le comité de soutien sort les biligoù (galetières), ils forment aussi la relève, les nouveaux parents et les jeunes qui grandissent. Les as des tableurs font de bon·nes comptables et de bons organisateurs de planning de bénévoles. Le soir, à la fin d'un fest-noz, on a toujours besoin de bonnes volontés pour finir la vaisselle et passer le balai. Il y a souvent du bricolage à faire à l'école pour aménager ceci ou cela. Ce ne sont pas les occasions qui manquent et l'ambiance est des plus sympathiques.

« Aussi des liens d'amitié »

« L'école est gratuite en argent, mais elle n'est pas gratuite en temps, les gens doivent s'investir pour ramener de l'argent et la faire fonctionner, » explique un enseignant à Saint-Nazaire, quand il accueille de nouvelles familles. Un parent d'élève dans cette école abonde : « Tout ce qu'on découvre dans l'école Diwan, c'est l'entraide, le partage, la solidarité. On passe de très bons moments, des moments plus difficiles aussi parce que le bénévolat peut être épuisant. On y apprend beaucoup et on sait pourquoi on fait les choses, pour nos enfants, pour une école qui est là depuis 21 ans. C'est des liens d'amitié aussi, on commence à se connaître depuis pas mal de temps. Je n'ai pas connu d'autres endroits que l'école pour créer des liens aussi forts. N'hésitez pas à venir nous voir, posez vos questions et pourquoi pas, rejoignez-nous ! »

Bref, la force de Diwan, c'est la force de ses membres associatifs !

Plus qu'un réseau éducatif, un acteur culturel, économique et territorial

Le fonctionnement des établissements Diwan nécessite de lever des fonds, notamment par l'organisation de divers événements, ce qui en font des acteurs culturels, économiques et territoriaux non négligeables. Ainsi, en 2024 ce sont 119 événements qui ont été organisés (foire aux puces, 35 fest-noz, lotos, repas, marché de Noël, concerts...) et plus de 70 partenariats (restauration, animations,

bénévolat...). On notera que certains sont aujourd'hui des événements majeurs en Bretagne : Tro Menez Are, Deus 'ta !, Taol Kurun, Poissonade de Trégunc, Randorade...

Diwan est également un acteur essentiel de la langue et de la culture bretonne en dehors de l'école : Ar Redadeg, Kan ar Bobl, cours de breton, émissions radio, danse et musique bretonne, 40 séances de cinéma, 40 représentations auprès du public jeunesse de la troupe de théâtre du lycée Diwan de Carhaix...

Les enjeux pour l'enseignement associatif par immersion

Bien que les réseaux d'enseignements associatifs par immersion aient aujourd'hui plus de 50 ans d'expérience et se développent, ils rencontrent encore de nombreuses difficultés et font face à des enjeux. En effet, il reste indispensable de créer un cadre spécifique pour l'enseignement associatif immersif et laïc en langue dite régionale, dans le système éducatif, avec des moyens adaptés à cette mission propre. Il faudra notamment adapter les règles de contractualisation à la mission spécifique de ces réseaux. Une question se pose autour de la sécurisation des aspects immobiliers, notamment en partenariat avec les collectivités, afin de prendre en compte la réalité de l'enseignement associatif. Pour ce faire, il sera nécessaire de sécuriser le cadre constitutionnel des langues dites régionales, et particulièrement de l'enseignement par immersion.

Par ailleurs, certains acquis restent fragiles et doivent être consolidés. En premier lieu, faire appliquer la loi de 2021 *relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*, dite loi Molac. Notamment la pleine perception des forfaits scolaires pour l'enseignement associatif par immersion afin de permettre aux établissements de pérenniser leurs financements.

Les réformes successives du collège et du lycée font évoluer le brevet et le baccalauréat, ce qui entraîne une instabilité et un risque pour la place des langues dites régionales dans les examens, qu'il convient donc de pérenniser.

Outre ces enjeux communs, on retrouve aussi des enjeux spécifiques à la Bretagne et au réseau Diwan :

- Mettre en œuvre la convention État-Région-Diwan qui permettra notamment de faciliter l'ouverture de nouveaux sites ;
- Faire progresser les effectifs des établissements Diwan pour participer pleinement à l'objectif de 30 000 élèves de la convention État-Région ;
- Répondre aux évolutions de la société et au besoin de proximité ;
- Renforcer le soutien aux établissements et bénévoles du réseau par l'ouverture de postes ressources au niveau du réseau ;
- Permettre aux parents de s'investir activement dans la transmission ;
- Mieux valoriser les salarié·es du réseau ;
- Poursuivre le développement de nouvelles filières... IMDS

<https://www.diwan.bzh/>

DIWAN
ZA Saint-Ernel - BP 147
29411 Landerneau Cedex
Tél : 02 98 21 33 69

Contribution de madame Nadine Eyssalet, secrétaire de Kevre Breizh.

Présentation de Kevre breizh



Présentation de Kevre breizh

Dans ses statuts, Kevre Breizh se définit comme une coordination culturelle associative, qui « a pour but le développement et la promotion de la culture bretonne, des langues spécifiques de Bretagne, le breton et le gallo, de son patrimoine matériel et immatériel, la défense des droits culturels des Bretons... » .

Les membres de l'association sont des personnes morales : associations et fédérations qui contribuent au développement de la culture bretonne sous tous ses aspects : musique, danse, patrimoine, promotion des langues et de leur enseignement auprès des enfants et des adultes, formation des enseignants.

Le rôle de Kevre est :

- de favoriser la coordination des associations poursuivant les mêmes buts
- de leur apporter soutien et aide dans leurs actions
- de permettre leur représentation collective auprès des 5 départements bretons, de la Région Bretagne, des institutions de la République, de l'Union européenne et des Nations Unies.
- d'engager toute voie de droit pour défendre les droits culturels des Bretons, partie essentielle des Droits de l'Homme.

Parmi les associations membres de Kevre il faut mentionner tout particulièrement les Ententes de Pays (Emglevioù bro) qui sont elles-mêmes des coordinations d'associations locales œuvrant pour développer l'usage du breton, sa visibilité dans l'espace public et l'ensemble des aspects de la culture bretonne sur un territoire donné.

Il y a actuellement 21 Ententes de Pays réparties sur toute la Bretagne historique, y compris donc sur le département de Loire- Atlantique (séparé de la préfecture de Rennes et rattachée à la préfecture d'Angers par décret du régime de Vichy du 30 Juin 1941).

Ces 21 ententes organisent des événements, coordonnent, informent et soutiennent le travail des associations locales qui sont diverses par leur histoire, leurs moyens, leurs activités, mais qui contribuent toutes à promouvoir la culture bretonne et forment un tissu extrêmement dense sur le territoire.

Les Ententes de Pays représentent 650 associations et fédérations locales, et 50 000 adhérents individuels. Avec leurs réseaux d'associations, elles portent des projets qui font vivre la culture et les langues sur les territoires tout au long de l'année. Elles sont force de proposition auprès de leurs collectivités pour promouvoir le bilinguisme breton et/ou gallo dans tout les aspects de la vie sociale. Elles aident les communes à concrétiser des actions précises en faveur des langues. Kevre Breizh a un rôle de représentant des Ententes de Pays auprès de la Région.

Au-delà de ses adhérents, Kevre Breizh communique au sein d'un réseau plus large d'associations et de collectifs, défendant tous les droits culturels, l'enseignement des langues autochtones, leur promotion et les progrès de leur usage dans la vie sociale. Elle fait partie, entre autres, du collectif PQVNL (Pour Que Vivent Nos Langues) et de l'ONG ELEN (Réseau Européen pour l'Egalité des Langues) dont elle est co-fondatrice.

Les avancées dans la reconnaissance des langues régionales

Il y a eu beaucoup d'avancées depuis les années 70 pour la reconnaissance de nos langues et de notre culture en général, et il est important de dire que nous le devons à l'engagement de militants, regroupés dans des mouvements associatifs, qui ont œuvré inlassablement pendant des décennies, soutenus peu à peu par la population qui s'appropriait au fil du temps les revendications, (re)découvrait la fierté d'affirmer son identité et la nécessité de défendre un patrimoine culturel unique.

Aujourd'hui, grâce aux acteurs travaillant pour les langues, la visibilité du breton a nettement progressé dans l'espace public, quoique de façon inégale sur l'ensemble de la région, l'enseignement du breton auprès des enfants et des adultes s'est considérablement développé, le gallo s'affirme de plus en plus, la culture bretonne est bien vivante et présente dans les nombreuses manifestations qui animent la vie des territoires.

Les mêmes engagements militants dans d'autres régions ont amené quelques avancées législatives, et ce, malgré de nombreux blocages au niveau de l'État : rejets de propositions démocratiques, refus de modification de la constitution, censures du Conseil constitutionnel, refus de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, etc.

S'il est vrai que la valeur patrimoniale des langues et la nécessité de les protéger et de les transmettre ont été inscrites peu à peu dans des textes législatifs, ce n'est pas sans d'importantes restrictions. La loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales, dite loi Molac, en est un bon exemple. Le Conseil constitutionnel a censuré les articles 4 et 9 en considérant que l'enseignement immersif, l'usage des signes diacritiques dans les actes d'état civil et l'usage d'une autre langue que le français avec les services publics étaient contraires à la constitution. Néanmoins, et, malgré ces restrictions, cette loi pose le cadre d'une véritable reconnaissance des langues régionales et a permis de faire progresser les dispositifs dédiés à leur enseignement et à leur usage.

Les dispositions actuelles en Bretagne : la Convention spécifique Etat-Région 2022-2027

L'article L312-10 du Code de l'Éducation, modifié par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 13 juillet 2013, affirme que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de France, leur enseignement est favorisé. Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité, selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales. »

C'est en 2015 qu'a été signée la première convention spécifique pour les langues de Bretagne, pour la période 2015-2020. Les dispositions exposées dans la dernière version 2022-2027 intègrent les avancées de la loi Molac et s'appuient sur les résultats d'une enquête menée par la Région en 2018,

qui montrait que le nombre de locuteurs du breton et du gallo était en régression inquiétante, que la transmission des langues était de moins en moins intrafamiliale, mais que la population, très attachée au breton et au gallo, attendait que les pouvoirs publics prennent des mesures de sauvegarde et de développement. Elle montrait aussi que l'école devenait le lieu d'apprentissage prédominant avec des effectifs en hausse constante et qu'elle était le levier sur lequel agir pour conserver un nombre de locuteurs significatif.

Actuellement, les conditions d'un enseignement du breton et du gallo dès le plus jeune âge semblent donc garanties, car elles sont précisément définies dans la convention, avec des objectifs clairs à atteindre et des résultats chiffrés attendus.

Les signataires de la convention que sont l'État, la Région et les universités de Bretagne s'y sont engagés à associer et coordonner leurs efforts pour la poursuite de deux grands objectifs, en soutenant les acteurs publics et privés travaillant pour la promotion des langues

Le premier objectif est **la transmission** des langues régionales.

Pour le breton, il s'agit :

- de développer l'offre d'enseignement bilingue sur tout le territoire, dans le public, le privé (Divaskell), l'associatif (Diwan)
- d'ouvrir de nouveaux sites en primaire et d'assurer la continuité de l'enseignement en collèges, lycées et universités (optionnel et masters)
- de proposer un enseignement optionnel dans tout le secondaire
- d'agir pour assurer une croissance continue du nombre d'élèves et atteindre le chiffre de 30 000 en 2027.
- d'agir sur les dispositifs de formation initiale et continue et sur les concours de recrutement des enseignants,
- de favoriser la formation professionnelle au breton des salariés et des agents publics.

Le gallo, compte tenu de son histoire, n'a pas connu une évolution comparable au breton.

L'objectif, défini par la convention, est de proposer un enseignement de gallo facultatif dans un cursus complet et cohérent.

Le deuxième objectif concerne **l'usage** du breton et du gallo dans la vie quotidienne, il s'agit :

- de renforcer la formation linguistique des professionnels de la petite enfance pour favoriser l'apprentissage précoce de la langue
- de développer les langues dans l'animation, les sports, les spectacles vivants, les médias, les radios, l'audio-visuel, le numérique, l'édition, les services publics, les transports, la signalétique, autrement dit accroître leur usage et leur visibilité dans tous les aspects de la vie sociale.

La convention crée un comité de suivi qui doit se réunir au moins une fois par an pour évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés et aux moyens déployés. Si les engagements pris dans la convention sont satisfaisants, on constate rapidement les premiers défauts d'application de l'État dans sa mise en œuvre au niveau de l'enseignement.

À la fin de la période 2015-2020 déjà, le comité de suivi ne s'était pas réuni et il avait fallu deux longues années de négociation avec l'État pour qu'elle soit enfin signée le 15 mars 2022. Depuis, les manquements se sont accumulés.

La généralisation progressive de l'enseignement du breton et du gallo dès le primaire pour les élèves qui le souhaitent ne démarre pas, car aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé, le nombre d'enseignants bilingues est très insuffisant. La rentrée 2023 a vu de nets reculs sur les ouvertures de nouveaux sites, le nombre d'enfants inscrits, le recrutement des enseignants (formation, concours, changement d'académie).

L'objectif d'une croissance régulière du nombre d'élèves bilingues et immersifs, fixé à 30 000 en 2027, est certes ambitieux, mais impossible à atteindre en l'état actuel des moyens alloués. Une campagne de promotion de l'enseignement bilingue devait être menée par l'État, mais seule une campagne associative est faite chaque année. Enfin le comité de suivi chargé de l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs fixés ne s'est jamais réuni et les demandes de concertation avec le rectorat n'aboutissent pas.

Les directions académiques départementales, les directeurs d'établissement ne reçoivent pas de directives incitant à développer l'enseignement des langues régionales. Les équipes pédagogiques monolingues elles-mêmes constituent parfois un frein.

Pour ce qui concerne l'usage du breton et du gallo dans la vie sociale, les différentes structures engagées pour la culture et les langues travaillent en relation avec leurs collectivités territoriales. Les actions sont diverses : activités péri scolaires, organisation de spectacles de musique, cinéma, théâtre, sports traditionnels, signalétique bilingue dans les services, voies et espaces publics, toponymie, etc. Mais les réalisations sont inégalement présentes sur l'ensemble du territoire, car elles dépendent fortement des moyens engagés localement.

Région Bretagne et politique linguistique

En 2004 la Région est la première collectivité à se doter d'un plan de politique linguistique. Elle reconnaît alors officiellement le breton et le gallo comme langues de Bretagne à côté du français et s'engage à soutenir leur développement et leur promotion en raison de leur situation assez préoccupante, elles sont effectivement en danger, et en réponse aux fortes demandes sociales qui s'expriment.

Le Conseil Régional adopte donc à l'unanimité une politique linguistique ambitieuse, concrétisation des engagements pris avec l'État dans la convention spécifique en faveur du breton et du gallo, engagements qui ont fait, depuis, l'objet de réactualisations régulières (les dernières en 2018 et 2022). Un Vice-Président aux Langues de Bretagne et aux Bretons du monde est chargé de la mise en œuvre et du suivi des décisions.

Le Conseil Culturel de Bretagne, association loi 1901 créée en 1980, devient en 2009 une assemblée régionale consultative de 70 membres représentant la diversité des acteurs de la culture bretonne dont le rôle est de se prononcer sur toutes questions concernant l'identité culturelle de la Bretagne.

Kevre Breizh représente les mouvements culturels et linguistiques au Conseil Culturel de Bretagne, mais aussi au CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) et au MAB.

Le plan de réappropriation des langues de Bretagne

Très vite la Région estime que l'État est beaucoup trop timide dans l'application de la convention spécifique et, en 2023, elle décide d'aller plus loin avec ce plan, car elle est convaincue de l'urgence pour les langues.

Dans ses orientations budgétaires, la Région affirme sa volonté de soutien au très riche réseau associatif qui fait vivre les langues, en subventionnant nombre de structures dont les actions concourent à la réalisation de la politique linguistique.

Le budget a connu une augmentation régulière au cours des années et il a pratiquement doublé entre 2005 et 2022.

Contrairement aux choix de la Région Pays de la Loire, qui a retiré son aide à des associations importantes de culture bretonne en Loire-Atlantique dès 2024, et malgré les contraintes financières actuelles, la Région Bretagne réaffirme son soutien à la culture, aux langues de Bretagne, au

patrimoine et « sacralise » le budget qui leur est dédié pour 2025, car elle considère que ce sont des dimensions essentielles qui contribuent grandement à la cohésion sociale.

Aujourd'hui, beaucoup de choses ont été faites, mais beaucoup reste à faire. Grâce à l'engagement des différents acteurs, élus, professionnels et bénévoles, la réappropriation de la culture fait preuve d'un réel dynamisme, mais le système est vulnérable.

En dehors des établissements de l'Éducation nationale et du privé, des services publics des collectivités qui mettent le breton et/ou le gallo en lumière dans leur signalétique et leurs documents, c'est en très grande partie par des associations qu'est portée la promotion des langues. Or, si les associations sont fortes de la conviction de leurs adhérents, elles sont aussi fragiles.

Les fonctions de responsables assumées par des bénévoles deviennent de plus en plus lourdes avec une gestion actuelle plus contraignante qu'autrefois entre comptabilité, recherche de financements, dossiers divers à constituer. Par ailleurs, beaucoup d'équipes dirigeantes sont vieillissantes et peinent à se renouveler. Elles sont fragiles par leur mode de financement, car leurs ressources proviennent quasi uniquement de subventions de la Région, des départements, des communes, avec dans l'ensemble une part d'autofinancement assez faible.

Or les subventions ne sont jamais assurées, elles sont soumises aux aléas économiques et aux choix politiques. Certains financeurs institutionnels refusent de signer une convention pluriannuelle qui les engagerait et, quand il y a convention, elle peut cesser de s'appliquer au vu de la conjoncture. Soutenir financièrement la culture bretonne, promouvoir le breton et le gallo n'est pas compris par tous les acteurs comme une obligation. De plus les textes sur la protection patrimoniale des langues et leur transmission ne sont pas contraignants. Malgré les progrès réalisés, le statut des langues reste encore incertain et trop soumis à l'arbitraire.

Aujourd'hui du côté de l'État

Sans insister, je voudrais juste rappeler ici quelques jalons importants :

- En 1951, la loi Deixonne.
- En même temps on a vu une évolution dans les textes de loi.
- Au niveau de la constitution, si l'article 2 « la langue de la République est le français » est resté inchangé, par l'article 75-1 affirme que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».
- 2013, loi de refondation de l'école et code de l'éducation
- La loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur protection dite Loi Molac. Cette loi permet la prise en charge par les communes de la scolarisation des enfants en langue régionale en modifiant le code de l'éducation. Mais certains articles ont été censurés et pas des moindres : l'usage de la langue dans les relations avec les services publics et les administrations, l'enseignement immersif et l'usage de signes diacritiques dans les actes d'état civil.

Depuis la loi Deixonne de 1951, qui autorisait l'enseignement facultatif de certaines langues et, sous la pression de l'action associative, la Région Bretagne a pris en compte certaines revendications.

En 1977 était créé la première école associative Diwan, quelques mois plus tard était signée entre l'État, les 5 départements de la Bretagne historique et l'Etablissement Régional de Bretagne (Région), la Charte Culturelle « acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne » et était créé le Conseil Culturel de Bretagne.

Avec la charte, l'État s'engageait à assurer le développement du breton et du gallo, dans l'enseignement, la radio et la télévision. À l'école: découverte du patrimoine local dès la maternelle,

cours facultatif de breton en 6e et 5e, puis création d'une option langue en option breton en 4e jusqu'aux épreuves du baccalauréat. La charte affirmait aussi « les dépenses qui en découleront seront à la charge de l'État. » Il en assurait aussi le financement avec les départements pour le fonctionnement et avec la Région pour les investissements. Cf. le plan complet.

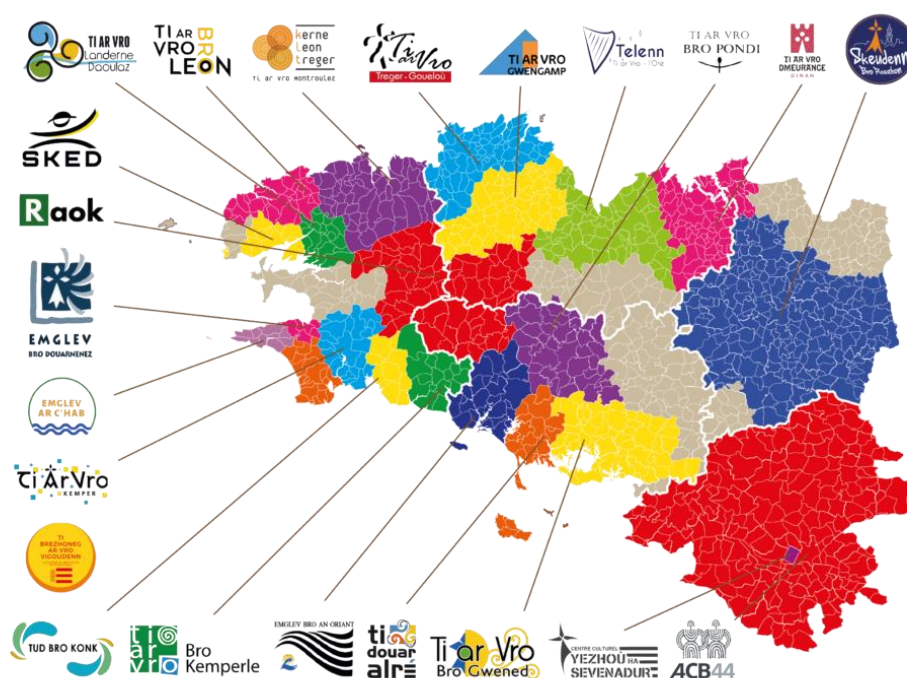
En relisant cette charte aujourd'hui, on comprend le remarquable bond en avant qu'elle a représenté 2 objectifs :

- le 1er, développer la transmission des langues par l'offre d'enseignement bilingue public, privé Div Yezh, associatif (Diwan) sur tout le territoire et de l'enseignement facultatif breton-gallo, généraliser l'offre, former des enseignants, adapter les concours de recrutement
- le 2e objectif, développement de l'usage dans la vie quotidienne et dans l'espace public, et pour cela soutenir le développement des langues dans l'animation, les loisirs, les médias, le numérique, l'édition, les spectacles vivants. La langue dans l'espace public avec la signalétique bilingue, le soutien à l'action de l'Ofis, (OPCC office public de coopération culturelle), mettre en place un comité de suivi pour évaluer les moyens et les résultats.

La Charte Culturelle Bretonne signée entre État, Départements, Région en 1977 reconnaît une « personnalité culturelle à la Bretagne » et crée le 1er Conseil Culturel de Bretagne (association 1901)

- Code de l'éducation 2005
- **Loi Molac 21 mai 2021** et censurée le même jour. NE

Le réseau des ententes de pays



1

<https://kevrebreizh.bzh/>

kevrebreizh@kevrebreizh.bzh

Kevre Breizh 9 Rue la Tour d'Auvergne, 29270 Carhaix-Plouguer Téléphone: 02 98 73 20 58

¹ <https://kevrebreizh.bzh/ententes-de-pays/#reseau>

Contribution de madame Marie-Jeanne Verny,
professeure émérite des Universités Université Montpellier Paul-Valéry
(<https://cv.hal.science/marie-jeanne-verny>), cosecrétaire FELCO — enseignement public
de l'occitan.

Langue et culture occitanes : entre perte de la langue et dynamique de réappropriation par l'enseignement public

Introduction

Par rapport à d'autres langues dites « régionales », la situation de l'occitan est bien plus complexe, comme en témoigne l'ampleur de son espace, ne correspondant à aucune entité historique, politique ou administrative globale. En 2025, cette situation est paradoxale : le constat s'impose d'une disparition progressive de son usage dans les espaces d'expression traditionnels où elle était demeurée socialement efficiente, notamment les zones rurales montagnardes et les milieux agricoles. Ce constat s'accompagne fréquemment de discours de désespoir ou de résignation, alors même que les sondages révèlent un attachement massif des populations à leur langue ; des collectivités – comme la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée – mettent en place des programmes de développement et, dans une mesure moindre que pour les autres langues régionales l'enseignement bilingue de l'occitan se développe dans le premier degré d'abord dans des zones où sa disparition est la plus ancienne. Autrement dit, il semble que l'attachement à la langue est inversement proportionnel à la vitalité « naturelle » de celle-ci.

Cependant, les politiques publiques sont très inégales d'une région à l'autre, ce qui n'est pas sans conséquences sur les potentialités de reconquête de certains usages. Au niveau de l'enseignement, des disparités sont immenses entre les moyens dévolus à l'occitan par rapport aux autres langues régionales ; ces disparités sont immenses aussi entre les 8 académies de l'espace concerné. La mise en application de la récente loi de 2021 — notamment son article 7, désormais intégré dans le Code de l'Éducation, est un parcours du combattant permanent. C'est ainsi que le travail intellectuel et militant de la FELCO, qui représente les enseignants d'occitan des académies concernées – diaspora comprise – est plus que jamais nécessaire.

Ma réflexion s'attachera d'abord à présenter le caractère paradoxal des discours produits sur la langue, entre déploration de sa mort et engagement pour sa survie. Puis j'en viendrai à quelques éléments objectifs, illustrés par des cartes, sur l'état des lieux concernant l'occitan — langue d'oc avant de me focaliser sur la question de l'enseignement public, notamment à travers l'action de la FELCO.

Considérations succinctes sur l'état de la langue

« La langue occitane va mourir »... de mort naturelle ?

Le titre d'un entretien donné en février 2024 au quotidien limousin *Le Populaire du centre* par Jan dau Melhau² — est éloquent et sans appel : « Pour Jan Dau Melhau, conteur et éditeur en occitan du Limousin, "la langue occitane va mourir" ». L'expérience de Dau Melhau rejoint en grande partie la mienne : nous sommes tous deux des « activistes » de l'occitanisme et issus de régions (Limousin et Auvergne) qui ont été parmi les conservatoires de la langue, laquelle continuait d'être transmise en famille jusqu'aux années 50, soit 20 ans au moins plus tard que dans les zones plus urbanisées de

² Écrivain et musicien limousin et éditeur, de la grande Marcela Delpastre notamment : https://www.lepopulaire.fr/limoges-87000/loisirs/pour-jan-dau-melhau-conteur-et-editeur-en-occitan-du-limousin-la-langue-occitane-va-mourir_14452945/. Entretien reproduit en annexe.

l'espace d'oc, notamment dans le cadre des activités agricoles. Nous avons ainsi connu l'un et l'autre l'occitan comme langue sociale majoritaire chez les plus de 30 ans.

Et nous constatons la raréfaction de ses emplois au fur et à mesure que meurent les personnes nées autour des années 40 : à chaque décès, plusieurs personnes du voisinage cessent de parler une langue dont elles avaient cependant un usage naturel. Autre constat : le regard de ces populations par rapport à l'occitan est globalement dévalorisé, malgré des discours compensatoires (belle langue, musicale, en lien avec les ancêtres et les traditions...) qui n'ont en rien évité l'arrêt brutal de la transmission familiale. En mars 2025, est paru sur le site de France 3 Auvergne un article sur le Cantal, qui corrobore ces premières analyses, significativement intitulé : « "Les gens ont du mal à être fiers de leur patrimoine" : la langue occitane menacée de disparition »³.

La langue est, en Auvergne et en Limousin, presque toujours nommée « patois », « l'occitan » étant considéré comme « autre chose », au mieux comme une forme intellectuelle d'un parler populaire. Les poncifs bien identifiés reviennent dans les propos : le « patois » changerait de village en village ; les parents (à présent plutôt les grands-parents) le parlaient, mais jamais aux plus jeunes ; autrefois, on était puni lorsqu'on osait s'exprimer en « patois » dans le cadre scolaire. Ainsi reviennent les récits de vexations et punitions subies à l'école par les locuteurs ou par leurs ascendants. Dernier récit en date, entendu l'été 2024 d'un locuteur « naturel » cantalien de 70 ans : on faisait agenouiller le coupable sur une bûche avec un poids à chaque bras...

L'usage du « signal », longtemps nié parce qu'il ne figurait pas dans des textes règlementaires, a été, depuis finalement peu de temps, bien documenté par des travaux universitaires, à l'instar de la thèse de Rozenn Milin pour la Bretagne (en écho avec les pratiques scolaires coercitives pratiquées en Afrique) récemment éditée (Millin, 2025) ou de Michel Lafon (2015) dans sa thèse sur l'école et l'occitan en Aveyron, à laquelle sont annexés 70 témoignages, dont les plus récents remontaient aux années 60. On trouve aussi de nombreux témoignages comparables sur le site de l'Institut occitan de l'Aveyron.⁴

Il n'est pas difficile, par ailleurs, de lire sur les réseaux sociaux des échanges où reviennent inlassablement les mêmes propos : langue parlée autrefois, langue du grand-père, langue dont l'usage valait punition, langue qui change de village en village... J'en veux pour preuve un échange récent pris sur une page *facebook* intitulée « Aubrac », l'Aubrac étant un des derniers territoires de conservation de la langue. Les propos et les locuteurs étant publics, je les livre tels qu'on peut les trouver, en conservant seulement les prénoms. Celui qui ouvre l'échange, Alain, anime par ailleurs une page intitulée « *La còla de las istòrias en òc* »⁵ [le groupe des histoires en oc], qui se veut à la fois didactique et ludique concernant la langue et la culture.

Dans ce que j'ai observé⁶, Alain lance un débat auquel vont répondre plusieurs participants. 95 commentaires suivront, dont j'extrais ce qui suit :

Alain : Le traumatisme de la langue interdite. En Lozère ou l'Aveyron, tout le monde comprend et entend l'occitan, mais personne ne le parle. Pourtant c'est une langue inscrite au patrimoine immatériel linguistique, vieille de 1000 ans, c'est la langue de nos aïeux. Nombreux résistent et l'aiment encore. Lo patoès Merci de le dire ici !

Et voici deux réactions parmi les commentaires, qui renvoient aux deux éléments d'analyse que je livrais plus haut :

³ Article daté du 25 mars 2025. Reproduit en annexe. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/cantal/aurillac/les-gens-ont-du-mal-a-etre-fiers-de-leur-patrimoine-la-langue-occitane-menacee-de-disparition-3127819.html>

⁴ <https://www.occitan-aveyron.fr/fr/iaa-qui-sommes-nous>

⁵ <https://www.facebook.com/groups/723277998812782/>

⁶ Je conserve l'orthographe du site. Comme chacun sait, ce n'est pas un lieu où on se relit...

Josette : J'ai 90 ans mon père était bognat mes parents parlaient patois entre eux, mais français avec moi, je suis arrivée chez mes grands-parents au Cayrol dans le nord Aveyron chez ma grand-mère où on parlait les deux alternativement, mais il l'école c'était le français !je me souviens de Mr Gavalda l'instituteur avec sa longue branche de noisetier pour taper sur la tête des récalcitrants et les remettre sur le droit chemin !!!

Mireille : Je regrette tellement que ma grand-mère ne me l'ait pas appris. J'adorais l'entendre parler en famille.

Ces propos disent les souvenirs de punitions, le rapport générationnel à la langue non transmise aux enfants par des locuteurs premiers qui le parlaient entre eux, mais aussi le regret et le manque.

« Une mort qui n'en finit pas »

J'emprunte ce titre à René Merle (1990), linguiste et historien. Il y a des siècles que les textes, de l'extérieur ou de l'intérieur de l'espace linguistique concerné, annoncent la mort de l'occitan. Et pourtant, la langue survit. Mais elle survit dans les difficultés induites par un monde globalisé où les différences s'effacent au profit d'une forme d'anglais qui est celle des marchés financiers. Elle survit à travers une riche production musicale où elle accompagne tous les genres de musique, à travers une littérature millénaire toujours vivante, avec de jeunes écrivains, même si nos derniers « géants » sont décédés entre 1975 (Bodon/Boudou) et le début de notre millénaire (Delavouët, Lafont, Manciet, Max et Yves Rouquette)⁷. Elle survit sur les réseaux sociaux. Elle survit difficilement dans le cadre d'un système éducatif où, globalement, les avancées règlementaires obtenues de haute lutte à la fin du XX^e siècle se voient peu à peu grignotées par des réformes visant à réduire dans les cursus le poids des enseignements optionnels, dont les langues vivantes – étrangères ou régionales – autres que l'anglais.

Lien entre locuteurs « naturels » et néolocuteurs ?

C'est une des questions que pose Dau Melhau. Il est vrai que, pour des raisons multiples et complexes, les années d'après-guerre où s'est peu à peu développé le militantisme occitaniste ont vu celui-ci s'installer indépendamment des locuteurs actifs qui subsistaient : ignorance ? désintérêt ? opacité entre deux mondes socialement et culturellement étrangers l'un à l'autre ? Certes. Et aussi difficultés psychologiques : comment s'adresser à ses proches dans une langue qu'ils s'étaient escrimés à ne pas parler à leurs descendants : ce faisant, n'y avait-il pas le risque de renier l'éducation reçue de ces mêmes ascendants ?

Le présent millénaire, à l'inverse, voit se développer des collectages audio ou visio et nous disposons à présent d'un riche corpus d'enregistrements de ces locuteurs premiers. Est-ce que, pour autant c'est établi un contact opérationnel avec ces mêmes locuteurs ? ce serait osé de le dire. Le collectage ne signifie pas forcément l'instauration d'un échange communicationnel. Et puis, force est de constater qu'il s'agit, dans tous les cas, de personnes âgées auxquelles il manque par ailleurs de plus en plus ce que pointe à juste titre Dau Melhau : les lieux d'expression spontanée de la langue, espaces d'échanges linguistiques où celle-ci jouerait naturellement son rôle.

Il reste que l'existence relativement récente d'écoles publiques ou privées associatives enseignant en occitan (et pas seulement enseignant « l'occitan ») permet de recréer ces liens intergénérationnels : en témoignent des projets pédagogiques mettant en relation ces élèves avec des résidents de maisons de retraite. Il reste aussi que si les nouveaux locuteurs, dont la langue est souvent mal assurée du fait même de la rareté des lieux de sa pratique, ont majoritairement une claire conscience linguistique, ce qui était loin d'être le cas des locuteurs « naturels ».

Après ces quelques observations sur la subjectivité des représentations linguistiques, je voudrais en venir à un état des lieux objectif de la situation de la langue d'oc.

⁷ Pour avoir une idée de notre littérature, voir le site « Mille ans de littérature d'oc » que j'ai dirigé : <http://uoh.univ-montp3.fr/1000ans/>

Un état des lieux contrasté

L'espace linguistique concerné

Commençons par présenter l'espace linguistique concerné, le plus vaste concernant une langue régionale au niveau hexagonal. Les cartes qui suivent donnent une première idée de sa complexité. La première met en évidence sa totalité, mais aussi la prise en compte d'une variété de parlers dont l'intercompréhension est possible, et que l'on a coutume de regrouper en grands ensembles dialectaux. La deuxième dessine les académies concernées (au moins en partie), la troisième les Régions administratives où l'occitan est une des langues employées, à côté du catalan parlé dans un département de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée (Pyrénées-Orientales), et du basque dans un demi-département de la Région Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques). L'occitan ne concerne, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, que le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, la Drôme et l'Ardèche. Enfin la dernière carte délimite les deux seules Régions concernées par l'Office public pour la langue occitane.



Figure 1 : territoire concerné par l'occitan-langue d'oc avec indication des dialectes (Document CIRDOC 2018 – Conception graphique Cécile Doumayrou)

Figure 2 : les académies concernées (document FELCO <https://www.felco-creo.org/>)

Figure 3 : les 4 régions administratives où la langue est présente (Document CIRDOC 2018 – Conception graphique Cécile Doumayrou)

Figure 4 : les 2 seules Régions concernées par l'Office Public pour la langue occitane

Ces cartes mettent en évidence l'impossibilité d'associer l'espace d'oc à une entité politique, historique ou administrative. La récente appellation « Occitanie » d'une des régions concernées n'est pas sans poser de graves problèmes, même si le nom a été choisi après un sondage populaire et s'il manifeste la légitimité acquise par ce terme. Cependant, cette appellation a eu pour effet négatif de rejeter 2 des 4 régions de langue d'oc hors de cet espace administratif qui, certes, légitime l'adéquation d'une entité politique et d'une langue, mais en réduit artificiellement l'espace « naturel », risquant d'affaiblir ainsi considérablement son territoire administratif légitime – qui n'avait pas besoin de cela... Au niveau de l'enseignement, le rapport à la langue est très inégal de l'une à l'autre des académies concernées et la construction des conventions entre l'État et les collectivités territoriales, exigée par l'article 75-1 de la Constitution, est très difficile, faute de compétence de l'Office public pour la langue occitane sur l'ensemble du territoire concerné et aboutit à des résultats disparates, quand il y en a...

Une visibilité militante inégale d'une région à l'autre

Un constat : les régions qui ont conservé la langue le plus longtemps sont souvent celles qui participent le moins à la reconquête linguistique, celles où s'expriment le plus des manifestations de ce qui a été décrit par les sociolinguistes, comme *l'auto-odi* (Alen-Garabato et Colonna, 2016).

J'ai commencé cette communication à partir du cas du Limousin et de l'Auvergne. Malgré des initiatives culturelles de la part des associations, dont les sections régionales concernées de l'Institut d'études occitanes, les réseaux militants s'avèrent insuffisants pour inverser les pratiques linguistiques. Certes, dans les deux cas, il y a une librairie occitane (*Ostal del Libre* à Aurillac, *Librariá occitana* à Limoges). Dans les deux cas aussi, il existe des sections régionales actives de l'Institut d'études occitanes. Au niveau scolaire, il existe une *calandreta* (école associative privée) à

Limoges, deux autres, à Aurillac (15) et au Puy (43), qui scolarisent chacune entre 20 et 40 élèves, mais dont les effectifs sont au mieux stables, quand ils n'ont pas diminué de moitié depuis l'ouverture (Limoges).

Parallèlement, la situation de l'enseignement à l'école publique y est très précaire : pas d'écoles publiques bilingues, pour Clermont (3 départements occitans) ; dans le seul Cantal, un poste et demi d'enseignant itinérant qui propose une sensibilisation à la langue pour 1500 à 2000 élèves. Très peu d'enseignement dans le second degré (un seul poste de certifié pour le Cantal dont le titulaire enseigne dans six établissements, aucun en Limousin). L'immense majorité des enfants ne peuvent donc rencontrer à l'école la langue qui était la langue d'expression de leurs arrière-grands-parents et qu'ils n'entendent pratiquement plus. Cette situation entraîne la perte de la compétence passive qui était restée longtemps prégnante : un Cantalien de plus de 40 ans vivant en domaine rural comprend parfaitement l'occitan. Par une parfaite symétrie des effets et des causes, la demande sociale ne peut émerger et les autorités de l'Éducation nationale, déjà peu enclines à répondre aux demandes exprimées, s'accommodent fort bien de ces carences, ainsi l'offre scolaire lacunaire ne permet-elle pas de reconquérir un usage actif de la langue, d'autant plus que les lieux d'expression « naturels » (marchés agricoles, par exemple) s'amenuisent.

Focus sur 3 départements voisins : Cantal, Lozère, Aveyron

Dans ces trois départements géographiquement et socio-économiquement proches, nous constatons des réalités très hétérogènes.

Département	Cantal	Lozère	Aveyron
Démographie (INSEE)	143 600 (2023)	76 519 (2021)	279 500 (2023)
Académie	Clermont-Ferrand	Montpellier	Toulouse
Région administrative	Auvergne-Rhône-Alpes	Occitanie- Pyrénées - Méditerranée	Occitanie - Pyrénées - Méditerranée
Nb de sites bilingues publics	0	6	15
Nb d'enseignants du 2 nd degré	1	4	12,5

Où l'on voit que la notion d'« égalité républicaine », que l'on renvoie souvent aux militants des langues régionales, est vraiment à géométrie variable : faute d'une politique de moyens budgétaires spécifiques nationaux, on est confronté à un niveau d'engagement très déséquilibré de l'Éducation nationale entre zones pourtant proches, sur le plan géographique comme sur le plan socio-économique.

Un facteur se révèle important pour expliquer ces disparités : l'existence d'un militantisme ancien, d'abord par le biais du Félibrige – à partir du XIX^e siècle, puis (et parfois conjointement) par celui du mouvement occitan. Le Félibrige aveyronnais, notamment dans le nord du département, a constitué et constitue toujours un foyer culturel important, par le biais du folklore, mais aussi de la littérature.

Autre facteur, lié au précédent : les différences abyssales entre politiques académiques, globalement plutôt favorables dans les académies de Montpellier et Toulouse et insignifiante dans celle de Clermont. Ainsi l'enseignement de l'occitan en Lozère est-il bien implanté, uniquement dans le service public où il concerne, sous des formes diverses, 43 % des écoles.

Enquêtes sociolinguistiques - Inégalité de connaissance des situations

Plusieurs enquêtes sociolinguistiques ont eu lieu depuis le début du millénaire, sur commande – au moins partagée – des collectivités territoriales concernées. L'ensemble reste encore à étudier

finement⁸. On notera que la plupart de ces enquêtes interrogent à la fois les pratiques et les représentations concernant la langue, acquis heureux des études sociolinguistiques.

Notons une particularité de l'enquête commanditée par le département des Pyrénées-Atlantiques qui a un caractère nettement performatif : « Développer l'usage et la transmission de la langue occitane béarnaise et gasconne » alors que le titre des autres enquêtes évoque un simple recueil des données. De fait, les Pyrénées-Atlantiques se partagent entre basque et occitan et la vitalité du basque a des conséquences positives sur l'occitan. Dans le cadre de cette communication qui vise à montrer quelques éléments d'analyse de la complexité de la situation occitane par rapport à d'autres langues régionales, ce qui m'intéresse ici, c'est l'inégalité quant à la connaissance du terrain (les 4 régions et les 8 académies concernées par la langue d'oc) que révèlent ces enquêtes.

	Territoire	Commanditaire	Titre et Référence
	Auvergne 2006	Région Auvergne Institut d'études occitanes Enquête IFOP	Pratiques et représentations des langues régionales en Auvergne : https://www.ifop.com/publication/pratiques-et-representations-des-langues-regionales-en-auvergne/
	Aquitaine 2009	Départements Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques DRAC Conseil Régional Aquitaine	Étude sociolinguistique sur la présence, les pratiques et les perceptions de la langue occitane en Aquitaine : http://portal-lem.com/images/fr/occitan/08_Enquete_sociolinguistique_occitan_en_Aquitaine_2009.pdf
	Midi-Pyrénées 2010	Tarn, Hautes-Pyrénées, Gers Ariège DRAC Conseil Régional Midi-Pyrénées,	Présence, pratiques et Perceptions de la langue occitane en Région Midi-Pyrénées : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/Enquesta_sociolinguistica-oc-Midpyr.pdf
	Pyrénées-Atlantiques 2018	Département Pyrénées-Atlantiques	Développer l'usage et la transmission de la langue occitane béarnaise et gasconne : https://le64.fr/developper-lusage-et-la-transmission-de-la-langue-occitane-bearnaise-et-gasconne
	Nouvelle-Aquitaine, Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, Val d'Aran 2020	Office public pour la langue occitane – OPLO (compétent sur les deux Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie-Pyrénées-Méditerranée).	Pratique et représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran : https://www.ofici-occitan.eu/fr/restitution-des-resultats-de-lenquete-sociolinguistique/

Si le Limousin peut désormais bénéficier de son intégration dans la Région Nouvelle-Aquitaine, en revanche, l'Auvergne, intégrée désormais dans un ensemble qui comprend l'ex-Région Rhône-Alpes, se trouve de ce fait marginalisée. On ne peut que constater que le passage à droite des deux ex-régions autrefois à gauche a mis fin brutalement à un début d'implication politique sous les précédents mandats. Ajoutons le fait que l'Office Public ne concerne que les deux régions restées à gauche... et

⁸ Christian Lagarde présente dans ce dossier quelques données de l'enquête de l'OPLO 2020.

peut donc difficilement, pour l'heure, malgré une évidente volonté, travailler avec les deux autres régions occitanes...

En Auvergne, la dynamique que l'on pouvait espérer grâce à l'enquête de 2006 s'est tarie. Celle-ci, qui avait vu l'IFOP obéir à une commande coordonnée entre la collectivité régionale et l'Institut d'études occitanes, n'a pas été renouvelée. Il semble que tout intérêt pour la culture occitane soit absent de la nouvelle entité. À noter que l'ex-Région Rhône-Alpes, qui compte deux départements occitans, Ardèche et Drôme, et qui était alors à gauche, avec un élu chargé des questions linguistiques, avait commencé à mener une politique concernant ses langues (occitan et francoprovençal) : ligne budgétaire, subventions aux projets pédagogiques et culturels, aide à l'édition. Cela aussi s'est arrêté.

Il n'y a toujours pas d'enquête linguistique en Provence. La Région pose d'ailleurs un autre problème (à moins que ce problème ne soit la cause principale d'une frilosité de la Région en faveur d'une vraie politique linguistique) avec la présence d'un « collectif »⁹ qui refuse l'unité de la langue d'oc, exige que le provençal soit nettement séparé de l'ensemble occitan, prétend imposer une graphie — la graphie dite « mistralienne » — et concentre ses demandes sur des thématiques liées aux « traditions » et au folklore.

Qu'en est-il des résultats obtenus dans les sondages ? Sans surprise, ils révèlent une baisse de l'usage de la langue et de la connaissance de celle-ci par rapport aux enquêtes antérieures, lorsqu'elles existent et que les éléments se prêtent à la comparaison (âge moyen des enquêtes ou situation géographique...). Cependant on observe aussi massivement des déclarations d'intérêt pour la langue et son enseignement. Certes, ces déclarations ne se traduisent pas forcément par des actes, et il est difficile de vérifier le passage de la déclaration à l'action, parce que l'offre d'enseignement n'est pas suffisante sur les territoires concernés.

Engagement des collectivités

Nous avons noté précédemment la singularité du département des Pyrénées-Atlantiques¹⁰ qui fait partie de l'un des rares départements concernés avec, notamment la Dordogne¹¹ et le Tarn¹², à afficher une politique linguistique.

Au niveau des Régions, on constate de très fortes inégalités territoriales en termes de visibilité institutionnelle et de budgets.

La région Occitanie-Pyrénées-Méditerranées a un espace dédié au catalan et à l'occitan sur son site : <https://www.laregion.fr/Catalan-et-Occitan>, un élu chargé de la question, appuyé par une équipe de 5 personnes

Il en est de même pour la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr/langues-et-cultures-regionales/les-langues-et-cultures-regionales-en-nouvelle-aquitaine/>, qui dispose d'un élu et de 2 personnels chargés de mission

Il n'y en Auvergne-Rhône-Alpes ni élu identifié ni chargé de mission, contrairement au mandat précédent de la Région Rhône-Alpes¹³.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'affiche aucune visibilité immédiate du provençal sur le site, même sous la dénomination – discutable – d'« identité » : <https://www.maregionsud.fr/votre->

⁹ On pourra en savoir plus sur le site <https://www.observatoire-provence.com/collectif-provence/>

¹⁰ Voir sur son site : *Deux langues, quelle chance !* : <https://le64.fr/lactualite-du-departement/deux-langues-quelle-chance>

¹¹ Voir sur son site : *L'occitan, un trésor pour le Périgord ! / L'occitan, / un tresaur per lo Perigòrd !* <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/locctan-un-tresor-pour-le-perigord-locctan-un-tresaur-per-lo-perigord-22332131>

¹² Voir *Le Tarn Occitan, passionnément !* <https://tarncoeuroccitanie.com/>

¹³ Voir : <https://elus-rhonealpes.eelv.fr/2011/10/22/une-rencontre-pour-defendre-les-langues-regionales/>

region/identite. En cherchant, on découvre une « Commission Patrimoine, traditions et langues régionales », avec une forte présence d'élus d'extrême droite... Et on constate que « patrimoine » et « traditions » passent avant « langue régionale »...

Le tournant du millénaire : entre reculs et conquêtes pour l'enseignement public

État des lieux

Les constats précédents nous amènent à mesurer le poids important des collectivités, y compris dans le cadre d'une politique éducative nationale dont il faut maintenant donner un aperçu synthétique.

Pour que l'enseignement de l'occitan parvienne à compenser en partie la baisse de la transmission familiale, il faudrait des moyens d'État (on connaît les limites des budgets des collectivités territoriales auxquelles on transfère volontiers des charges sans pour autant leur transférer les moyens pour les porter). Il n'est pas difficile de constater que d'autres langues bénéficient de moyens nationaux bien plus importants que l'occitan (postes aux concours, moyens en formation continue...). Force est aussi de constater que l'engagement politique des collectivités concernées (Régions, départements, Métropoles) est très inégal d'un espace linguistique à l'autre, et même au sein du même espace, alors qu'elles sont des interlocutrices du ministère et des rectorats concernés, dans le cas notamment des négociations des conventions avec l'État que réclament la loi et le Code de l'Éducation.

Le contexte général de l'enseignement public s'est considérablement dégradé entre 2001 (circulaires Lang) et 2006 (gouvernements Sarkozy puis Hollande). Le nombre de postes au CAPES est passé d'une vingtaine à une moyenne de 4 par ans, les réformes successives des collèges (2015, puis 2024) et du lycée (2019) ont marginalisé les enseignements optionnels et provoqué un effondrement brutal des effectifs d'élèves, alors même que les effectifs du bilinguisme à parité horaire ont progressé en primaire. Ceux des lycées sont devenus tels que les viviers d'étudiants puis de candidats aux concours se sont amenuisés. Des formations universitaires ont fermé : seules Toulouse et Montpellier proposent un cursus complet de la licence au doctorat : deux universités pour 8 académies.

Certes, la loi dite « Molac », promulguée en mai 2021, a permis d'établir un rapport de forces plus favorable, en donnant aux Régions impliquées un cadre encourageant leurs initiatives. Cependant, si cette loi oblige l'État, selon les termes juridiques consacrés, à affecter des moyens à l'enseignement des langues régionales, elle ne l'oblige pas à des résultats. Voici ce que dit l'article 7 sur lequel s'appuient les militants :

La section 4 du chapitre II du titre Ier du livre III du code de l'éducation est complétée par un article L. 312-11-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-11-2.-Sans préjudice de l'article L. 312-11-1, dans le cadre de conventions entre l'État et les régions, la collectivité de Corse, la Collectivité européenne d'Alsace ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, **dans le but de**¹⁴ proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. »

On note la formule prudente : « dans le but de »... Si cet article est un appui important, même de nature symbolique, il reste que la question linguistique en France, autour de l'occitan notamment, est au cœur d'un rapport de forces idéologique et politique, comme le montrent les débats au parlement (Martel et Verny, 2020) ou les prises de position médiatiques qu'on peut observer à telle ou telle

¹⁴ Souligné par nous.

occasion, les dernières en date étant les discussions autour de la ratification de la Charte européenne (2008) ou de la loi Molac (2021).

L'action de la FELCO

J'ai eu l'occasion de présenter en détail cette action dans un article de la revue en ligne *Glottopol*¹⁵ auquel je renvoie le lecteur. J'en résume ici l'essentiel.

Le rôle de la FELCO, on peut en avoir un aperçu en consultant **notre site internet** <https://www.felco-creo.org/>, qui contient à la fois des éléments militants sur le rôle de cette fédération d'associations académiques. La FELCO existe depuis 35 ans. C'est une fédération d'associations académiques qui entretient des liens avec d'autres entités, qui peuvent être structurels : autres associations de défense de la langue d'oc — Institut d'études occitanes (IEO), Félibrige ; associations liées aux autres langues régionales — FLAREP : <https://www.flarep.com/> – ou vivantes — : APLV : <https://www.aplv-languesmodernes.org/> ; syndicats d'enseignants. Ces liens peuvent être conjoncturels à l'occasion de telle ou telle série d'actions dans le cadre de collectifs : *Anem*, òc, au début du millénaire, qui a organisé trois grandes manifestations pour la défense de la langue, ou, depuis 2019, le collectif « Pour que vivent nos langues » <https://www.pourqueviventnoslangues.org/>. La FELCO essaie aussi d'informer sur ses actions, sur des événements culturels et scientifiques liés à l'occitan, par le biais de son site et d'une lettre périodique avec deux formules, diffusion hebdomadaire des nouveaux articles du site sur abonnement et envoi toutes les deux ou trois semaines d'une lettre plus complète à une série de correspondants. Il s'agit d'essayer de résoudre un équilibre impossible comme tout équilibre : informer sans saturer.

La FELCO est donc une structure interacadémique, ce qui suppose une attention à des situations complexes très différentes d'un espace à l'autre. Notons au passage que la notion d'« égalité républicaine », qu'on renvoie systématiquement aux militants des langues régionales, n'est pas respectée à l'égard de ces mêmes langues par l'État qui s'en gargarise. Cela m'amène à la fonction d'interlocuteur du ministère de l'Éducation nationale, un interlocuteur plus ou moins attentif... J'ai à mon actif, avec les présidents de la FELCO qui se sont succédé depuis que j'y ai des fonctions de secrétariat (Philippe Martel, Yan Lespoux, Olivier Pasquetti) un certain nombre d'audiences parisiennes, avec quantité de conseillers généralement aimables, mais qui restaient encore moins en place que leur ministère de tutelle. Chaque fois, il fallait constituer un gros dossier sur les problèmes généraux et sur les situations académiques, chaque fois il fallait expliquer, redire les problèmes... L'art de la répétition : le propre du métier d'enseignant... Qui me renvoie au titre du livre de Philippe MARTEL : *L'école française et l'occitan. Le sourd et le bègue*¹⁶...

Face à cet État qui est notre employeur et qui devrait être responsable de la transmission de nos langues, puisque des décennies de conception étriquée de la République en ont interrompu la transmission familiale, nous mettons un point d'honneur à interpeler les élus de la représentation nationale. Nous sommes aussi, bien sûr, en rapport avec les collectivités territoriales. Et, bien sûr, en dialogue avec les organisations syndicales.

Comment expliquer notre choix résolu de l'enseignement public ? Levons d'abord quelques malentendus possibles : on ne remerciera jamais assez l'enseignement associatif (*Ikastola*, *Diwan*, *Bressola* et *Calandreta* pour l'occitan) d'avoir, à la fin des années 1970, montré concrètement que nos

¹⁵ « Quelle revitalisation de l'occitan, langue minorée, dans le cadre de l'enseignement public ? Le combat de la FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc) ». *Glottopol : Revue de sociolinguistique en ligne*, 2024, *Pourquoi et comment revitaliser les langues indigènes et minorées ?*, 40 (40), <https://journals.openedition.org/glottopol/4610> (10.4000/glottopol.4610). [hal— 04860754](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04860754).

¹⁶ Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007.

langues pouvaient être langues de vie dans l'école et langues d'enseignement des autres disciplines. C'était alors impossible à l'école publique où on dispensait au mieux quelques heures de langue.

Par ailleurs, qu'ils soient scolarisés dans le public ou en *Calandreta*, les enfants des pays d'oc ont besoin de trouver la langue en société afin qu'elle ne se cantonne pas à l'école. Nous avons donc des combats communs à mener, enseignants du public ou de l'associatif : l'État doit donner plus de moyens à la DGLFLF (Direction générale à la langue française et aux langues de France – Ministère de la Culture) ; les collectivités territoriales doivent mettre en place des politiques linguistiques et culturelles – même si on sait que l'État leur donne de plus en plus de charges sans leur donner les moyens de les exercer. Pour autant, il n'est pas question pour nous que les langues régionales servent de laboratoire au désengagement de l'État en matière de service public d'Éducation.

Enfin, la FELCO considère que l'école n'a pas en priorité à répondre à la demande des familles qui, dans nos régions, ne peut être qu'extrêmement minoritaire et correspondre à une élite militante, cultivée ou demandeuse d'une autre école. L'école publique, dans ce qu'elle que son histoire a construit, doit s'adresser à tous les enfants qui vivent dans nos territoires. En l'occurrence, il s'agit de proposer au plus grand nombre la langue et la culture historiques du pays où ils vivent. C'est donc une politique d'offre que nous réclamons, entre autres parce que, dans nos écoles publiques bilingues, l'usage de l'occitan s'accompagne souvent d'une éducation à l'altérité, qui passe aussi par l'accueil des langues des familles.

Conclusion

Le titre volontairement provocateur de l'entretien avec Jan dau Melhau « la langue occitane va mourir » nous a amenée à étudier les pratiques et représentations de cette langue dans l'espace concerné, avec une focale sur le Limousin de Melhau et l'Auvergne proche, avant d'élargir le cadre à l'ensemble des zones concernées. Cette observation met en évidence la disparité des situations, dans un cadre général de grande précarité, malgré les représentations de plus en plus positives des populations par rapport à la langue.

Alors... les chercheuses et chercheurs impliqué.es que nous sommes, après ceux qui nous ont précédé.es, en premier lieu, Robert Lafont, devons, modestement, essayer de suivre les traces de celui-ci : travailler, en tant qu'universitaires, à une connaissance la plus objective possible du cadre sociolinguistique et politique qui est celui de notre langue, de ses usages et de son statut. Cette connaissance objective, au-delà des mythes et des désirs militants, Robert Lafont l'avait voulue dès sa jeunesse, se heurtant alors à un militantisme occitaniste qui craignait que ne soit ainsi révélé l'état misérable de la langue. J'ai essayé modestement dans ce panorama de donner une idée de la complexité de l'entreprise qui suppose d'analyser à la fois les représentations sociolinguistiques révélées par les discours produits, les résultats des enquêtes, et les politiques linguistiques – développées ou non – aussi bien par les autorités de l'Éducation nationale que par les collectivités territoriales.

Ce travail de réflexion préalable doit, me semble-t-il, guider nos engagements citoyens d'une demande de respect de la langue, ce qui passe nécessairement par un développement de son enseignement, d'abord dans l'école publique parce que c'est là que sont scolarisés l'immense majorité des élèves qui vivent dans l'espace concerné. Nous savons que cet enseignement contribue à un épanouissement de nos élèves et étudiants. C'est ce à quoi s'emploie notamment la FELCO. MJV

Éléments de bibliographie

Alen Garabato Carmen, Colonna Romain, *Auto-odi. La « haine de soi » en sociolinguistique*.
L'Harmattan, 2016

Lafon Michel, *Qui a volé mon patois ? L'école et l'occitan en Aveyron*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2015.

Martel Philippe et Verny Marie-Jeanne, « Les langues régionales au Parlement, ou l'éternel retour », *Glottopol* 34, « Les langues de France » : vingt ans après », Christian Lagarde, dir., Juillet 2020, http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_34/gpl34_07martel_verny.pdf.

Merle René, *Une mort qui n'en finit pas*, Nîmes, MARPOC, 1990.

Milin Rozenn, *La honte et le châtement. L'imposition du français: Bretagne, France, Afrique et autres territoires*, Champ Vallon, 2025.

Verny Marie-Jeanne, « Quelle revitalisation de l'occitan, langue minorée, dans le cadre de l'enseignement public ? Le combat de la FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc) », *Glottopol* 40, « Pourquoi et comment revitaliser les langues indigènes et minorées ? », Narcis Iglesias et Christian Lagarde, dir., 2024, <https://journals.openedition.org/glottopol/4610>.

Annexes

L'interview de Jan dau Melhau

https://www.lepopulaire.fr/limoges-87000/loisirs/pour-jan-dau-melhau-contreur-et-editeur-en-occitan-du-limousin-la-langue-occitane-va-mourir_14452945/ *Le Populaire du Centre* 15-02-24

Jan Dau Melhau est né en 1948 à Limoges. Écrivain, musicien, chanteur, conteur et éditeur en occitan du Limousin, il a consacré sa vie à défendre la langue de ses aïeux et sa culture. Aujourd'hui, il estime que la « Lenga d'Òc » est plus que jamais en danger.

Dans le petit monde de la littérature occitane limousine, l'homme est une légende vivante. Jan Dau Melhau a été de tous les combats pour préserver, et, surtout, faire exister cette langue romane locale toujours considérée comme vivante, mais aujourd'hui clairement sur le déclin.

Entretien.

Quel regard portez-vous sur l'état actuel de la langue occitane limousine??

L'occitan, en Limousin, comme dans la partie sud de la France, où il est historiquement parlé, disparaît lentement. La langue occitane va mourir. Dans les années soixante-dix, quand j'ai commencé à lutter plus concrètement pour sa préservation, les choses étaient sauvables. À la campagne, la plupart des gens de ma génération le parlaient encore de façon naturelle. L'ayant reçu des parents. Sauf que nous avons 20 ans. Nous en avons désormais plus de 70. En 1971, après mes études, je suis rentré à Royer, commune de Meuzac. Il y avait six familles de paysans et toute la vie se faisait en occitan. En ville, à Limoges, on entendait le patois siffler dans les rues. Maintenant, le chercher serait vain. Si je veux parler ma langue, il ne reste plus qu'une seule personne pour me comprendre dans le village. La relève n'a pas été assurée. Je ne vois aucun avenir.

Pourtant, en Limousin, les initiatives se multiplient pour faire vivre la langue...

Oui, la librairie occitane, rue de la Haute-Vienne à Limoges, et l'Institut d'études occitanes du Limousin organisent de nombreuses animations, des cours notamment. Mais ce n'est pas suffisant. Lundi dernier, le cinéma Le Lido a diffusé un documentaire sur la poétesse occitane corrézienne Marcelle Delpastre. 350 personnes sont venues voir un film à 90 % en occitan sous-titré en français. C'est très bien.

« On a demandé au public s'il comprenait l'occitan et les deux tiers de la salle ont levé la main. »

Il y a plus d'occitanophones qu'on ne le pense. Mais ils n'osent pas le parler ou n'en ont pas besoin. Communiquer avec est devenu un luxe. La langue est en perdition.

L'article de France 3

« "Les gens ont du mal à être fiers de leur patrimoine" : la langue occitane menacée de disparition »

Écrit par Solenne Barlot, Publié le 25/03/2025 à 11 h 45

Toute la semaine, en partenariat avec l'Éducation nationale, les associations de valorisation de l'occitan organisent des ateliers pour sensibiliser à la langue et à la culture occitane. Dans le Cantal, 400 élèves de tout le département y participeront.

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

À l'heure du conte et des comptines, l'histoire sonne un peu différemment. Ces élèves de CE2 d'Aurillac découvrent pour beaucoup l'occitan, la langue régionale, qui serait encore parlée par un 1/3 de la population du Cantal. « Avec les instruments, ça fait très beau ! » apprécie une élève. « Ça fait découvrir d'autres langues. Moi, je ne connais pas trop l'occitan », explique un autre enfant.

« Les enfants sont très éloignés de ce monde-là »

Toute la semaine, 400 écoliers vont participer à ces ateliers. De la danse, des contes et des jeux pour recréer du lien entre ces enfants et l'occitan. Une nécessité, pour leur enseignante. « Ça permet de les ouvrir sur le patrimoine et la culture occitane dont ils sont pour la plupart très loin. C'est un héritage culturel important avec des valeurs et des traditions. À l'heure actuelle, les enfants sont très éloignés de ce monde-là », regrette Julie Nouvelle, enseignante en CE2.

Toute la semaine, en partenariat avec l'Éducation nationale, les associations de valorisation de l'occitan organisent des ateliers pour sensibiliser à la langue et à la culture occitane. Dans le Cantal, 400 élèves de tout le département y participeront. •

Un patrimoine en danger

Un héritage de moins en moins transmis. Depuis 2010, l'Unesco a classé l'occitan parmi les langues en danger d'extinction. Françoise Pouget, présidente de l'Association de Coordination d'Échanges Occitan, alerte : « C'est un message difficile à faire passer dans le Cantal. Les gens ont du mal à être fiers de leur patrimoine, de leur culture et de leur identité. Tout se transmet par oral et si on n'est pas là pour transmettre, tout ça se perdra, alors que c'est ça qui fait la richesse de notre région ! » Un patrimoine vivant en danger. Si rien n'est fait, l'occitan, comme les autres langues régionales, pourrait avoir disparu d'ici la fin du siècle.

Contribution de Madame Ingrid Audoire, chargée de développement, responsable de secteur de Centre Bretagne à l'OPLB.

L'Office public de la langue bretonne



L'OPLB est l'outil institutionnel dont se sont dotés l'État, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que les 5 Départements concernés (Côtes-d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan) pour promouvoir et développer l'usage de la langue bretonne dans le cadre du bilinguisme. Ces pouvoirs publics siègent au sein du Conseil d'administration de l'OPLB, créé en 2010 à la suite de l'Office de la Langue Bretonne fondé en 1999.

La création de l'OPLB s'inscrit dans une dynamique globale de mise en place par l'État et les collectivités territoriales d'organismes publics dédiés à la politique linguistique (Office Public de la Langue Basque en 2004, Office Public de la Langue Occitane 2016, Office Public de la Langue Catalane 2019).

Établissement public de coopération culturelle (EPCC), l'OPLB est basé à Carhaix dans le Finistère et dispose de bureaux dans chacun des départements bretons. Il s'appuie sur une équipe de 41 agents de droit public et est structuré autour de 2 pôles :

le Pôle Langue, chargé d'enrichir la langue bretonne et de l'adapter aux usages contemporains (codification, terminologie, lexicographie, traduction automatique, synthèse vocale...).

Le Pôle Étude et Développement, qui œuvre à la promotion de la langue, la sensibilisation de la population, la mobilisation des acteurs publics et privés et l'analyse des pratiques linguistiques.

Il bénéficie également de l'expertise d'un Conseil scientifique, composé d'universitaires et spécialistes de la langue bretonne, ainsi que d'un Conseil consultatif regroupant les principales structures associatives engagées dans la défense et la diffusion de la langue.

Par ailleurs, l'OPLB participe activement à plusieurs instances stratégiques et/ou de gestion : Commission de suivi de la Convention Etat-Région, Dispositif Restreint de Concertation, Conseil Académique des Langues Régionales des Académies de Rennes et Nantes, Ti-Embann ar Skolioù brezhonek du réseau CANOPE, Comité de suivi du Diplôme de Compétence en Langue, Réseau européen pour la promotion linguistique NPLD...

Revenons plus en détail sur les missions des pôles :

- **le Pôle Langue**, est structuré en 4 services Patrimoine linguistique et signalisation, Traduction-conseil, Termbret le centre de terminologie, Innovation numérique. Il œuvre à la consolidation et à la

modernisation de la langue bretonne. Il enrichit son corpus, diffuse sa connaissance et veille à sa normalisation dans l'espace public et numérique.

- **le Pôle Étude et Développement** se compose de deux services :

- **l'Observatoire des pratiques linguistiques**, qui documente et analyse l'usage de la langue et son évolution dans le temps, ce qui permet de proposer des politiques linguistiques adaptées.

- **l'Agence de Développement** qui a pour mission de promouvoir la langue, sensibiliser la population, mobiliser les acteurs publics et privés sur l'utilisation du breton comme langue de communication. Ce service joue un rôle essentiel dans la structuration de l'offre d'enseignement bilingue et dans le développement de l'apprentissage de la langue à tout âge.

Les principaux domaines d'intervention de l'OPLB sont autant de leviers mobilisables pour structurer une politique linguistique ambitieuse.

Le patrimoine linguistique et sa normalisation :

L'OPLB collecte, normalise et met gratuitement à disposition du public les toponymes bretons à travers la base de données KerOfis créée en 2000 et disponible en ligne depuis 2009. KerOfis c'est plus de 57 000 noms normalisés, enrichis de plus de 156 000 formes anciennes et près de 200 000 prononciations transcrites en alphabet phonétique international (API). Les toponymes normalisés sont utilisés dans le domaine de la signalisation, la cartographie et l'adressage.

La signalisation, une présence officielle dans l'espace public :

L'OPLB est l'organisme de référence pour les collectivités et l'État dans le domaine de la signalisation directionnelle. Il fournit les mentions en breton et apporte des conseils pour que le français et le breton soient présentés à égalité. Son action garantit un déploiement cohérent et qualitatif de la signalisation bilingue. Le bilinguisme, largement présent sur les voies départementales, s'étend progressivement aux routes nationales. Par ailleurs, la diversité des supports bilingues se développe avec des plaques de rue, des panneaux d'aide à la conduite, des signalisations temporaires...

La rédaction d'un dictionnaire historique en ligne :

Outil public libre d'accès depuis 2014, le dictionnaire Meurgorf rassemble le corpus de la langue bretonne et offre un outil de référence sur la langue, son histoire et son évolution. Il contient 63 000 entrées, 165 200 exemples historiques tirés d'œuvres de référence et 28 400 définitions, 43 300 entrées avec transcription phonétique et 5 700 avec prononciation audio.

La terminologie pour une langue en phase avec son temps :

Avec Termbret, centre de terminologie de l'OPLB, la langue bretonne s'adapte aux besoins de la société contemporaine. La base de données Termofis contient aujourd'hui plus de 91 000 termes en ligne. Un forum terminologique en ligne permet également au public de collaborer à cette normalisation. Par ailleurs, l'OPLB publie des lexiques thématiques, dont 3 en 2024 (Jeux olympiques d'été, Gâteaux de pâtisserie, Vocabulaire du Code de la route) et 4 en projets en 2025 (Camping, Festivals, Jeux olympiques d'hiver, Parapharmacie).

La traduction, la relecture et le conseil :

L'OPLB accompagne les collectivités et le secteur privé pour des traductions variées : expositions, supports de communication de type livrets, plaquettes, dépliants, affiches, magazines, supports numériques tels que sites internet, applications, bornes numériques, mais aussi des articles Wikipédia. L'OPLB réalise également des traductions de documents administratifs (livret de famille, cérémonie de mariage, règlement intérieur, dossier d'inscription scolaire, facturation...).

Depuis 2023, l'utilisation du logiciel de traduction Wordfast permet un gain de productivité significatif, avec une hausse de près de 30% du nombre de mots traduits en un an.

L'OPLB effectue des relectures régulières de travaux provenant de collectivités, d'entreprises ou d'associations (articles municipaux, magazines Rouzig, Louarnig, ouvrages de maisons d'édition brittophones, communication de festivals...) afin de garantir la qualité de leurs publications.

L'innovation numérique :

Conscient du défi technologique, l'OPLB a fait du numérique un axe prioritaire et a adopté dès 2021 une feuille de route portant notamment sur la synthèse et la reconnaissance vocale, la traduction automatique et le lancement de Desketa, plateforme d'auto-apprentissage en ligne, en juin 2024, qui connaît un vif succès avec 11 000 comptes créés en 1 an. Depuis 2023, un portail numérique permet au public d'accéder à l'ensemble des ressources proposées par l'OPLB.

L'année 2024 aura été marquée par l'intégration de la langue bretonne sur Google translate et un début de collaboration entre l'OPLB et l'américain Harris Mowbray visant à ajouter le breton à un outil de traduction en alphabet Braille.

L'OPLB travaille actuellement sur des projets de portails numériques, l'un visant à mettre en avant la création audiovisuelle en langue bretonne, l'autre portant sur la formation.

La collaboration avec l'État sur la création de matériel pédagogique :

Une convention de partenariat entre l'OPLB, l'Académie de Rennes, la Région Bretagne et le Réseau Canopé a été signée en 2021 pour conseiller et relire les productions de **TES**, éditions scolaires en langue bretonne.

La traduction littéraire :

Le programme de traduction littéraire, piloté par l'OPLB pour la Région Bretagne, a permis la publication en breton de 44 ouvrages majeurs de la littérature mondiale, traduits depuis 8 langues différentes. Ainsi, 39 écrivains sont accessibles dans notre langue.

Le recueil et l'analyse de données sociolinguistiques :

L'Observatoire des pratiques linguistiques de l'OPLB publie des rapports annuels sur l'enseignement bilingue, l'enseignement optionnel, l'apprentissage pour adultes, la petite enfance...

Il produit également des documents de références sur le marché de l'emploi en langue bretonne, l'édition, et l'usage de la langue bretonne (étude sociolinguistique sur l'ensemble de la population de la commune de Carhaix, enquêtes sur la compétence en langue bretonne des parents d'élèves de Diwan et sur l'usage de la langue par les lycéens de Diwan).

L'OPLB avait, par ailleurs, été associé de près, à la 1^{re} étude sociolinguistique commandée par la région Bretagne en 2018 et il analyse les données de l'enquête de 2024 pour déterminer précisément l'évolution de la situation. C'est un outil précieux d'aide à la décision en matière de politique linguistique.

La structuration et le développement de l'enseignement bilingue :

L'agence de développement de l'OPLB intervient particulièrement dans le domaine du développement des réseaux d'enseignement et de la sensibilisation des élus. Pour ce faire, l'OPLB collabore avec le ministère de l'Éducation, Diwan, l'enseignement catholique, les associations de parents d'élèves et les collectivités territoriales.

Depuis 2022, il anime un dispositif restreint de concertation entre l'État, la Région Bretagne et ses 4 Départements afin notamment d'établir une programmation d'ouverture de filières bilingues sur 2 ans.

Le nouveau protocole de travail signé entre l'OPLB et l'Éducation nationale en 2024 consolide la collaboration avec les IEN pour une mise en œuvre de cette programmation.

Plus de 100 filières bilingues ont été ouvertes en maternelle ces 10 dernières années, c'est-à-dire depuis la signature de la 1^{re} convention Etat-Région en 2015 (en comparaison, 38 ans ont été

nécessaires pour ouvrir les 200 premières filières). La nouvelle convention Etat-Région 2022-2027 renforce le rôle de l'OPLB et fixe comme objectif de scolariser 30 000 élèves bilingues.

La formation des adultes :

Missionné par la Région Bretagne, l'OPLB coordonne l'offre de formation intensive pour adulte (6 mois de formation de base et 3 mois de perfectionnement) et le suivi des bénéficiaires de l'aide individuelle DESK.

Afin de répondre au besoin croissant d'enseignants bilingues, un accord entre la Région, l'OPLB et l'Éducation nationale a abouti en 2024 à un nouveau dispositif de formation continue. Chaque année, 25 enseignants titulaires peuvent se former gratuitement au breton tout en conservant 100% de leur traitement.

L'OPLB participe également au comité de suivi des formations des agents territoriaux, financés sur cotisation, via le CNFPT sur les 4 départements de la Région Bretagne.

L'OPLB est aussi membre du comité de suivi du Diplôme de Compétence en Langue (DCL) qui permet à chacun d'évaluer officiellement son niveau de breton.

La petite enfance :

L'objectif de l'OPLB est de développer la transmission de la langue dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) afin de répondre à deux enjeux : renforcer les compétences en langue bretonne des enfants avant l'arrivée à l'école et inciter à la création de postes brittophones dans les métiers de la petite enfance.

L'OPLB propose la charte Ya d'ar brezhoneg aux EAJE et intervient régulièrement dans les centres de formation pour sensibiliser les futurs professionnels.

Il assure également la gestion du dispositif du Conseil Départemental du Finistère pour l'animation de séances en breton dans les EAJE et organise dans ce cadre une formation des intervenants extérieurs. Il a créé une mallette pédagogique (Malizenn Alanig) en cours de diffusion auprès de l'ensemble de ces professionnels.

Il accompagne les porteurs de projets de crèche en langue bretonne (Brest, Vannes, Saint-Herblain, Lorient).

L'accompagnement des collectivités territoriales et des services de l'État :

L'expertise de l'OPLB est sollicitée par les services de l'État (Direction interdépartementale des Routes de l'Ouest, Institut Géographique National...), le Conseil Régional de Bretagne (Commission Fonds d'Aide Audiovisuel à la Langue Bretonne, dispositif Skoazell pour les étudiants en Master MEEF...), les Conseils Départementaux du Finistère, Côtes-d'Armor et Morbihan dans la mise en œuvre de leurs schémas linguistiques, les Communautés de communes et les communes dans le cadre de la labellisation proposée par la charte Ya d'ar brezhoneg et par la participation à des commissions extramunicipales.

Conclusion :

L'OPLB offre un cadre cohérent, un levier d'innovation, une force d'appui technique, et, surtout, une légitimité institutionnelle pour pérenniser et développer l'usage de la langue bretonne dans la société.
IA

**Office public de la langue bretonne
Kerampuilh
29270 Carhaix-Plouguer ·
02 98 99 30 10**

Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027

entre

L'ÉTAT

Préfecture de la région Bretagne

Rectorat de région académique Bretagne

Université de Bretagne occidentale

Université de Bretagne sud

Université de Rennes 1

Université Rennes 2

&

LA RÉGION BRETAGNE

Préambule

Considérant que l'identité culturelle de la Bretagne, la vitalité de ses pratiques culturelles ainsi que la force et le rayonnement de son identité culturelle, sa cohésion sociale et son dynamisme sont des atouts majeurs pour le développement social, économique et culturel du territoire régional ;

Considérant que le pluralisme linguistique de la Bretagne s'inscrit dans un mouvement plus vaste, qui repose sur les principes universels de respect de la diversité culturelle et qu'il importe de conjuguer les efforts pour la préservation et la transmission des langues de Bretagne et de la culture bretonne, constitutives de l'identité de la Bretagne, mais aussi symboles d'ouverture et de diversité culturelles ;

Considérant que l'enquête sociolinguistique, réalisée en 2018 par la Région Bretagne sur la Bretagne historique, a produit des données indispensables à la décision publique, en particulier sur le profil et les pratiques des locuteurs du breton et du gallo mais également sur les attentes fortes des populations en matière de promotion et de développement ;

Considérant que l'effet démographique joue en défaveur du breton et du gallo, comme le démontrent les données de l'enquête précitée et que, sans un effort vigoureux, le nombre de locuteurs risque de chuter à des niveaux tels qu'ils condamneraient vraisemblablement définitivement ces langues ;

Considérant que leur avenir ne sera assuré que si une fraction suffisante de la population la maîtrise et que la stabilisation de la part actuelle des locuteurs dans la population totale doit être l'objectif premier des politiques linguistiques publiques ;

Considérant le faible taux de locuteurs parmi les adultes de 25 à 60 ans, comparativement à la population plus âgée, cette stabilisation recherchée doit avant tout se traduire par un effort conséquent pour la formation d'un nombre suffisant de locuteurs jeunes, afin de compenser la perte démographique inéluctable à court terme ;

Considérant que l'école a un rôle essentiel pour la sauvegarde et la transmission de la langue et qu'il convient de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des précédentes conventions, signées en 2012 et 2015, pour favoriser le développement de l'offre d'enseignement en langue bretonne grâce aux filières bilingues et immersive ainsi que de l'offre d'enseignement des langues régionales comme

Contribution de monsieur Gwenvael Jéquel,
adjoint au chef du service des langues de Bretagne¹⁷.



La Région Bretagne

Direction de l'éducation et des langues de Bretagne

La Direction

La responsabilité du fonctionnement du système éducatif dans les lycées relève de compétences portées à la fois par l'État et les régions. Pour la Région Bretagne, la formation initiale dispensée dans les lycées est une priorité, car elle participe à la construction de l'avenir des jeunes. Dans l'exercice de cette compétence globale « lycées » dévolue à la Région, la direction de l'éducation doit assurer le bon fonctionnement des établissements publics d'enseignement et contribuer à celui des établissements privés sous contrat, qu'ils relèvent de l'Éducation nationale, de l'Agriculture ou de la Mer.

La direction élabore et propose à l'exécutif régional les modalités de mise en œuvre de la politique éducative régionale. Elle est chargée notamment d'assurer la meilleure relation avec les lycées et les usagers pour un service public de l'éducation de qualité. Elle alloue notamment des ressources aux lycées, financières via la dotation globale de fonctionnement (DGF), humaines via le tableau annuel de répartition des moyens (TRM), matérielles via les équipements. Elle met aussi en œuvre des actions volontaristes, comme le soutien aux projets éducatifs des lycées ou les aides aux apprenants (premier équipement professionnel, manuels scolaires, mobilité internationale).

Enfin, elle partage avec les autorités académiques le pilotage et la construction de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire et la définition des districts de recrutement des élèves pour les lycées de l'académie. Outre le champ des lycées, la direction a aussi en responsabilité la politique régionale en faveur du développement de l'usage des langues de Bretagne (breton et gallo).

Contacts : secretariat.dels@bretagne.bzh

Faire vivre notre richesse linguistique

Depuis 2004, le breton et le gallo sont officiellement reconnus, aux côtés du français, comme les langues de la Bretagne. Elles sont un héritage qu'il est important de sauvegarder, transmettre et développer. En 2018, un nouvel état des lieux a été dressé suite à l'enquête sociolinguistique menée par l'institut TMO Région sur l'usage du breton et du gallo aujourd'hui.

¹⁷ Contribution rédigée par nos soins à partir des sites informatiques.

Assorties de recommandations du Conseil culturel de Bretagne, ces nouvelles données ont permis d'alimenter notre réflexion pour répondre encore davantage aux attentes des Bretonnes et Bretons. En décembre 2023, un ambitieux plan de réappropriation des langues de Bretagne a été adopté, comprenant des engagements et de nouveaux dispositifs pour développer la transmission du breton et du gallo et leur présence dans tous les champs de la vie quotidienne.

Transmettre le breton

La langue bretonne joue son avenir dans le développement de son usage auprès des jeunes générations. De la transmission aux tout-petits jusqu'à la formation des professeurs en passant par l'apprentissage des enfants et des adultes, nous mettons tout en œuvre pour que le breton puisse être appris et transmis à tout âge.

Le breton avant l'école

L'apprentissage du breton dès la petite enfance fait l'objet d'une demande de plus en plus forte. C'est pourquoi nous soutenons le développement des crèches en breton désormais porté par l'Office public de la langue bretonne. Un soutien via l'aide individuelle Desk petite enfance est également apporté aux personnes se destinant aux métiers de la petite enfance et souhaitant proposer aux enfants un environnement en breton.

L'enseignement immersif et bilingue

Aujourd'hui, en Bretagne, plus de 19 000 enfants, de la maternelle au lycée, sont inscrits dans une filière bilingue ou immersive français-breton (respectant le programme officiel).

Il existe trois filières d'enseignement bilingue :

- Immersif avec Diwan : depuis 1977, ces écoles associatives laïques et gratuites proposent un enseignement en breton où le français est progressivement introduit à partir du CE1.
- Bilingue public : depuis 1983, les filières bilingues français-breton sont proposées dans les écoles publiques, chaque langue est enseignée avec le même nombre d'heures : certaines matières en breton, d'autres en français.
- Bilingue privé : depuis 1990, les filières bilingues français-breton se développent dans l'enseignement privé catholique, avec, ici aussi, le même nombre d'heures pour chaque langue.

Dans les lycées, une dotation complémentaire est versée aux établissements dispensant des cours de breton ou disposant d'une filière bilingue.

Nous soutenons la campagne annuelle Grâce au breton, je serai bilingue destinée à favoriser l'inscription des jeunes enfants dans une école bilingue ou immersive.

La formation des futurs enseignants bilingues

Afin de soutenir des formations optionnelles contribuant à préparer à l'enseignement bilingue français/breton, nous accompagnons les universités de Rennes 2 et de Bretagne occidentale, ainsi que la licence parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) bilingues de Brest. Nous avons également choisi d'aider les personnes se destinant à l'enseignement bilingue qui se forment à la langue bretonne dans un centre agréé grâce à l'aide individuelle Desk/enseignement.

L'aide Skoazell permet quant à elle de soutenir les étudiant·e·s en Master 1 et 2 d'enseignement bilingue.

À noter : Chaque année, les manuels scolaires en breton — papiers et numériques — sont diffusés gratuitement dans les écoles par Ti-Embann ar Skolioù, service de Canopé que nous aidons.

La formation professionnelle des adultes

Cours du soir, stages courts, par correspondance, stages intensifs de 6 ou 9 mois : les adultes ont, eux aussi, de nombreux moyens d'apprendre ou de perfectionner leur breton.

Cinq centres de formation agréés en Bretagne (Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav et Stumdi) proposent des formations longues et intensives, avec des stages de 3 ou 6 mois, pendant lesquels les stagiaires demandeurs (ses) d'emploi peuvent bénéficier, selon leur situation, d'une aide financière et de la prise en charge du coût de leur formation.

Le diplôme de compétences en Langue bretonne

Le diplôme de compétence en langue (DCL) est un diplôme national professionnel créé spécialement pour les adultes. Il répond aux besoins du monde économique. Son originalité : évaluer les compétences langagières dans une situation proche de la réalité de travail. En fonction de leur performance, les candidats obtiennent le diplôme avec la mention d'un des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

En Bretagne, deux sessions d'examen ont lieu chaque année dans plusieurs villes bretonnes en fonction du lieu de résidence des candidat·e·s. En mars pour les personnes ayant suivi une formation de 6 mois se terminant en mars ; une formation supérieure de septembre à décembre ou pour toute autre personne souhaitant passer l'examen, et en juin, pour les personnes ayant suivi une formation de 6 mois jusqu'à mars ou de 3 à 6 mois jusqu'en juin.

Apprendre et enseigner le gallo

La transmission est une dimension essentielle pour assurer la sauvegarde et le développement d'une langue. C'est pourquoi nous apportons un soutien à l'enseignement en milieu scolaire et universitaire, mais également au développement de formations pour adultes.

Le gallo dans les écoles primaires

Depuis de nombreuses années, nous soutenons les projets d'apprentissage du gallo auprès des élèves des écoles primaires. Aujourd'hui, l'Institut de la langue gallèse travaille à l'introduction et à la généralisation des cours de gallo dans ces écoles en proposant aux enseignants de nombreux outils pédagogiques.

Par ailleurs, la Région Bretagne soutient le fonctionnement de Divaskell, association de parents d'élèves de l'enseignement catholique située en Bretagne, pour le développement de l'enseignement du gallo.

Le gallo au collège et au lycée

Le gallo est présent depuis plusieurs années au collège et au lycée. Au collège, il s'agit d'une matière facultative de la 6e à la 3e. Les lycéen·ne·s ont quant à eux la possibilité d'étudier le gallo comme langue vivante facultative (LV3) entre une et trois heures par semaine. Par ailleurs, nous versons une dotation supplémentaire aux lycées pour chaque élève inscrit en cours de gallo.

Le gallo à l'université

Dans le cadre de la convention spécifique État/Région 2022-2027, la langue gallèse est présente à l'université Rennes 2 par un enseignement optionnel de gallo, ouvert à l'ensemble des étudiants en initiation et en continuation et dont la Région Bretagne assure le financement.

La formation des enseignants de gallo

Vous êtes enseignant.e et vous souhaitez dispenser un apprentissage du gallo à vos élèves, l'Institut de la langue gallèse propose depuis 2022 une formation linguistique en direction des enseignants titulaires, des 1er et 2d degrés, des réseaux privé et public.

La certification en langue gallèse

Conformément à l'article 69 de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne État-Région 2022/2027, l'institut de la langue gallèse propose chaque année à toute personne souhaitant évaluer son niveau linguistique de passer la Certification langue gallèse (CLG). L'épreuve de la Certification Langue Gallèse est calquée sur le Diplôme de Compétence en langue, le DCL. L'épreuve de la CLG est une mise en situation professionnelle impliquant les candidats dans un

scénario réaliste ayant pour objet d'évoluer durant la durée de l'épreuve dans un rôle de situation professionnelle.

Les cours et stages de gallo pour adultes

Le gallo, c'est aussi hors de l'école, c'est pourquoi la Région Bretagne soutient le fonctionnement et les activités des associations qui mettent en place des cours du soir et des stages linguistiques.

Améliorer la connaissance de la langue gallo

Depuis 2007, l'association Chubri réalise des enquêtes orales, le dépouillement lexicographique et la publication de données pour permettre d'étudier et d'utiliser le gallo.

Convention spécifique pour les langues de Bretagne 2022-2027

Convention 2022-2027

Transmettre les langues de Bretagne et développer leur usage dans la vie quotidienne : tels sont les objectifs de cette convention spécifique (2022-2027) ». Elle a été signée le 15 mars 2022 à Rennes par Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, Emmanuel Ethis, recteur de la région académique de Bretagne, chancelier des universités, les présidents des quatre universités bretonnes, Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne et le Premier ministre Jean Castex.

Soutenir le breton au quotidien

Développer l'usage du breton dans la vie de tous les jours et auprès du plus grand nombre est un enjeu majeur. Qu'elles soient hors de l'école, dans la culture, les médias... toutes les voies d'expression sont encouragées et les structures qui agissent pour la promotion de la langue bretonne à l'échelle de la Bretagne sont soutenues.

L'Office public de la langue bretonne

L'Office public de la langue bretonne est chargé par ses membres (État, Régions, Départements) de promouvoir la langue bretonne, de sensibiliser et mobiliser les acteurs publics et privés à son utilisation comme langue de communication, mais aussi d'observer la situation de la langue sur le territoire.

Nous lui avons également confié des missions spécifiques : enrichissement de la langue ; structuration des offres d'enseignement bilingue, de formation des adultes, d'accueil bilingue pour les tout-petits ; promotion de l'enseignement bilingue, organisation des Prix de l'avenir de la langue bretonne...

Le breton dans les territoires

Les Ententes de Pays (Emglevioù Bro) permettent de diffuser les productions culturelles en langue bretonne sur leurs territoires. Chaque année, elles organisent notamment le Mois du Breton et nous les accompagnons pour la communication.

L'accueil de loisirs-jeunesse en breton

Parce que la pratique du breton se répand de plus en plus dans les activités extrascolaires (centres de loisirs, centres de vacances...), une aide financière est apportée à l'Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (Ubapar), qui coordonne les établissements qui les proposent et organisent la formation et le passage du BAFA et du BAFD en breton. Une aide est apportée aux séjours en breton afin d'en réduire le coût pour les familles.

Un soutien via l'aide individuelle Desk médiation-jeunesse est également apporté aux personnes se destinant aux différents métiers de la médiation-jeunesse et souhaitant proposer aux enfants et adolescents des pratiques culturelles ou sportives en breton.

Les médias audiovisuels en breton

Chaque année, nous consacrons plus de 1,5 million d'euros à la promotion de l'usage du breton dans les médias audiovisuels : radio, télévision, cinéma.

Ainsi, la production audiovisuelle de flux, le doublage et la production de fictions radios sont soutenus par le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne. Nous avons également mis en place une aide individuelle incitative au développement de l'écriture de scénarios de séries courtes en breton et nous aidons la diffusion des programmes en breton par France 3 Bretagne et la web-tv Brezhoweb.

Nous aidons également les interventions scolaires pour la création vidéo dans les écoles. Enfin, nous soutenons les quatre radios associatives émettant des programmes en breton et qui sont accessibles depuis le portail RadioBreizh.

La langue bretonne dans la culture

Parce qu'ils font vivre la langue bretonne à travers l'édition et le théâtre, nous soutenons les acteurs de la culture.

Ainsi, nous soutenons l'édition d'ouvrages de tous les genres littéraires : dictionnaires, romans, poésie, ouvrages universitaires, bandes dessinées... Enfin, nous aidons la traduction d'œuvres littéraires en breton pour mieux répondre aux besoins des lecteurs, en particulier des jeunes.

En ce qui concerne le spectacle vivant, nous aidons la fédération du théâtre en langue bretonne C'hoariva ainsi que les compagnies professionnelles, y compris pour leurs interventions scolaires. Nous participons également à la création de pièces en breton par les troupes de théâtre en amateur. GJ

Illustrations



→ Service des langues de Bretagne



Une Vice-présidente pour les "langues de Bretagne":
Mme Kaourintine Hulaud
(depuis février 2024)

Un conseiller régional
délégué à la langue
bretonne: Paul Molac

Un service composé de 4
personnes:

- Chef de service
- Assistant en charge du suivi des politiques
- Assistante gestionnaire
- Chargé de Mission langue galloise

août 25

2

Direction - Service

→ La politique linguistique de la Région Bretagne



2005 : 1^{ère} politique linguistique ; création d'un programme
budgétaire dédié à la langue bretonne

2012 : Actualisation de la politique linguistique

2018 : 1^{ère} enquête sociolinguistique, nouvelle actualisation
de la politique linguistique.

Premier plan d'actions spécifique pour la langue Galloise

2023 : Plan de réappropriation de la langue bretonne

août 25

3

Direction - Service

→ **Convention spécifique État-Région
Langues de Bretagne (2022-2027)**



1. Un partenariat renforcé

Convention signée en 2022 entre l'État et la Région Bretagne pour soutenir les politiques linguistiques en faveur du breton et du gallo.

2. Objectifs partagés

Développer l'enseignement, la transmission familiale, la visibilité, l'usage dans la vie publique et les médias des langues de Bretagne.

→ **Convention spécifique Etat-
Région 2022-2027**



3. Une démarche intégrée et transversale

La convention articule les politiques linguistiques avec les champs de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la formation, et du numérique.

4. Un pilotage coordonné

Mise en œuvre assurée par un comité de pilotage État-Région, avec l'implication des opérateurs et des acteurs associatifs.

5. Des leviers concrets

Soutien aux écoles bilingues, formations pour adultes, médias en langues régionales⁵, et signalétique bilingue.

→ Le Plan de Réappropriation des langues de Bretagne



Objectifs :

- Accélérer la transmission du **breton et du gallo** pour faire face à la disparition des locuteurs natifs,
- Renforcer la place du **breton et du gallo** dans la vie quotidienne pour renforcer son usage social,

À travers les compétences de la Région, avec une montée en puissance progressive et prévisionnelle des actions déployées et des moyens mobilisés annuellement en fonction de l'atteinte des objectifs.

6

→ Le plan d'actions pour la langue bretonne



Transmettre la langue bretonne

Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne

Développer la formation des adultes à la langue bretonne



Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne

Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique

Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne

Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne

Développer l'édition et la lecture en langue bretonne

Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne

août 25

8

Direction - Service



Trajectoire prévisionnelle Langue bretonne



Action	2023	2024	2025	2026	2027
Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne	2 512 961 €	2 784 750 €	2 905 050 €	3 032 950 €	3 097 950 €
Développer la formation des adultes à la langue bretonne	1 829 799 €	2 034 000 €	2 207 500 €	2 379 500 €	2 572 500 €
Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique					
Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne	2 057 400 €	2 277 400 €	2 222 400 €	2 257 400 €	2 247 400 €
Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne	51 551 €	61 000 €	64 000 €	66 000 €	68 000 €
Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne	1 983 760 €	2 488 250 €	2 581 750 €	2 651 750 €	2 651 750 €
Développer l'édition et la lecture en langue bretonne	285 136 €	332 800 €	347 800 €	357 800 €	357 800 €
Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne	263 225 €	307 000 €	333 000 €	333 000 €	333 000 €
Total	8 983 832 €	10 285 200 €	10 661 500 €	11 078 400 €	11 328 400 €
		+14%	+4%	+4%	+2%

9



Principal opérateur langue bretonne



OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG



OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE
BRETONNE

août 25

10

Direction - Service

Direction de l'éducation et des langues de Bretagne
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 Rennes Cedex 7
secretariat.dels@bretagne.bzh

Contribution de monsieur Eneritz Zabaleta,
directeur des Politiques linguistiques Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

La politique publique en faveur de la langue basque au Pays basque



Riche de deux langues autochtones séculaires — la langue basque et l'occitan gascon — le Pays Basque est une terre de pluralisme culturel et de diversité linguistique. Situé à l'ouest du département des Pyrénées-Atlantiques, ce territoire de 320 000 habitants regroupe au sein de sa Communauté d'agglomération, 158 communes qui s'étalent dans 2,970 km². Terre de contrastes, le Pays Basque allie à la fois une frange côtière urbaine et très peuplée, un axe intérieur vallonné et dominé par une agriculture organisée autour de l'élevage, et un axe montagneux où les premiers massifs pyrénéens culminent à plus de 2 000 mètres.

Convaincus du potentiel culturel, identitaire et économique de son pluralisme linguistique, l'ensemble des acteurs du Pays Basque — société civile, administrations publiques de tous niveaux, acteurs associatifs et économiques — agissent en faveur de la revitalisation de la langue basque et de la protection de l'occitan gascon.

Comprendre l'organisation et l'architecture de la politique linguistique du Pays basque commande d'appréhender la concordance particulière qui s'est construite entre les temps, les acteurs et les outils élaborés en faveur de ses langues locales. Cette concordance s'est construite selon des réalités et des temporalités différentes pour la langue basque et l'occitan gascon. Si l'euskara fait figure de précurseur, le soutien en faveur de l'occitan gascon se développe, selon une temporalité plus récente. Le premier temps historique en faveur de la langue basque a été celui de la société civile organisée.

Dans un contexte national où l'ouverture au pluralisme linguistique de la France n'était pas encore en œuvre, c'est une constellation d'acteurs de la société civile qui a entrepris les premières mesures collectives en faveur de la langue. Dès 1969 émerge le temps de la création des *ikastola*, écoles

associatives proposant un enseignement immersif en langue basque. Le début des années 1970 est celui de la création des premières *gau eskola*, centres associatifs proposant aux adultes des cours du soir afin d'apprendre la langue basque. Cette période historique voit également la création des radios associatives en langue basque, puis, dans les années 1980, des structures d'accueil de loisirs associatifs bascophones.

Ce premier temps de la société civile a été caractérisé par une absence de soutien public — financier, humain, d'ingénierie — et a donné lieu à la genèse d'un mouvement associatif en faveur de la langue basque qui constitue encore aujourd'hui un axe majeur de l'engagement de la société en faveur de sa langue.

Progressivement, l'échelon institutionnel local a commencé à se saisir de l'objet linguistique. Les années 1990 ont été marquées par les premières initiatives publiques, souvent à l'échelon communal, de soutien — financier, matériel, voire politique — au mouvement associatif en faveur de la langue basque. Des constructions d'écoles immersives, des subventions aux associations œuvrant en faveur de la langue basque, des mises à disposition de locaux... ont constitué les prémices d'une coopération entre le mouvement associatif de la langue basque et les collectivités publiques.

C'est dans le cadre de la construction d'une prospective territoriale du Pays Basque, sous l'égide du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, que se posera la question de la définition d'une politique publique partenariale et partagée en faveur de la langue basque. La démarche prospective « Pays Basque 2010 », entamée en 1992, a abouti à la signature avec l'État d'une convention spécifique Pays Basque en 2000. Ce dispositif contractuel listait une série d'actions à mettre en œuvre par l'ensemble des collectivités publiques du territoire : Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Aquitaine, État.

Il devait aboutir dès le milieu des années 1990 à la création d'outils publics en faveur du territoire Pays Basque : constitution d'un Conseil des élus du Pays Basque et d'un Conseil de développement, création d'un Établissement public foncier local Pays Basque, d'un institut culturel basque¹⁸ ou d'un programme Leader Pays Basque.

C'est dans ce contexte qu'est créée en 2001 la maîtrise d'ouvrage publique en faveur de la langue basque, véritable embryon de personne morale de droit public qui avait en charge de définir une politique publique en faveur de la langue basque. Ce premier outil a été formalisé par la création en 2004 de l'Office public de la langue basque, chargé lui aussi de définir et de mettre en œuvre la politique publique en faveur de la langue basque. Réunissant tous les acteurs publics du territoire — État, Région, Département et Conseil des élus — ce groupement d'intérêt public constitue un acteur majeur de la politique publique en faveur de la langue basque. Défini en 2006, le projet de politique linguistique reste encore aujourd'hui le document stratégique référence de la politique linguistique du territoire Pays Basque en faveur de la langue basque.

Enfin, le troisième temps qui a contribué à dessiner la réalité institutionnelle actuelle de la politique linguistique est celui de la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque. Cet établissement public de coopération intercommunale est le fruit d'un travail de prospective institutionnelle initié dès 2012 par le Conseil de développement du Pays Basque. C'est dans le cadre de la fusion des intercommunalités organisée par la loi Notre de 2015 que, sous l'égide d'une proposition du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, les communes du Pays Basque ont décidé de se regrouper en Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017.

¹⁸ L'institut culturel basque a été créé dès 1990, mais la définition de ses missions et de ses moyens a été étroitement imbriquée avec la démarche prospective « Pays Basque 2010 » et la contractualisation de la convention spécifique Pays Basque de 2000.

La politique linguistique en faveur de la langue basque et de l'occitan gascon a constitué un axe majeur de la nouvelle Communauté d'agglomération. La reconnaissance officielle de ces deux langues comme langues du territoire le 23 juin 2018 a été suivie par l'adoption de la politique linguistique communautaire en faveur de la langue basque — Euskara Jalgi Hadi Plazara — le 23 juin 2018 et par l'adoption de la politique communautaire en faveur de l'occitan gascon le 16 mars 2019. La création de la Communauté d'agglomération constitue un tournant majeur pour l'occitan gascon. La politique en faveur du gascon constitue, en effet, le premier acte d'une collectivité publique en faveur de sa protection et de sa préservation au Pays Basque.

C'est désormais dans un environnement d'acteurs variés que la politique linguistique du Pays Basque s'organise. Son caractère partenarial et multiniveau est un élément fondamental (I). Cette politique partagée se traduit spécifiquement au sein de la Communauté d'agglomération et se trouve face au défi de la conjonction entre les objectifs ambitieux fixés et la mesure de sa réussite sociolinguistique et de son impact dans la société (II).

I. Une politique linguistique de la CAPB qui s'inscrit dans un mécanisme partenarial et partagé

L'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales dispose que la promotion des langues régionales constitue une compétence partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités territoriales à statut particulier. Cette disposition reflète de manière précise l'organisation du soutien public à la langue basque et, dans une moindre mesure, à la langue occitane gasconne.

A. Les Offices publics, centres de gravité de la politique linguistique du Pays Basque

La création de l'Office public de la langue basque (OPLB) en 2004 a constitué un tournant majeur dans la politique publique en faveur de la langue basque. Le projet de politique linguistique qu'il porte, définit le niveau d'ambition et le caractère transversal de la politique publique en faveur de l'euskara (1). Source d'inspiration de l'Office public de la langue occitane en 2016, l'OPLB peut revendiquer des avancées notables ces dernières années, notamment en matière d'enseignement. Toutefois, ce dernier se trouve confronté à une crise de moyens qui souligne l'ampleur des défis afin d'accélérer dans la revitalisation de l'euskara (2).

1. Des instances partenariales portant des politiques publiques transversales ambitieuses

Démunie à se saisir de l'objet des langues autochtones de son territoire, la France a tâtonné dans le choix des outils institutionnels à mettre en place. La création de l'Office public de la langue basque en 2004 a permis d'expérimenter les contours de ces organisations institutionnelles, autant qu'elle a permis de répondre aux spécificités du territoire basque.

Privé à l'époque d'échelon institutionnel propre, le Pays basque a nécessairement dû mobiliser une formule juridique permettant de mettre autour d'une même table tous les acteurs publics compétents en matière de politique linguistique. En raison de la nécessité d'intégrer les élus du territoire, qui, depuis 1997, étaient réunis autour d'un Conseil des élus du Pays basque de statut associatif, l'Office public devait prendre la forme d'une personne morale de droit public pouvant réunir à la fois des personnes publiques et des personnes de droit privé. Ainsi, c'est en Groupement d'intérêt public qu'a été érigé en 2004 l'Office public de la langue basque.

Sa gouvernance partenariale permet d'intégrer tous les acteurs institutionnels du Pays Basque : l'État via trois ministères¹⁹, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'Agglomération du Pays Basque qui a pris le relai depuis 2017 du défunt Conseil des élus du Pays Basque. Elle permet également à l'Office d'être l'instance de médiation entre les différents acteurs institutionnels et de création du consensus en faveur de la langue basque. En votant les documents stratégiques de l'Office, tous les acteurs s'engagent autour d'objectifs et de moyens en faveur de la langue basque. Les différentes instances de gouvernance (bureaux, assemblées générales, réunions préparatoires...) font également office d'instances de dialogue et de médiation entre tous, dans l'intérêt de la politique linguistique.

C'est ainsi que tous ces acteurs se sont engagés à une politique ambitieuse de revitalisation en faveur de l'euskara lors de l'adoption du projet de politique linguistique de décembre 2006²⁰. Organisé autour de trois axes structurants²¹, douze enjeux majeurs²² et 46 orientations stratégiques, ce projet a permis de réunir un consensus institutionnel autour d'objectifs de politique publique ambitieux :

- La nécessité d'enrayer le déclin des locuteurs bascophones
- L'objectif de créer de nouveaux locuteurs complets tant à l'oral et à l'écrit
- Le caractère transversal, touchant l'enseignement, mais également la vie sociale, de l'objectif de revitalisation de l'euskara
- Le fondement de la politique linguistique sur la libre adhésion à l'euskara de la population

La fonction de médiation de l'OPLB se vérifie non seulement au sein de sa gouvernance, mais également dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. L'Office fait souvent l'objet d'intermédiaire et de médiateur entre les différents acteurs de la politique linguistique. C'est notamment le cas avec les acteurs associatifs de la langue qui ont trouvé dans l'OPLB un financeur et accompagnateur dans leur structuration, mais également un interlocuteur qui les associe à la définition et à l'évaluation des dispositifs publics en faveur de l'euskara.

Cette fonction de médiation se vérifie avec un succès indéniable dans le domaine de l'enseignement. L'Office agit, ainsi, à l'intersection entre les parents d'élèves, les établissements scolaires et les associations en faveur du bilinguisme, dans la structuration de l'offre d'enseignement bilingue sur le territoire et dans la mise en œuvre des procédures de participation et de concertation préalables aux ouvertures de sections bilingues. L'Office est également l'interlocuteur privilégié des services déconcentrés de l'Académie de Bordeaux qui valident les orientations de structuration de l'offre d'enseignement bilingue du territoire et décide, *in fine*, de procéder à des ouvertures de classes et à des créations de postes d'enseignants nécessaires à cette structuration.

C'est en partie inspiré par le modèle de l'OPLB, que la langue occitane s'est dotée en 2016 de son propre Office public de la langue occitane (OPLO). La gouvernance reste partenariale, mais cantonnée — en raison de la taille du périmètre géographique de l'occitan — à l'échelon régional et à l'État. Le plan d'action adopté par l'OPLO est adapté aux réalités et défis de l'occitan. Le rayonnement de cet Office, enfin, est moindre au niveau du Pays Basque, puisque les communes de langue et culture occitane gasconne se concentrent essentiellement dans le bassin de bas-Adour de la CAPB. Toutefois, la mise en œuvre de la politique communautaire en faveur de l'occitan gascon laisse présager des collaborations fécondes avec l'OPLO.

¹⁹ Ministère de l'Intérieur, ministère de la Culture et ministère de l'Éducation nationale.

²⁰ Le projet est consultable en ligne : <https://www.mintzaira.fr/fr/politique-linguistique.html>

²¹ Transmettre la langue, vivre la langue, fortifier la langue.

²² Transmission familiale, enseignement, petite enfance, médias, loisirs, édition, toponymie, vie sociale, apprentissage des adultes, recherche et motivation.

2. Des résultats visibles pour la langue basque et des défis majeurs en vue d'accélérer la revitalisation de l'euskara

Depuis sa création en 2004, la logique partenariale et la fonction de médiation remplie par l'OPLB ont produit des résultats tangibles. Le développement de mesures en faveur de la langue basque ont été particulièrement visibles dans le domaine de l'enseignement. L'interlocution assurée par l'Office, et l'engagement de l'État à développer l'enseignement en langue basque et de la langue basque ont permis d'aboutir à des résultats sensibles.

Que cela soit au niveau des établissements scolaires de toutes filières²³ et des effectifs d'élèves, le développement de l'enseignement bilingue — à parité horaire ou immersif — est important. Alors qu'en 2004, un tiers des écoles du premier degré proposaient des enseignements bilingues pour 24,5 % des élèves, ces proportions sont en 2025 de 71 % des établissements proposant des enseignements bilingues pour 44 % des élèves. Les élèves suivant un enseignement bilingue sont même majoritaires en maternelle depuis cette année scolaire. Ce développement a été accompagné par le ministère de l'Éducation nationale avec l'ouverture depuis 2004 de 59 nouvelles sections bilingues dans l'école publique et privée confessionnelle. 13 nouvelles *ikastola*, entièrement immersives et associatives, ont été créées, portant le réseau d'*ikastola* géré par la Fédération Seaska à 33. L'offre d'enseignement bilingue couvre, de nos jours, l'ensemble du territoire avec une densité permettant que chaque parent dispose à proximité de son domicile d'une telle offre.²⁴

Au niveau de l'enseignement secondaire, la continuité du parcours bilingue des élèves s'améliore. Même si une césure dans les effectifs est constatée entre enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves suivant une filière bilingue au collège est passée de 10,1 % en 2004 à 25,2 % en 2025. Cette part descend à 14,8 % des lycéens suivant des parcours bilingues en 2025, contre 6,6 % en 2004²⁵. D'un point de vue qualitatif, la pédagogie de l'immersion en langue basque a pénétré l'enseignement public. Il est proposé à l'école maternelle, selon des modalités diverses. Il se développe également à l'enseignement primaire, avec des classes de CP proposant un enseignement immersif en langue basque, qui ont été ouvertes à Ossès et des projets d'ouverture à Barcus, Ahetze et Ascain.

Les acteurs associatifs de la langue basque ont également bénéficié de la création de l'OPLB. Un fonds commun doté de 1935000 euros permet de financer le monde associatif de la langue basque, particulièrement dynamique. L'Office propose également un accompagnement dans la professionnalisation et la structuration de ces associations, par le biais de conventions d'objectifs et de moyens et par la mobilisation de son ingénierie au bénéfice de ces acteurs dont la vie a souvent été marquée par une précarité importante

Le travail de médiation de l'OPLB a également permis une meilleure prise en compte de ces acteurs associatifs, des réalités des marchés dans lesquels se meuvent ces acteurs, par différents organismes publics ou paritaires. C'est en particulier le cas du secteur des médias, avec un travail de structuration des médias bascophones locaux permettant une diffusion de leurs contenus dans divers supports (télévision, radio, internet...) un accès aux aides à la presse, ou aux aides à l'édition... C'est également le cas pour des partenariats noués avec des organismes paritaires collecteurs agréés ou le Cnfpt afin de financer des formations d'agents et de salariés souhaitant apprendre la langue basque et l'utiliser dans leur activité professionnelle.

²³ Enseignement public, enseignement privé confessionnel, établissement privés associatifs immersifs.

²⁴ Les chiffres cités sont disponibles en ligne :

https://www.mintzaira.fr/fileadmin/documents/Aktualitateak/Irakaskuntza/Bilan_rentree_2024_et_evolutions.pdf

²⁵ Ibid.

Les progrès depuis 2004 sont évidents, mais des défis importants subsistent. L'enjeu de ces dernières années a été, pour l'Office, de réaffirmer le niveau d'ambition de ses membres en faveur de la revitalisation de la langue basque. Une démarche prospective a, ainsi, été initiée en 2024 afin de fixer des projections de locuteurs à hauteur de 2050 et de définir le niveau de ressources dont a besoin la politique en faveur de la langue basque pour amorcer une hausse des locuteurs bascophones sur le territoire.

L'ampleur de ces défis nécessite une hausse des contributions financières de chaque membre de l'OPLB. Actuellement de 4,8 millions d'euros, le besoin budgétaire annuel de l'OPLB a été évalué à 7,5 millions d'euros. Le renouvellement de la Convention constitutive de l'Office, qui arrive à échéance à la fin de l'année 2025, est l'objet de négociations financières intenses qui n'ont pas encore pu aboutir.

L'avenir de la politique publique en faveur de la langue basque reste donc suspendu à l'issue de ces négociations. Il est également marqué par une collaboration particulièrement importante entre l'OPLB et la Communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB). La création de la CAPB en 2017 a rebattu les cartes, commandant à chaque partenaire de redéfinir ses domaines d'intervention. animateur du bloc communal, la CAPB intervient désormais en lieu et place de l'OPLB dans le domaine de compétences des communes. Cette intervention s'inscrit donc dans un partage de missions et de fonctions avec l'OPLB (B).

B. L'articulation au sein du bloc communal entre la politique linguistique de la CAPB et le projet général de l'OPLB

La création de la CAPB a intégré un nouvel acteur à la politique en faveur de la langue basque. Dotée de 66 compétences qu'elle exerce au sein de 21 politiques publiques, la CAPB a naturellement investi le champ de la politique en faveur de l'euskara et de l'occitan gascon. Cet investissement a amené à une redéfinition des missions avec l'OPLB. C'est désormais la CAPB qui est le référent de la politique pour la langue basque au niveau du bloc communal (1). Cela se traduit par la gestion de plusieurs dispositifs à destination des communes et des services communautaires (2).

1. Le positionnement de la politique linguistique de la CAPB au sein du bloc communal

La politique publique en faveur de la langue basque est nécessairement partagée et partenariale au Pays Basque. Ce partenariat est une nécessité au regard de l'organisation de la décentralisation en France, qui s'est construite autour du partage des compétences entre différents niveaux de collectivités et du partenariat public entre les acteurs publics. Il est aussi particulièrement marqué par l'émergence de l'Office public de la langue basque, dont l'ambition était de fédérer autour d'une instance partenariale l'ensemble des acteurs publics œuvrant en faveur de la revitalisation de l'euskara.

La création de la CAPB en 2017 a donc été l'occasion de définir le positionnement de ce nouvel acteur vis-à-vis de la langue basque. Émergeant comme un échelon administratif permettant de donner corps institutionnellement au Pays Basque, la CAPB s'est naturellement saisie de la politique en faveur de l'euskara.

Restait à trouver l'articulation entre cette ambition communautaire et la réalité de la politique de l'Office public. Autre élément de complexité, le caractère partenarial de la politique en faveur de la langue basque imposait également de trouver le bon positionnement vis-à-vis de la société civile organisée en faveur de la langue basque.

C'est donc selon ces grands principes que se sont partagées les missions entre la CAPB et l'OPLB : La CAPB agit prioritairement au sein de ses compétences. Cela la positionne donc au sein du bloc communal, dont elle est la structure de coopération et d'animation majeure.

La CAPB décline en interne sa politique en faveur du bilinguisme : elle l'intègre dans toutes ses directions et dans les services publics qu'elle propose à la population. La CAPB est aujourd'hui le référent majeur en matière de petite enfance et d'accueil de loisirs, par le truchement des structures d'accueil (EAJE, ALSH) qu'elle gère.

La CAPB remplit également le rôle d'animation des communes et constitue le référent en matière de mutualisation au sein de l'échelon communal. Cette casquette légitime la CAPB afin de développer des dispositifs d'accompagnement à destination des communes et de leur faire profiter de sa capacité financière et d'ingénierie en matière de politique linguistique.

Dans un souci de parité entre les langues, la CAPB entend faire bénéficier de ses dispositifs et outils d'intervention à la fois la langue basque et la langue occitane gasconne.

Enfin, le domaine de l'accompagnement aux opérateurs privés de la politique linguistique est confié à l'OPLB. Si quelques partenariats avec des acteurs associatifs peuvent s'envisager pour la CAPB, ils sont justifiés par des missions remplies dans le domaine de compétences communautaire de ces acteurs. Par exemple, la CAPB soutient des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine des accueils de loisirs ou de la petite enfance, en cohérence avec ses politiques de bilinguisme dans ces matières. Les autres acteurs associatifs continuent à bénéficier de l'accompagnement de l'OPLB.

Ce partage des missions a justifié une réorganisation du portage et de l'animation de plusieurs dispositifs créés par l'OPLB, notamment dans le domaine de la transmission de la langue (petite enfance) des loisirs (accueils de loisirs), ou encore dans l'accompagnement des communes dans leur politique en faveur de la langue et de l'occitan gascon. Ces dispositifs sont désormais portés par la CAPB.

2. Les leviers d'intervention de la CAPB en matière de politique linguistique

Afin de mettre en œuvre sa politique en faveur de la langue basque et de l'occitan gascon, la CAPB gère plusieurs dispositifs. L'objectif de tous ces outils est commun : structurer et organiser un service public bilingue. Étranger au plurilinguisme, la France n'a pas régulé ni réfléchi aux modalités de mise en œuvre de services à destination de la population en plusieurs langues. Il a donc fallu que la CAPB, et l'OPLB avant elle conçoive et anime des modalités d'accueil du public en deux, voire trois langues. Les dispositifs actuels les plus importants concernent le domaine de la transmission. Ainsi, le dispositif *Leha* a pour objectif de définir, selon un cahier des charges, trois types d'accueil bilingue dans les structures collectives d'accueil des jeunes enfants. Ce dispositif prévoit donc un bilinguisme organisé autour de trois modalités d'accueil :

Modèle A : accueil bilingue au choix. Les parents choisissent la langue dans laquelle les éducateurs s'adressent individuellement à leurs enfants. Les temps collectifs se font dans les deux langues.

Modèle B : accueil immersif en langue basque. La structure propose un accueil en langue basque.

Modèle C : accueil bilingue généralisé. La crèche fonctionne dans les deux langues. Des éducateurs référents par langue communiquent en français ou en basque/occitan gascon.

Afin de délivrer ces labels, un comité des labels réunissant les différents partenaires de la petite enfance (CAF, MSA État, PMI, OPLB, CAPB...) vérifie le respect du cahier des charges. Il s'agit d'intégrer le bilinguisme dans le projet éducatif de l'établissement, de prévoir un quota minimum de professionnels bascophones (50 % pour les modèles A et C) et d'intégrer des animations, jeux... dans les deux langues.

Les services de la CAPB accompagnent des structures en voie de labellisation afin d'intégrer les conditions du cahier des charges et d'adapter leur fonctionnement au bilinguisme. Cet accompagnement est complété par des aides financières afin de former les personnels et d'acquérir du matériel pédagogique bascophone.

En 2025, 29 crèches du territoire sont intégrées au dispositif Leha. Cela représente 33 % des structures du territoire. Le travail, afin de développer cette offre et d'améliorer la couverture territoriale, se poursuit²⁶.

Dans une logique analogue, le label **Euskaraz Josta** organise et régule l'offre bilingue des accueils de loisirs. Le dispositif d'accompagnement est similaire au dispositif Leha. Le modèle prévoit quatre modalités d'accueil bilingues :

- **Erdizka** : accueil bilingue à parité. Les groupes sont organisés pour que l'enfant bénéficie de 50 % d'accueil en langue basque.
- **Aldizka** : autant que possible. Tous les animateurs sont bascophones, ce qui permet de proposer des activités dépassant 50 % du temps d'accueil en langue basque.
- **Taldeka** : des groupes sont organisés par langue. Cela permet de proposer des activités entièrement en langue basque aux enfants ayant choisi cette option au sein de la structure.
- **Pilaka** : la structure fonctionne entièrement en langue basque

La CAPB est l'animatrice du label et pilote également le comité des labels Euskaraz Josta qui organise les cahiers des charges de chaque type d'accueil. En 2025, 16 ALSH du territoire étaient intégrées au dispositif Euskaraz Josta, ce qui représente 30 % des structures du territoire²⁷.

Par ailleurs, la CAPB gère également des dispositifs à destination des communes. L'objectif de ces dispositifs est d'accompagner les communes à mettre en place des services bilingues dans leur mairie et dans les services proposés à la population.

Trois dispositifs d'accompagnement des communes existent :

- La mutualisation d'un **service de traduction** : la CAPB dispose de traducteurs mobilisés pour ses services et directions. Ce service de traduction est également mutualisé avec les communes qui peuvent faire appel à la CAPB pour faire traduire gratuitement ou à titre onéreux²⁸, des documents et textes communaux. Plus de 117 communes du territoire ont déjà fait appel à ce service depuis 2020.
- La signature de **contrats de progrès** : la CAPB accompagne les communes à organiser leurs services en deux langues, par la réalisation d'un diagnostic qualitatif, l'identification des besoins de formation à la langue basque des personnels communaux et la mise à disposition d'outils bilingues aux communes. Actuellement, 28 communes ont signé des contrats de progrès avec la CAPB et sont dans une démarche d'intégration du bilinguisme dans leurs services.
- La constitution d'un **fonds d'amorçage pour un service d'animateur langue basque/occitane gasconne** dans la commune : la CAPB finance via une aide dégressive de trois ans, le recrutement d'agents communaux ayant pour mission de développer une politique communale en faveur de la langue basque. La CAPB anime également un réseau de techniciens langue basque et propose son ingénierie à ces agents. Actuellement, 9 communes ont constitué un service euskara dans leur organigramme et disposent d'agents chargés de développer le bilinguisme dans la commune.

Ces dispositifs sont proposés à la fois pour la langue basque et la langue occitane gasconne. S'il est vrai que la très grande majorité de communes et de structures ont utilisé ces outils pour la langue basque, la commune de Sames fait figure de précurseur et a signé en 2025 un contrat de progrès pour développer un accueil bilingue dans sa mairie et former son secrétaire de mairie à l'occitan gascon.

²⁶ Pour plus d'informations sur le dispositif Leha : <https://www.communaute-paysbasque.fr/aides-et-financements/aide-et-financement/dispositif-leha-pour-un-accueil-en-langue-basque-dans-les-creches>

²⁷ Pour plus d'éléments sur le dispositif Euskaraz Josta : <https://www.communaute-paysbasque.fr/aides-et-financements/aide-et-financement/dispositif-euskaraz-josta-pour-un-accueil-en-langue-basque-dans-les-accueils-de-loisirs>

²⁸ Le caractère gratuit ou onéreux dépend de la taille de la traduction : gratuit pour un texte de moins de 400 mots. Payant au-delà.

S'intégrant dans une politique publique en faveur de la langue basque partagée et partenariale, la CAPB a su trouver une articulation permettant de gérer des dispositifs à destination de ses services et des communes en faveur de la langue basque et de l'occitan gascon. Cette articulation s'accompagne par une ambition politique de revitalisation de ses langues autochtones posée en 2018 par le Conseil communautaire. Cette ambition est confrontée à la réalité de son impact social et sociolinguistique. Les différentes enquêtes et prospectives socio démographiques soulignent un besoin d'accélérer afin de répondre aux objectifs de revitalisation linguistique (II).

II. Une politique linguistique de la CAPB confrontée au défi de son impact sociolinguistique

C'est en 2018 que la CAPB a posé les bases de sa politique publique en faveur de la langue basque et de l'occitan gascon (A). Si les données sont plus rares pour l'occitan gascon, l'organisation périodique d'enquêtes sur le niveau de connaissance de la langue basque et l'élaboration en 2024 d'une prospective à horizon 2050 de la situation sociolinguistique de cette langue sont l'occasion de mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la langue basque. Ces mesures mettent en évidence un besoin d'accélérer dans le soutien public à la langue basque, réinterrogeant le domaine et l'intensité de la politique communautaire en faveur de l'euskara (B).

A. Une politique communautaire ambitieuse en faveur de la langue basque et de l'occitan gascon

Les délibérations du 23 juin 2018 et du 16 mars 2019 fixent la volonté politique de la CAPB eu égard à la langue basque et à l'occitan gascon. Ces deux textes posent des principes communs à l'euskara et à l'occitan gascon (1), ainsi que des principes plus spécifiques à cette deuxième langue (2).

1. Une ambition commune pour l'euskara et l'occitan gascon

La délibération du 23 juin 2018 définissant la politique linguistique communautaire en faveur de la langue basque a posé des jalons communs pour l'occitan gascon. En effet, la politique en faveur de la langue basque s'est structurée autour de trois ambitions majeures :

- Offrir des services bilingues à la population et structurer l'administration de la CAPB en plusieurs langues
- Accompagner les communes dans l'organisation d'un bilinguisme communal
- Sensibiliser la population au plurilinguisme

Ces trois ambitions sont déclinées autour des dispositifs évoqués précédemment. Elles sont également affirmées par le biais d'une communication qui a systématisé le plurilinguisme dans ses outils et supports produits. Signe de la mobilisation de l'administration communautaire dans son ensemble, chaque direction métier est accompagnée dans la définition d'une feuille de route annuelle qui a pour objet de décliner dans le travail opérationnel de chaque service l'intégration de la langue basque et de l'occitan gascon.

C'est donc par cette méthode et par l'animation de ces dispositifs que la CAPB participe, dans son domaine de compétences, à l'objectif de revitalisation de la langue basque. L'occitan gascon bénéficie également de cette ambition. En effet, si les axes de la politique communautaire en lien avec le plurilinguisme ont été imaginés d'abord pour la langue basque, l'ensemble des outils et dispositifs mis en place bénéficient également à l'occitan gascon. Cette langue, qui ne bénéficiait d'aucune politique publique en sa faveur au sein du bloc communal, peut ainsi s'appuyer sur un effet d'entraînement qui sert sa promotion et sa sensibilisation. C'est au sein de

la CAPB que la communication en occitan gascon a gagné ses lettres de noblesse dans le paysage institutionnel du bas Adour.

C'est également par effet d'entraînement d'actions imaginées autour de la langue basque que la présence de l'occitan gascon s'est développée au sein d'outils ou d'animations spécifiques. C'est, par exemple, le cas des parcours touristiques Terra Aventura qui ont été imaginés dans plusieurs communes du Pays basque, avec des visites guidées en langue basque, mais également en occitan gascon. Des initiatives afin de proposer des accueils en langue occitane gasconne dans des établissements d'accueil des jeunes enfants sont également à citer.

Toutefois, malgré cet effet d'entraînement, la réalité sociolinguistique des deux langues reste différente. C'est avec le souci d'adapter son action à la réalité de la langue occitane gasconne au Pays Basque que la CAPB a voté le 16 mars 2019 un projet de politique linguistique pour l'occitan gascon permettant de décliner des mesures spécifiques (2).

2. Les principes spécifiques applicables à l'occitan gascon

La réalité sociolinguistique de la langue occitane gasconne est différente de celle de la langue basque au Pays basque. Ainsi, l'offre d'enseignement bilingue français-occitan n'est pas aussi développée que l'enseignement bilingue bascophone. À ce jour, seule l'école publique de Bidache offre un parcours bilingue qui bénéficie d'une continuité au niveau du collège. A la rentrée 2025-2026, l'école publique de Sames proposera une section « occitan renforcé » permettant aux enfants de bénéficier de trois heures d'enseignement en occitan gascon par semaine. Le secteur associatif est également moins développé que pour la langue basque, et c'est en lien avec la médiation et l'animation culturelle que l'occitan gascon bénéficie d'une présence au Pays basque.

C'est pour répondre à ces réalités particulières que la CAPB a voté une politique linguistique spécifique à l'occitan gascon. Ce projet décline trois objectifs propres à l'occitan gascon :

- Soutenir la transmission de la langue
- Soutenir la diffusion de la langue
- Soutenir le développement culturel

C'est pour répondre à ces enjeux spécifiques qu'un groupe d'élus « Los Gascons » a été constitué en 2024. Sous son impulsion, des mesures de médiation culturelle et de soutien à la création artistique en occitan gascon sont mises en place, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. La CAPB accompagne également les communes, les établissements scolaires et les fédérations de parents d'élèves à promouvoir l'ouverture de sections bilingues français-occitan au sein de l'enseignement. Elle coopère pour cela avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Un appel à projets spécifique, De Cap Tau Monde !, doté d'une enveloppe annuelle de 25 000 euros, permet de soutenir les acteurs associatifs du territoire qui œuvrent à la transmission et à la diffusion de l'occitan gascon. Des ateliers de sensibilisation de la population à la langue et à la culture occitane gasconne sont également organisés régulièrement.

Il s'agit, pour cette langue, d'impulser une dynamique nouvelle, autour du bassin de vie de bas-Adour, afin de préserver la culture et la langue occitane gasconne et d'accompagner sa réappropriation progressive par la population.

Ces objectifs de revitalisation, ces mesures et dispositifs mis en œuvre par la CAPB doivent, cependant, être confrontés à la réalité des chiffres et de leur impact sociolinguistique. Malheureusement, il n'existe pas de données récentes permettant de piloter l'impact social des politiques mises en œuvre en faveur de l'occitan gascon au Pays Basque. Un travail de mesure plus régulier existe pour la langue basque, ce qui a permis d'initier un débat sur l'adaptation des politiques

mises en œuvre en sa faveur, et la nécessaire accélération à mettre en œuvre pour remplir les objectifs de sa revitalisation (B).

B. Une politique communautaire au défi des mesures d'impact : la nécessité d'accélérer pour revitaliser la langue basque

L'organisation par période quinquennale d'études sociolinguistiques permettant de mesurer le nombre de locuteurs bascophones adultes du territoire est une chance qui permet de mesurer les effets des politiques mises en œuvre en faveur de la langue basque (1). Toutefois, une prospective sociodémographique réalisée en 2024 a permis de réinterroger les politiques linguistiques du territoire autour de la nécessaire accélération dont a besoin l'euskara pour arriver à un objectif de 30 % de locuteurs bascophones à horizon 2050 (2).

1. Un nombre de locuteurs bascophones qui se stabilise

Depuis la création de l'Office public de la langue basque, la question de la mesure de l'impact des politiques publiques mises en place pour revitaliser la langue basque s'est posée.

Afin de pouvoir mesurer cet impact, les institutions publiques de tout le territoire transfrontalier de la langue basque — OPLB, Gouvernement de la Navarre, Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi — organisent tous les cinq ans une enquête sociolinguistique qui mesure la proportion de la population âgée de 16 ans et plus maîtrisant la langue basque.

La publication périodique de cette enquête permet, sur le fondement d'une même méthodologie scientifique, de mesurer les effets des politiques linguistiques dans le temps. Sur le territoire français, il existe désormais un recul de vingt ans qui permet de pouvoir dresser les premiers bilans chiffrés sur l'efficacité des politiques de revitalisation mises en place.

Les dernières données disponibles concernent l'année 2021²⁹. Une nouvelle enquête sera organisée en 2026 et permettra de continuer à mesurer l'évolution de l'état de vitalité sociale de la langue basque.

Les données de l'enquête sociolinguistique dressent un tableau contrasté de la situation de la langue basque sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque. Entre 2001 et 2021 la proportion de locuteurs bascophones au sein de la population a diminué. En effet, en 2001, les bascophones représentaient 24,7 % de la population âgée de 16 ans et plus. Ils ne représentaient que 20,1 % de la population en 2021. Les chiffres absolus sont également en baisse : de 55 000 locuteurs en 2001, le nombre de bascophones est passé à 51 500 en 2021. La revitalisation de l'euskara, affichée comme ambition politique, n'a donc pas encore été opérée. Au contraire, la déprise de la langue basque n'a pas été arrêtée.

Une analyse plus fine des données permet, toutefois, de nuancer ce tableau et d'apercevoir des lueurs d'espoir. Ainsi, depuis 2011, le nombre absolu de locuteurs bascophones a cessé de diminuer. Il est aujourd'hui stabilisé autour de 51 500 habitants. Le nombre absolu de bascophones se stabilise donc, mais la proportion relative de ces mêmes bascophones se réduit. Ce phénomène est dû à la hausse de la population du Pays basque de France, qui gagne régulièrement des habitants³⁰.

La structure des locuteurs bascophones dresse également un premier bilan des mesures mises en place en faveur de la revitalisation de la langue basque. Ainsi, même si la proportion de bascophones baisse depuis vingt ans dans les classes d'âge les plus âgées³¹, nous pouvons assister à une inversion de la

²⁹ Les données de l'enquête sociolinguistique sont disponibles en ligne : <https://www.mintzaira.fr/fr/la-langue-basque/situation-sociolinguistique.html>

³⁰ La population de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque est d'environ 320 000 habitants actuellement. Elle était de 280 000 en 2001.

³¹ C'est le cas à partir de la génération des trentenaires.

tendance dans les plus jeunes générations. Parmi les 16-24 ans, la proportion de bascophones progresse. En 2001, seuls 12,2 % des jeunes de 16-24 ans étaient bascophones. Ils étaient 21,5 % en 2021. Cette progression a cassé la tendance de la décline des bascophones dans la population la plus jeune. Elle démontre l'effet des mesures de développement exponentiel de l'enseignement bilingue partout sur le territoire amorcé depuis 2004. La dynamique de revitalisation commence donc à démontrer ses premiers effets au sein de la population la plus jeune du territoire. Cet effort reste, cependant, insuffisant pour stopper le déclin général des bascophones dans la population et pour généraliser la réappropriation de la langue basque par la population.

Si la publication quinquennale des données sociolinguistiques des locuteurs bascophones permet de mesurer l'impact des politiques de revitalisation de la langue basque, la nécessité de pouvoir se projeter et d'adapter l'intensité de ces politiques est apparue. C'est la raison pour laquelle une prospective démographique à horizon 2050 a été réalisée en 2024. Les résultats de cette prospective permettent de souligner le besoin d'accélérer afin d'aboutir à une revitalisation de la langue basque lors des 25 prochaines années (2).

2. Une prospective sociolinguistique qui souligne le besoin d'accélérer pour donner corps à la revitalisation de la langue basque

C'est en 2024 qu'une prospective sociolinguistique a été réalisée. Son objectif était d'anticiper les mutations démographiques générales du Pays Basque, et de les confronter aux mesures mises en œuvre en faveur de la revitalisation de la langue basque. Les projections réalisées permettent donc de pouvoir piloter l'intensité et la variété des actions en faveur de la langue basque, et d'anticiper leurs impacts dans la population du territoire à horizon 2050. Les modèles ainsi définis doivent également servir à réinterroger les politiques publiques mises en œuvre actuellement et proposent des axes d'évolution permettant de répondre aux objectifs politiques définis par les collectivités publiques.

Sur un plan démographique générale, la prospective réalisée confirme des tendances déjà observées au Pays Basque. Territoire à la fois attractif et présentant des faiblesses structurelles – notamment dans l'offre d'enseignement supérieur, dans la variété du marché du travail... - le Pays Basque connaît une dynamique démographique notable. Chaque année, 13 000 personnes arrivent sur le territoire, alors que 9 000 partent. Le solde de population est donc positif et le Pays Basque gagne régulièrement en population. La prospective de 2024 chiffre, en partant de l'hypothèse d'une continuité de cette tendance, à 44 100 habitants supplémentaires le niveau de la population du territoire. Cette hausse de la population, qui doit être comparée à la population bascophone adulte de 2021 (51 500 habitants), pose en soi un défi quantitatif à la politique de revitalisation de la langue basque.

La structure de cette population nouvelle est également source d'enjeux. Alors que le solde démographique naturel du Pays Basque est négatif — ce qui signifie qu'il y a plus de décès que de naissances sur le territoire — ce gain de population est imputable à la venue de population originaire de l'extérieur du Pays Basque. Les données à disposition ne permettent pas de savoir quel est le profil exact de ces nouveaux habitants — personnes revenant au pays ?, populations de régions extérieures uniquement ? — mais il est possible de penser que les bascophones sont très minoritaires dans cette nouvelle population. Le défi de la revitalisation de la langue basque se trouve confronté donc à un nouveau défi : comment toucher cette population nouvelle qui n'a quasiment eu aucun lien avec la langue basque ?

Ces dynamiques démographiques impactent l'efficacité des mesures mises en place en faveur de la langue basque. Si l'effort de transmission de la langue par l'école est très important, il se trouve impacté par un danger de dilution, en raison de cet afflux de population nouvelle non bascophone. La projection sociolinguistique réalisée en 2024 démontre ainsi, en partant d'une hypothèse de la continuité des dispositifs et actions mises en œuvre en faveur de la langue basque, que le pourcentage des bascophones dans la population générale en 2050 stagnerait à 20 %. Cette stagnation

s'accompagne d'un risque de perte de la fonction sociale de la langue, les espaces d'usage actuels préservés par l'existence d'une proportion de bascophones importantes dans certaines classes d'âge et dans certains bassins de vie, s'érodant progressivement.

Pour répondre à ces défis, la prospective sociolinguistique dresse des objectifs quantitatifs — combien de locuteurs nouveaux il faudra « produire » ? — pour enclencher la dynamique de revitalisation de la langue basque et aboutir à une part de bascophones dans la population du Pays Basque de 26 % ou 30 % en 2050. Afin de répondre à ces objectifs quantitatifs, des leviers d'action sont identifiés. Les constats généraux sont clairs :

- L'enseignement doit poursuivre son développement et il est nécessaire de passer d'une logique d'enseignement proposé sur le principe de la demande, à une généralisation de l'offre d'enseignement bilingue, en particulier dans le bassin de vie de Bayonne-Anglet-Biarritz qui est le plus urbain du territoire
- Se cantonner à l'enseignement sera insuffisant et il faudra que les nouveaux locuteurs proviennent également via l'apprentissage de la langue basque par les adultes
- Il faut également développer l'usage social de la langue, en développant les espaces bilingues : services publics, offre de loisirs, offre culturelle...

C'est pour répondre à ces leviers d'actions que des réflexions intenses ont lieu à l'intérieur de l'Office public de la langue basque et de l'ensemble des partenaires publics. Des projets sont en cours de construction au sein de l'OPLB, afin de proposer via le principe de l'offre un enseignement bilingue dans les zones blanches actuelles du territoire, et en particulier dans les classes d'éducation prioritaire. La CAPB travaille également à développer l'apprentissage de la langue basque par les adultes. En interne, elle finance les formations professionnelles à la langue de ses agents. Elle a également créé en décembre 2024 une bourse « Euskaldundu » qui permet aux adultes actifs qui souhaitent apprendre la langue basque de financer les coûts pédagogiques de cet apprentissage.

De premières initiatives sont donc en cours, mais la réponse à ces objectifs démolinguistiques devra nécessairement être apportée par une montée des missions et des moyens financiers alloués à l'OPLB. À l'heure actuelle, aucun compromis n'a pu être dégagé et la continuité de l'Office est en suspens au-delà de la fin de sa convention constitutive le 31 décembre 2025³². Gageons qu'une solution puisse émerger, afin de pouvoir enclencher une dynamique nouvelle à la politique en faveur de la langue basque et répondre aux enjeux identifiés par cette prospective. EZ

Direction de la Politique Linguistique à la CAPB
15 avenue maréchal Foch,
64100 Bayonne

<https://www.communaute-paysbasque.fr/linstitution/nos-publications/publication/politique-linguistique-de-la-communaute-dagglomeration-pays-basque-en-faveur-de-la-langue-basque>

³² Sur la crise actuelle de l'OPLB : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/pour-la-capb-l-office-public-de-la-langue-basque-est-menace-si-l-etat-n-augmente-pas-sa-participation-financiere-4962645>
<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/bayonne/langue-basque-l-etat-n-est-pas-au-rendez-vous-de-ses-engagements-25024465.php>
https://www.mediabask.eus/fr/info_mbsk/20250627/budget-de-l-oplb-l-agglo-met-un-ultimatum-a-l-etat-pour-qu-il-revoie-sa-copie

**Contribution de monsieur Vincent Rivière,
chargé de mission occitan-catalan Région Occitanie.**

PARLEM UNA CULTURA VIVA / PARLONS UNE CULTURE VIVANTE

Plan d'action et de mobilisation pour l'avenir des langues occitane et catalane



LE PLAN «PARLEM UNA CULTURA VIVA», UN SCHEMA DE POLITIQUE LINGUISTIQUE ET UN OUTIL DE MOBILISATION COLLECTIVE POUR LE CATALAN ET L'OCCITAN

Document de référence pour la Région, ses partenaires ainsi que l'ensemble des territoires, il fixe les objectifs, priorités et stratégies de politique linguistique de 2023 à 2029 et s'articule autour d'engagements forts qui constitueront les marqueurs de l'action régionale en faveur des langues et cultures vivantes de son territoire, le catalan et l'occitan.

Il prend acte des attentes de la population d'Occitanie en matière de préservation, promotion et développement des usages des langues de la région en proposant des solutions concrètes garantissant leur prise en compte dans l'ensemble des politiques régionales.

Son ambition est de fédérer et rendre acteur l'ensemble des habitants, des collectivités territoriales et des partenaires locaux autour de la promotion, de la connaissance et de l'usage des deux langues historiques du territoire, l'occitan et le catalan, porteuses de valeurs et de richesses culturelles qu'il s'agit de mettre en partage comme Bien commun appartenant à tous les habitants de l'Occitanie.

PRÉAMBULE

Les langues et cultures occitane et catalane, bien commun des habitants d'Occitanie

S'étendant sur 13 départements et 4 454 communes, la région Occitanie Pyrénées / Méditerranée se caractérise par la richesse de ses paysages et la variété de ses reliefs et de ses climats.

Que l'on soit né ou que l'on vienne de s'installer en Occitanie, on peut ressentir de toute part que l'on vit dans un territoire forgé par une histoire singulière. C'est celle d'un grand carrefour millénaire des idées et des cultures, héritier de combats sans cesse renouvelés pour l'égalité, la dignité, la solidarité.

Partout, nos paysages, nos places, nos rues, notre patrimoine, nos produits, nos savoir-faire, tout l'art de vivre de notre région parlent occitan et catalan.

Cette culture s'est construite de la rencontre des pays occitans et catalans qui ont vu fleurir depuis plus de mille ans, au croisement de l'Europe et de la Méditerranée, une civilisation originale, à la fois fière et revendicatrice de ses spécificités et constamment enrichie par sa formidable capacité d'ouverture au monde.

Cet héritage, véritable trésor dans un monde qui voit la diversité culturelle partout s'appauvrir, au même rythme que la biodiversité, est un bien commun fragile et nous engage dans un combat essentiel pour notre territoire et ses habitants, contribution régionale à un enjeu mondial de premier ordre.

Avec le Plan « Parlem una cultura viva », la Région Occitanie réaffirme que les langues sont l'œuvre du génie humain et que la préservation du plurilinguisme historique de notre territoire est propre à enrichir le dialogue interculturel, la créativité régionale et la compréhension du monde dans sa complexité. En cela, la Région Occitanie rejoint l'appel de l'UNESCO en faveur de la préservation de la diversité culturelle dans le monde du XXI^e siècle : *« Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. Elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures. »* (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle)

Véritable carte de visite de notre territoire, les langues et cultures vivantes occitane et catalane font la singularité qui augmente notre attractivité et notre performance économique dans bien des domaines.

De même, la politique linguistique régionale renforce la maîtrise et la place de la langue française en Occitanie et dans le monde. D'abord, parce que le développement de l'enseignement bilingue français/langue régionale a montré son efficacité pour une meilleure maîtrise du français par les enfants. Ensuite, parce qu'elle contribue à sensibiliser l'ensemble de la population au phénomène du développement de l'anglais mondialisé au détriment des langues territoriales autant que de la langue officielle.

Consciente de l'opportunité que cette diversité constitue, la Région Occitanie a inscrit la promotion et la valorisation des langues et cultures régionales comme l'une des priorités de sa nouvelle « stratégie culturelle 2022- 2028, pour une culture partout et pour tous » adoptée le 16 décembre 2021. La jeunesse et l'oralité, objectifs principaux de cette dernière, seront des indicateurs forts qui guideront les orientations du présent plan.

Une situation d'urgence linguistique imposant d'agir plus et différemment

La Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée mène, depuis de nombreuses années, une politique volontaire et ambitieuse pour le développement de l'occitan et du catalan. Son action se matérialise notamment par un soutien important aux acteurs et associations de la région œuvrant dans les domaines de la création, de la transmission et de la diffusion des langues et cultures du territoire.

La création d'opérateurs publics structurants pour l'occitan et le catalan, à savoir des deux offices publics pour l'occitan et le catalan (OPLO et OPLC) ainsi que le Centre international de recherche et documentation occitane (CIRDOC – Institut occitan de cultura) ont favorisé le développement d'une action publique cohérente et une plus grande coopération avec l'État et les collectivités territoriales. Cela a notamment permis de faire sensiblement progresser l'enseignement en langues occitane et catalane et de renforcer leur présence dans l'espace public.

Malgré cet engagement important, et en dépit de l'attachement très fort des habitants de la région pour les langues du territoire, exprimé lors de différentes enquêtes sociolinguistiques³³, leur présence et leur pratique dans la société restent insuffisantes et le nombre de locuteurs actifs continue de baisser, en même temps que la transmission intergénérationnelle, rendant leur avenir incertain.

Face à ce constat, la Région a décidé d'impulser une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'ensemble des secteurs d'activités (culture, enseignement et formation, aménagement du territoire, tourisme, transports, économie, agriculture, numérique, recherche, etc.) et ce, afin de permettre l'appropriation, et l'usage de la ressource linguistique et culturelle de notre territoire par le plus grand nombre. Au travers d'orientations innovantes et pratiques, l'objectif est de faire évoluer certaines représentations tout en promouvant un usage renouvelé de ces langues dans la société.

Cette volonté politique est renforcée par l'action de l'État qui a créé un cadre propice au développement de la diversité linguistique grâce à la récente loi dite Molac du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

En continuité avec l'article 75-1 de la Constitution, le texte reconnaît, dans le code du patrimoine, l'existence d'un patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales et accorde aux biens présentant un intérêt majeur pour leur connaissance, le statut de trésor national. Il installe une généralisation de l'enseignement dans le cadre de l'horaire normal, reconnaît la signalétique bilingue et autorise les services publics à recourir à des traductions en langues régionales, notamment sur les bâtiments publics, les panneaux de signalisation et dans leur communication institutionnelle.

L'action de la Région Occitanie s'inscrit également dans un cadre de coopération interrégionale et internationale. Avec la Région Nouvelle-Aquitaine d'une part, avec laquelle elle est notamment associée au sein de l'Office public de la langue occitane et du CIRDÒC — Institut occitan de cultura. Au sein de l'Eurorégion, d'autre part, où elle collabore avec la Generalitat de Catalunya et les Illes Balears afin de développer des projets communs pour la valorisation du catalan et de l'occitan.

Une politique linguistique coconstruite

Considérant que l'avenir d'une langue ne se décrète pas et qu'au-delà de la volonté politique régionale, une mobilisation plus grande des habitantes et des habitants, des collectivités, des acteurs associatifs et professionnels est nécessaire, la Région a lancé au printemps 2022, une large concertation afin de mobiliser l'ensemble des collectivités, des acteurs locaux et des habitants afin de recueillir leurs propositions pour l'avenir de nos langues catalane et occitane. Au total, ce sont près de 4 000 personnes qui se sont mobilisées pour partager leurs avis et leurs propositions.

Les priorités et actions proposées dans le cadre du présent plan sont issues de ces temps d'échange et de coconstruction menés de mai à juillet 2022, sur le site laregioncitoyenne.fr et sur les 13 départements. La transversalité des actions impliquera l'ensemble des secteurs d'activités gérés par la Région et les services concernés. Le calendrier de mise en œuvre s'étalera tout le long du mandat selon une priorisation qui s'appuiera, notamment, sur les résultats du vote citoyen³⁴.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE POUR LE CATALAN ET L'OCCITAN

³³ Enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran (Office public de la langue occitane — 2020), enquête sur l'emploi des langues en Catalogne Nord (2015)

³⁴ Résultats du vote citoyen à retrouver sur www.laregioncitoyenne.fr

Considérant le rayonnement, la vitalité, le rôle de cohésion, et le dynamisme des langues et cultures catalane et occitane en tant qu'atouts majeurs pour le développement social, économique et culturel des territoires régionaux, la Région déclare,

ARTICLE UN : reconnaître, officiellement, sans préjudice pour le français, langue officielle de la République, l'existence historique des langues occitane et catalane, comme langues territoriales d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. À ce titre, elles constituent un héritage vivant que la Région s'engage à sauvegarder, promouvoir et développer au bénéfice de l'ensemble de la population et des générations futures. » *Extrait de la délibération n° AP/ du 15 décembre 2022*

- **Engagement n° 1 :** Devenir une institution exemplaire en matière de valorisation et de promotion de ses langues et cultures régionales :

La situation linguistique régionale impose des actions vigoureuses auxquelles la Région, en tant qu'institution politique et administrative, souhaite s'associer pleinement. En effet, la promotion de la langue et son utilisation dans le cadre de la vie publique sont de puissants moteurs de vitalité.

La Région s'engage, ainsi, à développer la visibilité et l'audibilité de l'occitan et du catalan au sein de sa communication institutionnelle. Ainsi, le site de la Région et de certains de ses partenaires pourront prochainement être consultés directement en langue occitane et catalane. L'ensemble des supports de communication (sites, journaux, réseaux sociaux, etc.) s'attacheront, progressivement, à intégrer des traductions en langue régionale afin de permettre à l'ensemble des citoyens de bénéficier d'un bagage linguistique.

La Région souhaite, par ailleurs, reconnaître l'occitan et le catalan comme langues de travail en renforçant l'usage des traductions au sein de l'administration dans ses relations avec les usagers, notamment. Dans ce cadre, elle proposera à ses agents, des formations aux langues et cultures occitane et catalane en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et les organismes de formation dédiés.

- **Engagement n° 2 :** Tendre vers une généralisation de la signalétique bilingue ou trilingue au sein des espaces régionaux

La promotion de l'occitan et du catalan repose, notamment, sur l'accroissement continu de leur présence matérielle et sonore dans l'espace public. Les concertations menées dans le cadre de la construction du plan « Parlem una cultura viva » ont permis de mettre en lumière une attente forte de la population dans ce domaine.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, la Région s'engage, dans le cadre de ses opérations d'installation ou de rénovation progressive de sa signalétique, à installer un bilinguisme français/occitan ou français/catalan systématique. Dès 2023, la Région poursuivra le déploiement progressif des annonces sonores trilingues, expérimenté en 2022 sur la ligne TER Auch-Cerbère, sur les réseaux de transports ferroviaires et routiers gérés par la Région.

- **Engagement n° 3 :** Prendre en compte les questions linguistiques dans l'ensemble de ses politiques publiques

La démocratisation des langues et cultures régionales passe par une normalisation de leur présence dans l'ensemble des secteurs d'activités. La Région dispose d'un important levier d'action au travers de la mise en œuvre de ses politiques publiques. Elle intégrera, de manière progressive, la prise en compte des questions linguistiques dans ses différentes politiques sectorielles (culture, tourisme,

économie, agriculture, éducation, transports, recherche, etc.), qu'il s'agisse des projets menés sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou des actions pour lesquelles elle intervient comme financeur.

- **Engagement n° 4 :** Développer les outils numériques au service de l'apprentissage et de l'usage des langues

A l'ère de la socialisation 2.0, la présence d'une langue sur l'espace numérique constitue un véritable enjeu de transmission. En effet, l'évolution des technologies offre de nouvelles opportunités pour que les langues régionales trouvent une place plus importante dans la société.

La Région souhaite développer la transmission et l'usage de l'occitan et du catalan en soutenant la production d'outils et d'applications numériques, d'utilisation gratuite et libre via des ordinateurs et des appareils connectés mobiles. Partagé par l'État, cet objectif a été inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021 - 2027.

Dans ce cadre sera lancé un appel à projets destiné à favoriser l'émergence de solutions innovantes à destination du grand public et de publics spécialisés.

- **Engagement n° 5 :** Impulser de nouvelles dynamiques et valoriser les actions locales pour la vitalité des langues dans les territoires

Afin de toucher directement les citoyens et d'avoir un impact décisif, l'action menée en faveur des langues régionales doit s'inscrire au cœur des territoires et de la vie quotidienne des habitants. L'échelon communal et intercommunal dispose des ressources nécessaires pour assurer la présence des langues et cultures occitane et catalane dans les différentes sphères de la vie collective (aménagement des espaces publics du quotidien, bibliothèques, centres culturels, offre et communication touristiques, animations culturelles, bâtiments scolaires, organisation des activités périscolaires, etc.).

Dans ce cadre, la Région souhaite proposer un dispositif de labellisation à destination de ces collectivités afin de les sensibiliser et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la vitalité des langues régionales, en fonction des spécificités locales. Cette labellisation sera aussi un support de promotion des territoires et de leurs patrimoines. Il s'agira de créer et développer un réseau de collectivités engagées porteuses de modèles inspirants et reproductibles. Dans ce cadre, la Région organisera chaque année un grand forum des initiatives pour nos langues, événement de rencontres et d'échanges autour des initiatives publiques et privées menées localement afin de mettre en valeur des actions innovantes et structurantes et de proposer des clés d'actions pour susciter de nouvelles dynamiques collectives.

- **Engagement n° 6 :** Conforter les opérateurs régionaux pour l'occitan et le catalan dans leur rôle d'outils au service de tous

La Région dispose, grâce à ses partenaires, de trois outils de coopération en matière linguistique et culturelle dont la capacité d'actions sera accentuée dans le cadre de projets structurants pour chacun des trois établissements.

Le CIRDOC — Institut occitan de cultura et sa Médiathèque de Béziers feront l'objet d'une extension dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Les travaux estimés à 4 millions d'euros auront pour but de repenser les aménagements destinés à l'accueil des scolaires, des collections et des équipes en vue de répondre aux enjeux d'évolution des usages éducatifs, de conservation et valorisation des collections et de cohérence des espaces de travail.

L'action de l'Office Public de la langue Occitane (OPLO) fera l'objet d'un bilan après ses 6 premières années d'existence. Une réflexion commune avec l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine devra permettre d'affiner les missions, métiers et plans d'action d'un Office public chargé de développer la coopération interrégionale et le développement de l'offre d'enseignement partout et pour tous sur un très large territoire. La feuille de route de l'OPLO à court terme, en lien avec la Région Occitanie, devra se porter en priorité sur la mise en œuvre d'une nouvelle convention entre les collectivités et l'État pour le développement de l'enseignement de l'occitan dans un objectif de généralisation de l'offre comme indiqué dans la loi depuis 2021 et d'un renforcement conséquent de l'enseignement bilingue, de la maternelle au lycée.

L'Office public de la langue catalane (OPLC) est sollicité dans le cadre du présent Plan pour poursuivre et renforcer son action en faveur de la bonne articulation et coopération entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs associatifs et professionnels sur le territoire régional de langue catalane et animera dès 2023, un Pôle Ressources pour l'enseignement du catalan (PREC), chargé de la production de matériels et d'outils pédagogiques à destination des enseignants. Cette nouvelle mission aura pour effet, de répondre au plus près des besoins des professeurs tout en garantissant une meilleure articulation des projets menés dans ce domaine. Par ailleurs, l'OPLC anime les travaux lancés pour la rédaction d'une Convention spécifique pour l'enseignement du catalan, qui sera signée par la Région, le Département des Pyrénées-Orientales et le Rectorat de l'Académie de Montpellier et fait suite à la signature d'un Accord-cadre, le 21 juin 2022, posant comme axe majeur : « Catalan pour tous et partout d'ici dix ans ».

- **Engagement n° 7 :** Assurer un rôle de chef de file pour une coordination des politiques linguistiques

Les priorités et les actions proposées dans le cadre du présent plan sont issues des différents temps de concertation menés avec les professionnels et sur les territoires. L'ensemble de ces dernières relèvent de la compétence de différents niveaux de collectivités. La loi NOTRe fait des langues régionales une compétence partagée entre tous les niveaux de l'action publique sans préciser l'organisation des compétences. La Région souhaite assumer, sur son territoire, le rôle de chef de file afin d'œuvrer avec l'ensemble des acteurs publics concernés à l'émergence d'objectifs partagés, de nouveaux cadres de coopération ainsi qu'à la mise en cohérence, la lisibilité et la visibilité des politiques linguistiques portées à chaque échelle en vertu des compétences et politiques publiques définies par chaque collectivité. Dans ce cadre, elle veillera à renforcer les missions des trois opérateurs publics (CIRDOC, OPLC et OPLO) dans leurs rôles d'ingénierie et d'accompagnement des projets structurants.

Afin d'organiser les échanges et d'assurer ce rôle de chef de file, la Région proposera l'installation d'une instance d'échange et de coopération à l'instar de ce qu'elle a su créer pour d'autres politiques partagées, comme le Parlement de la Mer ou de la Montagne.

30 mesures phares du plan Parlem una cultura viva	
Améliorer l'offre et les conditions d'enseignement	1 — Renforcer les objectifs de la convention avec l'Éducation nationale pour : - Le développement de l'enseignement public bilingue facultatif (ouverture de sections bilingues, continuité des parcours scolaires, formation et incitation des étudiants et des professeurs, etc., et des établissements Calandreta. - Offrir un enseignement de l'occitan et du catalan à tous les

	élèves de la maternelle au lycée, dans le cadre de l'horaire normal, conformément à l'article L.312-11-2 du Code de l'éducation, introduit par la loi du 21 mai 2021, dite « Loi Molac ».
Rendre plus attractifs auprès des jeunes l'enseignement et l'apprentissage de l'occitan et du catalan	2 — Promouvoir l'utilité d'apprendre l'occitan et le catalan auprès des lycéens et des étudiants et proposer un dispositif favorisant la présence d'étudiants-médiateurs sur certains événements en direction des jeunes.
Favoriser la transmission et l'usage de l'occitan et du catalan en dehors de la famille et de l'école	3 — Centraliser l'offre des ressources d'apprentissage à disposition de tous et développer la rubrique « ressources linguistiques » avec des outils de découverte, d'apprentissage et d'usage de l'occitan et du catalan sur loRdi des lycéens. 4 — Identifier des lieux publics (administrations) et privés (commerces ou services) dans lesquels l'usage d'une langue régionale est possible, identifiables par un logo et un slogan « Ici on parle occitan/catalan » facilitant les échanges entre locuteurs. 5 — Proposer des ressources en occitan et catalan sur la plateforme éducative numérique de l'audiovisuel public français, Lumni.
Renforcer la signalétique matérielle et sonore bilingue dans l'espace public	6 — Installer progressivement une signalétique harmonisée (français/occitan ou français/catalan) dans tous les nouveaux lycées et les bâtiments appartenant à la Région. 7 — Valoriser la toponymie pour mieux connaître et s'approprier son territoire grâce au patrimoine linguistique.
Démocratiser l'usage des langues occitane et catalane dans la vie quotidienne	8 — Œuvrer, via les contrats d'objectifs et de moyens avec les diffuseurs régionaux, au développement de la création et de la diffusion de programmes audiovisuels dédiés à la jeunesse et en langues occitane et catalane.
Développer la présence de l'occitan et du catalan sur l'espace numérique	9 — Ouvrir les appels à projets auprès d'influenceurs pour développer des contenus numériques en langue occitane ou catalane sur les réseaux sociaux. 10 — Comme pour le catalan, développer un outil de traduction automatique pour l'occitan.
Former les professionnels	11 — Inscrire les langues et cultures régionales dans l'offre de formation du CNFPT et des autres organismes de formation dédiés afin de former les personnels des administrations publiques.
Recenser, étudier et faire connaître le patrimoine linguistique et culturel occitan et catalan	12 — Mobiliser la compétence Inventaire et connaissance du patrimoine de la Région pour la connaissance et la valorisation de la langue sur le territoire : patrimoine culturel immatériel et toponymie.
Informier et sensibiliser le public sur la richesse culturelle et patrimoniale de l'occitan et du catalan	13 — Créer et diffuser gratuitement un cahier de vacances pour découvrir et s'initier aux langues et cultures occitane et catalane. 14 — Lancer un appel à projets avec le réseau des radios associatives pour la production d'émissions de valorisation des langues et cultures occitane et catalane.
Soutenir des projets créatifs et novateurs	15 — Accompagner la création d'œuvres contemporaines en occitan et catalan de leur conception à leur diffusion et lancer un appel à projets pour valoriser les cultures occitane et catalane au travers des artistes d'Occitanie. 16 — Poursuivre la professionnalisation et la formation du tissu associatif dans les différents secteurs artistiques (théâtre, musique,

	enseignement musical, danse, livre, édition et radios).
Améliorer la diffusion des œuvres en occitan et catalan	17 — Inciter à la programmation d’œuvres occitane et catalane dans les lieux culturels et les réseaux de diffusion dits « classiques ».
	18 — Accompagner et sensibiliser les programmeurs et les diffuseurs aux créations en langues occitane et catalane (par exemple, plateaux de visionnage de spectacles).
	19 — Aider les artistes créant en langue occitane ou catalane à améliorer leur référencement et la diffusion de leurs œuvres sur les plateformes et les radios.
Diversifier les pratiques autour des langues et cultures occitane et catalane	20 — Développer l’offre numérique en occitan et catalan (applications mobiles, MOOC, podcasts, expositions virtuelles) par un appel à projet « outils et services innovants en occitan et catalan ».
	21 — Proclamer une journée régionale des langues occitane et catalane incitant à la pratique et aux initiatives en faveur des langues sur les territoires
	22 — Développer un outil recensant l’ensemble des personnes « ressources » et des lieux pour pratiquer l’occitan et le catalan au travers d’activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs.
Développer un marketing territorial autour des langues et cultures occitane et catalane	23 — Inciter les entreprises et producteurs locaux à valoriser l’occitan ou le catalan au travers de leurs dénominations, communication, étiquetage, etc.
	24 — Participer à l’édition d’un guide dédié à un tourisme authentique lié à la diversité linguistique et culturelle du territoire et respectueux de nos ressources.
Changer les représentations sur les langues régionales	25 — Soutenir le développement d’une offre touristique en occitan et catalan : circuits de visite de sites patrimoniaux et naturels, outils ludiques de découverte du territoire en occitan et catalan (escape games, balades numériques, jeux de piste, jeux de société).
	26 — Développer des coopérations avec des territoires étrangers et d’autres cultures pour éclairer la culture occitane et catalane.
Inscrire les langues occitane et catalane dans le cadre de projets de territoire	27 — Proposer un label régional des territoires (villes, villages, communauté de communes ou autres) engagés pour les langues régionales avec le développement d’initiatives locales et d’une offre de services linguistiques et culturels de proximité (offre d’enseignements, signalétique, offres culturelles, cours pour adulte, ateliers en langue).
	28 — Redéfinir la ligne éditoriale de l’événement Total Festum en associant les opérateurs et communautés locales pour construire une proposition cohérente et fédératrice sur l’ensemble du territoire régional.
Mettre en réseau les acteurs œuvrant pour la valorisation et la promotion des langues occitane et catalane	29 — Organiser un forum des initiatives pour impulser et mettre en valeur des initiatives publiques et privées en faveur des langues et cultures occitane et catalane.
Garantir la qualité et la cohérence de la politique linguistique régionale	30 — Mettre en place des outils d’évaluation partagés permettant une adaptation continue de la politique linguistique.

Bilan de l’année 2024 :

PARLEM UNA cultura viva



La Région engagée avec vous pour l'avenir des langues et cultures occitanes et catalanes

Bilan 2024 An 2

Après une grande concertation avec les citoyens et les professionnels en 2021-2022, le plan régional d'action et de mobilisation pour l'avenir des langues catalane et occitane a été voté le 15 décembre 2022 en Assemblée plénière.

4,3 M€
un budget pour agir

2,8 M€ POUR SOUTENIR L'ACTION ASSOCIATIVE DE TERRAIN

1 M€ POUR CO-CONSTRUIRE AVEC LES PARTENAIRES STRUCTURANTS

500 000€ MOBILISÉS POUR DES PROJETS TRANSVERSAUX, DES OUTILS PÉDAGOGIQUES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un collectif Réseau AU SERVICE DES LANGUES ET CULTURES CATALANES ET OCCITANES

30 MESURES PHARES
88% démarrées ou réalisées !



DATES CLÉS

- MARS**
- 1^{re} édition de PARLEM ! pour promouvoir la pratique de nos langues
- MAI-JUILLET**
- 1^{re} édition de Total Festum : Plus de 120 événements partout en Occitanie
- JULIET**
- Réunion d'un festival interrégional avec le Pays Basco
- SEPTEMBRE**
- Séminaire État/collectivités pour le développement de l'enseignement
 - Promotion au Salon régional de l'Agriculture Les Pyrénées
- OCTOBRE-NOVEMBRE**
- Tournée Maisons de Ma Région : 10 rendez-vous dans 8 départements pour accompagner les associations
 - Création d'un cycle de formation à destination des agents régionaux

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- 10 délibérations votées par les communes pour étudier l'ouverture d'une section bilingue
- 5 sessions de sensibilisation d'agents de la Région et des Parcs Naturels Régionaux

À VENIR 2025

- Signature de la convention avec l'Éducation Nationale
- Pier d'actions Orientation ados et adultes avec l'OPLO et les Maisons de l'Orientation
- 1^{re} formations linguistiques pour les agents publics avec le CNFPT
- Formations politiques pour les élus et les agents des lycées

*Centre National de Recherche Pédagogique Territoriale

ESPACE ET SERVICES PUBLICS

- Gens et Maisons de Ma Région de Tignes 100% français/occitan
- Signalétique bilingue au lycée Georges-Clemenceau à Montpellier Méditerranée
- Informations et signalétiques trilingues au Parc Naturel Régional Corbières-Tenouillères
- Signalétique trilingue au restaurant administratif régional

À VENIR 2025

- Poursuite des plans Signalétique bilingue pour les lycées et dans les nouvelles gares avec la SNCF
- Signalétique bilingue français/catalan du Mémorial du camp de Rivesaltes
- Signalétique trilingue dans les 2 Hôtels de Région

COMMUNICATION ET MÉDIAS

- 12 nouveaux podcasts et 2 catalogues de TdR CIRDOC pour rencontrer la culture occitane
- Diffusion de 8000 kits de vocabulaire thématique Cateix de barbaque (OPLC), à lire aussi chaque semaine dans l'Indépendant
- 100% des Total Festum partenaires d'une radio locale
- + de 100 000 vues pour la vidéo Classes bilingues Occitan ou Catalan, comment ça marche ?

À VENIR 2025

- + de catalan et d'occitan dans les publications régionales
- Campagnes de communication pour les langues par l'OPLO et l'OPLC

RECHERCHE ET INNOVATION

- Ouverture de La Farga numerica, le portail des technologies de la langue en occitan pour accompagner l'innovation (Lo Congrès)
- Structuration d'observatoires des langues par l'OPLO et l'OPLC
- 2 nouvelles chercheuses pour enrichir l'expertise au service des langues et des territoires

À VENIR 2025

- Enquête sociolinguistique pour le catalan
- Nouveaux champs de recherche appliquée avec le Laboratoire des Transitions
- Mobilisation de crédits d'investissement pour le Dictionnaire Général de langue occitane (Lo Congrès)

CULTURE ET PATRIMOINE

- Formation à la collecte et à l'enquête de terrain pour les professionnels et les associations avec le CIRDOC
- 250 000€ en faveur des musiques traditionnelles
- Critères Incertis dans les dispositifs culturels régionaux pour favoriser la programmation en catalan et en occitan

À VENIR 2025

- Accompagnement à la structuration de la filière « Hautbois populaires » avec le CIRDOC
- Étude d'un projet structurant pour le théâtre occitan et catalan

TERRITOIRE ET ATTRACTIVITÉ

- Lancement du guide pour promouvoir et valoriser l'occitan et le catalan, réalisé par et pour les Parcs Naturels Régionaux, lors du Congrès National des Parcs
- Organisation des 2^{es} rencontres annuelles et développement de nouveaux outils pour mieux collaborer avec les Départements et les Métropoles

À VENIR 2025

- 2^{de} édition de PARLEM ! allié au réseau associatif, aux radios et établissements culturels
- Promotion au Salon International de l'Agriculture
- Création de kits pratiques : Marché à l'olive et Tourisme

Occitanie films



occitanie scène

Lo Congrès
parlement de la Jerga occitane

CIRDOC
Centre d'Occitanie et de Culture

OPLO
Observatoire des Langues et des Territoires

OPLC
Observatoire des Langues et des Cultures



*Parlons avec culture occitane

ANNEXE : agir collectivement pour l'avenir de nos langues occitane et catalane

Pensées comme un ensemble de mesures inspirantes, les actions présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives. Elles ont vocation à guider, selon les compétences respectives, l'action de la Région, mais aussi celle de ses partenaires, acteurs locaux, associations, entrepreneurs privés, étudiants, jeunes citoyens et plus largement celle de tout habitant souhaitant s'engager pour l'avenir du catalan et de l'occitan. Dans ce cadre, la Région s'efforcera au maximum de faciliter la mise en œuvre de ces 70 actions complémentaires afin de restaurer un écosystème favorable à la transmission et à l'usage de l'occitan et du catalan.

En fonction des situations, son intervention pourra se traduire par différentes modalités (maîtrise d'ouvrage directe, coordination, soutien financier, accompagnement en ingénierie de projets, etc.).

Priorité n° 1 : Augmenter le nombre de locuteurs actifs

Les habitants de la région témoignent d'un attachement très fort pour leurs langues catalane et occitane. Pourtant, le nombre de personnes les pratiquant continue de baisser. La Région Occitanie souhaite renverser la tendance en développant un terreau favorable à la transmission et l'usage de l'occitan et du catalan dans la société, tout en renforçant son action en faveur de l'offre d'enseignement.

En actions :

Améliorer l'offre et les conditions d'enseignement	1. Renforcer les objectifs de la convention avec l'éducation nationale pour : - Le développement de l'enseignement public bilingue facultatif (ouverture de sections bilingues, continuité des parcours scolaires, formation et incitation des étudiants et des professeurs, etc.) et des établissements Calandreta. - Offrir un enseignement de l'occitan ou du catalan à tous les élèves de la maternelle au lycée, dans le cadre de l'horaire normal, conformément à l'article L.312-11-2 du code de l'éducation, introduit par la loi du 21 mai 2021, dite « loi Molac »
	2. Financer des outils d'apprentissage pédagogiques et ludiques adaptés aux besoins des élèves (ex : outils numériques, mallettes pédagogiques, revues, etc.)
	3. Soutenir des actions culturelles spécifiques dédiées à l'environnement culturel des sections bilingues ou immersives et poursuivre les projets éducatifs et culturels dans les établissements

	4. Travailler avec tous les établissements d'enseignement, y compris l'enseignement privé, pour développer l'apprentissage de l'occitan et du catalan au sein de ses établissements scolaires
<i>Rendre plus attractifs auprès des jeunes l'enseignement et l'apprentissage de l'occitan et du catalan</i>	5. Promouvoir l'utilité d'apprendre l'occitan et le catalan auprès des Lycéens et des étudiants et proposer un dispositif favorisant la présence d'étudiants-médiateurs sur certains événements en direction des jeunes. (Vote citoyen)
	6. Positionner les maisons de ma Région, mais aussi les maisons de l'orientation comme des outils de promotion des langues et cultures régionales et d'information sur les lieux d'enseignement de l'occitan et du catalan
<i>Favoriser la transmission et l'usage de l'occitan et du catalan en dehors de la famille et de l'école</i>	7. S'appuyer sur les réseaux d'éducation populaire (MJC, foyers ruraux, Francas, etc.) pour favoriser l'apprentissage de la langue au travers au travers d'ateliers de chant, cuisine, vidéo, yoga, sculpture
	8. Proposer des ateliers intergénérationnels de pratique et de partage de langues occitanes et catalane dans les lieux de socialisation (médiathèque maisons de quartier, etc). (Vote citoyen)
	9. Centraliser l'offre des ressources d'apprentissage à disposition de tous et développer la rubrique « ressources linguistiques » avec des outils de découverte, d'apprentissage et d'usage de l'occitan et du catalan sur loRdi des lycéens (Vote citoyen)
	10. Identifier les lieux publics (administrations) et privés (commerces ou services) dans lesquels l'usage d'une langue régionale est possible et identifiable par un logo et un slogan « Ici on parle occitan/catalan », facilitant les échanges entre locuteurs (Vote citoyen)
	11. Renforcer le soutien à la formation des formateurs en occitan et catalan
	12. Proposer des ressources en occitan et catalan sur la plateforme éducative numérique de l'audiovisuel public français, Lumni

Le catalan et l'occitan partout et pour tous

En invitant à la généralisation de l'enseignement dans le cadre de l'horaire normal, la loi Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion constitue une réelle opportunité pour accroître les objectifs mutuels de l'État et de la Région fixés dans les cadres conventionnels. Les calendriers de renouvellement de l'accord-cadre pour l'occitan, d'une part, et de signature de la convention spécifique pour le catalan, d'autre part, seront l'occasion de renouveler une ambition partagée et de fixer des objectifs et des moyens conséquents pour assurer la transmission de ses langues de la maternelle à l'université, sur l'ensemble du territoire régional.

Priorité n° 2 : Développer la présence de l'occitan et du catalan dans notre environnement quotidien

Le catalan et l'occitan constituent des éléments essentiels de l'identité régionale, auxquels, une grande majorité des citoyens d'Occitanie se sont dit très attachés lors des enquêtes sociolinguistiques menées en 2015, 2020 et 2021. Malgré cela leur présence dans la société reste encore marginale. La Région souhaite renforcer la dynamique qu'elle a amorcée pour rendre l'occitan et le catalan plus visibles et plus audibles dans notre environnement quotidien.

En actions

<i>Renforcer la signalétique matérielle et sonore bilingue dans l'espace public</i>	<i>13. Installer progressivement une signalétique bilingue harmonisée (français/occitan ou français/catalan) dans tous les nouveaux lycées et les bâtiments appartenant à la Région</i>
	<i>14. Généraliser la signalétique sonore et matérielle bilingue dans les transports régionaux (réseaux LIO et trains express régionaux (TER), gares)</i>
	<i>15. Imposer l'usage de l'occitan ou du catalan dans le cadre des projets financés par la Région relatifs à la signalétique, l'audio guidage et l'information des Sites touristiques, culturels et naturels lorsque ceux-ci sont proposés en plusieurs langues</i>
	<i>16. Valoriser la toponymie pour mieux connaître et s'approprier son territoire grâce au patrimoine linguistique</i>
<i>Démocratiser l'usage des langues occitane et catalane dans la vie quotidienne</i>	<i>17. Développer la présence de l'occitan et du catalan dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et des médias et au sein des labels régionaux (Vote citoyen)</i>
	<i>18. Œuvrer, via les contrats d'objectifs et de moyens avec les diffuseurs régionaux, au développement de la création et de la diffusion de programmes audiovisuels dédiés à la jeunesse et en langue occitane et catalane</i>
	<i>19. Faire des lycées régionaux des environnements engagés pour le bilinguisme (signalétiques, communication, action culturelle, restauration collective, formation des personnels, mais aussi initiatives lycéennes pour la promotion et l'usage des langues catalane ou occitane) (Vote citoyen)</i>
	<i>20. Reconnaître l'occitan et le catalan comme langue de travail et renforcer l'usage des traductions dans les discours et communications des institutions, au sein de l'administration grâce à la formation</i>
<i>Développer la présence de l'occitan et du catalan sur l'espace numérique</i>	<i>21. Ouvrir les appels à projets auprès d'influenceurs pour développer des contenus numériques en langues occitane ou catalane sur les réseaux sociaux</i>
	<i>22. Comme pour le catalan, développer un outil de traduction automatique pour l'occitan (Vote citoyen)</i>

	23. Comme pour l'occitan, développer une plateforme de vidéo à la demande proposant des contenus numériques en catalan
--	--

Les Lycées, environnements engagés pour les langues

L'Occitanie compte 355 lycées et accueille plus de 230 000 lycéens sur son territoire. Ces lieux d'apprentissage et d'éducation de la jeunesse constituent des milieux favorables pour l'engagement citoyen en faveur de la promotion et de la vitalité des langues régionales. La Région entend permettre à chaque lycéen du territoire de comprendre et de s'approprier les enjeux liés à la situation linguistique de l'occitan et du catalan. Concrètement, elle encouragera au travers de dispositifs et outils existants ou à venir le développement de projets durables portés par les lycéens au sein de leurs établissements dans une démarche éducative et participative nécessitant une implication forte des élèves tout au long du projet.

Priorité n° 3 : Promouvoir une culture commune autour des langues et cultures du territoire

L'occitan et le catalan sont riches d'une histoire culturelle millénaire et d'une création actuelle foisonnante. Le Région Occitanie souhaite, par la diffusion et le partage des connaissances, renforcer le sentiment d'appartenance à cette histoire collective, porteuse de valeurs d'ouverture et de cohésion sociale sur les territoires.

Former les professionnels	24. Inscrire les langues et cultures régionales dans l'offre de formation du CNFPT et des autres organismes de formation dédiés afin de former les personnels des administrations publiques, de la culture, du patrimoine, du tourisme et des médias (Vote citoyen)
	25. Reconnaître avec les organisations professionnelles et la formation professionnelle la qualification métier d'animateur / développeur de langue et culture régionale'
Recenser, étudier et faire connaître le patrimoine linguistique et culturel occitan et catalan	26. Renforcer les financements des bourses de thèse (recherche-action notamment)
	27. Mobiliser la compétence Inventaire et connaissance du patrimoine de la Région pour la connaissance et la valorisation de la langue sur le territoire : patrimoine culturel immatériel et toponymie.
Informier et sensibiliser le public sur la richesse culturelle et patrimoniale de l'occitan et du catalan	28. Soutenir la création d'émissions, magazines, podcasts, expositions virtuelles pour découvrir l'histoire, le patrimoine, la culture occitane et catalane diffusés dans les médias et sur les réseaux sociaux (Vote citoyen)
	29. Créer et diffuser gratuitement un cahier de vacances pour découvrir et s'initier aux langues et cultures occitane et catalane (Vote citoyen)
	30. Lancer un appel à projets avec le réseau des radios associatives pour la production d'émissions de valorisation des langues et cultures occitane et

	catalane
	31. Dans le cadre de la loi 3DS et conformément aux dispositions prévues par le code de l'éducation aux articles L.312-10 et suivants, proposer en lien avec l'Éducation Nationale, un enseignement de culture générale occitane et catalane de la maternelle au lycée (Vote citoyen)

Les radios locales, outils de diffusion des langues et cultures catalane et occitane

La région Occitanie réunit près d'une centaine de radios associatives non commerciales. Garantes du pluralisme et de la liberté d'expression, supports d'exercice de la citoyenneté, ces médias de proximité sont porteurs d'une identité de territoire dont les langues et cultures occitane et catalane sont une des caractéristiques. Espaces de création sonore et de diffusion, les radios locales constituent un puissant vecteur culturel sur lequel la Région souhaite s'appuyer pour valoriser et promouvoir les langues du territoire. Dans le cadre de son partenariat avec les réseaux des radios associatives, un appel à projets sera lancé pour inciter à la production d'émissions, magazines, podcasts pour découvrir l'histoire, le patrimoine et les cultures catalane et occitane.

Priorité n° 4 : Favoriser la création et la rencontre de tous les publics avec les langues et culture catalane et occitane

Les langues et cultures occitane et catalane sont des sources inépuisables d'inspiration et de créativité. La Région Occitanie souhaite promouvoir la diversité des expressions culturelles et artistiques qu'elles suscitent pour favoriser l'émancipation culturelle des habitants, en particulier de la jeunesse, et lutter contre l'uniformisation des pratiques sur les territoires.

En actions

Soutenir des projets créatifs et novateurs	32. Accompagner la création d'œuvres contemporaines en occitan et catalan de leur conception à leur diffusion et lancer un appel à projets pour valoriser les cultures occitane et catalane au travers des artistes d'Occitanie (spectacles, BD's, Mangas, séries télévisées, films, podcasts, jeu vidéo, émissions pédagogiques, etc.)
	33. Poursuivre la professionnalisation et la formation du tissu associatif dans les différents secteurs artistiques (théâtre, musique, enseignement musical, danse, livre, édition, radios)
	34. Lancer un prix de la création occitane et catalane adossé au Prix Nougaro Tags la région citoyenne
	35. Instaurer des critères favorisant les œuvres mélangeant les disciplines artistiques (ex : comédie musicale, théâtre, vidéo etc...) et instaurant un dialogue entre les langues occitane et catalane et les cultures et arts de la rue (street art, slam, hip hop, rap, etc.)
	36. Développer les résidences de territoire dans le domaine du Patrimoine culturel immatériel et inciter à des partenariats entre compagnies professionnelles et praticiens bénévoles

<i>Améliorer la diffusion des œuvres en occitan et catalan</i>	<i>37. Inciter à la programmation d'œuvres occitane et catalane dans les lieux culturels et les réseaux de diffusion dits « classiques » (Vote citoyen)</i>
	<i>38. Accompagner et sensibiliser les programmeurs et les diffuseurs aux créations en langues occitane et catalane (par exemple plateaux de visionnage de spectacles)</i>
	<i>39. Intégrer le service régional en charge des demandes aux comités conseil donnant des avis dans le cadre de la sélection des œuvres soutenues par la Région</i>
	<i>40. Aider les artistes créant en langues occitane et catalane à améliorer leur référencement et la diffusion de leurs œuvres sur les plateformes et les radios (Vote citoyen)</i>
	<i>41. Organiser l'itinérance des équipes artistiques et des productions audiovisuelles sur les territoires</i>
	<i>42. Augmenter la présence de programmes en occitan et catalan sur les radios, chaînes et plateformes de l'audiovisuel public notamment (Vote citoyen)</i>
	<i>43. Mettre à disposition les répertoires et bases de données relatives au Patrimoine culturel immatériel afin de nourrir et/ou susciter la pratique dans ce domaine</i>
<i>Diversifier les pratiques autour des langues et cultures occitane et catalane</i>	<i>44. Développer l'offre numérique en occitan et catalan (applications mobiles, MOOC, podcasts, expositions virtuelles) par un appel à projets « outils et services innovants en occitan et catalan » (Vote citoyen)</i>
	<i>45. Lancer un appel à projets à destination des lieux du quotidien (bars, salles de concert, marchés, médiathèques, MJC, etc.) pour la mise en place d'animations en lien avec les langues et cultures occitane et catalane (ex : café philo, quizz, démonstration de danses traditionnelles, ateliers de cuisine, etc.) (Vote citoyen)</i>
	<i>46. Proclamer une journée régionale des langues occitane et catalane incitant à la pratique et aux initiatives en faveur des langues sur les territoires (Vote citoyen)</i>
	<i>47. Développer un outil recensant l'ensemble des personnes « ressources » et des lieux pour pratiquer l'occitan ou le catalan au travers d'activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs Tags la région citoyenne</i>
	<i>48. Reconnaître par validation d'acquis d'expérience ou équivalence un niveau de diplôme pour proposer plus facilement des enseignements d'instruments traditionnels en conservatoire ou en direction des publics scolaires</i>
	<i>49. Encourager le CIRDOC à coordonner la mutualisation d'achat et de stockage d'instruments traditionnels et les ouvrir au prêt</i>

Investir les lieux du quotidien

L'accès de toutes et tous aux langues et cultures occitane et catalane nécessite des points d'ancrage sur les territoires. À ce titre, les lieux de socialisation quotidiens (écoles, commerces, salles de concert, marchés, médiathèques, centres culturels, etc.) constituent des environnements favorables pour sensibiliser et susciter la curiosité des habitants vis-à-vis des langues régionales et du territoire qui leur est attaché. En s'appuyant sur des dispositifs existants ou à venir, la Région s'attachera à inciter au développement d'animations en lien avec les langues et cultures catalane et occitane en laissant une large place à l'oralité comme vecteur de médiation linguistique et culturelle.

Priorité n° 5 : Encourager les synergies et les coopérations entre les différents secteurs d'activités

Les langues de la région ont inscrit leurs usages dans des espaces d'échanges économiques et sociaux propices aux coopérations dans les domaines les plus variés (culture, tourisme, agriculture/viticulture, aménagement du territoire, international, etc.). La Région Occitanie souhaite impulser un développement linguistique et culturel transversal, innovant et ancré dans le développement durable.

En actions

Développer un marketing territorial autour des langues et cultures occitane et catalane	50. Créer un slogan pour la Région valorisant les langues occitane et catalane et produire une campagne de communication à fort impact au travers d'achat espaces publicitaires dans les médias et lors des grandes manifestations publiques
	51. Valoriser davantage les langues occitane et catalane au sein des dispositifs, marques et labels régionaux ou créer un label linguistico-qualitatif associant langue régionale, qualité des produits et circuits courts
	52. Créer une extension locale de nom de domaine.occ (à l'exemple du .cat qui existe)
	53. Inciter les entreprises et producteurs locaux à valoriser l'occitan ou le catalan au travers de leurs dénominations, communication, étiquetage, etc. Tags la région citoyenne
	54. Promouvoir la spécificité linguistique de la région au niveau européen et international via l'association Occitanie Europe notamment
	55. Participer à l'édition d'un guide dédié à un tourisme authentique lié à la diversité linguistique et culturelle du territoire et respectueux de nos ressources
	56. Proposer des Ambassadeurs chargés de promouvoir les langues et cultures régionales au sein de chaque secteur d'activités
Changer les représentations sur les langues régionales	57. Introduire les langues occitane et catalane dans les tiers lieux
	58. Soutenir le développement d'une offre touristique en occitan et catalan : circuits de visites de sites patrimoniaux et naturels, outils ludiques de découverte du territoire en occitan et catalan : Escape Game, balades numériques, jeux de piste, jeux de société.
	59. Développer les coopérations avec des territoires étrangers et d'autres cultures pour éclairer la culture

	occitane et catalane (Vote citoyen)
	60. Valoriser l'utilité de la toponymie occitane ou catalane dans le cadre de la gestion des risques environnementaux, tels que les crues par exemple
Former et Informer les professionnels du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie	61. Proposer des formations et des temps d'échanges en lien avec les langues et cultures régionales au sein des offices de tourisme, chambres des métiers et de l'artisanat et chambres de commerce et d'industrie

La toponymie, pour mieux comprendre son territoire

Les noms de lieux ou toponymes sont partie intégrante du patrimoine culturel et linguistique et recèlent des éléments importants de l'histoire des populations et des caractéristiques des lieux. Ils permettent de découvrir et de comprendre la réalité historique et culturelle d'une région et entretiennent un lien fort entre la langue et le territoire qui les abrite. Ils incarnent, en effet, une mémoire visionnaire (relief, nature du sol, flore, eau, etc.) qui peut contribuer à anticiper certains risques climatiques, ainsi que celle des hommes qui les ont façonnés (nom, prénom, surnom, métier, etc.). L'essentielle appropriation de ces derniers, par la transmission orale, donne lieu à de nombreuses interprétations (contes, légendes, mythes, etc.) qu'il convient de valoriser et de continuer à transmettre.

Priorité n° 6 : Développer des outils structurants au service d'une politique linguistique dynamique et concertée

La Région Occitanie souhaite impulser une nouvelle dynamique dans le cadre de la définition de sa politique linguistique, de sa mise en œuvre et de son évaluation, basée sur des principes de réflexion collective, d'échange et de coopérations.

En actions

Objectifs	Actions concrètes
Inscrire les langues occitane et catalane dans le cadre de projets de territoire	62. Proposer un label régional des territoires (villes, villages, communautés de commune, ou autres) engagés pour les langues régionales avec le développement d'initiatives locales et d'une offre de services linguistiques et culturels de proximité (offre d'enseignements, signalétique, offres culturelles, cours pour adultes, ateliers en langue) (Vote citoyen)
	63. Redéfinir la ligne éditoriale de l'événement Total Festum en associant les opérateurs et communautés locales pour construire une proposition cohérente et fédératrice sur l'ensemble du territoire régional.
	64. Réfléchir à un pacte linguistique entre la Région, l'État et les collectivités territoriales inscrivant la promotion des langues régionales comme priorités aux côtés de la promotion de la francophonie et de la lutte contre l'illettrisme, notamment
	65. Porter une réflexion globale sur la stratégie de valorisation et de promotion de l'occitan et du catalan à l'échelle des Parcs Naturels Régionaux grâce à la création

	d'une mission Interparc sur cette thématique
Mettre en réseau les acteurs œuvrant pour la valorisation et la promotion des langues occitane et catalane	66. Organiser un forum des initiatives pour impulser et mettre en valeur des initiatives publiques et privées en faveur des langues et cultures occitane et catalane
	67. Développer des outils d'interconnaissance et de réflexions collectives (catalogue d'interpellation, guides, annuaires, rencontres professionnelles, etc.)
	68. Mutualiser les fonctions administratives et de communication entre acteurs et événements culturels d'un même département en favorisant les groupements d'employeurs
Garantir la qualité et la cohérence de la politique linguistique régionale	69. Constituer une instance représentative des territoires, chargée de coconstruire et de veiller à la qualité et la cohérence de la politique linguistique tout le long du mandat
	70. Mettre en place des outils d'évaluation partagés permettant une adaptation continue de la politique linguistique

Pacte linguistique

La Région souhaite engager, avec l'État et les collectivités territoriales, une réflexion en faveur d'un pacte linguistique. À travers ce dispositif innovant, il s'agit de promouvoir une politique linguistique des territoires en encourageant à un meilleur dialogue et articulation des actions entre les collectivités publiques et de mieux prendre en compte les objectifs en termes de diversité linguistique et culturelle (langues occitane et catalane, francophonie), d'innovation et technologies du langage et de cohésion sociale (lutte contre l'illettrisme, maîtrise du français et action culturelle). VR



Région Occitanie : Pyrénées-Méditerranée

Hôtel de Région de Toulouse

22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Hôtel de Région de Montpellier

201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 02

Contribution de Monsieur Jean-Pierre Richard,
conseiller régional de Provence-Alpes-Côtes d’Azur, président de l’association Collectif Prouvènço et de l’Observatoire de la langue et de la culture provençales.

Collectif Prouvènço - l’Observatoire de la langue et de la culture provençales - Conseil régional de PACA



Monsieur Jean-Pierre Richard nous a fourni au titre de sa contribution au colloque des documents présentant :

- des actions du Conseil régional de PACA en faveur des langues et cultures régionales,
- la création de l’Observatoire de la langue et de la culture provençales,
- le Collectif Prouvènço,
- la délibération du 25 avril 2025 adoptant la Convention de partenariat pour l’enseignement des langues et cultures régionales dans la région académique de PACA,
- la Convention de partenariat pour l’enseignement des langues et cultures régionales dans la région académique de PACA,
- le résumé des interventions dans l’ordre des prises de parole (tour de table) lors du Conseil national des langues et cultures régionales (CNLCR)

Les actions du Conseil régional en faveur des langues et cultures régionales

- Création pour la première fois en 2021, d'une commission dédiée au Patrimoine, Traditions et Langues régionales avec un budget dédié
- Reconnaissance officielle par la Région, lors d'un vote, de trois langues régionales : le provençal mistralien, le nissard et le gavot (ou provençal alpin)
- Le vote en 2025 d'une convention avec les Académies d'Aix-Marseille et de Nice (Education nationale) pour la promotion de l'enseignement des langues régionales, en application de la « loi Molac »



Les actions du Conseil régional en faveur des langues et cultures régionales

- Des dispositifs culturels tels que « Une année, un auteur » qui mettent en avant les écrivains provençaux comme Jean Giono en 2022, Albert Camus en 2023, Frédéric Mistral en 2024 et Marcel Pagnol en 2025 avec un soutien massif aux associations et acteurs culturels du territoire
- La création d'un financement spécifique pour le patrimoine, les langues et cultures régionales
- Création d'un Observatoire de la langue et de la culture provençales ouvert en 2020, avec le projet d'antennes dédiées au Pays niçois et au Pays alpin – équivalents au niveau régional des Offices publics



Création de l'Observatoire de la langue et de la culture provençales

- Objectif de doter la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un lieu d'étude, de conservation et de rayonnement de la langue et de la culture provençale en réaffirmant les particularités propres au territoire, à son histoire et à sa population
- L'Observatoire a été pensé comme un centre culturel pluridisciplinaire avec un centre documentaire spécialisé, l'organisation d'expositions, conférences, une activité d'édition, une librairie, l'accueil d'associations de langue et culture régionales, activités pédagogiques, etc.
- La gestion de l'Observatoire est confiée à l'association Collectif Prouvènço, créée en 2000 et qui fédère environ 1000 adhérents individuels, 150 associations locales et 120 collectivités territoriales
- L'Observatoire a été financé principalement par le Conseil régional ainsi que par les Conseils départementaux des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la commune de Cheval-Blanc, la Fondation du patrimoine et des mécènes privés ainsi qu'avec le soutien d'institutions du territoire comme le Parc naturel régional du Luberon
- Parti pris d'un mas historique de 1740 entièrement rénové, en territoire rural, au cœur du maintien des traditions
- Un projet acté après une grande manifestation pacifiste en 2015 organisée par le Collectif Prouvènço, ayant réuni 10 000 participants pour sensibiliser à la disparition des langues et cultures régionales (des manifestations organisées en 2005, 2009 et 2015)



L'exemple de l'association Collectif Prouvènço

De nombreuses manifestations culturelles :

- Organisation de grandes manifestations culturelles mettant à l'honneur la musique, la danse, le chant ou encore le théâtre : Festival Me Dison Prouvènço, Festival des Fontaines, Festival théâtrales en Luberon
- Organisation d'un Forum annuel des associations régionales adossé à un nouveau festival à partir de 2007
- Des rencontres avec d'autres régions linguistiques françaises comme le Béarn ou européennes avec le Piémont, Valencia, Aragon
- Production d'une pièce de théâtre inédite *Mirèio, un rêve de Mistral* avec une troupe professionnelle dirigée par Gérard Gélas, réadaptant l'œuvre de Frédéric Mistral dans le cadre du 120^{ème} anniversaire son prix Nobel de littérature



L'exemple de l'association Collectif Prouvènço

Un soutien à la diffusion du provençal et à son apprentissage

- Edition de *Me Dison Prouvènço* depuis 2002, unique magazine bilingue français-provençal qui sort aujourd'hui son 87^{ème} numéro
- De nombreuses éditions à destination du jeune public, comme la traduction de bande-dessinées Tintin
- Edition du dictionnaire français-provençal « Le Coupier », plus facile pour l'apprentissage
- Publication prochaine d'un imagier à destination des maternelles, puis de manuels scolaires niveau primaire pour soutenir l'apprentissage et mise en place d'une formation de provençal pour les professeurs

Une reconnaissance progressive

- Intégration au Conseil national des langues et cultures régionales, piloté par le Ministère de la Culture, à partir de 2023
- Convention de partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, qui a désigné l'association comme opérateur régional pour la sauvegarde du patrimoine écrit en provençal



L'exemple de l'association Collectif Prouvènço

Le développement de l'Observatoire de la langue et de la culture provençales

- Ouverture en 2020 en pleine période de pandémie Covid-19
- 10 expositions temporaires
- Environ 5 000 visiteurs par an
- De nombreux événements au cours de l'année : conférences, projections, animations culturelles, activités pédagogiques et sociales (centre-aéré, résidence sénior, accueil d'EHPAD), formations à destination des associations, ateliers de couture, de lecture de provençal, répétitions de groupes folkloriques, etc.
- Un centre documentaire spécialisé comprenant environ 7000 livres et documents en langue provençale ou en lien avec la culture provençal, consultable sur place et avec l'ouverture d'un chantier à venir sur la numérisation



Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur

DELIBERATION N° 25-0082

23 AVRIL 2025

CULTURE

Adoption de la Convention de partenariat pour la valorisation de l'enseignement des langues et cultures régionales dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

...

Considérant

- que les langues et cultures régionales, partie intégrante du patrimoine français, tiennent une place significative dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans la compréhension de la France et du monde ;
- que leur enseignement contribue à ce titre, dans le cadre des principes et des missions fixés par la République à son école, à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- que par délibération n°16-288 du 24 juin 2016, la Région a décidé de reconnaître et soutenir la

diversité des langues pratiquées sur son territoire et des cultures originales qui leur sont liées ;

- qu'elle a développé une politique de valorisation et de diffusion des langues et des traditions régionales en accompagnant les acteurs culturels publics et associatifs qui les font vivre et savent les adapter aux grandes évolutions de la société contemporaine ;
- qu'afin d'atteindre cet objectif, le budget régional destiné au soutien des langues et cultures régionales a été substantiellement augmenté pour atteindre 1 million d'euros en 2024 ;
- que depuis presque dix ans, la Région a privilégié la concertation et la recherche de partenariats sur l'ensemble du territoire régional, au sein de la Conférence permanente des arts et de la culture et du Conseil académique des langues et cultures régionales chargé par l'Etat de veiller au statut et à la promotion des langues et cultures régionales dans les académies ;
- que par délibération n°24-0557 du 25 octobre 2024, la Région adopte un nouveau cadre d'intervention intitulé « Conserver et valoriser les traditions et les langues régionales » incluant parmi ses quatre dispositifs, un dispositif exclusivement dédié au « Soutien aux langues régionales » ;
- que dans ce même élan et s'appuyant sur un contexte législatif incitatif, elle s'est rapprochée du rectorat de la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de conclure une convention de partenariat, destinée à compléter sa politique et à conjuguer ses
- que cette convention, fruit d'un long travail de réflexion qui a impliqué l'exécutif régional et le recteur, a pour objectif de déterminer le cadre d'action des différentes parties en la matière et de créer un environnement sociolinguistique favorable au sein des territoires. ;
- que dans un contexte de mise en commun de moyens et de compétences entre les parties signataires, la convention entend fixer les modalités de valorisation de l'offre d'enseignement des langues et cultures régionales, et en langues régionales, tout au long de la scolarité ;

Décide

- d'approuver les termes de la Convention de partenariat pour la valorisation de l'enseignement des langues et cultures régionales dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président du Conseil régional à signer cette convention.

Convention de partenariat pour la valorisation de l'enseignement des langues et cultures régionales dans la Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Entre d'une part, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'académie de Nice, et d'autre part, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRÉAMBULE

Partie intégrante du patrimoine français, les langues et cultures régionales tiennent une place

significative dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans la compréhension de la France et du monde. Leur enseignement contribue à ce titre, dans le cadre des principes et des missions fixés par la République à son école, à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les signataires de la présente convention de partenariat entendent donc conjuguer leurs efforts pour soutenir et développer l'enseignement des langues régionales, les actions d'information et projets culturels dans les territoires concernés, avec une attention toute particulière portée aux publics et territoires les plus fragiles et ce, tout au long du parcours de l'élève.

Cette convention complète les politiques transversales et intersectorielles menées par le Conseil Régional en faveur des langues régionales dans le cadre des compétences définies par le code général des collectivités territoriales en vigueur.

Les langues régionales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont respectivement le Provençal, le Provençal Alpin ou Gavot et le Nissart.

Leurs usages écrits sont anciens et continus depuis le Moyen-Âge, aussi bien dans des textes juridiques ou techniques jusqu'au XVI^e siècle que dans une littérature d'une grande valeur, depuis les troubadours provençaux jusqu'au Prix Nobel de Frédéric Mistral et les écrits récents d'un Henri Bosco, d'un Joseph d'Arbaud ou d'un Max-Philippe Delavouët. Au XIX^e siècle, avec la renaissance littéraire provençale autour du Félibrige, une orthographe a été fixée et illustrée de façon magistrale dans l'œuvre de F. Mistral. A sa suite, la quasi-totalité des auteurs ont choisi cette graphie, nommée « mistralienne ». Elle est devenue au XX^e siècle, la graphie très majoritaire employée pour le provençal, le gavot et le niçois. Une étude a montré que 98% des écrivains provençaux l'ont employée au XX^e siècle et que la quasi-totalité des communes l'ont choisie pour écrire les plaques commémoratives, les panneaux routiers ou les noms de rues.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, plus de 90 % des élèves du 2nd degré suivent un apprentissage du provençal basé sur la graphie mistralienne ainsi que la totalité des étudiants de l'enseignement supérieur (université d'Aix).

Article 1 : OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs de la présente convention sont de déterminer le cadre d'action des différentes parties en la matière et de créer un environnement sociolinguistique favorable au sein des territoires.

Dans un contexte de mise en commun de moyens et de compétences entre les parties signataires, la présente convention a, ainsi, pour objet de fixer les modalités de valorisation de l'offre d'enseignement des langues et cultures régionales, et en langues régionales, tout au long de la scolarité.

- Valoriser les langues et les cultures régionales dans la formation des élèves tout au long de leur scolarité en organisant, dans le cadre de l'élaboration et de l'actualisation de la carte des langues, la continuité des parcours au sein des réseaux d'établissements, pour assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité du parcours scolaire, il sera nécessaire d'utiliser une seule graphie, la graphie dite mistralienne qui est la plus largement utilisée depuis plus d'un siècle, et ceci de la maternelle à l'université dans le cadre de la diversité des 3 langues, provençal, gavot, nissart.
- Mettre en place des actions de sensibilisation des élèves au travers notamment du Parcours

d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC),

- Développer un contexte linguistique et culturel, le territoire est un exemple vivant des très nombreuses traditions qui ont un point commun les langues régionales du territoire. Le provençal, le gavot et le nissart sont ainsi complémentaire des enseignements en rendant visibles et attractives les langues et cultures régionales pour les élèves,
- Assurer la valorisation et la diffusion de ressources pédagogiques adaptées à destination des enseignants, en partenariat avec les Académies concernées et le tissu associatif qui respecte les conditions de cette Convention.
- Assurer l'information relative aux enseignements de langues et cultures régionales auprès des élèves, des familles et du tissu associatif
- Assurer le pilotage et la coordination de l'ensemble de ces actions.
- Développer l'usage des langues régionales de notre territoire dans la vie quotidienne et dans l'espace public : par la mise en place d'une double signalétique en langues régionales au sein des lycées pour ce qui concerne la Région. Apporter une aide au développement des services numériques et de l'édition.

CADRE D'APPLICATION

- Le territoire défini pour l'application de la présente convention est celui de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur comprenant les académies d'Aix-Marseille et de Nice. Les principes et objectifs de la présente convention constituent un cadre commun applicable sur l'ensemble du territoire.
- La généralisation progressive, dès la rentrée 2025, de l'offre d'enseignement du provençal, du gavot et du nissart, dans l'horaire normal de la totalité des élèves des premiers et seconds degrés des académies d'Aix- Marseille et de Nice, imposée par l'article 7 de la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 (art. L 312-11-2 du Code de l'éducation). Cette offre prendra, dans un premier temps, la forme d'une initiation d'une heure par semaine à la langue, la littérature et la culture.

L'enseignement du Provençal, du Gavot et du Nissart, comme langue optionnelle (LVC) ou langue obligatoire (LVB), passera de 10000 élèves à 20000 élèves, notamment à la suite de l'initiation généralisée mise en place dès la rentrée 2025.

Des conventions spécifiques avec les Conseils départementaux, les Métropoles et les Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt du territoire, ainsi que les Parcs naturels régionaux pourraient lui être rattachées.

Article 3 : CONSTRUCTION ET CONTINUITÉ DES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre du développement de l'enseignement des langues et cultures régionales, priorité est donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets à l'échelle des réseaux d'établissements. Ces réseaux d'établissements seront systématiquement mis à disposition des élèves et des parents par tout moyen de communication.

La continuité du cursus engagé par chaque élève doit pouvoir être assurée dans un établissement de proximité. Dans le cas où la continuité ne pourrait être effective, en particulier au lycée, des modalités

d'enseignement à distance pourraient être proposées. De la même façon les alternatives pour assurer la continuité du cursus seront mises à disposition des élèves et des parents.

Dans ce cadre, il sera utile de proposer une action forte de formation des enseignants volontaires à tous niveaux et notamment d'enseignants bilingues avec un recrutement en conséquence. Ainsi des affectations et mutations prioritaires pour des enseignants bilingues (titulaire du CAPES de langue d'oc ou d'un diplôme universitaire spécifique ou d'une certification LCR délivrée par les rectorats) souhaitant enseigner en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4 : ACTIONS DE SENSIBILISATION ET VALORISATION DES CULTURES RÉGIONALES

4-1 : PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

Les actions de sensibilisation des élèves aux réalités linguistiques et culturelles liées aux langues et cultures régionales peuvent contribuer au PEAC en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences dans ce domaine.

La création et l'expression artistiques sont des points d'appui de la sensibilisation aux cultures régionales.

Au sein des projets d'école, d'établissement ou de réseau, des projets EAC peuvent intégrer les langues et cultures régionales en y associant des rencontres d'œuvres, d'artistes, de lieux.

Les langues régionales étant fortement liées aux diverses expressions culturelles : chant, conte, théâtre, etc., elles transmettent et enrichissent un patrimoine immatériel abondant et diversifié. Parmi l'ensemble de ces expressions culturelles, les productions musicales chantées font l'objet de projets de chant choral inter-degrés dans les deux académies.

Dans ce cadre, les Délégations académiques à l'action culturelle de chaque académie sont mobilisées pour promouvoir les projets culturels autour des langues régionales en :

- informant les écoles et les établissements scolaires que les cultures régionales font pleinement partie du PEAC ;
- impulsant ou accompagnant des projets menés en partenariat avec des structures culturelles articulant les trois piliers du PEAC : rencontres, pratiques, connaissances ;
- valorisant les actions et projets portés par les associations dans les écoles et établissements scolaires, notamment ceux qui sont soutenus par la Région dans le cadre de ses dispositifs.

4-2 : LA MOBILISATION DES ENSEIGNANTS DU 2nd DEGRÉ ET LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Des actions de sensibilisation dans les premiers et second degré sont mises en place par les académies.

En complément de ces actions, des intervenants extérieurs compétents en langues régionales, agréés par l'Éducation nationale, peuvent prendre en charge des activités de sensibilisation aux langues régionales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous l'autorité pédagogique des professeurs de

l'établissement ou de l'école bénéficiaire.

4-3 : LE CONCOURS REGIONAL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

Un concours régional académique annuel est organisé. Il vise à stimuler les élèves dans le cadre de leurs apprentissages à tous les niveaux d'enseignement, à valoriser leur implication et à leur permettre de développer des compétences linguistiques et transversales. Ce concours participe également au rayonnement de l'enseignement des langues et des cultures régionales.

Le règlement et les modalités pratiques du concours sont arrêtés par la région académique.

Afin de valoriser l'engagement des élèves, les lauréats du concours reçoivent des récompenses de la région académique et de la collectivité régionale. Des associations peuvent être partenaires et contribuer à la reconnaissance de l'investissement des élèves. Une aide particulière de transport en commun pourra être mise en place et assurée par les collectivités territoriales.

Article 5 : LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AUPRÈS DES ÉLÈVES ET DES FAMILLES

La région académique, par la mobilisation de la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO), assure l'information relative aux enseignements de langues régionales auprès des élèves, des familles, des établissements scolaires et des Centres d'Information et d'Orientation.

Au sein des établissements scolaires, l'ensemble des élèves et des familles est informé chaque année des différentes offres d'apprentissage des langues régionales.

Les services académiques et régionaux tels que les directions de la communication, la DRAIO, les délégations académiques à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) et les services de la collectivité régionale sont associés à l'élaboration des supports de communication (brochures, films, ouvrages) et peuvent proposer des expositions ou interventions valorisant les cultures régionales.

Dans le cadre de la loi Molac une double signalétique sera mis en place par les collectivités correspondantes aux délégations attribuées, communes, départements, région.

En complément des opérations de communication et d'information organisées par la collectivité régionale en lien avec les services de l'Éducation nationale, la production en langues régionales des élèves peut être valorisée sur les sites Internet institutionnels des parties signataires.

Article 6 : LA PRODUCTION DE RESSOURCES ÉDUCATIVES

La production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, de l'école au lycée, est pilotée par chaque académie.

La définition des besoins prioritaires en matière de ressources pédagogiques pour l'enseignement des langues et cultures régionales est confiée aux corps d'inspection pédagogique qui peuvent s'appuyer, pour ce faire, sur le réseau Canopé.

Article 7 : CONTRIBUTION DES PARTIES

Le financement de la mise en œuvre de la convention est assuré par les contributions particulières des différents partenaires selon leurs propres règlements d'intervention et compétences. (Confer annexe 1)

La contribution de l'État se fait essentiellement sous forme de moyens humains dans les domaines de l'enseignement, de la production de vecteurs de communication et de la production de matériel pédagogique ainsi que par la mobilisation de crédits pour le soutien des actions engagées.

scolaire ou extra-scolaire, ou encore de la diffusion d'informations auprès des parents et des élèves. La Région au travers de la Commission appropriée soutiendra le tissu associatif qui œuvrera dans ce sens.

Un partenariat Région-Académie sera mis en place pour élaborer et diffuser les ressources pédagogiques nécessaires à l'offre généralisée d'initiation aux langues de la Région.

Article 8 : MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Afin de suivre les modalités de mise en œuvre des dispositions de la convention, un comité de pilotage est instauré.

Au sein de ce comité de pilotage sont représentées la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région académique qui nommeront chacune trois personnalités qualifiées.

Il se réunit au moins une fois par an.

La composition de ce comité de pilotage figure en annexe 2.

Article 9 : DURÉE, PROROGATION, AMENDEMENTS

La présente convention s'applique pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Les cosignataires peuvent décider, par voie d'avenant, de proroger l'échéance de la convention pour une durée supplémentaire ou de définir un nouveau cadre d'action commune en faveur de l'enseignement et du soutien aux actions culturelles ou encore de définir de nouvelles modalités, de les modifier ou de les supprimer.

La présente convention peut être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties, avec un préavis de trois mois.

Article 10 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'application des stipulations de la présente convention, qui ne trouverait pas de solution amiable entre les parties, relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

ANNEXE 1 : Compétences des parties

Chaque partie intervient dans le cadre de ses compétences pour la réalisation des objectifs énoncés dans la présente convention.

Dans le domaine des compétences de l'État :

- Définition de la carte des langues dans le premier et le second degré ;
- Plan de formation initiale et continue ;

- Définition des épreuves des examens et concours ;
- Organisation des enseignements et de l'encadrement ;
- Production d'outils pédagogiques pour l'enseignement des langues régionales.

Dans le domaine des compétences de la Région :

- Réalisation des investissements nécessaires en construction ou adaptation des locaux scolaires publics ;
- Dotation en matériel physique et numérique des établissements ;
- Soutien spécifique aux opérateurs intervenant en milieu scolaire et extra-scolaire ;
- Soutien à l'utilisation sociale des langues régionales pour la jeunesse ;
- Développement d'une politique linguistique générale en faveur des langues régionales de son territoire.

Dans le domaine des compétences partagées :

- Information du grand public, des élèves et des familles ;
- Réflexion sur l'attribution de bourses d'études ;
- Élaboration d'outils de mesure de la demande après information ;
- Actions culturelles d'accompagnement de l'enseignement et de valorisation des langues régionales.
- Mise en cohérence de l'action éducative et de l'action générale de promotion patrimoniales des langues régionales.

ANNEXE 2 : Composition du comité de pilotage

Participeront ou seront représentés au sein du comité de pilotage :

Pour la Région académique :

- le secrétaire général de la Région académique ;
- les secrétaires généraux des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- les services de communication des deux académies ;
- les délégations à l'Action artistique et culturelles des deux académies ;
- les inspecteurs pédagogiques en charge des langues régionales ;
- la direction régionale académique à l'information et à l'orientation.

Pour la Région :

- le cabinet du Président ;
- le président de la commission patrimoine, traditions et langues régionales
- la direction générale adjointe Architecture, Education, Culture, Jeunesse, Sports et Solidarités ;
- la direction des Arts et de la Culture ;
- la direction de la Communication et de la Marque ;
- la direction de l'Education et de la Vie Lycéenne.

Personnalités extérieures indépendantes ou associatives

- le président ou le directeur de l'Observatoire de la langue et de la culture provençales ;
- un universitaire expert des langues régionales de la Région ;
- le président de l'association pour l'enseignement du provençal Lou Prouvençau à l'Escolo ;
- le président de l'Acadèmia nissarda.

CONSEIL NATIONAL DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES (CNLCR)
ANNEXE – Tour de table : résumé des interventions dans l’ordre des prises de parole

François Decoster, vice-président de la région Hauts-de-France, en charge de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales : le CNLCR montre l’intérêt de l’État pour nos langues qui sont un patrimoine vivant et un élément essentiel de nos identités. La reconnaissance de l’Etat est importante car certains de nos interlocuteurs considèrent qu’il y a une forme de concurrence entre langues régionales et langues étrangères. La région Hauts-de-France est très engagée pour l’enseignement des langues régionales et des langues étrangères, notamment le néerlandais, il n’y a pas d’opposition à ces deux objectifs, c’est au contraire une dynamique convergente. L’élargissement de la circulaire du MEN à de nouvelles langues en 2021 est une victoire et une reconnaissance. Le pacte linguistique accorde une place importante aux langues régionales, c’est grâce à lui que la Région a pu cofinancer le laboratoire mobile des langues.

Jean-Paul Couché, président de l’Institut de la langue régionale flamande : importance du soutien de la région Hauts-de-France et de la DRAC Hauts-de-France. Le flamand occidental, en tant que langue transfrontalière, présente des enjeux culturels et professionnels. Toutefois, certains sujets n’avancent pas : les médias, la signalétique bilingue (autoroutes, établissements type SNCF), la formation continue. Le CNLCR devrait s’emparer des sujets éducation, enseignement universitaire, enseignement initial, formation continue. L’enquête Familles de l’Insee de 1999 doit être reconduite pour mesurer l’effet des politiques. Demande que les conseils académiques des langues régionales soient réunis régulièrement (ils ne l’ont pas été depuis la parution de la circulaire de 2021).

Olivier Engelaere, directeur de l’Agence régionale de la langue picarde : salue le soutien de la région Hauts-de-France. Nos langues nous rassemblent, elles sont transfrontalières, nous construisons des ponts avec la Belgique mais également au sein de nos territoires : nos langues régionales ont aussi permis l’intégration des Polonais, Marocains, Algériens, Italiens. Souhaite l’ouverture de la Cité internationale de la langue française aux langues régionales, il n’y a pas de collaboration actuellement. Importante littérature picarde qui remonte au Moyen Âge et que nous essayons de valoriser au niveau du territoire. À quoi ça sert d’enseigner des langues si elles ne sont parlées qu’à l’école ? Il faut de la signalisation bilingue, des annonces dans les trams, il faut de l’écrit. La pétition pour l’introduction à l’école des littératures en langues régionales est une bonne chose, l’État doit donner une dimension nationale aux auteurs considérés comme « patoisants ».

Jean-Pierre Richard, président de la commission Patrimoine, Traditions et Langues régionales de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur ; président du collectif Prouvènço ; président de l’Observatoire de la langue et de la culture provençales : la région PACA favorise les langues et cultures régionales à travers la commission « patrimoine, traditions, langues régionales » et l’Observatoire de la langue et de la culture provençales). Parmi les initiatives : production d’un imagier pour les écoles, sollicitation des maires pour favoriser l’enseignement des langues régionales (provençal, gavot, nissart), formations gratuites en langues régionales pour les enseignants, éditions de manuels d’ici la fin de l’année, en partenariat avec l’Académie Aix-Marseille. De très nombreuses associations parlent de nos

cultures et traditions, création des cafés provençaux. Immense littérature en provençal, il existe un partenariat avec la BnF pour la numérisation des documents.

Jean-Luc Armand : conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine délégué aux langues et cultures régionales (basque, occitan, poitevin-saintongeais) ; président de l'Office public de la langue occitane. Apprécie la présence de l'État au sein de l'OPLB, de l'OPLO et du CIRDOC mais signale que les contributions statutaires sont très inégales. Souhaite que le MC soit signataire de la convention cadre pour le développement de l'enseignement de l'occitan dans la mesure où elle vise aussi la socialisation de la langue. Fortes attentes vis-à-vis du développement des actions d'éducation artistique et culturelle. Importance de développer un plan d'investissement pluriannuel sur le numérique et la formation professionnelle pour les agents publics et les salariés du privé. Signale les parcours de formation du CNFPT³⁵, très appréciés, qui doivent être adaptés aux langues régionales, beaucoup d'agents intervenant auprès des publics scolaires et périscolaires. Concernant l'ARCOM, il est important qu'elle considère les télé locales comme des chaînes nationales. Enfin, signale la baisse des crédits du FSER³⁶.

Gautier Lagalaye, directeur de l'Office public de la langue occitane : salue l'augmentation des crédits en faveur des langues régionales mais signale qu'il s'agit d'une somme peu élevée par rapport au budget global du MC : 2M€ sur 4 milliards, ce qui traduit le poids des langues régionales dans la vision politique de la culture en France. Signale l'enjeu fondamental que constitue le numérique pour les langues régionales et demande que soit mis en place un plan de développement digne de ce nom qui prenne à bras le corps l'enjeu de l'intelligence artificielle.

Benjamin Assié, conseiller régional d'Occitanie délégué aux politiques linguistiques occitane et catalane ; président du CIRDOC : salue le CNLCR, outil important ayant vocation à rendre concret l'article 104 de la loi NOTRe qui indique que les langues régionales sont une responsabilité conjointement exercée entre l'État et les collectivités. Il est important de faire vivre cet article grâce à des instances de coopération qui se réunissent régulièrement et sous des formats thématiques car il est plus que jamais nécessaire de rattacher les dynamiques entre les collectivités et l'État au vu du contexte budgétaire des finances publiques. Concernant les médias publics, il n'est pas normal que sur les réseaux de France Bleu les programmes en occitan et en catalan soient réduits à quasiment 0,1 ou 0,2 % de temps d'antenne. Le contrat d'objectifs et de moyens doit indiquer des objectifs chiffrés sinon chaque responsable d'antenne pourra supprimer les programmes ou considérer que 10 secondes de temps d'antenne en langue régionale est un objectif atteint. Signale le développement en Occitanie de signalisations sonores trilingues à bord des trains mais la difficulté d'afficher une signalétique bilingue dans les gares en raison de problèmes réglementaires alors qu'il suffirait d'avoir des instructions plus claires de la part des autorités de tutelle concernées. Il est plus facile d'afficher des panneaux en anglais qu'en occitan. La formation est une question centrale qui touche les Français autour de leur patrimoine : il n'est pas normal que les réalités linguistiques de la France soient à ce point méconnues car totalement absentes des programmes. Souscrit totalement à la pétition pour l'introduction des littératures en langues régionales dans les programmes. En Occitanie, 55 000 enfants ont un enseignement d'occitan ou de catalan. En dehors de l'école, quasiment aucune activité ne leur est proposée, ce qui est dommageable. Salue la nouvelle convention entre la région Occitanie et le MEN qui devrait permettre un réel enseignement bilingue et immersif, notamment dans l'académie de Montpellier. Enfin, les marges financières des collectivités étant extrêmement réduites, elles ne pourront pas seules répondre à la demande croissante de l'enseignement et des pratiques

³⁵ CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

³⁶ FSER : fonds de soutien à l'expression radiophonique locale

culturelles en langues régionales : l'engagement de l'État doit être proportionnel à celui des collectivités.

Jean-Jacques Castéret, directeur général adjoint du CIRDOC : mentionne l'intérêt des pratiques culturelles, de l'éducation artistique et culturelle ou du dispositif des Micro-Folies pour la transmission linguistique. Le réseau des ethnopôles et les grands opérateurs doivent mobiliser des ressources numériques pour créer des kits patrimoine culturel immatériel et éducation artistique et culturelle dans les langues de France. Le CIRDOC va l'expérimenter dans le cadre d'un projet européen sur 3 territoires pilotes (Béarn, communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, ville de Pézenas).

Gilbert Mercadier, président du Congrès permanent de la langue occitane : présente le Congrès comme une coopérative proposant des outils au service des usagers, dans le respect de la diversité de l'occitan : dictionnaires en ligne, conjugueurs, correcteurs orthographiques, synthèse vocale, traducteurs automatiques. Le travail s'appuie sur une équipe de permanents et de deux conseils : un conseil linguistique (rôle de régulation) et un conseil des usagers qui représente les utilisateurs de l'occitan. Développement d'un programme « intelligence artificielle » pour améliorer nos outils numériques, en liaison avec les Basques, les Catalans et les Aranais. Développement d'une plateforme numérique de langue et toponymie occitanes : grand dictionnaire descriptif en occitan ; étude, valorisation et restauration de la toponymie occitane, en partenariat avec l'Institut Géographique National. Grand chantier qui débouchera sur la signalisation bilingue.

Pierre Lissot, directeur de l'Office public de la langue catalane : l'OPLC a été créé il y a six ans. Dynamique avec l'académie de Montpellier et le département des Pyrénées orientales pour une généralisation de l'enseignement du catalan à l'école, accord-cadre signé en juin 2024, mise en application cette année avec des ouvertures de classes bilingues dans le 1^{er} et le 2nd degrés. Question des moyens alloués par les services de l'État et des collectivités territoriales, contraintes des chefs d'établissements. L'école reste le meilleur moyen de transmission, le bilinguisme de coûté rien lorsqu'il est bien appliqué. On peut avoir un affichage bilingue en période de restrictions financières.

Fulup Jakez, directeur de l'Office public de la langue bretonne : nécessité d'une meilleure coordination interministérielle sur les dossiers de langues. Importance de la formation, de l'intelligence artificielle et du numérique. L'article 7 de la loi Molac relatif à la généralisation de l'offre d'enseignement peine à être pleinement appliqué, malgré les conventions État/régions. Pas de convention dans l'académie de Nantes pour la promotion du breton. Interrogation sur les réformes successives du concours d'enseignants qui viennent souvent impacter les conditions de recrutement et de formation des enseignants. Le concours CAPES du 2nd degré ne correspond plus à nos besoins. Paradoxe : la formation des enseignants est essentiellement monolingue alors même qu'il n'existe pas de CAPES de breton monolingue. Avec le développement de l'enseignement bilingue on ne peut pas compter uniquement sur l'apport des personnes qui arrivent via le concours, il faut faire un effort spécifique de formation du corps enseignant. Questions de financement, des dotations spécifiques seraient nécessaires.

Représentant de **Maïder Béhoteguy**, présidente de l'Office public de la langue basque : signale des points de vigilance, comme la place des langues régionales dans la réforme du lycée et dans la formation initiale, les conventions à concrétiser, comme celles avec l'Éducation nationale ou avec Seaska. Difficultés au niveau de l'usage : la langue basque est peu présente dans les loisirs et la vie publique. Travail spécifique mené autour du transfrontalier. Question des médias, enjeux du passage au numérique, de l'intelligence artificielle, présence du basque dans les médias nationaux et régionaux. Enjeu très fort de la formation professionnelle.

Stéphane Lainé, chargé du projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands à la Fabrique de patrimoines en Normandie : la région Normandie est engagée depuis 6 ans dans le projet de sauvegarde et de valorisation des parlers normands. Le diplôme universitaire d'études normandes a été réintroduit, des étudiants s'investissent dans des travaux de recherche sur le terrain dans le cadre de leurs masters. Un site internet consacré à la littérature dialectale (Paroles de Normands) a été ouvert. La numérisation de l'Atlas linguistique et ethnographique paru dans les années 70 est en cours. La formation de sensibilisation à la culture normande pour les personnels de la région Normandie, pour les élus et le personnel de l'office de tourisme normand rencontre un grand succès. Actions de valorisation : augmentation du nombre de panneaux bilingues à l'entrée des communes, mise en place de « cafés normands » qui attirent beaucoup de monde. Bonnes relations avec les médias nationaux : plusieurs émissions par an avec Ici Normandie, partenariat avec France 3 Normandie qui a cofinancé une saison de 24 capsules vidéo de format court, diffusées à une heure de grande écoute et accessibles sur Youtube. La 2^e saison est en préparation. La région Normandie souhaite engager un dialogue constructif avec l'Éducation nationale pour que le normand bénéficie du statut de langue régionale dans l'enseignement.

Jérôme Bouthier, directeur de l'Institut de la langue galloise : les enjeux sont différents selon les langues, mais la finalité est la même : sauver nos langues. Importance de l'enseignement en l'absence de transmission familiale. Un gros travail a été engagé avec l'académie de Rennes qui a ouvert un poste de conseillère pédagogique « langue galloise » il y a un an et demi. Autre demande formulée auprès de l'académie de Rennes : la mise en place d'une certification en gallo car il n'existe aucun diplôme, enjeu important dans le cadre de la formation professionnelle. Concernant l'espace public, des initiatives locales existent avec la mise en place de panneaux bilingues. En revanche, le gallo n'a aucune place dans les médias publics.

Anne-Laure Vétillard, documentaliste à l'Institut Chubri : l'institut propose un dictionnaire en ligne et un catalogue collectif de localisation des ressources physiques et numériques en gallo.

Axel Gauvin, président de Lofis la lang kréyol La Rényon : l'importance du bilinguisme est de plus en plus reconnue grâce aux actions de la DAC, de la Région et du Département. Il faut introduire un réel bilinguisme au niveau de l'école, notamment dans les zones où le français est peu maîtrisé, pour le bon développement cognitif des enfants. Cela passe aussi par le développement des activités culturelles en créole (chant, théâtre...). Reste énormément à faire dans le domaine de la toponymie (la recherche effectuée doit être valorisée), dans le domaine de l'aménagement et de l'équipement de la langue.

Marie-Jo Lo Thong, directrice des affaires culturelles de La Réunion : depuis la signature du pacte linguistique en novembre 2023, la présence du créole a progressé dans l'espace public. La préfecture fait appel à des traducteurs pour délivrer des messages à destination de la population. Le créole est présent dans toutes nos manifestations culturelles et dans l'éducation artistique et culturelle. Ce sont des avancées extraordinaires pour les habitants.

Isabelle Hidair, professeure des universités en anthropologie à l'université de Guyane : la problématique principale est celle de la formation des enseignants. En Guyane il y a dix langues régionales, c'est une difficulté réelle de trouver des locuteurs formés et habilités à enseigner ces langues. Il est également complexe pour les classes bilingues de trouver des enseignants capables d'intervenir. Réforme de la formation des enseignants : difficulté à former et accompagner ceux qui choisissent d'aller jusqu'à l'habilitation à enseigner des langues et cultures régionales. Manque de supports pédagogiques (notamment pour les langues amérindiennes). Enfin, chez de nombreux

locuteurs il y a une représentation négative des langues régionales qui sont perçues comme secondaires par rapport au français.

Mélina Monrose, présidente de l'association Dinamik Jenn Matnik, et **Michèle Monrose** : l'association propose des actions de valorisation et diffusion du créole martiniquais pour toutes les générations. Attentifs à la suite des travaux du CNLCR, notamment en ce qui concerne les médias, le numérique et la formation. Réseautage : initiatives pour les langues régionales doivent être partagées, il est important d'être au courant de l'actualité des uns et des autres. Le camion Écouter-Parler circulera-t-il en Martinique ?

Alà Baylac-Ferrer, représentant de la FLAREP (Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public) : souligne le rôle clé de l'enseignement dans la transmission des langues. Une demande est en cours auprès du Premier ministre pour que le CNLCR inclue dans ses travaux la formation initiale et l'enseignement scolaire. Souhaite que le MEN prenne une part plus active aux travaux du CNLCR. Souhaite que les thématiques soient traitées par des groupes de travail. Faciliter l'accès du personnel de l'Éducation nationale à la formation continue (diplômes universitaires et certificats). Le renouvellement des cahiers des charges des médias publics permettrait de rendre visibles les langues régionales hors des salles de classe. Médias catalans : 2 fois 7 minutes par semaine sur France 3 Pays catalan et 0 minutes sur Ici Roussillon. Marginalité complète de la langue dans la société (mais pas dans les familles). Suggère que soit créé un portail langues régionales sur le site du Gouvernement pour donner les chiffres et les ressources. Enfin, souhaite savoir si le Conseil supérieur des langues du ministère de l'Éducation nationale est toujours en activité.

Marie-Jeanne Verny, représentante de la FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc) : la langue d'oc, terme plus consensuel que « occitan », concerne 4 régions et 8 académies. Langue d'expression de milliers d'écrivains, depuis les troubadours jusqu'à nos jours, en passant par Frédéric Mistral, c'est un patrimoine extraordinaire. Cite la pétition du collectif « Pour les littératures en langues régionales à l'école » qui a retenu toute l'attention d'Amin Maalouf, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Les langues régionales sont des langues vivantes, elles ne doivent pas être enfermées dans les salles de classe. Importance de leur présence dans les médias, la musique, la culture. Souhaite que les moyens dévolus aux différentes langues de France soient plus équilibrés. Nécessité de créer une commission sur la formation initiale.

Marc Bron, président de l'Association des enseignants de savoyard : le francoprovençal fait partie des nouvelles langues apparues en 2021 sur la circulaire de l'Éducation nationale. Retard considérable, la plupart des enseignants qui auraient pu servir de relai pour la transmission de la langue sont partis à la retraite. Là où cette ressource existe encore, il s'agit souvent d'enseignants d'autres matières qui n'ont pas le temps de se consacrer à la transmission du francoprovençal. Il y a néanmoins quelques avancées dans l'académie de Grenoble. L'offre de généralisation de l'enseignement des langues régionales est encore loin d'être en marche. Une demande d'ouverture de diplôme universitaire a été faite à l'université de Savoie, elle est restée sans réponse. La place du francoprovençal est également inexistante sur les antennes publiques. Enfin, il existe de nombreuses associations qui travaillent avec les collectivités mais qui n'ont pas de contact avec les DRAC et ignorent les aides dont elles pourraient bénéficier.

Hur Gorostiaga et Cristèla Simonato (intervention par écrit), représentants de l'association Eskolim (fédération des réseaux d'enseignement des langues régionales en immersion) : se réjouissent de la revitalisation du CNLCR qu'ils espèrent voir se réunir plus fréquemment et espèrent un statut pour les langues régionales dans l'enseignement. Signalent les conditions de travail difficile avec plusieurs questions sans réponse (dotation pour l'année prochaine, question des examens en suspens).

Élise Alliot, chargée de mission à la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne (MPOB) : association créée en 2008, ethnopôle du MC depuis 2016, bénéficie depuis 2023 d'un poste de chargé de mission « revitalisation des langues de Bourgogne » afin de collecter les ressources écrites et orales et identifier les personnes ressources. En 2023 diffusion d'une mallette pédagogique aux enseignants des cycles 1-2-3. Développer la recherche en sciences du langage, les derniers travaux sur les langues de Bourgogne remontent à 15-20 ans.

Sophie Pons, cheffe du bureau des contenus pédagogiques et des langues (ministère de l'Éducation nationale, Direction générale de l'enseignement scolaire) : la circulaire de l'Éducation nationale contient 17 langues ou groupes de langues et concerne 23 académies. Avant d'élargir la circulaire à de nouvelles langues régionales, le MEN veut s'assurer que les cinq dernières à l'avoir intégrée (flamand occidental, picard, francoprovençal, shimaoré, kibushi) sont bien installées, que la dynamique est inscrite dans le territoire et qu'elle est durable. Une enquête sera mise en place d'ici la fin de l'année pour mesurer la dynamique autour de l'enseignement de ces langues vivantes régionales dans les territoires. Point d'actualité : le Conseil supérieur des programmes a publié récemment des projets de programmes scolaires langues vivantes régionales. Une consultation nationale autour de ces projets de programmes est ouverte, chacun peut y participer et envoyer ses commentaires. Une réflexion est en cours sur les ressources pédagogiques qui permettront d'accompagner la mise en œuvre de ces programmes scolaires.

Pierre-Emmanuel Bartier, chef de bureau (ministère des Outre-mer, Direction générale des Outre-mer) : rappelle que les mesures du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) de 2023 qui concernaient les langues régionales ont été réalisées (reconnaissance du créole de Saint-Martin comme langue de France, promotion du bilinguisme à Saint-Martin, signature du pacte linguistique avec La Réunion, facilitation de l'apprentissage du français en sécurisant l'entrée à l'école maternelle, développement de l'enseignement des langues régionales). Un nouveau CIOM est prévu en 2025 : ce sera l'occasion d'ajouter de nouvelles mesures via les directions des affaires culturelles et les rectorats pour nourrir ces futurs plans.

Djaouharia Mohamed, conseillère langues de France à la DAC Mayotte (intervention par écrit) : les principales difficultés à Mayotte se caractérisent par : 1) le manque d'outils pédagogiques et de ressources standardisées nécessaires à l'enseignement et à l'apprentissage des langues mahoraises ; 2) l'absence d'une feuille de route en vue de l'introduction de l'enseignement des langues régionales à l'école.

Contribution de monsieur Saveriu Luciani,
conseiller à l'Assemblée de Corse dans le groupe d'opposition nationaliste PNC-
Avanzemu, ancien conseiller Exécutif en charge de la politique linguistique de janvier
2016 à juin 2021, militant culturel et professeur certifié de langue Corse à la retraite.

Un engagement en faveur du corse



Bonjour

Pour commencer, quelques éléments de contexte importants pour bien comprendre la situation corse

1^{er} rappel : la Corse est une collectivité unique depuis le 1^{er} janvier 2018, qui consacre la disparition des conseils départementaux de la Haute Corse et de la Corse du Sud. Elle jouit d'un statut particulier qui remonte à 1982, modifié quelque peu à chaque décennie, notamment en 2002, pour ce qui concerne la langue corse :

La loi du 22 janvier 2002

« Art. 7. - La langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse. »

« L'Assemblée adopte, dans les mêmes conditions, un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité territoriale de Corse et l'État.

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants. »

2^e rappel : la Collectivité dispose d'une direction de la langue qui comprend 3 services :

- **Service diffusion sociétale**
- **Service formation et enseignement**
- **Mission Conseil linguistique**

3^e rappel : la CTC a voté plusieurs délibérations importantes ces dernières années :

La demande d'officialité de la langue corse sur son territoire (2013)

Le plan « Lingua 2020 » déclinant une stratégie de développement sociétal du Corse (2015)

Le CPER 2015-2020, dont la partie consacrée à la langue corse consacrait 17,8 millions d'euros

4^e rappel : la collectivité poursuit des actions importantes comme :

La Charte de la langue corse :

Ce dispositif aide à la mise en place d'un ensemble d'engagements spécifiques pris par le signataire, comme des actions de communication bilingues, l'accueil, la formation du personnel, la signalétique et toute forme de promotion de la langue au quotidien de l'organisme adhérant à la Charte. Collectivité publique, association ou privé, chacun peut se mobiliser.

“Casa di a lingua” : réseau associatif de maisons sur tout le territoire au profit d’une pratique de la langue corse en immersion.

“Corsi immersivi” : L’acquisition des bases théoriques de la langue corse en immersion par des organismes privés ou publics « Corsi immersivi » sur le territoire.

Politique de la petite enfance : La Collectivité de Corse accompagne les structures d’accueil de la petite enfance dans leurs démarches de formation à la langue ou dans chaque projet pédagogique de la structure qui intégrerait la langue corse dans son quotidien.

Le plan "Médias et langue corse" : Un ensemble de conventions de partenariat avec les médias insulaires est mis en place dans le cadre du « Pianu Media è Lingua Corsa » dans le but de soutenir et renforcer la présence de la langue corse dans le secteur de la presse et de l’audiovisuel.

Le numérique : le développement de la langue corse dans les nouvelles technologies encouragé, par le biais d’un soutien, aux initiatives de créations d’outils innovants au service de la langue : applications, jeux, sites internet, instruments linguistiques, création de ressources numériques...

Le pilier de l’éducation

Dans le premier degré (de la maternelle au CM2) : Soutien à l’apprentissage de la langue corse en filières bilingues avec l’appui de nouveaux outils pédagogiques (attribution d’une dotation d’équipement aux écoles - via les communes - créant ou développant une filière bilingue, ou ayant une filière installée et présentant un projet). Ce soutien se manifeste également en facilitant l’apprentissage de la langue corse à travers des séjours ou des voyages linguistiques en Méditerranée romane et des déplacements en immersion linguistique en Corse, mais aussi par la promotion de l’achat de livres en langue corse ou sur la langue corse.

Le grand plan de formation des enseignants du premier degré en langue corse est une action prioritaire du volet langue corse du CPER et de la convention d’application État/CdC relative au plan de développement de l’enseignement de la langue corse. Les différents publics ont été pris en charge en fonction de leurs besoins et les stages ont été mis en place sur 4 lieux d’implantation : Corte, Ajaccio, Porto-Vecchio, et Borgo.

Dans le second degré (de la 6e à la terminale) : Soutien au développement des sites bilingues pour leurs projets éducatifs à travers des activités culturelles immersives. La Collectivité de Corse encourage l’achat de matériels pédagogiques et contribue au financement de projets et de séjours linguistiques.

Les centres d’immersion : accueillent les classes (1er et 2d degrés) pour des séjours immersifs à la semaine (Savaghju, Basterga) ou à la journée (Loretu di Casinca, Bastia-Campanari). Ces séjours représentent un temps fort de l’enseignement de la langue corse et permettent de favoriser la communication en langue corse chez les élèves.

Accompagnement post-bac : Le dispositif « Maestranza » en partenariat avec l’Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation (INSPE) aide des étudiants justifiant d’un certain niveau de maîtrise de la langue et se destinant au concours spécifique de professeur des écoles bilingues. Il s’agit de bourses éducatives récompensant l’excellence et la corsophonie.

Édition pédagogique : soutien à la création et à la diffusion d’outils et de ressources pédagogiques numériques et audiovisuelles innovants d’apprentissage de la langue ou dans la langue. La Collectivité de Corse encourage le développement de la littérature jeunesse, l’enseignement de la langue corse en

tant que langue de communication et langue de culture par le biais de l'aide au développement du bilinguisme, notamment à travers le partenariat avec le réseau Canopé.

Les chiffres communiqués par le Rectorat – rentrée 2024

Enseignement élémentaire

100 % des élèves suivent les 3h, via leur enseignant, via un échange de service, ou via un des 13 intervenants
68 % des écoles proposent un enseignement bilingue (écoles bilingues et à doubles filières confondues)
52,5 % des élèves du premier degré sont inscrits en bilingue (12.216 élèves)
26 classes immersives au bénéfice de 455 élèves à la rentrée 2024, en attendant les 70 classes nouvelles à la rentrée 2025,
90 % des postes bilingues sont pourvus par des ressources habilitées

Collège

98 % des élèves de 6e suivent les 3h (enseignement de complément)
50 % des élèves de cycle 4 (5°, 4°, 3°) suivent les 3h
27 % des collégiens sont en bilingue
27 collèges sur 29 accueillent une filière bilingue

À ce jour, il existe une épreuve en langue corse (histoire géographie) au Brevet des collèges.

Liceu (lycée)

15 % des lycéens en lycée général suivent un enseignement de LCC (20 % LGT et lycée pro confondus)
106 élèves suivent la spécialité
224 élèves sont inscrits dans un cursus en bilingue au lycée
7 lycées sur 9 accueillent une filière bilingue

À ce jour, la filière bilingue ne donne pas lieu à un bac bilingue, dispositif qui reste à construire.

Les médias

Comme évoqué plus haute, un plan média soutient indifféremment tous les organes de presse, avec deux exemples de la place de la langue dans le service public :

RCFM radio de service public

soutien au développement de la langue corse dans les projets pour jeune public, les émissions de flux et les programmes courts de l'audiovisuel.
Libre choix de la langue par les auditeurs intervenant à l'antenne
Prépondérance des programmes en langue française
Une seule émission totalement en langue corse, sur la langue corse elle-même

France 3 Via Stella

2 temps d'information en langue corse (midi et soir)
45 minutes de programmes frais diffusés chaque jour, dont 18 minutes d'information
4 heures de diffusion et de rediffusion en langue corse quotidiennement,
Programmes principalement patrimoniaux adressés à des téléspectateurs âgés de 40 ans et plus

La revendication d'un statut de coofficialité

Un pacte républicain

Concède la Liberté de l'usage de l'une ou l'autre des langues officielles pour le citoyen
Crée les conditions de l'Égalité entre les langues et les citoyens dans la vie publique
Promeut l'intégration socioculturelle pour une plus grande Fraternité

Un cadre juridique volontariste au service des politiques linguistiques qui fixe des principes d'équité entre les langues

Droits linguistiques et opportunités pour les citoyens
Devoirs pour les institutions
Moyens accordés aux institutions, à la société civile et aux citoyens: Formation, usage, visibilité...

Une méthode

Partir de la réalité sociolinguistique
Un leitmotiv: la concertation
Mise en œuvre d'une planification (Plan Lingua 2020 et suite...)
Processus en cours sur le statut d'autonomie

L'urgence d'un CPER 2021-2027 (non encore signé...)

Il doit redimensionner l'effort financier, passant de 17,8 M€ à 32 M€, avec 4 grandes mesures, dont plusieurs ont déjà fait l'objet d'investissements importants :

Développement de l'enseignement par immersion
Formation des personnels de l'EN à la langue
Production de ressources pédagogiques en langue corse
Fonctionnement des sites immersifs et bilingues

Juin 2025 : Les urgences

Signature du CPER 2021-2028

Signature d'une convention Langue Corse dans l'Éducation pour fixer les objectifs majeurs :
généralisation du bilinguisme dans toutes les filières
développement de l'enseignement immersif
Formation des personnels (GPDF) dans le 1^{er} et le second degré
Soutien accru à la production e ressources pédagogiques en langue corse
Statut d'officialité pour l'avènement d'une société bi-plurilingue
La nomination d'un Conseiller exécutif en charge de la langue (disparu depuis 2021)

En guise de conclusion provisoire...

En cet été 2025, la Corse semble présenter une bonne santé linguistique, au regard d'autres situations. Au regard des chiffres, les compétences de la Collectivité de Corse, pour ce qui regarde l'éducation, démontrent incontestablement un effort de formation des personnels et un développement très important de filières bilingues, essentiellement dans le premier degré. Depuis quelques années, les expériences immersives prennent de l'essor, concrétisées par l'effectivité d'une centaine de classes à la rentrée de septembre 2025.

Néanmoins, il convient de planifier, par un CPER et une convention nouvelle, la stratégie de généralisation programmée. Cela nécessite objectivement d'accentuer les efforts de formation des personnels, désormais élargis au second degré, de densifier l'encadrement pédagogique, de continuer la production d'outils didactiques, afin d'assurer une évaluation institutionnalisée, une garantie de continuité de cette glottopolitique, et d'amplifier l'offre bilingue dans les collèges et lycées.

Sur un plan plus général permettant l'avènement d'une société bilingue prévue par le plan Lingua 2020 et ses objectifs, déclinés par l'Assemblée de Corse et plébiscités par plus de 90 % du corps social. Le Corse doit participer à la campagne de reconnaissance de son utilité par tous ceux qui vivent sur notre île, contribuer aussi à intégrer l'arrivant, et ainsi installer un bi-plurilinguisme essentiel au cœur de la Méditerranée.

Cette langue destinée à devenir « le ciment des gens de cette terre » attend une action plus déterminée de la part de la gouvernance. À cet effet, il importe pour elle d'installer les fondements durables, comme prévu dans ce même plan, pour relever l'enjeu sociétal. Comme évoqué plus haut, cela suppose une reprise en main du dossier par le politique, la restructuration de l'appareil linguistique territorial et un investissement financier plus significatif.

Reste pour conclure la demande politique de cooffcialité et l'élargissement de la compétence éducative demandés à l'État dans le cadre du processus dit de « Beauvau » actuellement négocié entre la CdC et le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, à cette heure, notre objectif reste identique, et résumé en un slogan : « U Corsu, a lingua di tutti, una lingua per tutti ». SL

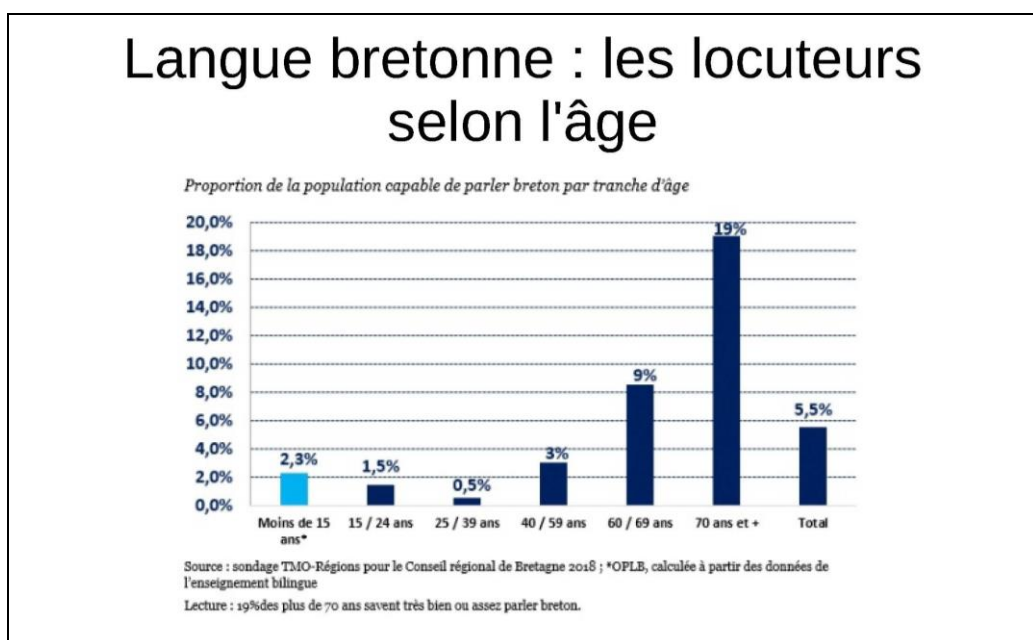
Contribution de monsieur Nil Caouissin,³⁷
conseiller régional en Bretagne membre du conseil d'administration de l'Office public
de la langue bretonne (OPLB).

Pour bien comprendre la situation bretonne



Je suis conseiller régional en Bretagne³⁸. Je tiens à préciser immédiatement : élu dans la minorité, je ne représente donc pas l'exécutif. Cependant, la politique linguistique est un sujet qui transcende les partis, au sein du conseil régional de Bretagne. Ainsi, je pense que les autres groupes politiques, auxquels mes propos s'adressent, votent presque toujours de manière unanime sur ces questions. En plus de mon mandat, j'enseigne l'histoire-géographie en breton dans un collège public et j'élève mes enfants en breton à la maison. Je suis également membre du conseil d'administration de l'Office public de la langue bretonne (OPLB).

Sociolinguistique



³⁷ Contribution rédigée à partir de l'enregistrement audio.

³⁸ Membre du groupe politique : Breizh a-gleiz — autonomie, écologie, territoires et membre de la Commission : Formation, orientation et langues de Bretagne.

³⁹ (source : Etude TMO-Régions de 2018 sur les langues de Bretagne).

À observer le graphique, on peut affirmer que la langue bretonne est au bord du gouffre d'un point de vue quantitatif. La répartition des locuteurs du breton par tranche d'âge révèle de grandes différences. On constate que le nombre de locuteurs atteint 19 % chez les personnes de plus de 70 ans, 9 % chez celles âgées de 60 à 69 ans, et seulement 3 % chez les 40 à 59 ans, tandis que presque personne ne parle breton entre 25 et 39 ans. On observe une légère remontée chez les plus jeunes, en raison du développement de la scolarisation en breton. Comment expliquer ce déséquilibre considérable et préoccupant ?

La transmission familiale du breton a été interrompue dans le sud de la Bretagne dans les années 1930, et dans le nord, cela s'est produit dans les années 1950 et 60. Parallèlement, la scolarisation n'a pu commencer qu'à la fin des années 70, avec la création des écoles associatives immersives Diwan, suivie quelques années plus tard par l'établissement des premières classes bilingues, tant publiques (Divyez'h) que privées catholiques (Dihun, aujourd'hui Divaskell).

Ainsi, la scolarisation a connu un essor, mais celui-ci a d'abord été limité en termes quantitatifs. Il a fallu lutter pour ouvrir chaque école et chaque classe au départ, et après une ou deux générations, selon les régions, après la rupture de la transmission familiale.

Une étude sociolinguistique réalisée en 2018 a montré que les locuteurs du breton se trouvent principalement dans l'ouest de la Bretagne, avec un taux de 12,5 % contre seulement 1 % dans l'est, et qu'en 2018, il y avait environ 200 000 locuteurs du breton. Six ans plus tard, lors de la mise à jour des résultats en 2024, nous étions plutôt autour de 100 000 locuteurs, une baisse donc de 50 % !

Nous nous attendions malheureusement à cet effondrement, étant donné qu'en 2018, nous avons constaté que la grande majorité des locuteurs, environ deux tiers, avaient plus de 70 ans. Il s'agissait principalement de paysans ou d'ouvriers (à l'espérance de vie en moyenne plus basse que le reste de la population). C'est donc un effet pyramide des âges.

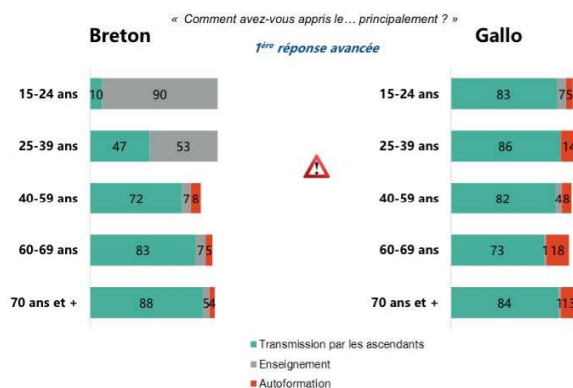
On est aujourd'hui plutôt à 6 % en Basse-Bretagne. Par contre, en Haute-Bretagne, en Bretagne-Orientale, si vous préférez, on a une augmentation pas spectaculaire, mais on est plutôt autour de 1,5 ou 2 % aujourd'hui.

La langue bretonne se transmet aujourd'hui principalement par l'école, car, comme je vous l'ai dit, cela fait une ou plusieurs générations que la transmission familiale est grandement rompue dans certains endroits, même s'il reste quelques militants qui la continuent. En général, dans les familles où l'un des deux parents parle breton, la langue de la maison est très généralement le français. Il faut un effort de volonté de la part du parent brittophone pour parler breton à son enfant.

Une langue transmise surtout par l'école



Breton et gallo : les modes d'acquisition de la langue selon l'âge

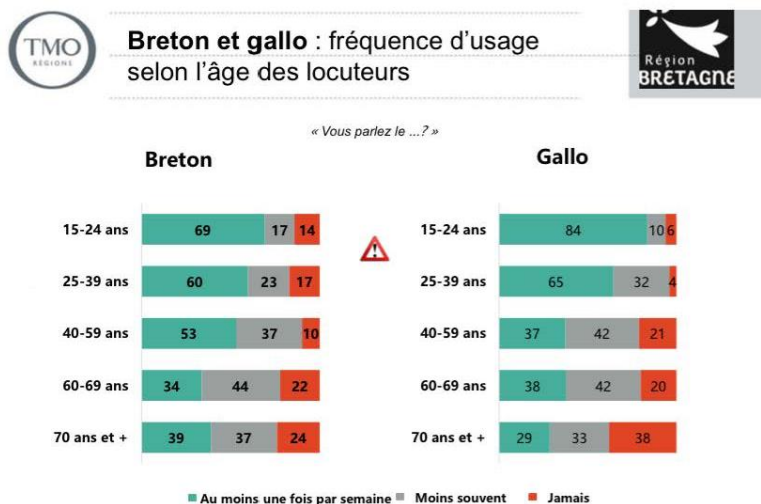


40

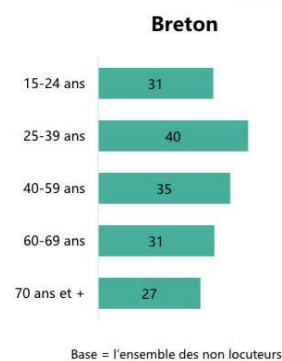
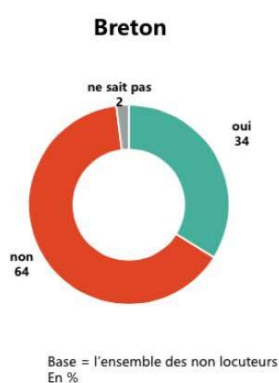
On estime que, parmi les 15-24 ans, 90 % des locuteurs du breton l'ont appris à l'école, tandis que 10 % seulement l'ont acquis au sein de leur famille. Il est clair que, sans école, il n'y a pas d'avenir. Cependant, il existe un léger espoir dans un tableau globalement pessimiste : on observe que les jeunes sont décomplexés. Alors que, chez les générations les plus âgées, il persiste, c'est bien connu, une certaine honte de parler breton devant des inconnus ou des personnes plus jeunes. Cette honte semble disparaître chez les plus jeunes générations.

⁴⁰ (source : Etude TMO-Régions de 2018 sur les langues de Bretagne).

Des usages plus intenses chez les jeunes



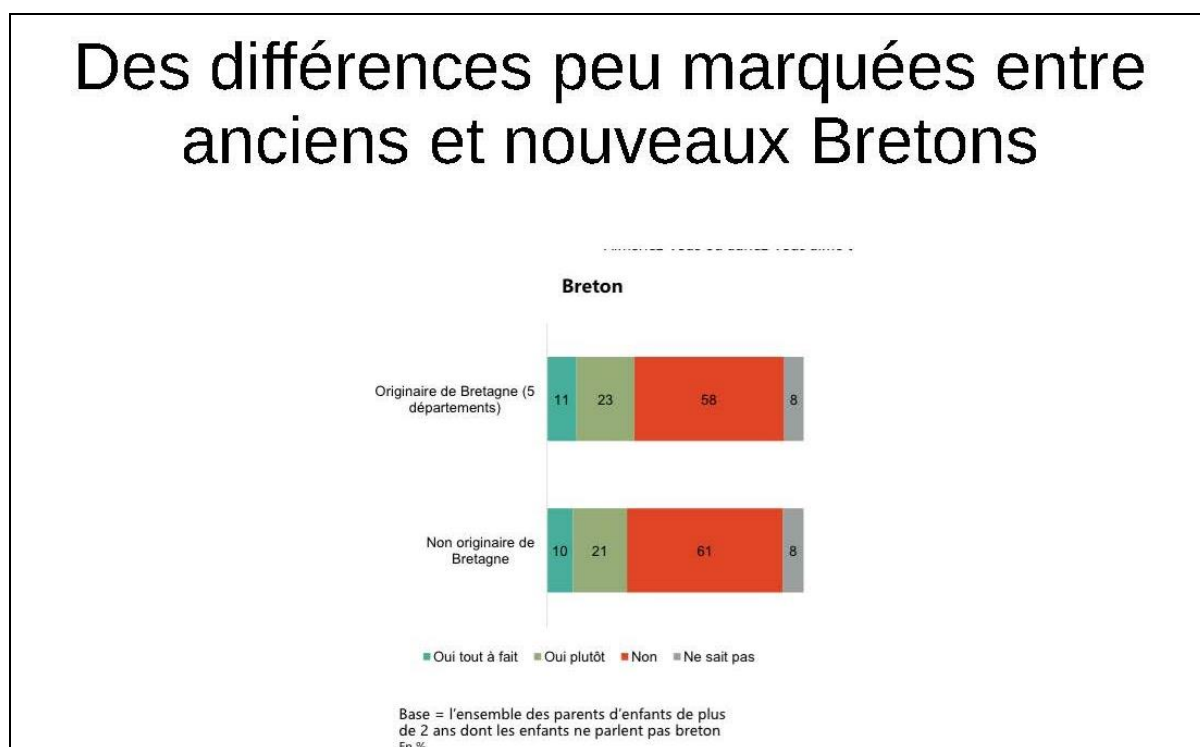
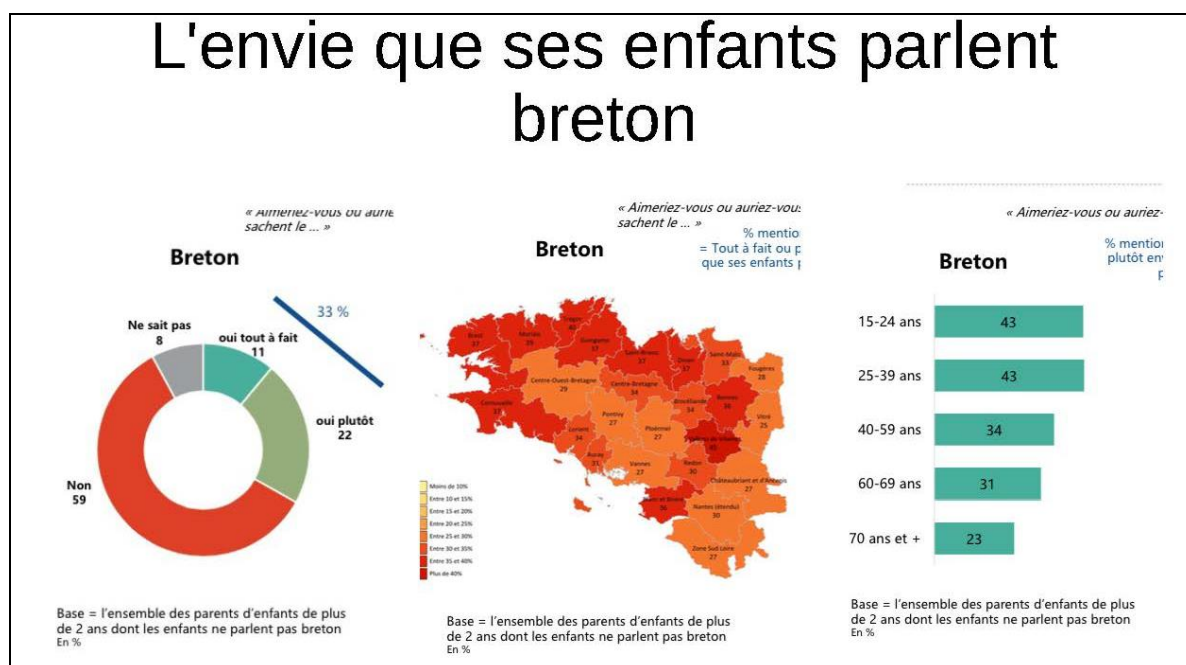
L'envie de savoir parler breton



Concernant le désir d'apprendre à parler breton ou le regret de ne pas avoir pu le faire, nous pouvons relever que c'est le cas de 1/3 des Bretons, sans qu'il y ait de différence entre la Haute et la Basse-Bretagne. Rappelons qu'actuellement, un peu moins de 3 % de la population parle effectivement breton.

⁴¹ (source : Etude TMO-Régions de 2018 sur les langues de Bretagne).

Ainsi, il y a dix fois plus de personnes qui souhaiteraient parler breton ou qui auraient aimé le parler que de personnes qui le parlent réellement. Nous observons enfin des réponses similaires chez les jeunes, et il apparaît que c'est dans la tranche d'âge des 25 à 39 ans que l'on trouve le plus grand nombre de personnes désireuses d'apprendre le breton, atteignant 40 %, alors que c'est précisément cette classe d'âge qui compte le moins de locuteurs de breton.



Enseignement

> LES CHIFFRES CLÉS DE LA LANGUE BRETONNE

Nombre de locuteurs actifs de plus de 2 ans (Sondage TMO-Régions pour le Conseil régional de Bretagne - 2018 + estimations OPLB)	225 000
Nombre de locuteurs passifs de plus de 2 ans (Sondage TMO-Régions pour le Conseil régional de Bretagne - 2018 + estimations OPLB)	125 000
Nombre d'élèves dans les filières bilingues (rentrée 2024)	20 280
Nombre d'établissements ayant une filière bilingue (rentrée 2024)	683
Nombre de communes pourvues d'une filière bilingue en primaire (rentrée 2024)	211
Pourcentage d'établissements du 1er degré dotés d'une filière bilingue (rentrée 2023)	Bretagne : 11% Finistère : 21,4% Morbihan : 16,7% Côtes-d'Armor : 11,6% Ille-et-Vilaine : 6,2% Loire-Atlantique : 1,8%
Nombre d'élèves par département (rentrée 2024)	Finistère : 8 949 Morbihan : 5 181 Côtes-d'Armor : 2 787 Ille-et-Vilaine : 2 409 Loire-Atlantique : 954
Nombre d'élèves par filière (rentrée 2024)	Public : 11 057 Catholique : 5 308 Diwan : 3 915

Nous avons 211 communes disposant d'une filière bilingue, totalisant 683 établissements scolaires, qu'ils soient publics, privés, immersifs ou associatifs. 11 % des écoles du premier degré proposent une filière bilingue. En effectuant un rapide calcul, sachant qu'environ un tiers de la population souhaite que ses enfants apprennent le breton, cela devrait représenter environ 3 % des élèves en filière bilingue. Et c'est à peu près ce que nous constatons. Actuellement, nous sommes autour de 3 %, soit environ 20 000 élèves, ce qui reste très faible.

Nous devons réellement accélérer ce processus, sinon, en effet, nous risquons d'avoir moins de 50 000 personnes parlant breton au milieu du XXI^e siècle. En ce qui concerne la répartition, il est évident que le secteur public domine avec 11 000 élèves, suivi par le privé catholique avec 5 300 élèves, et Diwan qui se situe légèrement en dessous de 4 000 élèves.

La croissance est plus rapide dans le secteur public, parce que les ressources disponibles le permettent, malgré certains obstacles. Pourquoi cette augmentation est-elle si lente ? Nous avons constaté qu'un tiers de la population souhaiterait que les enfants apprennent le breton, dont 40 % des plus jeunes. On pourrait s'attendre à ce que plus d'enfants soient scolarisés en breton. Cependant, il existe un manque d'offres. En effet, 89 % des écoles en Bretagne ne proposent pas d'enseignement en breton. De plus, il y a des difficultés à surmonter. Une des raisons de ce manque d'offres réside dans les problèmes de

recrutement, car, comme nous l'avons vu précédemment, il y a pratiquement plus de personnes parlant breton parmi celles âgées de 20 à 50 ans, voire entre 20 et 59 ans.

C'est-à-dire les classes d'âge en âge de travailler. C'est très difficile de trouver des enseignants dans ce contexte-là. Il faut les créer, il faut les former. Si on veut qu'il y ait suffisamment d'enseignants bilingues pour répondre à la demande sociale et pour sauver la langue, il faut en former beaucoup plus. Il y a des dispositifs qui existent et qui sont en train de monter en puissance, mais pendant longtemps, la principale source, c'était les concours de la fonction publique, mais on avait très peu de candidats. On est environ 2, 3 % de bretonnants parmi les plus jeunes, donc ce n'est pas étonnant qu'il y ait peu de candidats au concours de la fonction publique bilingue. Et puis, il y a la formation interne. On a fait un vrai progrès puisque cette année, pour la première fois, les enseignants publics peuvent se former au Breton en ayant un congé équivalent à une année scolaire, payer 100 % du traitement de base. C'est limité, c'est contingenté à 25 enseignants. Il en faudrait plus, mais c'est déjà un beau succès cette année. C'est presque rempli. On est à 23 parce qu'il y a eu quelques dossiers refusés. Nous espérons que cela contribuera à débloquer la situation et à accélérer l'ouverture de classes dans les années à venir.

Un autre progrès potentiel est que la Région, dans le cadre de la nouvelle convention avec l'État, votée en 2021, a obtenu l'ouverture d'une licence préparatoire pour les professeurs dans des écoles à Brest. Cette formation est mixte, ce qui signifie que les étudiants, qui y accèdent, en trois ans, apprennent le métier d'enseignant tout en étudiant le breton simultanément.

Cela devrait nous permettre d'augmenter le vivier de candidats pour le concours de l'enseignement bilingue. C'est un véritable succès. Nous avons des effectifs importants. La filière attire de nombreux étudiants. Ainsi, nous espérons que cela contribuera à notre objectif.

Des discussions sont actuellement en cours pour établir une seconde licence préparatoire à Rennes. Par ailleurs, en tenant compte de la formation continue instaurée cette année, ainsi que de la licence à Brest et potentiellement de la licence à Rennes, si nous réussissons à l'ouvrir, nous pourrions atteindre le nombre critique d'enseignants requis pour enfin dynamiser le processus, au lieu de simplement pallier les manques en déplaçant les enseignants lorsque cela est faisable, mais en ouvrant massivement des classes.

Je dis que cela pourrait être le cas, car tout peut toujours être remis en question. Actuellement, une réforme de la formation initiale des enseignants est en cours. Dans la mouture initiale, la formation bilingue n'était même pas envisagée. Bien que la situation reste précaire, nous commençons à toucher à quelque chose qui pourrait nous permettre d'accélérer dans les années à venir.

Une autre vulnérabilité de l'enseignement bilingue, en particulier dans le secteur public et privé catholique, est qu'il a été officiellement interdit de pratiquer l'immersion dans ces classes pendant de nombreuses années. La méthode imposée était celle de la parité horaire. Certains enseignants ont néanmoins pratiqué l'immersion, mais ils ne l'ont pas divulgué. Par conséquent, nous n'avons pas de statistiques et nous ne savons pas qui le fait et où. Grâce à la loi Molac, qui a été censurée par le Conseil constitutionnel sur ce point, mais qui a été rétablie, bien que détournée par un chemin indirect par le gouvernement, nous avons désormais le droit d'appliquer l'immersion dans le secteur public comme une modalité de l'enseignement bilingue, à condition que cet enseignement immersif ne compromette pas la capacité des élèves à parler français.

Par conséquent, nous pouvons à nouveau pratiquer officiellement l'immersion dans les établissements bilingues publics. Cependant, le fait que nous sortons d'années où cela était officiellement prohibé, signifie que tous les nouveaux enseignants formés durant cette période ont été formés selon un

système de parité horaire, dont on sait qu'elle n'est pas suffisamment efficace, car le français domine dans la sphère publique et dans la majorité des familles.

Ainsi, un enfant en classe bilingue dont les parents ne parlent pas breton n'aura probablement accès au breton que durant le temps scolaire. Si on prend en considération la journée entière, c'est-à-dire le temps passé à l'école et hors de celle-ci, nous sommes autour de 7 à 8 %, du temps de l'enfant en contact avec le breton, c'est-à-dire loin des 50 %. C'est la raison pour laquelle, je répète souvent, que, pour atteindre l'objectif du bilinguisme, il est nécessaire de passer par l'immersion, surtout lorsque l'on se trouve dans une situation de langue minorisée, qui a presque disparu de l'espace public.

Il est évident que les enseignants qui appliquent l'immersion obtiennent des résultats nettement supérieurs à ceux qui ne l'appliquent pas. Cependant, cela s'avère assez complexe, car, tout d'abord, passer d'une méthode pédagogique à l'autre n'est pas toujours simple. De plus, de nombreux enseignants ne réalisent même pas qu'ils ont le droit de mettre en œuvre l'immersion, en raison d'une communication insuffisante de la part du ministère à ce sujet. Ce sont quelques militants particulièrement engagés qui prennent l'initiative d'expliquer un à un aux enseignants qu'ils ont ce droit et de leur fournir les textes réglementaires.

Nous faisons face à un autre enjeu crucial. Lorsque nous évoquons 20 000 enfants en filière bilingue, cela ne signifie pas nécessairement que 20 000 d'entre eux parleront breton à la fin, car nous perdons beaucoup d'élèves en cours de route. Entre la maternelle et l'école primaire, puis entre l'école primaire et le collège, et enfin entre le collège et le lycée, il y a une perte considérable. Parfois, cela est dû au fait qu'après l'école primaire, il n'y a pas de cours de breton au collège de secteur, et les parents ne souhaitent pas faire le déplacement. Pour le lycée, la situation est encore plus préoccupante. Plus les élèves avancent dans leur parcours, plus ils sont confrontés à des choix d'orientation qui ne sont pas toujours compatibles avec la filière bilingue, malgré les engagements pris par l'État à ce sujet.

Enfin, si les méthodes pédagogiques sélectionnées n'ont pas permis d'enseigner efficacement le breton aux enfants dès le début, c'est-à-dire dès l'école maternelle, ils rencontreront de grandes difficultés à suivre des matières en breton. Je peux vous assurer que des cours d'histoire dispensés en breton, lorsque l'on a un niveau en breton très précaire, sont très difficiles à suivre pour les élèves. Par conséquent, nous perdons également des élèves à cause de cela.

Nous avons des pertes dues à l'absence d'une politique suffisamment cohérente pour établir le développement de l'enseignement bilingue, y compris en interne. Tout à l'heure, en abordant les questions d'effectifs d'enseignants, j'ai mentionné le besoin de croissance externe, mais nous avons également un fort potentiel d'amélioration interne de l'efficacité du système en généralisant l'immersion dans tout l'enseignement bilingue, que ce soit dans le secteur public ou privé catholique.

Enfin, pour conclure ce tour d'horizon sur l'enseignement, le réseau Diwan, qui pratique l'immersion non seulement en classe, mais aussi dans les écoles, a prouvé son efficacité pédagogique, mais fait face à de très graves difficultés matérielles, car ce sont des écoles gratuites et laïques, mais de statut privé, ce qui signifie qu'elles doivent financer elles-mêmes leurs bâtiments, par exemple.

Les collectivités locales ne sont pas tenues de fournir gratuitement des bâtiments pour les écoles Diwan. Lorsqu'elles le font, cela implique des ajustements institutionnels qui, bien qu'ils aient le mérite d'exister, demeurent toujours précaires. En conséquence, le réseau se débat. Chaque année, en raison de nos difficultés financières, il consacre une grande partie de son énergie à sa survie et n'a plus les ressources nécessaires à son développement et, nous observons des effectifs qui stagnent, voire qui diminuent légèrement.

Cela pose un véritable problème, car il s'agit du réseau pionnier, même s'il n'accueille pas le plus grand nombre d'enfants. On peut se demander ce qui pourrait arriver aux autres réseaux si Diwan venait à disparaître. L'État continuerait-il à soutenir les classes publiques bilingues, s'il n'y avait plus Diwan à proximité ?

Le manque de moyens se manifeste également dans tout ce qui concerne le support pédagogique. Au-delà du problème au niveau des enseignants, leur recrutement et leur formation, il est crucial de disposer de matériel en breton pour l'enseignement. Nous avons Ti embann ar skolioù (TES), qui est la Maison d'édition des écoles, associée à Canopé, et qui publie des livres, des manuels, des revues, des jeux et des vidéos en breton à des fins pédagogiques.

Là encore, cela a l'immense mérite de résister, mais nous avons seulement 5 ou 6 équivalents temps-plein disponibles pour toute la Bretagne, de la maternelle à la terminale, dans toutes les disciplines. Autant dire que cela ne répond pas aux besoins actuels. La majorité de la production est concentrée sur le premier degré, car c'est là que se trouve la majorité des élèves aujourd'hui, mais pour le second degré, nous faisons face à une certaine précarité en ce qui concerne le matériel pédagogique.

En tant que professeur d'histoire-géographie, je dispose de manuels en breton, mais la moitié d'entre eux ne correspondent plus au programme ou ne sont plus imprimés. Ainsi, nous bricolons avec de vieux matériels en nombre insuffisant, mais il est préférable d'avoir de vieux matériels que de ne rien avoir du tout. Je ne souhaite pas dévaloriser le travail de ces personnes qui fournissent un effort considérable, mais ils ne sont tout simplement pas assez nombreux, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Il y a l'histoire-géographie, mais il existe des besoins pour les mathématiques, pour le breton, pour toutes les disciplines que nous enseignons en breton.

À titre d'exemple, pour tenter de remédier à la difficulté de fournir des manuels, en raison de leur coût élevé et du temps nécessaire pour traduire des manuels entiers en breton, TES a décidé de publier des fiches pédagogiques en ligne. Cela s'avère beaucoup moins coûteux et plus rapide que les manuels. Cependant, cela fait quatre ans que cette initiative a été lancée et elle ne couvre toujours pas le programme. Ainsi, le jour où le programme changera, car il changera un jour, nous ne serons pas en mesure de terminer la publication des documents qui étaient destinés à l'ancien programme.

Collectivités, OPLB et médias

Nous faisons face à des conditions de travail qui ne sont pas optimales en raison d'un manque de ressources allouées, y compris pour la production de matériel pédagogique. Je vous ai parlé de l'enseignement pour les enfants. Un aspect important de la politique régionale est la Charte Ya d'ar brezhoneg. Cela signifie Oui au breton. C'est un label décerné par l'Office public de la langue bretonne aux communes ou à d'autres collectivités, principalement aux communes, qui s'engagent en faveur du breton.



Cela peut inclure des panneaux bilingues, le soutien aux initiatives bilingues, l'utilisation du breton sur le répondeur de la mairie, ou encore de nombreuses autres possibilités. Il existe des cases à cocher avec des options obligatoires ou facultatives. Actuellement, 246 communes ont signé cette charte. Il y a quatre niveaux différents, permettant ainsi une progression. Les comités de communes, ainsi que les entreprises et les associations disposant d'une charte adaptée, peuvent également signer.

À chaque signature, une conférence de presse est organisée. C'est une occasion de mettre en avant le breton. Cela permet de faire vivre la langue bretonne dans l'espace public, là où les communes le désirent. Chaque année, une sorte de fête a lieu. Appelée Prizioù dazont ar brezhoneg, les prix de la langue bretonne récompensent des lauréats dans chaque catégorie : collectivité, entreprise, association. L'avantage de cette politique est qu'elle n'entraîne pas de coûts très élevés. Je ne dirais pas que cela ne coûte rien, car, pour le faire sérieusement, il est nécessaire d'aller à la rencontre des communes et de vérifier ce qui est réalisé. Cela nécessite donc un certain temps de travail de la part des agents ayant des circonscriptions territoriales pour cela.

Cependant, cela permet d'avoir un impact territorial très étendu. C'est crucial, car les communes représentent le cadre de la vie quotidienne des citoyens. Je vous ai mentionné l'enseignement de la charte à l'Arbre-et-Malmaison. La région détient la compétence en matière de formation professionnelle et finance les formations professionnelles en breton. Actuellement, si vous êtes au chômage et que vous avez un projet professionnel, vous avez la possibilité de vous former en breton, d'être indemnisé par Pôle emploi et la Région prend en charge le coût de la formation. De plus, des bourses sont attribuées aux stagiaires.

Nous formons un peu plus de 300 adultes par an en breton. Cela revêt une grande importance, car sans cela, nous ne pourrions pas réaliser grand-chose. Nous faisons face à un trou démographique qui signifie qu'il y a un creux dans la population brittophone au sein de la population active. Ainsi, grâce à ces formations, nous parvenons chaque année à former quelques centaines d'adultes qui apprennent le breton. Étant donné que ce sont des personnes qui ont choisi d'apprendre à l'âge adulte, elles sont généralement motivées pour travailler en breton par la suite. Cela constitue un moyen d'avoir des enseignants parlant breton, des journalistes parlant breton, des guides touristiques, des médiateurs du patrimoine, ainsi que du personnel chargé de la petite enfance, ou travaillant dans les maisons de retraite.

Ce maillon n'est pas particulièrement spectaculaire, car il concerne, en fin de compte, un nombre restreint de personnes, quelques centaines par an, mais il constitue un élément essentiel. Sans cela, nous ne pourrions pratiquement rien accomplir. C'est un dispositif qui fait face à certaines difficultés, car nous avons quitté une période où le taux de chômage était relativement élevé. Ce taux a néanmoins diminué. En Bretagne, il se situe autour de 7%, légèrement en dessous. Et moins de demandeurs d'emploi, signifie nécessairement moins de candidats pour les formations destinées aux demandeurs d'emploi.

Bien qu'elles soient également accessibles en congé de formation, leur obtention est plus complexe. Pour les enseignants, par exemple, si vous ne faites pas partie des 25 heureux élus qui auront l'opportunité d'apprendre le breton durant l'année, il vous faudra prendre une disponibilité, ce qui implique une perte de salaire pendant un an. Une des pistes de réflexion actuelles serait de créer un certain nombre de places et de rémunérer, non seulement d'offrir une petite bourse, mais de rémunérer véritablement les personnes qui suivent ces formations, afin de permettre à chacun, y compris à ceux qui souhaiteraient suspendre leur travail pendant neuf mois, de le faire pour acquérir cette compétence.

Ce n'est pas quelque chose qui est validé aujourd'hui. C'est mon groupe au Conseil régional qui le défend. Nous espérons convaincre la majorité régionale d'expérimenter ce système. Voilà ce qui est

mis en œuvre dans la politique régionale. Nous savons ce qu'il faut faire et comment le faire. Le principal problème réside dans le fait que l'État, ou d'autres organismes sur lesquels nous n'avons pas d'influence, détiennent le pouvoir.

Un autre exemple, en dehors de l'enseignement, concerne les médias. Une grande majorité des Bretons, comme l'ont mesuré les Études Sociales Linguistiques, est favorable à l'existence d'un média audiovisuel en langue bretonne sur l'ensemble de la Bretagne. De plus, des structures associatives ont élaboré un projet de radio en breton pour toute la Bretagne. Ce projet était solide et soutenu par les départements ainsi que par la région. Cependant, l'ARCOM a refusé, préférant à la place une radio diffusant du jazz.

Et cela, nous n'y pouvons rien. Aujourd'hui, nous avons formulé un vœu pour exprimer notre mécontentement, mais nous manquons réellement de pouvoir. Concernant l'enseignement, la question de la formation des enseignants commence à progresser. Je touche du bois. Non, il n'y a pas de bois ici, seulement de la peau de singe. Cependant, cela fait des années que nous aurions pu agir. Nous avons accumulé des années de retard dans la formation des enseignants, car, lorsque nous sollicitons quelque chose de l'État, il lui faut des années pour donner une réponse positive, s'il y parvient.

Par la suite, il lui faut encore des années pour mettre en œuvre ce qu'il a décidé. Ainsi, nous subissons une lourde inertie. C'est comme si nous étions chaussés de lourdes bottes, et chaque pas que nous faisons nécessite des années de dictée et de pression. De plus, tout ce que nous obtenons peut être remis en question de manière unilatérale. L'année dernière, le ministère a décidé que le brevet ne serait plus passé en Breton. Auparavant, il était possible de passer l'histoire-géographie en Breton au brevet, mais du jour au lendemain, sans consulter les enseignants ni les élus, cela n'est plus possible. Nous avons organisé des manifestations, des rassemblements, des élèves ont écrit au ministère et la région Bretagne a voté un vœu.

De nombreux vœux ont été exprimés concernant ce sujet, et à quelques semaines des examens, nous avons appris que les élèves pourraient finalement passer les épreuves d'histoire-géo, de maths et de sciences en breton. Cette situation n'est pas nouvelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles la région Bretagne a adopté en 2022 une résolution demandant une autonomie, c'est-à-dire la possibilité d'exercer un pouvoir réglementaire, législatif et fiscal dans des domaines à définir avec l'État. L'objectif est d'agir de manière autonome, plutôt que de dépendre d'une charité incertaine, en espérant que les concessions accordées l'année précédente ne soient pas retirées.

Il existe plusieurs domaines dans lesquels la Bretagne pourrait assumer des compétences actuellement dévolues à l'État, notamment en matière d'éducation. Bien que cela ne concerne pas nécessairement l'ensemble du système éducatif, il serait souhaitable d'avoir la maîtrise du développement de l'enseignement bilingue. Nous avons une réelle volonté d'agir dans ce sens et nous sommes conscients des démarches à entreprendre. Je vous propose un aperçu succinct et reste à votre disposition pour toute question ou remarque. Je vous remercie de votre attention. NC

Contribution de monsieur Jean-Luc Armand⁴²,
conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine et président de l'Office public de la langue occitane.

Un engagement en faveur de l'occitan



Pour la Région Aquitaine ou l'OPLO, il s'agit, en premier lieu, de collaborer avec l'Éducation nationale et les départements pour développer la transmission et la langue à travers l'école.

Nous avons divers mécanismes pour structurer un plan de développement de l'enseignement en collaboration avec l'Éducation nationale. Cela inclut, par département, des comités départementaux de langues régionales. Cette instance, qui regroupe les enseignants, l'OPLO, l'Ôc-Bi⁴⁵, dont je parlerai plus tard, ainsi que les représentants de l'Éducation nationale et du personnel, se réunit deux fois par an, par département, pour travailler à l'émergence et au développement de nouvelles filières. Ensuite, nous avons également, des CALR, des Conseils Académiques de la langue régionale. ɿ

Ainsi, nous essayons d'établir des perspectives sur un à deux ans, car, lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle filière dans un territoire ou une commune, cela nécessite du temps, de l'acceptation sociale, et un travail avec les parents. Il est également essentiel de collaborer avec l'équipe pédagogique, qui peut parfois constituer un obstacle majeur. De plus, il est nécessaire de travailler avec les municipalités, qui sont prêtes à s'engager, mais qui cherchent à évaluer si la situation est favorable ou non. J'en sais quelque chose. En tant que maire, j'ai instauré dans ma commune une filière bilingue. J'avais la double fonction de maire et d'enseignant, ce qui m'a légèrement facilité la tâche.

⁴² Contribution rédigée par nos soins à partir de l'enregistrement audio, néanmoins sans avoir été relue par M. Armand.

⁴³ <https://www.ofici-occitan.eu/fr/accueil/>

L'OPLO, créé juridiquement le 24 septembre 2015, est Groupement d'intérêt public (GIP). Sa gouvernance est tripartite entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'État (Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la Culture).

⁴⁴ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle-Aquitaine>.

La Région Nouvelle-Aquitaine a construit, dans le respect des missions que lui confie la loi en matière de préservation de son identité et de promotion des langues régionales, une politique volontariste de soutien à la langue et à la culture occitanes.

Elle poursuit ainsi plusieurs objectifs majeurs :

- L'accroissement du nombre de locuteurs ;
- Le changement des représentations qu'ont les habitants néo-aquitains des langues et cultures régionales ;
- Le développement des pratiques linguistiques et culturelles (usage de la langue).

⁴⁵ Oc-Bi est une association, qui était présente au colloque et dont vous trouverez une présentation dans ce livre.

Dans chaque département, nous avons des conseillers pédagogiques spécialisés dans les langues régionales, mais je ne vous cache pas que leur présence n'est pas systématique. Dans certains départements, c'est le conseiller en langues vivantes qui remplit ce rôle. On constate que, là où un conseiller pédagogique dédié aux langues régionales est présent, les résultats sont meilleurs. Il existe une dynamique plus forte, ce qui permet de développer des filières et de suivre les évolutions. En revanche, là où il n'y a pas de conseiller dédié, le développement de ces filières est souvent perçu comme une souffrance, pour ne pas dire qu'il est en régression.

Enfin, nous avons toutes ces instances qui rassemblent divers acteurs, y compris l'Éducation nationale, les syndicats, l'enseignement associatif et Oc-BI. Un petit focus sur Oc-BI. Il s'agit d'une association. Vous avez rencontré au cours du colloque sa présidente, Martine Ralu, qui vient de mon département. C'est une association de parents dont l'objectif est de promouvoir les filières bilingues auprès des parents d'élèves, mais aussi auprès des municipalités et des équipes enseignantes.

C'est une association que soutient l'OPLO, l'OPLO, ainsi que l'Éducation nationale, et avec laquelle nous collaborons étroitement pour tenter d'identifier des zones et des communes prioritaires, celles où existe une volonté d'ouverture de classe, et qui nous aide à convaincre d'organiser des réunions avec les parents, ainsi que des rencontres avec les équipes pédagogiques, afin de mettre en place une filière bilingue.

Lors de l'instauration d'une filière bilingue dans une commune, nous avons commençons naturellement par les sections maternelles. Ensuite, il y a ce que l'on appelle des montées de cohortes jusqu'au CP, CE1, CE2, CME1, CME2. Par la suite, des disciplines non linguistiques sont introduites dans les collèges.

L'enseignement, qui est un domaine crucial, mais qui rencontre de grandes difficultés. La principale, comme l'a mentionné mon collègue de Provence, c'est la ressource humaine. Il est extrêmement ardu de trouver des enseignants qualifiés ou des enseignants prêts à se former à la langue pour interagir avec les élèves. Concernant les jeunes, nous avons le CRPE, un concours spécial de recrutement des professeurs des écoles, qui, bien souvent, offre plus de places que de candidats.

Nous éprouvons de grandes difficultés à recruter avec ce dispositif, car, chez les jeunes, il y a peu de ressources et peu de motivation pour apprendre la langue. De plus, actuellement, chez nous comme ailleurs, nous faisons face à un manque flagrant de recrutement dans l'Éducation nationale, comme en témoignent les situations que nous observons dans les écoles, les collèges et les lycées. Je dirais que les aspirations et les désirs d'enseigner se sont atténués ces dernières années. En général, nous avons des difficultés à recruter des jeunes désireux de s'engager dans une filière occitane.

Le deuxième dispositif de formation des enseignants est celui des enseignants professeurs, qui s'adresse, et j'en suis un exemple, à des professeurs déjà en poste, qui maîtrisent la langue dans une certaine mesure, qu'il l'ait parlée ou non, auxquels on offre une année de formation. Cela a été négocié avec le rectorat de Bordeaux, qui réserve dix places pour que dix professeurs de l'ensemble des rectorats de Bordeaux et de Limoges puissent être détachés pour suivre une année de formation.

Cette formation est organisée, en collaboration avec l'Éducation nationale et les régions, notamment la région Nouvelle-Aquitaine, puisque, en gros, l'Éducation nationale finance l'enseignant remplaçant, ce qui engendre un coût de 50 000 à 60 000 € pour l'année. Chaque professeur détaché représente donc un coût de 60 000 € pour l'année. En contrepartie, la région met en place des sites de formation. Elle rémunère les formateurs, les intervenants et, le cas échéant, elle prend en charge les locaux, qu'il s'agisse d'un collège ou d'une municipalité. Nous essayons d'organiser ces formations aussi près que possible des lieux où les personnes souhaitent se porter volontaires pour partir.

Par exemple, cette année, nous organiserons une formation en Sud-Aquitaine, dans la région de Pau-Orthez, principalement pour des enseignants venant du Pays béarnais et du sud des Landes. Nous aurons une formation qui se déroulera dans le Nord-Aquitaine, et non en Nouvelle-Aquitaine. La région de Bordeaux est aussi concernée. L'année dernière, nous avons proposé une formation à Périgueux, car nous avons dans la région, au Limousin Périgord, trois enseignants désireux d'en profiter. Ce dispositif pour les enseignants est intéressant, car il s'agit d'une approche proactive que nous avons mise en place. Nous allons vers les personnes, ce qui les incite à suivre une formation, car, si, demain, vous annoncez à quelqu'un vivant à Agen qu'il y a une formation à Bordeaux, à 150 kilomètres, il ne s'y rendra pas en raison de sa vie, de ses enfants, de sa famille, etc. En revanche, si nous lui disons : "Tu vis à Agen, nous te proposons une formation à Marmande, à 50 kilomètres", cela devient plus attractif. Il est essentiel d'y aller avec détermination. Grâce à cette méthode, nous parvenons à recruter et à former des enseignants qui, en retour, s'engagent à enseigner la langue.

En Nouvelle-Aquitaine, tout comme en Occitanie, l'enseignement immersif dans le secteur public est très limité. Le seul type d'enseignement immersif disponible se trouve dans les écoles associatives, appelées Calandretas. Il y en a davantage en Occitanie qu'en Nouvelle-Aquitaine, mais cela reste relativement minoritaire.

Dans l'enseignement public, il existe principalement trois modalités d'enseignement : le bilingue, que nous tentons de promouvoir. Certes, cela ne produit pas des locuteurs actifs, mais cela permet tout de même aux enfants de bien comprendre la langue. J'ai acquis l'occitan de cette manière. On ne m'a jamais parlé en occitan, mais, étant enfant, j'étais le fils d'un agriculteur et mes grands-parents vivaient avec nous. Mes grands-parents étaient nés en 1904 et 1907. Évidemment, le gascon était leur langue maternelle. Entre eux, ils ne s'exprimaient qu'en gascon et ils se disputaient dans cette langue. C'était incroyable. C'est une langue très mélodieuse et c'était vraiment beau, très respectueux, dirais-je. Et moi, enfant, à sept ou huit ans, je comprenais parfaitement le gascon, mais je ne le parlais pas, car on ne me le parlait pas. Ainsi, par le biais d'un processus d'imprégnation, on parvient à comprendre la langue parfaitement. Pour la parler, il faut aller plus loin.

Pour parler, il est nécessaire d'être immergé. C'était, cependant, déjà un bon début. Les, nous avons implanté les fondements dans l'esprit de l'enfant, et c'est exactement ce qui fondements étaient en place dès l'âge de 4-5 ans. Ils sont restés inactifs jusqu'à mes 45 ans. Puis, le jour où je me suis décidé à suivre une formation d'enseignant, en quelques mois, incroyable, tout est revenu.

Tout est revenu. Les mots, les expressions, les tournures. Les synapses étaient déjà établies. Tout s'est réorganisé. Et à la fin de l'année, j'étais capable d'enseigner, car j'ai enseigné pendant trois ou quatre ans avant de devenir conseiller régional.

Actuellement, je suis en détachement en raison d'une surcharge de mon organigramme, mais j'ai enseigné pendant trois ou quatre ans dans le primaire en maîtrisant parfaitement la langue et en la parlant couramment.

Dans ma commune, nous avons une sensibilité pour la culture gasconne et nous organisons des veillées, des soirées gasconnes, des soirées durant lesquelles les anciens venaient partager des histoires sur le village, sur la manière dont les choses se déroulaient, sur notre mode de vie, ainsi que sur la façon dont nous travaillions la terre autrefois. Au fil du temps, nous avons été remarqués par un délégué d'occitan bilingue qui m'a dit : un jour, monsieur le maire, avec tout le potentiel que vous avez dans votre commune, il est nécessaire de mettre en place une filière bilingue.

Je lui ai répondu : vous savez, cela ne se parle plus chez nous, cela ne se parle plus beaucoup, les locuteurs actifs, ceux qui sont nés en parlant la langue, ont 90 ans et les autres, il y a une rupture générationnelle où la langue n'est plus parlée. Mais il m'a assuré : vous verrez, ce n'est pas un

problème et vous constaterez que même les personnes qui ne sont pas issues de la culture occitane ou gasconne, elles seront intéressées. En effet, cela s'est avéré exact. Nous avons vu des parents assister aux réunions d'information qui n'étaient pas de la région, qui n'étaient pas de culture occitane, mais qui venaient d'autres régions et qui percevaient dans ce dispositif un intérêt majeur pour le bilinguisme précoce.

Le bilinguisme précoce doit commencer dès l'âge de deux ou trois ans, il favorise le développement d'un plurilinguisme ultérieur. Nous avons invité un psycholinguiste nommé Gilbert Dalgalian, que vous connaissez peut-être, et qui est vraiment excellent. Il est membre de notre équipe. Gilbert nous a expliqué : cela élimine immédiatement la question de l'anglais. En effet, lorsque nous évoquons le bilinguisme, neuf fois sur dix, les parents nous répondent : le bilinguisme, c'est bien. Oui, en Occitan. Pourquoi l'Occitan ? Pourquoi pas l'anglais ? À cela, il répond : le bilinguisme permet de créer ces fameuses connexions synaptiques, favorise la plasticité intellectuelle et aide à former des locuteurs plurilingues plus tard. Ainsi, cela évacue la question de l'anglais, car ils auront toutes les facilités pour apprendre cette langue plus tard.

Voilà le grand travail que nous réalisons avec, je dirais, tout cet environnement, tout cet écosystème : Oc-Bi, l'OPLO, le Rectorat, les DASEN (directeurs académiques des services de l'éducation nationale), la région qui soutient la formation des enseignants. Bien sûr, tout serait idéal si nous avions les postes que nous souhaitons. Ce n'est pas le cas. Tout serait parfait si monsieur le recteur, qui est pourtant une personne très ouverte, nous accordait plus que dix postes pour la Grande Académie de Bordeaux.

Ensuite, à Toulouse, nous avons également environ une dizaine. Ainsi, nos deux grandes régions ont à peu près le même nombre de postes. Cependant, cela reste insuffisant. Non seulement c'est insuffisant, mais cette année, par exemple, nous avons rencontré des obstacles avec les inspections académiques qui ont empêché la libération des personnels désireux de suivre une formation, sous prétexte qu'elles rencontrent des problèmes de ressources humaines.

Cette année, nous avons l'intention d'établir trois sites de formation en Nouvelle-Aquitaine : l'Aquitaine Sud, l'Aquitaine Nord et Limousin. Nous avons dû annuler le site du Limousin parce que... Le Limousin est une région difficile. C'est un endroit où il existe un véritable terroir de langues et de cultures, mais il y a la honte de parler la langue des cul-terreux, la langue de Plouc. De plus, l'Éducation nationale ne joue pas le jeu, elle nous sourit lorsque nous sommes avec eux, mais en coulisses, elle ne met pas les moyens nécessaires et ne libère pas les enseignants qui souhaitent se former, etc.

Nous rencontrons actuellement ces difficultés. De plus, nous travaillons également sur le levier culturel, bien entendu. L'enseignement sans culture, sans socialisation, est comparable à un unijambiste. Il est essentiel que l'enseignement repose sur ses deux pieds. Il y a la langue, il y a la culture. Nous soutenons la production théâtrale, artistique, dansée, etc. J'avais quelques chiffres à vous communiquer.

Pour toute politique confondue, langue et culture régionales, en Nouvelle-Aquitaine, cela représente 3,2 millions d'euros. C'est dérisoire, soit 0,1 % du budget régional qui s'élève à 3,2 milliards. 0,1 %. Parmi ces 3,2 millions d'euros, 2,5 millions sont directement affectés à la ligne budgétaire de la langue régionale et 700 000 € sont répartis via d'autres lignes, comme des télévisions TV. Nous avons une

ligne TV avec quatre chaînes, dont deux diffusent en langue régionale, l'une en basque, Kanaldude⁴⁶, Canal, et l'autre en occitan.

Nous avons des partenaires qui interviennent également dans le milieu occitan, dans l'écosystème occitan, et qui sont des partenaires de poids, tels que Cap'Oc-Canopé, qui est la version de Canopée pour l'Occitan, produisant des manuels scolaires et pédagogiques, ainsi que des albums de littérature jeunesse.

Là aussi, avec des moyens qui sont insuffisants, mais cela a le mérite d'exister. Nous produisons actuellement des outils numériques. Lorsque l'édition n'est pas possible, nous fournissons à l'enseignant l'outil numérique afin qu'il puisse l'imprimer. Ce n'est pas l'idéal, mais cela a le mérite d'exister. La difficulté réside dans le fait que, pour ces productions, nous devons réaliser la production en trois variantes linguistiques. Pour notre époque, il s'agit du gascon, du limousin et du languedocien. Cela augmente donc les coûts, évidemment.

Je vais pour conclure, si cela vous convient, aborder l'écosystème entourant l'Occitane, dont j'ai déjà mentionné le Cap'Oc-Canopé et Oc-Bi. Il reste encore deux établissements à évoquer : l'Acadèmia Occitana⁴⁷ et Lo Congrès⁴⁸

L'Acadèmia Occitana réalise un travail considérable sur le dictionnaire, le lexique, la recherche de mots, les tournures, les expressions, le vocabulaire, ainsi que sur les conjugaisons. Ils viennent de lancer, ce qui est vraiment impressionnant, un logiciel nommé Remirada. En occitan, cela signifie traduction. Prenons, par exemple, le site internet de la commune de Colmar. En le soumettant à Remirada, en cinq secondes, il est disponible en version Gascogne ou en version Languedoc-Roussillon. C'est tout simplement extraordinaire, ce qu'ils font. De plus, ils ont un projet ambitieux dans le cadre du CPER Nouvelle-Aquitaine (Contrat de plan Etat-Rgion), mais aussi en Occitanie, concernant des dictionnaires numériques. Ce projet s'étendra sur plusieurs années. Ils ont déjà commencé. Il s'agit d'un projet d'un montant de 700 à 800 000 € qui est financé dans le cadre du CPER par la région Nouvelle-Aquitaine et l'État, ainsi que dans le cadre du CPER d'Occitanie, par la région Occitanie et l'État.

Un autre opérateur crucial pour nous, c'est Lo Congrès, le Congrès permanent de la langue occitane (CPLO) qui propose un ensemble d'applications en ligne : traducteur automatique, Multi-dictionnaire, synthèse vocale, conjugueur, etc., ainsi que des ressources pour les professionnels du développement informatique, des outils pour les professionnels de la langue et des applications accessibles pour les malvoyants.



Enfin, toujours pour relier la culture et la langue, nous avons un autre opérateur nommé le Centre international de recherche et documentation occitanes (CIRDOC – Institut occitan de cultura)⁴⁹, qui est essentiellement un institut occitan de la culture. C'est un EPCC (Établissement public de coopération

⁴⁶ Kanaldude est une WebTV qui diffuse des programmes uniquement en langue basque. La chaîne promeut la langue et la culture basque, et participe au développement de l'audiovisuel, deux objectifs de la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

⁴⁷ <https://www.academiaoccitana.eu/fr/27/64/l'Acad%C3%A9mie/Les-principes>

⁴⁸ <https://locongres.org/fr/>

⁴⁹ <https://www.oc-cultura.eu/decouvrir-le-cirdoc/letablissement/>

culturelle), dont le siège se trouve à Béziers. Un travail considérable est réalisé sur la culture, incluant la collecte de tout type de documents, l'acquisition de documents audio, graphiques, etc., ainsi que la conservation et l'accompagnement des collectivités dans des projets culturels.



Nous tentons, modestement, de coordonner tout cela, de rassembler ces éléments afin de faire collaborer toutes ces personnes ensemble. Modestement, car vous constatez que les ressources dont nous disposons, tant financières qu'humaines, ne sont pas à la hauteur de l'ampleur du chantier que représente notre vaste territoire et la complexité des différentes régions académiques et administratives. Cependant, nous allons essayer, avec les modestes moyens à notre disposition, de coordonner tout cela pour faire travailler ensemble toutes ces personnes et tenter de nous concentrer prioritairement là où il existe un désir de langue soutenu par les collectivités locales. Merci de votre attention.

Débat 1 : Langue régionale en Corse, langue régionale en Alsace : ressemblances, dissemblances

Pierre Klein

L'exposé de monsieur Luciani a suscité l'intervention d'une personne présente dans l'auditoire. Il est apparu rapidement qu'elle voulait prendre appui sur le choix linguistique corse pour justifier son option quant à la langue dite régionale d'Alsace, à savoir les Corses n'ont pas retenu l'italien comme standard, koinè ou langue de culture de référence ou encore comme langue enseignée et d'enseignement, au profit d'une langue corse, pourquoi donc les Alsaciens n'en feraient-ils pas autant en rejetant l'allemand standard au profit d'une langue alsacienne.

Langue régionale en Corse, langue régionale en Alsace : ressemblances, dissemblances

Deux conceptions de la glottopolitique, c'est-à-dire des décisions politiques sur la linguistique ? Au-delà d'être définie par la linguistique, les langues le sont par la politique qui, en raison de ses interventions en la matière, construit ou déconstruit des langues. Où en est-on en Corse, qu'en est-il en Alsace.

I. La langue corse

Un paradoxe : une langue par élaboration⁵⁰ devant se substituer à l'italien, la langue-toit, sans pour autant être véritablement une langue par distance⁵¹ par rapport à ce dernier.

Langue parlée en Corse

Au début, comme partout, il y a les dialectes. Les dialectes de Corse font partie du sous-ensemble italo-roman des langues romanes. Concernant l'italo-roman de Corse, on y distingue principalement deux groupes dialectaux, le cismontano⁵² (Cap Corse, Bastia, Aleria, Corte, Balagna) proche du toscan dont est grandement issu l'italien moderne, et le ultramontano⁵³ (Ajaccio, Vico, Sartène, Bonifacio) relativement proche des dialectes d'Italie du Sud et de Sicile, avec une intercompréhension relativement aisée.

Ces deux groupes regroupent eux-mêmes une variété de dialectes, voir carte ci-dessous. Si la variété dialectale reflète encore aujourd'hui les successions des populations ou des puissances qui se sont installées sur l'île (substrat), la toscanisation a été prégnante⁵⁴. Bien que plus forte au nord, cette dernière se retrouve jusqu'au sud de l'île et même au-delà au nord de la Sardaigne. Des divergences, par rapport au toscan, dues au contact avec la langue française se développeront à partir du XIXe siècle.

⁵⁰ Les langues par élaboration (Ausbausprachen) sont des langues ou des dialectes qui ont (récemment) bénéficié d'une culture au niveau de la grammaire, de l'orthographe et du vocabulaire et qui connaissent une (re)valorisation fondée sur une volonté de différenciation identitaire ou de « nationalisme ».

⁵¹ Une langue par distance (Abstandsprache) est une langue distanciée suffisamment des autres langues pour ne pas être considérée comme un dialecte d'une autre langue.

⁵² Composé du Caparaiese, du capocorsino...

⁵³ Composé du Sartenese, du gallurese...

⁵⁴ La ressemblance lexicale est de l'ordre de 90 %,



55

Langue écrite en Corse

Longtemps les dialectes de Corse se sont trouvés en situation de diglossie avec l'italien (standard), c'est-à-dire avec des statuts différents et des fonctions distinctes. Langue parlée et langue écrite étaient considérées comme des variantes d'une même langue, le toscan. À l'italien littéraire revenait le prestige, la « haute culture » et l'écrit en général, aux dialectes l'oralité et la culture populaire, notamment la musique et le chant.

Les choses étaient établies et non contestées. Lorsque la Corse devient indépendante (1755-1769), c'est l'italien qui en est langue d'État et administrative. Cependant, l'italien littéraire n'est véritablement maîtrisé que par les intellectuels et la bourgeoisie. Très peu de documents d'avant le XIXe siècle écrits en dialecte sont connus. L'alphabetisation de la population en langue officielle sera lente. C'est vrai pour l'italien (standard), mais les dialectophones corses le comprenaient.⁵⁶ C'est vrai aussi par la suite pour le français. Longtemps, la population ne ressentira pas le besoin de le maîtriser.

La Corse devient française en 1768-69. Le français est imposé en 1852 comme unique langue officielle et administrative.⁵⁷ Ce faisant, la France enfouissait, sciemment, selon une conception nationaliste de la chose linguistique⁵⁸, un coin entre l'italien (standard) et les dialectes. Cette dissociation devait à terme reléguer l'italien littéraire au rang de langue étrangère et les dialectes à un déclin certain parce qu'étant privés de langue-toit, c'est-à-dire de langue nourricière.⁵⁹

Jusqu'au milieu du XXe siècle, l'italien (standard) reste en contact avec la Corse. Et si l'on prend en considération l'italien populaire ou dialectal, c'est encore le cas de nos jours. Il est remarquable que

⁵⁵ https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Parlers_de_Corse.jpg

⁵⁶ L'hymne corse « Dio vi salvi Regina » est écrit en italien standard et chanté en corse sans que de grandes modifications soient perceptibles entre l'écrit et l'oral ; la seule différence est que le o italien devient un u latin en corse (même dans le titre qui est parfois « Diu vi salvi Regina »).

⁵⁷ C'est aussi la date à laquelle le français est promu unique langue d'enseignement en Alsace.

⁵⁸ Selon cette conception, ce serait la langue qui ferait l'identité et cimenterait la nation, l'exclusion de l'altérité serait une nécessité.

⁵⁹ En Alsace, à la même époque, une dissociation du standard allemand et des dialectes est tentée. Cependant, elle n'y aura pas, tout de suite les mêmes effets : 1 la population alsacienne était déjà largement scolarisée en standard allemand (au milieu du XIXe siècle, 70 % des hommes savent lire et écrire, 30 % pour le reste de la France) 2. culture « haute » et culture populaire ne sont pas déconnectées du monde linguistique et culturel allemand 3. l'alphabetisation en langue française sera interrompue pendant les 48 ans que durera le Reichsland Elsass-Lothringen.

les toponymes officiels de Corse soient pour la plupart écrits en italien et non en corse.⁶⁰ Beaucoup sont aujourd'hui « bilingues » par ajout du corse.

« Francisata » (francisation)

Comme dans toutes les régions conquises, la France impose la langue française à la Corse, non pas en plus ou à côté de la langue qui y existait alors, mais en retirant cette dernière de la sphère publique, ce qui à terme la condamne, puisque disparaissent les langues qui ne bénéficient pas d'une existence sociale, c'est-à-dire scolaire, culturelle, administrative, économique, médiatique et culturelle. La connaissance et la pratique de la langue française par l'ensemble de la population corse seront obtenues au cours du milieu du XXe siècle.

A lingua nostra

Depuis quelques décennies, à la faveur du développement du régionalisme corse et devant le constat du déclin qualitatif et quantitatif des parlers corses, l'idée à la fois d'une rénovation-revalorisation et d'une « nationalisation » de ces derniers a fait son chemin. L'élaboration d'une langue corse, notamment par le mouvement culturel, en est la suite logique.

La loi Deixonne de 1951 n'incluant pas le corse, parce que considéré par le législateur comme étant un dialecte italien, a accentué ces phénomènes. En 1974, le corse était reconnu comme langue régionale de France.

Cependant, le mouvement culturel n'avait pas pour objectif d'imposer une langue unifiée. C'est l'unité dans la diversité qui a été préférée. À ce sujet, les linguistes parlent de langue polynomique, une langue riche de ses variétés. L'enseignement a ainsi été basé sur ces variétés. Les enseignants recourent à leur dialecte d'origine, mais y introduisent des emprunts effectués dans le milieu auquel appartiennent les élèves. Cela se traduit par un brassage des dialectes, ce qui pourrait conduire à une normalisation progressive.⁶¹

L'enseignement et la communication en général tentent depuis à l'élaboration d'un corse unifié. En même temps, l'italien connaît un regain d'intérêt.

⁶⁰ Exemples : Nom italien/nom corse/politonyme officiel : Ajaccio/Aiacciu/Ajaccio ; Aleria/Aleria/Aléria ; Bonifacio/Bunifaziu/Bonifacio ; Bastia/Bastia/Bastia.

⁶¹ « En réalité on assiste à une sorte de codification qui ne dit pas son nom, déguisée et désordonnée. Les grammaires corses, qu'elles se disent normatives, descriptives ou polynomiques, font des choix et prononcent des exclusions... En schématisant, on peut dire que l'usage corse est aujourd'hui influencé par deux types de normes : celles qui lui viennent du contact massif avec le français, et celles qui sont promues par les agents glottopolitiques qui tendent à promouvoir des normes hétérogènes, inspirées notamment par un modèle italien aujourd'hui mal connu des Corses, avec comme résultat de nombreux phénomènes d'hypercorrection. » Jean Chiorboli, Università di Corsica sur Corse Net Info, le 25/08/2012.



Bilinguisme

II. Comparaison avec l'Alsace

Identité

Les identités régionales sont entre autres influencées par la géographie ou l'espace dans lequel elles s'inscrivent naturellement. La Corse est ainsi caractérisée par son insularité, tandis que l'Alsace est marquée par sa rhénanité, c'est-à-dire par un environnement rhénan, celui notamment du Rhin supérieur. L'Alsace n'est pas une fin de terre. Elle ne saurait installer des frontières culturelles, là où elles n'ont jamais existé ou accepté qu'il en soit ainsi. Cela irait contre son intérêt propre et contre celui de la France tout entière.

Enseignement

De toutes les régions, l'Alsace est la seule à avoir connu un enseignement de sa langue première, en l'occurrence de la langue allemande, tout au long de son histoire, même après son intégration, d'abord au royaume, puis à la République. Le français n'y devient langue enseignée qu'autour des années 1830 et langue d'enseignement qu'à partir de celles de 1850, l'allemand restant enseigné en tant que matière obligatoire. Il n'en va pas de même en Corse où l'italien n'a jamais été enseigné qu'à une élite bourgeoise ou intellectuelle du temps des dominations italiennes, et encore après. Une fois annexée par la France, l'enseignement y est uniquement francophone et la même élite passe au français. Ce n'est que vers la fin du XXe siècle que l'on commencera à y enseigner le corse. L'école normale créée à Ajaccio en 1829 est monolingue francophone. Celle créée à Strasbourg en 1810, la première de France, est bilingue français-allemand.

Ancrage du standard

Le standard allemand a été bien plus ancré dans les réalités, qu'elles soient scolaires, culturelles, administratives, économiques, médiatiques et culturelles, que le standard italien en Corse. La part de l'Alsace à la formation de la langue et de la culture allemandes a été de première importance. L'élite bourgeoise ou intellectuelle sera longtemps bilingue et continuera à faire usage de la langue allemande jusqu'au milieu du XXe siècle, le bon petit peuple d'ailleurs aussi.

Standardisation

L'expansion de standard italien en Italie est bien plus récente que celle du standard allemand au monde germanophone. L'expansion de l'italien est fortement liée à l'unification italienne qui se fait

⁶² https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bilingual_road_sign.jpg

dans les dernières décennies du XIXe siècle. À cette époque, la Corse est déjà française. L'expansion du standard allemande remonte au XVIe siècle. À cette époque l'Alsace est encore allemande.

Occupations

La Corse a connu une occupation fasciste de 1942 à 1943 et l'Alsace une occupation, en réalité une annexion nazie de 1940 à 1944. Les deux en sont sorties traumatisées. Ce qui a contribué au rejet de l'italien ici et de l'allemand là.

Statut politique

L'Alsace a connu et expérimenté la réalité, même s'il n'était pas parfait, d'un statut d'autonomie. Elle en a longtemps ferraillé après son retour à la France pour en conserver ou retrouver des prérogatives. La Corse, même s'il elle a connu des avancées en matière de pouvoir régional, est encore très éloignée du statut qu'a connu l'Alsace et celle-ci aujourd'hui grandement renoncé à en revendiquer les attributs.

Exception linguistique alsacienne

De 1870/71 l'Alsace a été séparée de la France et intégrée à l'empire allemand. Cela a fortement contribué à booster tant le standard allemand, que les dialectes allemands d'Alsace. Au moment de son retour à la France en 1918, seuls 3 à 4 % de ses habitants connaissent la langue française.

Dialectes

Les parlers corses sont au cours de l'histoire caractérisés pour l'essentiel par l'oralité. Les dialectes alémaniques et franciques d'Alsace ont connu et connaissent encore une littérature, essentiellement poétique et théâtrale.

Nation

Si l'idée d'un peuple alsacien est portée par "Unser Land", parti autonomiste alsacien, elle ne traverse néanmoins pas la société alsacienne, comme c'est largement le cas en Corse. L'Alsace se retrouve autour de l'idée de bilinguisme et de double culture, ce faisant, elle s'inscrit dans le postnationalisme qui dépasse l'idée de peuple qui se défierait par uni dans l'uniformité linguistique au profit de l'union dans la diversité, c'est-à-dire d'un non-nationalisme.

III. Langue alsacienne ?

Le concept de langue alsacienne fait son chemin en Alsace et l'exemple corse, rejetant l'italien au profit d'une langue corse, n'y est pas étranger. C'est surtout le cas depuis le début du XXIe siècle. Ceux qui portent l'idée d'une langue régionale à double-face, l'allemand sous sa forme standard et ses variantes dialectales, l'une justifiant les autres et inversement, se retrouvant en cela sur un modèle multiséculaire en Alsace⁶³, se posent la question des mobiles qui se trouvent derrière cette démarche.

Langue, culture et identité

La langue joue un rôle déterminant dans notre **pensée**, voire dans notre **perception de la réalité**. Chaque langue véhicule des **nuances culturelles** spécifiques, affectant **la vision** du monde et **l'identité** des locuteurs. Langue et culture sont en interface. L'une influence l'autre.

La langue et l'identité sont intimement **liées**, chacune **conditionnant** l'autre. Cela s'applique à chaque communauté linguistique, tant pour les **individus** au sein de celle-ci, que pour la communauté dans

⁶³ Voir à ce sujet la brochure Définition de la langue régionale d'Alsace : Points de vue et compléments analytiques

son **ensemble**. En tant que constructions culturelles, les langues ne se contentent pas de **refléter** une identité préexistante, mais elles participent largement à la **création** et à la **consolidation** de cette identité.

Opter pour une langue **plutôt que pour une autre** n'est donc pas sans conséquence. Choisir entre une langue régionale fondée sur la seule « langue alsacienne » et une langue régionale fondée sur la langue allemande, tant standard que dialectale, a des **répercussions** importantes quant à **la culture et l'identité alsaciennes**.

Entfremdung

On ne peut pas avoir **la nostalgie** de quelque chose que l'on n'a pas connu. C'est un des premiers éléments de réponse. La langue allemande a subi **des interdits** scolaires, culturels et médiatiques lourds en 1945 et a été, par la suite, progressivement **déconstruite** dans la société alsacienne par **imposition** du modèle jacobin unilingue⁶⁴. Outre que ces interdits constituèrent **un tort** immense fait à l'identité linguistique alsacienne et **une violence** psychologique faite aux Alsaciennes et aux Alsaciens, ils sont à l'origine d'une **absence de perception** identitaire de la langue allemande pour une grande partie des générations nées après-guerre. Ces dernières ont largement été **amenées à reproduire** le modèle imposé, **tout en l'ignorant** généralement, un vrai **conditionnement**.

L'alignement linguistique et culturel organisé et construit, a produit son effet : *die Entfremdung* qui est aussi **un déracinement**. Des générations d'Alsaciennes et Alsaciens ont été **désappropriées** de ce que la région peut offrir de son riche passé et de ce qu'un environnement linguistique et culturel alsacien et rhénan peut offrir comme potentialités. Leur a-t-on **transmis** l'histoire politique de l'Alsace ? Leur a-t-on permis de **travailler** les grandes œuvres de la littérature alsacienne ? Leur a-t-on **enseigné** l'histoire linguistique et de l'histoire des langues d'Alsace ? **Maîtrisent-ils** la langue allemande ?

Ont-ils lu Luther, Goethe, Marx, Freud, mais aussi les Alsaciens René Schickele, Ernst Stadler, Albert Schweitzer, André Weckmann... Marcel Jacob dans le texte, comme **pouvaient le faire** leurs parents ou grands-parents ? **Lisent-ils** ou sont-ils **en mesure** de le faire, les journaux allemands, suisses ou autrichiens⁶⁵. **Partagent-ils** la culture moderne et/ou populaire de leurs voisins du Rhin supérieur ? Toutes choses qui seraient normales dans un État qui assurerait la promotion de **sa propre diversité** et dans une Région qui **pourrait** mettre en œuvre sa propre construction identitaire.

La réponse aux questions est évidente, **à part quelques exceptions**, c'est non ! La grande majorité des Alsaciennes et des Alsaciens est aujourd'hui **déconnectée** de la culture alsacienne au sens de l'histoire et des connaissances, Et bien des choses qui ont fait l'Alsace leur sont devenues **étrangères**, à commencer par la langue allemande, leur langue première. Pour paraphraser Simone Weil : **la perte collective du passé a été la plus grande tragédie alsacienne**. Les Alsaciens ont jeté le leur comme quand on jette le bébé avec l'eau du bain, **victimes et complices** !

On ne peut ressentir comme étant perdue, une chose que l'on n'a pas possédée. Beaucoup n'ont donc pas conscience non plus de l'énorme **gâchis** en capital social que cela représente. Et dans une posture Postfaktisch (post-factuelle) et reproduisant le modèle imposé, ils déclarent la langue et la culture allemandes **étrangères** à l'Alsace.

⁶⁴ Tandis que la langue française gagnait en existence sociale, ce modèle a progressivement éliminé les usages sociétaux de la langue allemande. Rappelons qu'entre les deux guerres, cette dernière bénéficiait d'un quasi-statut de coofficialité avec la langue française.

⁶⁵ Voir même le supplément hebdomadaire en allemand, « Rheinblick » des DNA et de L'Alsace.

D'autres s'accrochent à ce qui survit sous **la couche**, dans **le permafrost** alsacien, notamment **un dialecte** bien un peu appauvri qualitativement et quantitativement, appelé de plus en plus, par souci de **surcompensation ou de suroffre**, langue alsacienne. Reste à considérer si au-delà, la **revivification** est possible.

Un pays, une langue ?

Il existe un travers très français : **une langue, un pays et un pays, une langue**. À la France, le français, à la Bretagne, le breton, à la Corse, le corse et à l'Alsace, l'alsacien (quid de l'allemand ?). Le concept de langue devrait donc **clore chaque territoire sur lui-même** et chacun devrait être doté de sa langue propre. Poursuivons le raisonnement : à l'Allemagne, l'allemand, à la Suisse, le suisse, à la Belgique, le belge, à l'Autriche, l'autrichien... On le voit, **cela ne fonctionne pas**, en tout cas pas toujours. En réalité la langue ne doit pas être imposée en vertu de **données ethniques** (une langue, une culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait **pouvoir être choisie** en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle.

Quittons un peu l'hexagone. On imagine mal la communauté germanophone de Belgique adopter le concept de **langue belge** et les Sudtyroliens germanophones d'Italie, celui de **langue sudtyrolienne** ou encore les Suisses germanophones, celui de **langue suisse**. Tous se disent germanophones. **Dilemme alsacien** depuis 1945 : être ou ne pas être germanophone. Ceux qui n'osaient se dire germanophones se sont d'abord longtemps dits **dialectophones**, c'est-à-dire en s'abritant derrière une phonie qui ne dit pas son nom et refoulant qu'elle était allemande, et maintenant nombre d'entre eux devraient se dire « **alsacophones** », puisqu'ils se revendiquent de la langue alsacienne et donc pas de la langue allemande. L'alsacien ne serait pas de l'allemand et l'allemand ne serait pas d'Alsace.

Sauver l'une, sans sauver l'autre ?

À observer un graphique de la pratique linguistique en Alsace, on aperçoit nettement **le parallélisme** dans **la chute de la pratique** des dialectes **et** de l'allemand standard, les **mêmes causes** produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes ont été **victimes**, d'une part de la façon dont on traite en France les langues régionales⁶⁶, et d'autre part d'une **couche supplémentaire**, celle de **l'anti-germanisme**, qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue **des classes inférieures, pas nobles, ordinaires**. De surcroît, ils ont **été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard qui longtemps n'a plus été enseigné à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à **leur appauvrissement** qualitatif, qui à son tour a contribué à leur appauvrissement quantitatif (moins de locuteurs). On **ne transmet généralement pas** une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute **sa richesse lexicale** ou qui **ne sert à pas grand-chose**.

La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard, dépendra de la façon dont évoluera **la reconnaissance** des langues régionales en France, de **la résilience** par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de leur « **repositivation** ». Cette dernière serait possible notamment par la **réassociation** des dialectes et du standard, une langue de grande culture qui permet une (re)lexification⁶⁷ endogène.

⁶⁶ À ce sujet, les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande ont eu un effet dévastateur.

⁶⁷ Exemple : comment traduire collectivité territoriale lorsque l'on ne connaît pas le mot en dialecte. L'idée, c'est d'aller le chercher dans le standard « Gebietskörperschaft » et de le « dialectaliser » en le prononçant « Gebietskerperschaft ». Il y a ainsi 300 000 mots du lexique du standard à disposition des dialectes, alors que le l'Alsacien dialectophone qui maîtrise insuffisamment le standard, utilise en moyenne un vocabulaire de quelque 1 200 mots seulement.

Si le dialecte alsacien est aujourd'hui fortement **menacé** dans son existence, c'est aussi le cas du standard allemand en Alsace⁶⁸. Les **interdits et l'opprobre** jetés sur l'**un**, l'ont aussi été sur l'**autre**. Si les deux sont aujourd'hui fortement menacés dans leur existence alsacienne, c'est parce que l'on a porté atteinte à **la germanophonie alsacienne dans son tout**, c'est-à-dire à la pratique du standard comme des dialectes.

Changer de paradigme

Les tenants de la langue alsacienne, du moins ceux qui rejettent la langue allemande en tant que langue d'Alsace et, ce faisant, les riches heures de la culture allemande en Alsace, et de la culture allemande d'Alsace, sont-ils les tenants d'un **ethnisme alsacien**, en vertu du principe une langue, un peuple ? Si oui, une logique **de type nationaliste** est-elle en train de s'installer en Alsace ? Quel serait le creuset de ce nationalisme ? Leur concept de langue alsacienne procède-t-il d'un **simple sentimentalisme** ? Font-ils **abstraction** de l'environnement géographique et économique de l'Alsace ? Ont-ils besoin de **frontières** ? Est-ce un effet **âgisme-jeunisme**, une querelle **anciens-modernes** ? Tant de questions qui appellent des réponses claires ! Quoi qu'il en soit, **renoncer à l'allemand standard**, c'est changer de paradigme.

C'est exactement ce que voulaient et veulent les partisans du national-républicanisme. C'est mettre la langue régionale, qui donc serait l'alsacienne, au **niveau de la langue berrichonne et poitevine** par rapport à une langue et à une culture françaises **omniprésentes et omniprésentes**. Alors qu'une langue régionale **connectée à l'allemand standard** et à la culture qu'il véhicule met la culture alsacienne **au niveau de la culture française**. Tout pour déplaire aux piliers d'une francité privilégiant la singularité de la langue, de la culture et de l'histoire, plutôt qu'à une compréhension inclusive de la diversité française.

Insularisation

Dans changer de paradigme, il y a **-changer-**, en l'occurrence rompre avec des données sociohistoriques et socioculturelles au profit d'un **égocentrisme** et d'un **narcissisme** alsaciens, d'une **insularisation** aussi dont l'antigermanisme n'est pas absent ? Vouloir passer d'une langue à l'autre, c'est vouloir opérer d'une part **un déracinement** et d'autre part **un enracinement** dans quelque chose d'autre. Mais cette autre chose, **c'est quoi** ? Qui le **construira** et qui en aura les pouvoirs et les moyens ?

Dans les années 80⁶⁹ et suivantes, une majorité d'associations mosellanes **rejetait l'allemand** au profit du francique, de **la langue francique**⁷⁰, avec les résultats que l'on connaît⁷¹. Si la situation de la

⁶⁸ Le graphique montrerait aussi qu'aujourd'hui plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que l'on ne leur dit pas toujours que l'allemand est aussi leur langue. Les dialectes doivent aussi trouver leur place à l'école, en les reliant étroitement à l'enseignement de l'allemand.

⁶⁹ Alors qu'en Alsace, la classe politique et le mouvement culturel, suivis par l'inspecteur Holderith, bataillaient pour le retour de l'enseignement de l'allemand en Alsace.

⁷⁰ Tiens, ils ne disaient pas langue lorraine.

⁷¹ Concernant l'enseignement : une vingtaine d'écoles élémentaires, sur quelque 600, enseigne l'allemand à raison de 3 heures hebdomadaires. À côté de cela, il existe une petite dizaine d'écoles dites biculturelles avec 6 à 9 heures/semaine d'enseignement de la langue allemande et des activités ou des enseignements disciplinaires conduits en allemand. Enfin, il existe des écoles à parité horaire en français et en allemand (13 heures dans chacune des deux langues). Ces dernières sont associatives (ABCM Zweisprachigkeit).

langue régionale (standard et dialectes) est très préoccupante en Alsace, en Moselle, elle est **carrément catastrophique**. À ne pas demander l'un, on n'a pas obtenu l'autre ?

Relevons une autre incohérence. Des deux côtés de la frontière franco-helvétique, à hauteur de Bâle par exemple, on parle **le même dialecte** haut alémanique. Ces Suisses-là **parlent-ils alors la langue alsacienne** ? Revenez, Weckmann, Philipps, Finck, Conrad, Schweitzer, Schickele, Stadler, Wickram, Wimpfeling, Brant, Fischart, Gottfried, Otfried..., ils sont devenus fous !

Économie : ne pas tuer la poule aux œufs d'or

Par son identité rhénane, l'Alsace s'intègre au cœur dans ce qui a été appelé la banane bleue, c'est-à-dire dans **l'épine dorsale européenne**, et elle ouvre la France sur cet axe politique, économique et culturel.

L'Allemagne reste de nos jours le principal destinataire **des exportations** alsaciennes, 28,40 %, comme pour celles françaises (à hauteur de 15,85 % seulement). Elle est suivie des États-Unis, 7,90 % et de l'Italie, 6,60 %. L'Allemagne reste le principal pays d'origine **des importations** alsaciennes, 29 %, comme pour celles françaises à raison de 19,42 %. Elle est suivie de la Suisse, 8,30 % et de la Chine, 7,20 %. Quelque 27 000 **travailleurs frontaliers** vont vers l'Allemagne et 35 000 vers la Suisse⁷². La plus grande partie d'entre eux dépassent la quarantaine et donc, pour beaucoup d'entre eux, sont (encore) familiarisés avec la langue allemande, au moins dialectal.

Cependant, le déclin **des compétences linguistiques** des Alsaciens en allemand est en cours et la tendance n'est pas au renversement. Aussi, quantité d'acteurs du monde économique relèvent-ils une **préoccupation** pour le présent de l'économie en Alsace, mais surtout **un grand danger** pour son avenir et partant celui des Alsaciens. Avis est lancé à l'État qui détient les moyens pour renverser la vapeur.

Il faudrait ne pas sous-estimer **le coût économique** de la disparition d'une langue. **Celui psychologique** subi par la personne qui voit sa langue lui filer entre les doigts est déjà bien étudié : problèmes identitaires, bouleversements sociaux et culturels, etc.

Pour illustrer **celui économique**, faisons un questionnement inversé en parlant bénéfices et retour sur investissement. L'Alsace a une forte identité rhénane de laquelle elle a tiré tant d'avantages par le passé et encore au présent. C'est **une grande chance pour la France** d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa « rhéanitude ».

École

L'avenir de la LR ne **se joue pas à l'école**, en tout cas pas qu'à l'école. Ils se parlent quelque 6000 à 7000 langues à travers le monde. Il en disparaît près d'une centaine chaque année. Disparaissent celles qui **ne bénéficient pas** d'une existence sociale pleine et entière, c'est-à-dire **scolaire, certes, mais aussi, et surtout culturelle, administrative, médiatique, économique...** À quand donc remonte le dernier formulaire administratif bilingue, combien de temps de présence de la langue régionale dans les médias publics, pour ne prendre que ces deux exemples.

Néanmoins la place de **l'école est importante**. Elle a une éminente fonction à remplir s'agissant **de la connaissance et du développement** de la langue régionale. Ah oui, laquelle ? Les deux mon capitaine ! **Et, c'est possible** : les écoles ABCM Zweisprachigkeit le prouvent par la pratique. Dialecte

⁷² Nombre d'emplois sont perdus en Allemagne et en Suisse faute d'une bonne connaissance de la langue allemande. Cette représente une part non négligeable du chômage en Alsace.

et standard y sont présents dès la première année de l'école maternelle. Et **les résultats sont là** pour en attester.

Reste à se poser la question, outre celle des **moyens financiers**, celle des **compétences** professionnelles, celle aussi du **recrutement** et celle du **choix des parents**. Qui sera en mesure d'enseigner l'une et/ou l'autre des deux composantes de la langue régionale ? Que souhaiteront **les parents** ? Qui qu'il en soit, si le dispositif actuel n'est pas satisfaisant, **ne le remettons pas en question**. **Adjoignons-y** dès la petite enfance le dialecte. Là où est enseigné l'allemand, le dialecte doit l'être aussi, notamment par la mise en œuvre **d'une méthode pédagogique** permettant le passage du standard au dialecte. C'est, paraît-il, dans les cartons. Qu'attend-on ?

Qu'en est-il de la transmission ?

L'individu ne choisit pas sa langue. Elle lui est imposée au travers de la **socialisation, anticipée**⁷³, **primaire et secondaire**, c'est-à-dire par son environnement psycho-sociolinguistique, familial, scolaire et social, en fonction de **la stratégie identitaire** dans laquelle cet environnement est inscrit.

Les langues ne meurent pas, c'est **leur pratique sociale qui vit ou qui meurt**. Aucune langue n'est autoextinguible (Selbstverlöschend). Il faut une bonne dose de contrainte objective ou subjective pour que ses locuteurs cessent de la parler. Et la non-existence sociale y est pour beaucoup. On **ne transmet pas**, on **n'apprend pas** une langue qui **ne sert à rien** ou à pas grand-chose.

Nommer la langue

Nommer la langue est toujours **un parti pris** et, en même temps, **une identification** et **un signe**, c'est lui donner **du sens**. Ainsi, le terme alsacien est aujourd'hui de plus en plus communément utilisé pour nommer la langue régionale. Ce terme est néanmoins **très incomplet** quant à sa signification, car il ne désigne à priori **qu'un dialecte**, mais laisse croire en l'existence d'une langue unifiée et codifiée dans l'espace et dans le temps. Il fait aussi **l'impasse** sur la problématique linguistique, historique et culturelle **des liens** entre les dialectes d'Alsace et l'allemand standard.

En Bretagne, on dit le breton pour désigner la langue régionale et en Occitanie l'occitan, en Catalogne le catalan, au Pays basque le basque... Par breton on entend **le breton standard et les dialectes bretons**, c'est-à-dire la langue standard et les variantes parlées⁷⁴. Il en va de même pour l'occitan, pour le catalan, pour le basque... et l'allemand. Breton, occitan, catalan, basque et allemand sont **des termes génériques**, des hyperonymes.

Historiquement la population alsacienne est **de langue allemande**, c'est-à-dire **germanophone**, avant d'être aussi **de langue française**. De langue allemande, cela veut dire dans **sa double expression**, orale et écrite. Cela n'exclut pas que le standard ne puisse être utilisé à l'oral et que les dialectes ne puissent être utilisés à l'écrit.

Quelle place **pour le dialecte**, quelle place **pour le standard** ? La Suisse alémanique pourrait servir de modèle. En Suisse alémanique, il n'existe pas de véritable **relation hiérarchique** entre les deux variétés utilisées (standard et dialecte). Elles sont **choisies** en fonction **du canal de communication**,

⁷³ Anticipée = environnement psychosociologique, primaire = environnement proche, secondaire = société, école, médias...

⁷⁴ Le léonard, le trégorrois, le cornouaillais et le vannetais. .

l'allemand standard **sans exclusive** étant la variété **plus formelle** qu'informelle et le suisse allemand⁷⁵, également **sans exclusive**, étant la variété **plus informelle** que formelle, sans toutefois avoir **un statut inférieur** à l'allemand standard, souvent appelé « *Schriftdütsch* » (allemand écrit) par rapport au « *Schwiizerdütsch* » (allemand suisse).

Les deux sont considérés comme faisant **partie d'un tout**. Et c'est précisément pour cette raison que les deux expressions ont été et sont utilisées **par toutes les couches** de la population et que le dialecte s'est **pleinement maintenu**. Si vous demandez à un Suisse de Bâle ou de Zurich, quelle est sa langue, il vous répondra, à ne pas en douter, le *Dütsch*, et par là, il entendra le **Schwiizerdütsch**⁷⁶ et le **Schriftdütsch**⁷⁷, tout comme jadis en Alsace par « **Ditsch** » on entendait, à la fois, l'« **Elsasserditsch** »⁷⁸ (l'allemand alsacien) et le « **Hochditsch** » (haut-allemand ou allemand standard). Et il y fort à parier, considérant ses deux expressions, que notre ami Suisse ne se dira **pas bilingue** pour autant. Pour lui, *Schwiizerdütsch* + *Schriftdütsch*, c'est win-win, comme l'a été et le reste **l'addition** *Elsasserditsch* + *Hochditsch* pour l'Alsacien !

Mais, aujourd'hui beaucoup d'Alsaciens **n'osent plus** se revendiquer du « *Ditsch* ». Le **traumatisme** de l'occupation nazie et les lourds **interdits** (scolaires, médiatiques, culturels et administratifs) prononcés à l'égard du « *Ditsch* » en Alsace en 1945 et après par les jacobins sont **passés par là**. Le discrédit jeté **sur l'un** a rejailli **sur l'autre** et réciproquement. De victimes, ne soyons pas aussi complices. **Imaginons une reconquête de terrains perdus et travaillons-y.**

Une volonté de renouveau supposerait logiquement que l'on fasse **l'inverse** de ce qui a été fait, c'est-à-dire **une réhabilitation** du « *Ditsch* » dans son tout, dans ses deux expressions : « *Elsasserditsch* » et *Hochditsch* ». Plutôt que de rêver d'une langue **standard « nationale » alsacienne** découplée du standard allemand, comme le font certains, invitons à la **résilience**, c'est-à-dire à prendre notre passé en main pour en faire quelque chose de positif, invitons à **la connaissance** des riches heures de l'histoire linguistique et culturelle alsacienne et invitons à **capitaliser** sur ce que **l'appropriation collective** de deux grandes langues et cultures européennes, la française et l'allemande peut nous apporter.

Politique linguistique

D'un côté, il y a **la linguistique**⁷⁹, de l'autre, **la politique**. Le destin des langues est toujours **entre les mains** des institutions politiques. Ce sont elles qui décident de leur sort. Soit elles **encouragent** une ou plusieurs langues, soit elles **s'en désintéressent** ou même **les condamnent** à l'inexistence. Au stade où en sont la maîtrise et l'usage de la langue régionale - qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes alsaciens -, **une politique globale de revitalisation** est plus que jamais nécessaire au niveau des institutions politiques, une politique qui repose **sur un triptyque** : compétence, transmission et usage.

⁷⁵ La traduction de « *Schwiizerdütsch* » serait allemand suisse, mais c'est plutôt suisse allemand qui est utilisé, sans doute en premier lieu par les Suisses romands (en allemand l'adjectif est placé devant le nom, en français, c'est l'inverse).

⁷⁶ L'allemand suisse.

⁷⁷ L'allemand standard.

⁷⁸ En Alsace bossue, *Ditsch* a été utilisé bien plus longtemps que *Elsasserditsch*.

⁷⁹ La linguistique nous dit que les dialectes alsaciens ne forment pas un isolat. Il s'agit de dialectes franciques et alémaniques qui, à ce titre, participent du continuum allemand, du continuum horizontal des dialectes, comme du continuum vertical des dialectes et de l'allemand standard. Tout ce qui est parlé ou écrit dans cet espace linguistique ou diatopie est par définition de l'allemand, donc aussi l'allemand dialectal d'Alsace. Les Alsaciens en avaient parfaitement conscience. Ne disaient-ils pas qu'ils parlaient « *Ditsch* » ou « *Elsasserditsch* », avant que de dire « *Elsassisch* », et ne se reconnaissaient-ils pas comme étant « *Ditschsprochig* », c'est-à-dire germanophones ?

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes alsaciens) puisse survivre dans la société alsacienne, elle doit **pouvoir exister** dans les domaines **scolaire, médiatique, culturel, administratif, économique, social et culturel**. C'est une condition sine qua non. Tout le reste **ne suffira pas**. La société alsacienne et en premier lieu ses institutions politiques et administratives doivent donc remplir **une triple mission** : la définition d'une **stratégie identitaire** décomplexée, **l'acquisition des libertés** nécessaires - pour pouvoir faire - et celle de **la réalisation**.

Or, obtenir ces libertés dans un pays qui ne traite pas les langues et cultures régionales avec exubérance, ce ne sera **pas chose aisée**. Les combats perdus sont ceux que l'on n'a pas menés. Il conviendrait **d'obtenir** les pouvoirs et les moyens d'assurer **les existences** susmentionnées à hauteur **d'au moins 30 %**. Ce taux est à la fois le minimum nécessaire à **une survie à court terme** et la base utile d'une **future existence** collective **pleine et entière**, si elle est souhaitée. Dans le cas contraire, on ne pourra **toujours agir qu'à la marge**, ce qui ne permet justement **qu'une survie à la marge**. Les langues qui n'ont **aucune utilité** ne sont généralement ni apprises ni transmises, à l'exception des langues dites mortes.

Réconcilier l'Alsace avec elle-même

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement repliée sur **le monolinguisme français** aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un **bilinguisme langue française - « langue alsacienne »**, tournant le dos à la moitié du monde qui nous environne, rejoignant en cela les limites du monolinguisme ou une Alsace **participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environnent**, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme **l'avenir nous l'impose** si l'on veut bien **construire un vivre ensemble** sur les deux rives du Rhin, **dépasser les perceptions nationales** de la chose linguistique et **profiter des ressources** sociales, culturelles et économiques que cela nous apporterait dans un « geben und nehmen » un donnant-donnant.

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Mais l'Alsace, c'est aussi des **douleurs du passé** qui se muent en **non-dits**, ces maîtres silencieux qui poussent à la reproduction inconsciente de **schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent notamment enfermés dans l'anti-germanisme de leurs grands-parents, voire l'accentue.

Reconstruire nos liens avec le temps et l'espace

Depuis 1945 beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Rhin. Nous vivons dans un autre monde. Après tout ce temps, il serait heureux que l'Alsace se montre, enfin, allait-on dire, **fière** d'une bonne part de son passé. En 1945, l'antigermanisme était omniprésent et on peut le comprendre. Mais cet antigermanisme n'était-il pas **tourné contre une part de nous-mêmes, de notre alsacianité**. Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/1945 et si le post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par **un antigermanisme primaire**, de surcroît tourné contre soi-même, cela doit-il **s'installer indéfiniment**, avec tout ce que cela représente d'abandon et de perte ? **Le temps de la résilience n'est-il pas venu 80 ans plus tard**. Celui du « Werde wer du bist », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement, le temps du fais ce que tu peux faire.

Cette mauvaise Allemagne nous a fait renier ce que **l'Alsace avait d'allemand** en elle, j'entends de culture allemande, c'est-à-dire en particulier Otfried von Weißenburg, Gottfried von Straßburg, Sebastian Brant, Jakob Wimpfeling, Johann Fischart, Jörg Wickram, Ernst Stadler, Hans Arp, René Schickele, Albert Schweitzer et bien d'autres, mais aussi des pans entiers **de notre histoire politique et de notre culture populaire**. Pour le plus grand nombre, l'Alsace ne pouvait alors renaître **qu'en**

renonçant aux identifications non françaises et en devenant plus française que la France. C'est là que se mettra en place le trop **fameux complexe alsacien** et que s'installera durablement **une crise identitaire** caractérisée par la perplexité, l'apathie et une forte suggestibilité.

Si l'Alsace a été **la malheureuse victime** des antagonismes nationaux, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées les deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est au travers de cette **confluence** que l'Alsace est véritablement alsacienne. C'est là une caractéristique principale de l'identité alsacienne.

Ce faisant, non seulement Weckmann, Schweitzer, Katz, Brant sont **culturellement Alsaciens**, mais aussi Goethe et Schiller qui **tiennent ici compagnie** à Molière et à Voltaire. L'identité alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

Ne perdons pas de vue qu'il existait une autre Allemagne, **une bonne Allemagne** et que l'Alsace en avait **participé** et même **apporté** une part importante à la formation et au développement de la langue et de la culture allemandes. **Que l'Alsace retrouve conscience d'elle-même**, c'est-à-dire qu'elle n'oublie plus sa mémoire. En faisant **à nouveau se rencontrer**, ce qui n'aurait **jamais dû se séparer**, et **se féconder** les cultures française et allemande, elle (re) aura tout à gagner et avec elle la France tout entière.

En guise de conclusion

Il y a **la linguistique** qui, en particulier, nous dit ce qu'est un dialecte et un standard. Il y a **la psycholinguistique** qui nous donne des informations, notamment sur le vécu et le ressenti de la chose linguistique. Il y a **la sociolinguistique** qui étudie les relations entre la langue et la société. Il y a **l'histoire linguistique** qui décrit le passé proche et lointain de la pratique linguistique. Il y a **la politique linguistique** qui élabore une stratégie linguistique et la met en œuvre. Et il y a **l'avenir linguistique** qui lui relève de la politique.

S'agissant de la langue régionale d'Alsace, **s'offrent**, à cette dernière, **différentes perspectives**. L'Alsace peut inscrire sa politique linguistique dans une identité linguistique **alignée** simplement sur **le monolinguisme** collectif français ou sur **le bilinguisme** français-alsacien ou français-allemand-alsacien ou encore français-allemand. Il revient à la collectivité alsacienne de faire **des choix** en fonction **de ses besoins et de ses intérêts**, non seulement pour aujourd'hui, mais surtout **pour demain en pensant aux générations futures**.

Néanmoins, les conditions **ne sont pas réunies** en France pour assurer survie et vie aux langues régionales, en conséquence, l'Alsace ne dispose **ni des pouvoirs ni de moyens** pour mener une politique linguistique digne de ce nom. Alors, **mobilisons-nous**, afin d'obtenir de l'État les **indispensables concessions** ! PK

Débat 2 : Un Office pour quoi faire ?

Par Jean-Marie Woehrling

J'ai été l'un des premiers à lancer l'idée d'un Office pour la langue régionale en Alsace. Je continue à penser que c'est un instrument efficace. Mais sous certaines conditions qui n'ont guère été satisfaites dans le passé. On peut s'interroger, si elles le seront davantage dans l'avenir.

I. Retour sur les 30 dernières années.

L'idée de constituer un Organisme public de promotion de la langue régionale s'est affirmée au début des années 1990. L'histoire d'un Office de la langue régionale est donc vieille de plus de 30 ans en Alsace. Dès cette époque, les responsables des associations de promotion de la langue régionale, en particulier « Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle-René Schickele Gesellschaft⁸⁰ », faisaient le constat de l'insuffisance des moyens associatifs pour mettre en œuvre une politique globale et ambitieuse en matière de bilinguisme. Il fallait un outil public avec une légitimité « publique » et des ressources publiques. Par ailleurs, à côté du « bloc militant », il fallait un « bloc professionnel ».

Début 1992, je suis allé en parler à Marcel Rudloff, président du Conseil régional, pour lui soumettre un projet qu'il a repris dans les grandes lignes. Le Conseil régional a donné son accord en 1993 pour la création de cet organisme sous la forme d'une association de droit local, présidée par le sénateur Goetschy, avec Fred Urban, ancien président de Culture et Bilinguisme, comme directeur, et avec un budget de l'ordre de 2 millions de francs.

L'Office Régional du Bilinguisme ainsi créé en 1994 a eu un démarrage poussif. Manifestement les élus n'avaient pas d'idées claires sur le rôle d'une telle structure et y voyaient surtout la dimension d'un alibi à leur manque d'engagement pour la langue régionale. L'Office devenait ainsi un motif supplémentaire pour ne pas s'impliquer dans ce sujet ! L'Office devait être financé par moitié par le Conseil régional et par moitié par les deux départements, mais d'emblée, ces derniers, sans doute insuffisamment impliqués dans sa création, ont pris leur distance et n'ont fourni qu'un apport financier très modeste. Jusqu'à la création de la CeA et même au-delà, on est resté dans cette situation d'un Office dépendant essentiellement de la Région, (alors même qu'en 2016 elle était devenue « Grand Est »), et dans lequel les autres collectivités ne s'investissaient guère.

Pour ce qui est de la direction, Fred Urban était un homme très cultivé, mais pas un manager, et les actions ambitieuses envisagées (mise au point d'une méthode multimédia d'apprentissage de l'alsacien, développement de supports audiovisuels, actions de doublage de films en dialecte, soutien aux classes bilingues paritaires, programmes de formation pour les éducateurs, etc.), ne se sont que très partiellement concrétisés. L'équipe manifestait des faiblesses qualitatives et quantitatives. Et ne trouvait guère de relai, ni dans les collectivités locales, ni dans les différentes associations culturelles. Du moins, l'Office accompagnait-il de son mieux les initiatives qui se développaient à la même époque avec ABCM pour lancer des classes bilingues paritaires. ABCM avait été lancé en 1991, alors que l'éducation nationale s'opposait complètement à l'idée de classes bilingues paritaires. Finalement, comme ces classes associatives se développaient, l'administration a suivi le mouvement de mauvaise grâce. On avait besoin de militants pour aller de commune en commune pour essayer de convaincre les maires, les parents, les instituteurs, de créer des classes bilingues. L'office régional du bilinguisme donnait un coup de main. Il mettait en œuvre la définition de la langue régionale figurant dans ses statuts, à savoir ensemble l'allemand standard et les dialectes alsaciens. Mais l'adhésion à cette définition est restée largement de façade chez les élus.

⁸⁰ Anciennement Schickele-Kreis

Aussi n'y a-t-il eu aucun débat sérieux lorsqu'en 1998, le président de la commission culture du conseil régional, Robert Grossmann, décrétait en 2001 que l'Office ne devait plus s'occuper de l'allemand. Sous son impulsion, on a donné un nouveau nom à l'institution, l'Office pour la langue et la Culture d'Alsace (OLCA), et changé son directeur. La responsabilité de l'institution étant confiée à Guy Dahl et la présidence à Justin Vogel. Par la suite, après 2010, la direction a été confiée à Isabelle Schoepfer-Dietrich.

Cette mise au pas avec une concentration sur le dialecte n'a renforcé ni le poids ni l'activité de l'Office. Celui-ci a poursuivi son existence, mais de façon assez terne, se manifestant surtout par son appui à des actions lancées par d'autres structures (ainsi l'OLCA a co-organisé en 2004, en fait essentiellement cofinancé, des actions lancées par Culture et Bilinguisme pour la toponymie et la signalétique bilingue. Des projets ambitieux ont été annoncés, tels qu'en 2006 la réalisation d'une version en alsacien d'Office de Microsoft. (On n'en a plus entendu parler). L'OLCA a aussi eu des déconvenues du côté de l'administration du rectorat qui a refusé de distribuer ses documents dans les classes. L'action de l'OLCA s'est ainsi essentiellement réalisée en dehors de l'école. Il s'est tourné vers le grand public (brochures d'information sur le bilinguisme et sur le dialecte, lexiques franco-alsaciens, etc. L'OLCA a aussi utilisé une partie de ses ressources pour verser des aides à des actions culturelles (chanteurs, pièces de théâtre, etc.). Mais cette forme d'action qui était analysée comme un reversement de subventions publiques a été critiquée. L'OLCA avait conscience qu'il fallait s'adresser aux parents, aux communes aux entreprises pour donner une nouvelle vitalité au dialecte, mais les nombreuses actions, souvent de faible portée et disparates, n'ont eu que peu d'effet concret sur la panne de la transmission familiale.

Néanmoins, l'OLCA a réussi à donner une image plus positive du dialecte en recourant à des formules de marketing. Bien qu'étant une association de droit privée, il a pu se faire accepter comme une instance « officielle » de la politique pour la langue régionale, c'est-à-dire en pratique pour le dialecte. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour l'image du dialecte et pour des actions médiatiques (spectacles, tels que le concours d'Stimme). Cette dimension « spectacle » a été menée sous la direction d'Isabelle Schoepfer avec un certain brio ; mais l'action de l'OLCA est restée hasardeuse pour ce qui concerne les actions pédagogiques. Il a échoué à mettre en œuvre des mesures efficaces pour la transmission du dialecte, il n'a pas réussi à accéder à un véritable professionnalisme dans la mise en œuvre d'une politique linguistique, ce qui était inévitable dès lors qu'il excluait de son champ d'action la dimension « enseignement ».

Sur un autre plan, on peut relever que, créé par la classe politique alsacienne, il a eu le souci de légitimer celle-ci quant à son attitude lénifiante face à la langue régionale, plutôt que de montrer les insuffisances de la politique de soutien à la langue et d'inciter les élus à prendre une position plus engagée, afin que l'Office soit leur mauvaise conscience face à la faiblesse de leur action, pour la langue régionale. Il a au contraire été leur bonne conscience. Ainsi, au lieu de proposer aux collectivités locales une contractualisation exigeante et contrôlée de leurs actions pour la langue régionale, il a diffusé une charte « Ja fer unsri Sproch » sans contenu véritable.

On a également reproché à l'OLCA de ne pas être assez productif au regard des montants à sa disposition : 700 000 euros par an, ce n'était pas beaucoup, mais néanmoins beaucoup plus que ce dont disposaient des associations qui ont mieux valorisé leurs faibles moyens grâce à l'engagement des bénévoles. On a ainsi reproché à l'ORBI de dépenser une part trop importante de ses ressources en frais de structure.

Le suivi ou le contrôle exercé par les collectivités sur l'OLCA est resté très faible. En théorie c'était à la Région, qui assurait le financement principal de l'Office, de lui assigner par des conventions les actions à réaliser. Mais en pratique, c'est l'Office qui faisait avaliser son activité par les collectivités.

Au total, au moment des assises du bilinguisme en 2014-15 organisées par la Région Alsace⁸¹, on pouvait ressentir une certaine insatisfaction à l'égard de l'Office, lequel réussissait cependant, grâce à la personnalité de sa directrice, à affirmer son influence. Un certain consensus se dégageait cependant qu'il fallait améliorer la formule. Il aurait fallu faire un examen critique et un bilan pour redessiner un nouveau profil d'un office réformé. Cela la n'a pas été fait. La comparaison avec les Offices des autres régions a seulement conduit à l'idée qu'il faudrait donner un statut de droit public à l'OLCA.

La période de la crise du COVID, puis les années qui ont suivi avec des changements souvent peu convaincants dans la présidence et la direction, ainsi que des tiraillements entre la Région et la CeA, n'ont pas été très profitables à l'OLCA, qui a cependant tenté d'élargir, son champ d'action à la Moselle.

En fin de compte il a été convenu de donner le leadership de l'ORBI à la CeA, qui a nommé un nouveau président Victor Vogt et s'est engagée dans un projet de création d'un Office Public devant absorber l'OLCA, auquel ce nouvel Office risque fort de ressembler, puisque lui aussi n'aura pas de compétences sur le plan de l'enseignement.

II. Quelques réflexions sur les règles de fonctionnement d'un Office

Pourquoi l'ORBI et l'OLCA ont-ils été d'une faible efficacité, alors que d'autres Offices d'autres régions ont été plus efficaces (cas basque) ? L'expérience alsacienne des 30 dernières années, mais aussi les leçons tirées du fonctionnement des Offices dans les autres régions permettent d'émettre quelques réflexions sur les conditions d'efficacité de ce type d'institution.

Relevons au préalable que la création des Offices résulte d'une situation juridique où la promotion des langues régionales est une possibilité pour toutes les collectivités, mais une obligation pour aucune. Un Office est donc une structure de coordination et de stimulation des initiatives des différentes collectivités pour une émulation réciproque. Quand la politique de la langue relève clairement d'une collectivité déterminée, la création d'un Office ne se justifie guère (cas de la Corse). De même, un Office qui ne dépend pratiquement que d'une seule collectivité (comme c'était le cas de l'OLCA) n'offre qu'un intérêt limité : c'est une externalisation de services. En outre, si l'Office ne relève que d'une seule collectivité, sa direction reste fortement dépendante de cette collectivité et peu capable d'exercer une influence critique à son encontre. Par contre, si l'Office est constitué d'une pluralité de partenaires, il est possible pour sa direction d'accéder à une véritable indépendance et de faire pression sur les membres pour qu'ils respectent les engagements pris en commun.

Un statut comme celui de l'Office basque, c'est avant tout un moyen de concentrer des ressources pour mener des actions ambitieuses. À travers le GIP⁸², les grands partenaires s'engagent à fournir des contributions comparables. Cela permet de réunir pour la réalisation d'un projet linguistique des collectivités qui n'y sont pas naturellement sensibles (État, région, département). Cela ne présente pas de grand intérêt de constituer un Office s'il ne permet pas une augmentation significative des soutiens financiers par rapport à la situation antérieure. Un Office, c'est avant une caisse qui permet de démultiplier les actions.

Un statut public de l'Office est-il important ? On a cherché l'explication à la faiblesse de l'OLCA dans son statut d'association de droit privé, alors que les Offices de Bretagne et du Pays basque sont des institutions publiques. Ce n'est certainement pas un fondement d'efficacité. Il existe beaucoup de structures formellement de droit privé, qui mettent en œuvre efficacement des politiques publiques (par exemple, les caisses de sécurité sociale). Le problème est d'une autre nature : les Offices sont des

⁸¹ Qui alors existait encore.

⁸² Groupement d'intérêt public.

instruments d'une politique ; leur efficacité dépend de la détermination de la politique publique qu'ils sont appelés à mettre en œuvre. L'OLCA s'est trop souvent trouvé « en apesanteur » sans recevoir des missions précises et audacieuses des instances politiques. L'OLCA n'a, pour l'essentiel de son existence, été qu'un vague appendice de la région, sans participation de l'État et mal reconnu par les départements.

Certes, créer un Office, c'est un moyen d'officialiser l'action linguistique, la politique linguistique, et de dire : « La politique linguistique, ce n'est pas seulement une idée de quelques vieux jeux, quelques militants d'associations qui vivent dans le passé ». Non, c'est une politique publique, officielle, officielle comme les autres politiques publiques, l'environnement, la santé la sécurité. C'est ça, l'idée d'avoir un Office public. Il n'est donc pas sans intérêt de passer d'une structure associative à une structure publique, mais encore faut-il que les élus jouent le jeu et qu'ils investissent cet Office ayant un statut public d'une véritable légitimité politique et publique.

Pour qu'un Office puisse se prévaloir de cette légitimité, il faut qu'il dispose d'une compétence qui s'étend à tous les aspects de la politique linguistique. L'objectif d'un Office, c'est de mettre en œuvre une politique linguistique aussi globale que possible et donc, sinon de rassembler, du moins, de coordonner tous les services, toutes les compétences, tous les organismes nécessaires dans le cadre de la politique linguistique globale. Or, l'OLCA se limitait à un petit aspect de la politique linguistique, à savoir changer l'image de la langue. Ce n'est pas inutile, mais ce n'est pas une politique linguistique globale.

Notamment, tout ce qui est enseignement était exclu de l'action de l'OLCA. Et apparemment, d'après les projets actuels, dans la nouvelle mouture pour un Office alsacien, l'enseignement reste exclu. Donc, un aspect fondamental de la politique linguistique sera absent. Or, un élément essentiel dans l'idée de constituer un Office c'est d'essayer de faire pression sur l'éducation nationale. On sait bien dans toutes nos régions, on est confronté à un appareil de l'Éducation nationale qui ne veut pas faire grand-chose pour les langues régionales. Il faut donc trouver le moyen d'exercer une pression supplémentaire sur cet appareil en l'englobant dans une politique dynamique à laquelle il est plus ou moins obligé de participer en tant que membre de l'Office. Son adhésion peut le contraindre à s'engager à des programmes, à réaliser des aménagements qu'il n'a pas envie de réaliser. Pour le moment, c'est la seule stratégie disponible par rapport à l'Éducation nationale, qui continue de disposer de tous les pouvoirs en matière d'enseignement. En France, l'éducation n'est pas régionalisée. Donc, l'Office est un moyen d'avoir une influence significative sur l'éducation nationale pour qu'elle participe à l'action d'enseignement de la langue régionale.

Mais, comme on l'a relevé, l'OLCA a essentiellement développé une activité de promotion du dialecte, sans grand impact sur l'enseignement. Ce n'était certes pas inutile, bien sûr. Le dialecte avait une mauvaise image et on a essayé d'améliorer sa perception. Cela a certainement eu un effet positif. Aujourd'hui, on peut dire que la jeunesse a une image positive du dialecte, sauf qu'elle ne le connaît plus. Sauf très rares exceptions, les moins de 30 ans ne connaissent plus que des bribes de dialecte. Il aurait donc fallu entreprendre des actions sérieuses permettant aux jeunes générations de se réapproprier la langue. Mission difficile, mais non impossible, à condition de mettre en place des programmes exigeants et ambitieux (cours de langue intensifs pour adultes, par exemple). Cette dimension de politique de réappropriation de la langue par des formations approfondies a été presque totalement absente dans l'activité de l'OLCA qui s'est borné à encourager des cours d'initiation insusceptibles de rétablir une pratique effective de la langue. En fin de compte, on peut considérer que la part la plus importante de l'action de l'OLCA a été de développer des actions de « publicité » pour le dialecte (on a pu dire que l'OLCA était une agence de publicité pour un produit en voie de disparition !).

Pour l'Alsace se pose la question de savoir s'il est possible dans la situation actuelle de développer une action efficace de récupération du dialecte sans s'appuyer fortement sur l'allemand. Or, un certain

nombre de responsables de l'OLCA ont manifesté leur antipathie pour l'allemand, ce qui contribua à diviser ces deux aspects de la langue et de la culture régionales. Ce comportement a contribué à affaiblir globalement toute la stratégie en faveur de la langue régionale en en déconsidérant une partie.

Un autre aspect de l'utilité de l'Office, c'est d'avoir un effet fédérateur par rapport aux différentes institutions privées, associations, initiatives en tous genres qui existent en matière d'actions pour la langue régionale et de fédérer les différentes associations, initiatives, etc., en vue de leur donner un cadre commun pour qu'il y ait une meilleure coordination, une mutualisation, un soutien réciproque, etc. C'est un aspect important. L'Office a besoin de trouver un moyen de coopérer avec les associations, de partager le travail, de répartir les tâches, de se dynamiser réciproquement. On peut dire qu'avec l'OLCA, cela n'a pas été trop réussi. Au contraire, il y a eu une sorte de compétition négative, de conflits entre les permanents d'un côté et les bénévoles de l'autre, les bénévoles considérant que les permanents étaient trop bien lotis, rémunérés pour un travail que les bénévoles assuraient mieux gratuitement (sic). L'OLCA n'a pas réussi sa convergence avec le mouvement associatif : il a phagocyté certaines associations (Friejohr fer unsri Sproch), fait de certaines associations ses obligées, ou rejeté d'autres comme des ennemis (Culture et bilinguisme, Fédération Alsace bilingue...), alors qu'il fallait organiser un front commun comme dans d'autres régions.

Un autre problème tient au fait que l'OLCA n'a pas vraiment bénéficié d'un investissement fort de la part des élus. Ça a toujours été les deuxièmes ou troisièmes couteaux de la sphère politique locale qui ont été envoyés à l'OLCA. Il aurait fallu que les politiques lui donnent toute la légitimité, toute l'importance politique que cela mérite. Le problème est que les politiques n'ont pas eux-mêmes une vision ambitieuse pour une politique de la langue régionale⁸³. Par conséquent, ils se défaussent sur l'OLCA au lieu de lui donner des instructions et des moyens déterminés.

Enfin, un dernier point est peut-être le plus délicat : la politique linguistique est un sujet compliqué et technique, tout comme la construction de routes ou la lutte contre les maladies. Créer un Office, c'est reconnaître que les bons sentiments et l'improvisation ne suffisent pas plus dans ce domaine que dans d'autres : il faut des professionnels de la stratégie linguistique, de l'apprentissage des langues, de la formation des formateurs, etc. C'est la prise de conscience de cette dimension de professionnalisme qui a conduit à créer l'ORBI. Le simple bénévolat pour soutenir une langue régionale, ça ne suffit pas. Il faut un véritable service technique. Il faut une institution, il faut des pros, il faut une politique élaborée.

La nécessité de disposer d'un vrai appareil de mise en œuvre d'une vraie politique linguistique constitue donc un motif tout à fait justifié pour créer un Office. Mais encore faut-il définir une vraie politique et trouver le personnel vraiment compétent et professionnel. On ne peut se borner à « recycler » des bénévoles convaincus de la beauté de leur langue régionale. Il ne suffit pas de savoir écrire des poèmes pour savoir comment développer une stratégie linguistique. On peut dire que, dans le cadre de l'OLCA, tel qu'on l'a connu jusqu'à présent, une des principales difficultés tenait au fait qu'on avait affaire à des gens qui n'étaient pas des pros de la politique linguistique et de la pédagogie. On peut reconnaître à l'OLCA des actions assez réussies dans la communication et l'événementiel, mais, par exemple, les cahiers publiés lors de chaque vacance scolaire, à l'intention des parents pour transmettre un peu d'alsacien à leurs enfants, s'ils correspondent à une bonne intention, sont pédagogiquement inadaptés et l'on peut douter qu'il y ait eu beaucoup de parents qui les aient utilisés et des enfants qui aient amélioré leur connaissance avec eux. Le problème est que les « experts » dont on a besoin pour une véritable politique linguistique sont très peu nombreux. Même les universitaires spécialisés dans cette problématique sont davantage formés à commenter et à critiquer, qu'à construire des politiques linguistiques concrètes et surtout à les mettre en œuvre.

⁸³ Voir une vraie culture du sujet (NDLR)

En conclusion, nous voyons que l'Office public, c'est une bonne idée, c'est un bon instrument, c'est quelque chose qui est nécessaire, mais à condition de le traduire correctement dans des formes qui lui permettront de faire effectivement le travail qu'on veut lui attribuer. Je crains que le nouvel Office public alsacien rencontre les mêmes difficultés et les mêmes travers que l'organisme qui lui a précédé.

Le futur Office, selon les informations disponibles, ne sera pas une construction adaptée à une politique linguistique ambitieuse : seuls pour le moment en font partie les services de la direction pour le bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace, que l'on externalise, et le personnel repris de l'administration actuelle de l'OLCA. L'État ne participe pas, la Région non plus, du moins pas pour le moment. Les collectivités locales restent distantes. Par conséquent, le budget reste très limité, il n'y a pas de concentration des ressources affectées à la langue régionale. Les ambitions du nouvel outil seront forcément limitées à quelques mesures de coordination, sans capacité de prendre en charge en régie propre des actions significatives.

Enfin la nouvelle structure est constituée de en grande discrétion entre quelques responsables politiques et administratifs, sans véritable participation du monde associatif. Dans ce domaine comme dans d'autres, seules une bonne concertation, une « co-construction » dans le respect et la confiance réciproque est de nature à faire adopter cette nouvelle institution par tous les acteurs. C'est donc un grand défi qui attend son nouveau président. JMW

Annexe 1: Office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle

Point de vue à l'adresse des concepteurs du futur Office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle et à ses membres (automne 2023)

Créer un nouvel office, c'est bien. Encore faut-il qu'il rompe avec les concepts et les stratégies qui ont conduit à la déconstruction de pans entiers de l'identité alsacienne. La rupture ne se fera pas sans que ses promoteurs obtiennent de l'État, qui détient tous les pouvoirs en la matière, des concessions majeures. Sans quoi la reconstruction ne se fera pas. Pour l'instant, on n'y sera pas !

L'annonce a donc été faite de la création d'un **Office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle** dans le cadre d'un GIP. Il serait dirigé par un **conseil d'administration** réunissant les financeurs, à savoir les collectivités et Institutions parties prenantes. Il serait accompagné de deux organes consultatifs, un parlement des langues ouvert à la société civile et un **conseil scientifique** composé de linguistes et d'universitaires.

Voilà ce que nous savons de ce que serait sa structure, mais, quel serait **son cahier des charges** ? Serait-il celui de l'actuel OLCA⁸⁴ qui œuvre quasi exclusivement à « une présence plus forte de l'alsacien dans tous les domaines... » ou le nouvel Office travaillera-t-il **à la conception et à la réalisation d'une politique en faveur du bilinguisme et de la bi-culturalité** ? Par bilinguisme nous entendons une coexistence en Alsace d'une part de la langue française et d'autre part de la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales, ainsi que la chose est formulée **dans la loi** portant création de la CeA.

Flash-back.

En 1994 avait été créé, à l'initiative des Collectivités territoriales et notamment des présidents **Marcel Rudloff et de Henri Goetschy**, un Office Régional pour le Bilinguisme (**ORBI**), *Regionalamt für die Zweisprachigkeit* (en allemand). Cet office faisait la promotion de **la langue régionale dans sa double composante**, standard et dialectale, et bataillait notamment pour **l'ouverture de classes bilingues**. Tout cela déplut à certains caciques du jacobinisme. L'un d'entre eux est poussé à la tête d'une cabale contre l'ORBI pour mettre fin à la prétendue apologie de l'allemand et à sa promotion. Les **germanophobes** obtenaient gain de cause. Patriotisme mal compris et retour du refoulé étaient en à l'œuvre.

Et l'ORBI a été remplacé par l'**OLCA**, Office pour la langue et la culture d'Alsace, *Elsassisches Spròchèmt* (en dialecte donc). Les « fées » franchouillardes, qui se sont penchées sur le berceau de ce dernier n'étant pas de bon augure. Un doute s'est très vite installé quant à ses objectifs. Certes la cause des dialectes allemands d'Alsace est prise en compte, comme celle par la suite du yiddish, du welche (roman lorrain) et du francique de Moselle, **mais qu'en est-il du standard allemand ? Il a été largement exclu de son cahier des charges** ! Comprenez-nous bien. Nous ne voulons pas ici entamer une analyse critique de son action. Nous tenons à souligner **la philosophie jacobine** qui a présidé à la

⁸⁴ L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) œuvre pour une présence plus forte de l'alsacien dans tous les domaines et soutient les initiatives des associations, collectivités, administrations et entreprises. Il est également pôle d'information et de documentation dans les domaines de la langue et de la culture régionales. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques initiées par la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace : . <https://www.olcalsace.org/>

création de l'OLCA et à la remettre en cause, parce qu'elle renie autant le passé de l'Alsace, qu'elle en injurie l'avenir.

Mais l'Alsace, c'est encore **des douleurs du passé** qui se muent en non-dits, ces maîtres silencieux qui poussent à **la reproduction inconsciente de schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent enfermés dans **l'anti-germanisme** de leurs grands-parents, voire l'accentuent. A l'heure de l'amitié franco-allemande, cela fait un peu décalé, non ?

Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si **le post-traumatisme** a consisté à rejeter la part allemande de l'identité alsacienne, **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist.* » n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. Et c'est seulement dans **leur confluence et leur synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne**. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le **postnationalisme et ne peut relever** de l'ethnisme. Elle est ouverture et non un repli, selon l'arithmétique $1+1=2$ et non moins un.

Changer de logiciel

Quelle Alsace voulons-nous **pour le futur** ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français, aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blotti entre Vosges et Rhin**, ou une Alsace participant **pleinement des espaces francophone et germanophone** qui l'environnent, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme l'avenir nous l'impose si l'on veut bien dépasser les perceptions délétères et mettre à profit de la population alsacienne la forte efficience sociale, culturelle et économique que confèrerait un bilinguisme collectif.

La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace est ce qu'elle est parce qu'elle est située là où elle est. L'Alsace n'est pas que l'extrémité orientale de la France, une fin de terre. Elle est aussi l'extrémité occidentale de la Mitteleuropa. Et c'est de cette situation que découle **l'essentiel de ses particularismes**, qu'il s'agisse de langues, de culture, d'économie, d'écologie et d'interculturalité transfrontalière.

L'Alsace est rhénane. La rhénanité de l'Alsace renvoie à **une symbiose** culturelle romano-germanique. Elle recouvre **une vaste et complexe réalité**, qui se perçoit à travers sa dimension historique, culturelle, économique et sociale. Elle **dope de nombreuses activités** en Alsace grâce à des interconnexions linguistiques, culturelles, sociales et économiques. Elle **ouvre la France** sur le Rhin et la relie à l'épine dorsale économique européenne, un axe qui va de Londres à Milan en passant par la vallée du Rhin, avec ce que cela représente de **possibilités politiques, économiques et culturelles**. L'Alsace rhénane est une Alsace qui (re)trouve tout naturellement la place que lui assignent la géographie et l'histoire : au cœur de l'Europe.

Cahier des charges du nouvel Office

Nous avons le souci que le nouvel Office fasse sien **ce nouveau logiciel** qui l'appelle à suivre **deux axes majeurs dans sa réflexion et dans son action**, résidant d'une part dans la définition de la langue régionale, comme étant la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales, et d'autre part dans la rhénanité de l'Alsace, l'une conditionnant l'autre. Et, sans vouloir faire de procès d'intention, dans le souci d'éviter **d'incessantes querelles, tout membre des organes** du nouvel

office **devrait faire sienne cette définition** de la langue régionale. On ne résout bien que ce qui est clairement énoncé !

Le destin des langues est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. **Soit elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité**, selon un triptyque : **compétence, transmission et usage**.

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique, en standard, comme en dialecte. Mais vouloir faire revivre la langue, cela ne peut être obtenu sans lui conférer **un large usage à tous les niveaux** de la société alsacienne.

Partons donc déjà d'un palier de 30 % d'existence sociale, c'est-à-dire scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique et culturelle pour la langue régionale, à attendre dans les cinq ans à venir. Ce palier constitue **le niveau de bilinguisme collectif nécessaire** pour que la langue régionale perdure et est la base nécessaire à **un développement plus large** dans le futur, des fondations en quelque sorte. Reste à trouver **un juste et nécessaire équilibre** entre les dialectes et le standard. Il s'agit de sortir d'une certaine « **schizoglossie** » alsacienne en faveur d'une saine diglossie.

La Suisse alémanique pourrait être un exemple à suivre⁸⁵. En Suisse alémanique, il n'y a **pas de relation hiérarchique** entre les deux variétés employées (standard et dialecte). En tout cas, la chose n'est pas vécue ainsi et les deux sont populaires. Elles sont choisies **en fonction du canal de communication**, l'allemand standard étant sans exclusive **la variété « publique »**⁸⁶, et le suisse-allemand étant, lui aussi, sans exclusive **la variété orale**⁸⁷ sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé « *Schriftdütsch* » (allemand écrit)⁸⁸ par rapport au « *Schwiizerdütsch*⁸⁹ » (allemand-suisse). Allemand standard et allemand-suisse sont considérés comme étant **des éléments d'un tout**⁹⁰.

En Alsace, on pourrait **revenir à une situation qui existait avant 1945** à laquelle il a été mis fin après 1945. Il existait alors une **quasi co-officialité** entre les langues française et allemande, tant **la langue allemande standard était présente** à l'école, dans les médias, dans l'administration, dans le monde économique et culturel, dans les cultes, etc. Standard et dialectes bénéficiaient d'un emploi proche à ce

⁸⁵ Un autre exemple qu'il est utile de considérer est celui du Luxembourg. Ce dernier est un cas particulier qui pour des raisons diverses réserve une place dans l'espace public et social à trois expressions linguistiques le luxembourgeois, le français et l'allemand, chacune de ces langues présentant un besoin et un intérêt particulier selon les domaines d'activité ou de la catégorie sociale. Deux raisons à cela en sont que les Luxembourgeois veulent se distinguer à l'instar des Suisses des autres germanophones et que l'élite sociale luxembourgeoise est passée assez tôt au français. L'allemand reste la langue de la socialisation (langue première à l'école primaire) . Le Luxembourg a une langue nationale, le luxembourgeois (loi de 1984) et trois langues administratives. En effet, l'administration fonctionne et communique quasiment en trois langues en allemand, en français ou en luxembourgeois. Le luxembourgeois est la langue commune de trois quarts de la population, parlée par 73 % et écrite par 65 %. La presse y est majoritairement en langue allemande ou bilingue français-allemand.

⁸⁶ Expression officielle, administrative, médiatique ou encore koinè.

⁸⁷ Néanmoins écrite à certaines occasions.

⁸⁸ Néanmoins parlé à certaines occasions.

⁸⁹ Il est à noter que les Suisses ont conservé dans le nom *Schwiizerdütsch*, - *Dütsch* -, (cognat de l'allemand *Deutsch*). Autrement dit, ils ne rejettent pas le caractère allemand de leurs dialectes.

⁹⁰ Standard et dialectes sont perçus comme étant les deux faces d'une même médaille, non pas un face-à-face, mais un « face +face ».

qui existe en Suisse et en Alsace aussi l'utilisation du standard dans une situation donnée et celui des dialectes dans une autre, **n'était pas vécue comme une hiérarchie**.

Les deux variétés étaient populaires. Les choses étaient ainsi depuis toujours et ne doutons **qu'elles seraient restées** ce qu'elles étaient après 1945 si une autre vision des choses n'avait sévi. À côté d'être francophones, les Alsaciens se considéraient comme étant aussi germanophones. Et c'est justement à cette germanophonie alsacienne **qu'il a été porté atteint** après 1945. Faut-il persévérer dans ce **modèle imposé** qui est à l'origine de la forte régression que nous constatons aujourd'hui ?

Si les dialectes sont aujourd'hui fortement **menacés dans leur existence**, c'est encore davantage le cas du standard allemand en Alsace. Les interdits et/ou la disgrâce jetés sur le second l'ont aussi été sur les premiers, tous coupables de germanité. Si les dialectes sont aujourd'hui fortement menacés dans leur existence, c'est parce que **l'on a porté atteinte** à la germanophonie alsacienne **dans son tout**, c'est-à-dire à la pratique du standard, comme à celle des dialectes.

Si l'on observe le graphique de la pratique linguistique en Alsace, on aperçoit nettement le **parallélisme dans la chute** de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes **ont été victimes**, d'une part de la façon dont on traite en France les langues régionales, et d'autre part d'une couche supplémentaire, **celle de l'anti-germanisme** qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires. De surcroît, **ils ont été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseignée à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). On ne transmet généralement pas une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute sa richesse lexicale ou qui ne sert à pas grand-chose. La chute a été parallèle, **la réhabilitation ne pourra que l'être aussi**.

La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France et là, si l'on veut réellement œuvrer à une politique de revivification linguistique, il s'agirait pour les collectivités et la classe politique alsaciennes d'obtenir de l'État **des pouvoirs et des moyens grandement supérieurs** à ceux existants, dont on connaît **l'insuffisance**. Sans ces derniers, on continuera à faire avec, c'est-à-dire avec trop peu. Nous craignons fort que cela ne puisse se faire sans entrer dans **un juste et démocratique conflit**, en vue d'obtenir déjà **un réel partage de compétences**, une cogestion, notamment dans l'enseignement, mais pas que. Il s'agirait aussi d'obtenir des concours beaucoup plus importants de la part des **médias publics**.

Une stratégie linguistique en faveur d'une réelle revivification, nécessiterait certes des politiques linguistiques fortes sur le court et le long terme, aussi de **réparation historique**, mais en amont, il y aurait lieu de mener **une action pédagogique de (re)positivation** à mener au sein de **la société alsacienne**, tant le modèle imposé en 1945 a imprégné la psyché alsacienne. **Résilience, donc avant tout !**

Evaluation

Toute mesure mérite ou **se doit d'être évaluée**. Le critère principale à retenir devrait être à notre sens **le nombre de locuteurs**, c'est-à-dire les mesures prises produisent-elles **un gain de locuteurs** et développent-elles **une approche positive** de l'identité alsacienne au travers **d'une meilleure connaissance** de l'histoire et de la culture régionales ? **Ne pas gagner en locuteurs**, tant en allemand standard qu'en dialecte serait fatalement **continuer à en perdre**.

Une autre évaluation serait à faire, celle **du retour sur investissement**, économique notamment de la politique linguistique et culturelle conduite. Une telle évaluation permettrait de prendre conscience de **la forte efficience** économique du bilinguisme et de la double culture.

En guise de conclusion

Pour faire **changer de langue** à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : **diminuer** le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, **dévaluer** sa fonction identitaire et **obtenir** la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire **par rupture** (d'une génération à l'autre) ou **de façon continue** (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est encore le cas en Alsace. **Travaillons à faire exactement l'inverse *Nix fer Ûngüet* ! PK**

Annexe 2

L'OPLO⁹¹



L'Office public de la langue occitane (OPLO) soutient la promotion de l'occitan et favorise l'enseignement et la transmission de la langue régionale. Son périmètre d'action s'étend du Massif Central aux Pyrénées.

Un organisme public

L'OPLO (Office public de la langue occitane) est un établissement public né en 2016 de la conviction partagée entre l'État et les Régions de **l'absolue nécessité de soutenir et renforcer les politiques partenariales menées en faveur de la langue occitane.**

L'OPLO est un groupement d'intérêt public (GIP) entre l'État (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Ministère de la culture), la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie. Ses membres lui délèguent une partie de leurs moyens et de leurs compétences pour qu'il puisse mener à bien ses missions.

Une action étendue de l'Atlantique à la Méditerranée

Depuis 2016, le périmètre d'action de l'OPLO couvre l'ensemble de la zone occitanophone des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, soit **22 départements.**

La volonté de soutenir de façon concertée les politiques en faveur de la langue occitane est ancienne : avant même le redécoupage régional de 2016, cet enjeu figurait déjà dans la charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de l'occitan, signée par six régions, l'Aquitaine, l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon, le Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

⁹¹ Présentation réalisée d'après le site de l'OPLO : <https://www.ofici-occitan.eu/fr/accueil/>



Socialisation, transmission et cadre pour l'enseignement de l'occitan

Depuis sa création, l'OPLO met en œuvre plusieurs axes de travail englobant le **soutien à des actions de promotion de l'occitan**. Parmi ses axes prioritaires, la mise en place d'un **cadre national sur l'enseignement de l'occitan** : une convention a d'ailleurs été signée en ce sens entre l'Office, le ministère de l'Éducation nationale et les deux collectivités (Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) le 26 janvier 2017, avec des déclinaisons dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse.

Dans ses missions, l'OPLO veille par ailleurs à **soutenir des actions de transmission et socialisation de l'occitan** en collaborant avec les associations et autres acteurs engagés sur ces questions.

Missions

Une ambition : développer l'usage de la langue occitane

L'OPLO a pour objectif de **soutenir la transmission et la socialisation de la langue occitane afin de développer le nombre de locuteurs actifs**, en particulier au sein des jeunes générations.

Le périmètre d'action : la politique linguistique

Le domaine d'intervention de l'Office est celui de la **politique linguistique** : il s'étend ainsi aux actions visant à **conforter la transmission de la langue**, notamment via l'enseignement ainsi que son usage, c'est-à-dire la **socialisation** et la diffusion de celle-ci.

Au regard de l'articulation définie entre les Conseils régionaux, l'État et l'Office, la politique culturelle (soutien aux manifestations, à la création et la diffusion de pratiques/œuvres artistiques, industries créatives) reste de compétence régionale ou étatique et n'entre donc pas dans le champ d'action de l'Office. Par ailleurs, le *CIRDOC-Institut occitan de cultura* est un établissement public de coopération culturelle créé en 2019, qui développe des actions en matière de politique culturelle sur le territoire interrégional, en complémentarité avec l'Office.

Langue et culture sont deux axes fondamentaux et complémentaires d'une politique linguistique, ce qui explique les liens très étroits développés avec les services des Régions et de l'État dans la gestion des projets et des actions.

Les compétences-clefs : structurer, développer, soutenir

L'OPLO est un outil interrégional et interacadémique d'élaboration des politiques publiques qui vise à structurer les champs de la politique linguistique interrégionale et interacadémique, développer une stratégie d'actions et soutenir les opérateurs de terrain.

Concrètement, les missions de l'OPLO consistent à :

1. Accompagner les collectivités :

- en mettant ses compétences à la disposition des collectivités territoriales ;
- en proposant une offre d'accompagnement spécifiquement élaborée pour les acteurs publics (élus et techniciens) ;
- en impulsant des synergies entre les différents acteurs du territoire occitanophone ;
- en développant des outils de travail et de mise en commun des données à échelle interrégionale ;
- par un dialogue avec les différents contributeurs et bénéficiaires pour trouver des effets leviers.

2. Élaborer un observatoire de la langue occitane :

- en centralisant, organisant et diffusant les informations relatives à l'état de la transmission et de la pratique de la langue occitane ;
- en élaborant des bases de données et des outils cartographiques, qui permettent d'identifier les zones d'apprentissage et leurs modalités ;
- en renforçant la visibilité de l'offre d'enseignement et de formation pour les habitants, avec un suivi de l'évolution des effectifs d'élèves pour prévoir les besoins en termes d'ouvertures de classes ;
- en mettant en synergie les lieux d'enseignement et des acteurs linguistiques et culturels des territoires ;
- en mettant en œuvre une enquête sociolinguistique.

3. Harmoniser les pratiques :

- en veillant à un traitement équitable des territoires, notamment par la mise en cohérence des modalités de subventionnement et en tenant compte des spécificités de chaque territoire ;
- en objectivant les actions, le respect des critères et le suivi des subventions.

4. Soutenir les opérateurs de terrain :

- en apportant un soutien financier aux opérateurs associatifs, publics et privés qui œuvrent dans le domaine de la politique linguistique ;
- en adoptant une logique territorialisée qui permet de redistribuer les crédits sur l'ensemble du territoire interrégional ;
- en recherchant davantage de moyens financiers pour le développement de la langue occitane ;
- en participant au renouvellement et au renforcement du milieu associatif, notamment en formant des cadres ;
- en apportant un soutien technique aux opérateurs associatifs, en les orientant vers des dispositifs spécifiques, tels que les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), qui épaulent gratuitement les structures volontaires en difficultés.

Plan d'action pour la politique linguistique partenariale portée par l'Office public de la langue occitane sur les années 2019-2023

Au terme d'une démarche de 10 mois de concertation lancée en novembre 2017, basée sur des ateliers de travail internes, une quinzaine d'entretiens qualitatifs, cinq ateliers territoriaux et une consultation numérique ayant permis de recueillir plus d'une trentaine de contributions écrites, l'Office public de la langue occitane a voté, le 28 Novembre 2018, son plan d'action pluriannuel.

L'élaboration de ce document s'est appuyée sur les attentes, remarques et suggestions de l'ensemble des participants à la concertation afin de définir ses priorités stratégiques pour les années à venir.

La réflexion stratégique autour de l'action de l'Office et son ambition pour l'avenir de la langue occitane a été structurée autour de trois grands axes partagés avec les partenaires publics, associatifs et privés mobilisés, déclinés en objectifs opérationnels (Intensifier la demande, Maintenir et améliorer l'offre et Expérimenter des démarches).

Ces trois axes stratégiques ont ensuite été déclinés en quatre axes opérationnels, autour desquels il est proposé d'articuler les interventions de l'Office.



La fédération Alsace bilingue ***Der Verband zweisprachiges Elsass***



Pierre Klein

La fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass* regroupe à ce jour 24 associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace. Elle a été créée en 2014. Elle a fédération « a pour but d'organiser, dans le respect de leur autonomie, la coordination des associations membres dans le domaine de l'action pour le développement de la langue et la culture régionales en Alsace et en Moselle. À cette fin, la fédération aura pour mission :

- de favoriser la création d'outils de travail et de communication communs aux associations membres,
- d'assurer avec l'accord des associations membres et selon des modalités convenues en commun l'expression des positions communes des associations membres,
- de représenter en tant que nécessaire les associations membres auprès des pouvoirs publics et des médias,
- de réaliser les travaux délégués par les associations membres,
- d'engager toute action juridique en rapport avec son objet.

I. Au cœur de son action, la définition de la langue et de la culture dites régionales

Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses, cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises ».⁹²

⁹² Extraits de statuts.

Membre du bureau : président Pierre Klein, secrétaire Jean-Marie Woehrling, trésorier Jean Peter.

Adhésion : si vous voulez faire adhérer une association en accord avec les statuts, demandez un bulletin n° d'adhésion à : president.fab-vze@orange.fr

II. Les associations membres

Alemaniac

Alsace Jungi fers Elsassische : www.ajfe.fr

Association des parents d'élèves de l'enseignement public : www.apepa.fr

Association pour le bilinguisme dès la maternelle : www.abcmzwei.eu

Centre culturel alsacien : www.centre-culturel-alsacien.eu

C-l'Europe, conférence paneuropéenne de Strasbourg : euroblick@gmail.com

Club perspectives alsaciennes : www.perspectivesalsaciennes.com

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle : www.culture-bilinguisme.eu

D'Kinderstub : www.abcm-jeanpetit.eu

Elsäss Üssbildung : www.elsass-ussbildung.org

Eltern Alsace : www.eltern-bilinguisme.org

Fonds international pour la langue alsacienne : www.filalsace.net

Foyer de l'étudiant catholique : www.fec-strasbourg.org

Heimetsproch un Tràdition : www.heimetsproch.fr

Initiative citoyenne alsacienne : www.ica.alsace

Les Misela : www.lesmisela.fr

Life Vallye : alexis.lehmann@orange.fr

OMA : www.abcmzwei.eu/?s=OMA

Regioschule : www.mulhouse.abcmzwei.eu

Schick'Lothringen : culturebilinguismemoselle@gmail.com

Schick-Süd-Elsass : www.assoschick.alsace

Schwalmala : www.abcmzwei.eu/carte-des-ecoles

Sprochrenner : <https://www.sprochrenner.alsace/fr/>

Unsri Gschicht : www.unsrigschicht.org

III. Élaborer une culture et la diffuser

A cette fin, elle organise nombre de colloques, de conférences, de journées du bilinguisme, de réunions publiques,...dont elle diffuse très largement les travaux sur papier ou sur site)

1. Lieux (plus de 160 réunions depuis 2014)

En Alsace-Moselle (lieu et nombre) : Altkirch **6** ; Altwiller **1** ; Aubure **2** ; Barr **2** ; Bergheim **2** ; Bischoffsheim **1** ; Bouxwiller **1** ; Cernay **1** ; Châtenois **2** ; Colmar **10** ; Dorlisheim, **1** ; Drusenheim **1** ; Forstfeld **1** ; Gerstheim **3** ; Haguenau **8** ; Hatten **1** ; Houssen **2** ; Huningue **1** ; Illfurth **1** ; Illzach **1** ; Ingersheim **2** ; Kaysersberg **1** ; Kingersheim **2** ; Kutzenhausen **3** ; Landser **1** ; Lautenbach **2** ; Lembach **2** ; Molsheim **6** ; Metz **1** ; Mulhouse **10** ; Mundolsheim **1** ; Munster **2** ; Mutzig **1** ; Neunkirch **1** ; Oberhausbergen **1** ; Oberrain **3** ; Ottersthal **1** ; Ribeauvillé **2** ; Riedisheim **1** ; Roeschwoog **2** ; Roppenheim **1** ; Rosheim **2** ; Sainte-Marie-aux-Mines **1** ; Sarrebourg **1** ; Sarreguemines **1** ; Sarre-Union **3** ; Saverne **7** ; Schirmeck **1** ; Sélestat **12** ; Seppois **1** ; Soultz **1** ; Soultz-sous-Forêts **2** ; Strasbourg **26** ; Thann **2** ; Villé **1** ; Wasselonne **1** ; Westhoffen **1** ; Weyersheim **1** ; Wissembourg **7** ; Wittenheim **1** ; Wolfisheim **1** ; **Hors Alsace** : Albi, Baden-Baden, Bayreuth, Brest, Carhaix, Ebrach, Freiburg, Innsbruck, Kappel-Grafenhausen, Kappelrodeck-Waldulm, Karlsruhe, Kehl, Lahr, Landau, Mende, Nancy, Nantes, Neuenburg, Offenburg, Pluguffan, Rastatt, Rennes, Saint-Jean-de-Luz, Saint Malo, Schutterwald, Schwarzach, Vannes,...

2. Les actes des colloques et autres publications sur papier

- **Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace**, dir. Pierre Klein, une publication de la Fédération Alsace Bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2014
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 18 et 19 mars 2015**, dir. Pierre Klein, Éditions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2016, ouvrage bilingue
- **Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme**, Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, dir. Pierre Klein, Éditions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2016
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 16 et 17 mars 2016**, dir. Pierre Klein, Éditions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2017
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 14 et 15 juin 2017**, dir. Pierre Klein, Éditions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2018
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 21 octobre 2018**, dir. Pierre Klein, Éditions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2019
- **Almanach, Les associations se présentent**, fédération Alsace bilingue, dir. Pierre Klein, Éditions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2020
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du Colloque du 28 septembre 2019**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020
- **Perspectives pour le bilinguisme en Alsace/Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass**, Pierre Klein-FAB, ID l'édition, Bernardswiller, 2022
- **Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau-Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass?** dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2022
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 22-10-2021, La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/Der Stellenwert der französischen und deutschen Sprache am Oberrhein**, dir. Pierre Klein, Éditions Coollibri, 2022
- **Identité alsacienne : un renouveau politique pour une renaissance culturelle**, Pierre Klein, *Elsass Journal spécial*, Coollibri, Toulouse, 2023 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- **Langue régionale d'Alsace : un passé méconnu, un présent imparfait, un futur incertain**, Pierre Klein, *Elsass Journal spécial*, Coollibri, Toulouse, 2023 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- **Recueil 10 ans de FAB-VZE**, dir. Pierre Klein, Coollibri, Toulouse, 2024 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- **Actes du colloque Identité – Politique et aménagement linguistique** du 30 septembre 2023, dir. Pierre Klein, Éditions Coollibri, 2024.
- **Actes du colloque Demain, l'Europe ?** du 18 novembre 2023, dir. Pierre Klein, Éditions Coollibri, 2024 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- **La fédération et ses membres se présentent/Der Verband und seine Mitglieder stellen sich vor**, dir. Pierre Klein, brochure, 2024
- **Définition de la langue régionale, Points de vue et compléments analytiques**, Pierre Klein, brochure, 2025
- **Mais qu'est-ce que l'Alsace au juste, les huit identités de l'Alsace/Aber was ist denn nun das Elsass, Die acht Identitäten des Elsass**, Pierre Klein, brochure, 2025
- **Langue alsacienne versus langue allemande ? Elsässische Sprache versus deutsche Sprache ?** Pierre Klein, brochure, 2025
- **Elsass Journal** 1ère période, année 2016-2017
- **Elsass Journal** sur site 2ème période, depuis 2022

3. Les actes des colloques et autres publications sur site

Un certain nombre de ces ouvrages peuvent être lus à partir du site www.fab.alsace, où ils sont implantés.

IV. Institutions : entrevues, parfois collaborations

CCI Alsace, Chargés de mission LCR Grand Est, Direction du bilinguisme de la CeA, Evêché, Ministère de l'Education nationale, Ministère des Collectivités territoriales, Pädagogische Hochschule Freiburg, Rectorat de Strasbourg, Regierungspräsidium Freiburg, Schulamt Offenburg, UEPAL,...

V. Personnalités politiques : entrevues, parfois collaborations

André Reichardt, Alain Fontanel, Brigitte Klinkert, Bruno Fuchs, Cécile Germain-Ecuer, Charles Sitzenstuhl, Christian Guyonvarc'h, Daniel Adrian, Daniel Hoeffel, David Grosclaude, Delphine Mann, Eric Straumann, Flavien Ancely-Frey, François Alfonsi, Frédéric Bierry, Guy-Dominique Kennel, Henri Goetschy, Hubert Ott, Jacques Fernique Jeanne Barseghian, Jean-Daniel Zeter, Jean-Georges Trouillet, Jean-Louis Christ, Jean-Philippe Maurer, Jean-Marc Burgel, Jean-Marie Lorber, Jonathan Herry, Lara Million, Laurence Muller-Bronn, Marcel Bauer, Martin Meyer, Max Delmond, Maxime Helfrich, Michel Lorentz, Nicolas Jander, Nicolas Matt, Odile Uhlrich-Mallet Olivier Becht, Pascale Schmidiger, Patrick Hetzel, Paul Molac, Philippe Meyer, Philippe Richert, Pia Imbs, Pierre Bihl, Richard Schalck, Roland Ries, Sandra Fischer-Junck, Sandra Regel, Victor Vogt, Yves Hemedinger,...

VI. Et aussi et surtout

La FAB-VZE profite des réunions publiques qu'elle organise pour présenter ses membres et leurs activités. Elle conduit et finance avec elles des actions mutualisées. Elle touche des subventions de Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg. Elle noue des relations avec des associations militantes d'autres régions et participe à des regroupements interrégionaux. Elle décerne depuis 2023 le prix Eugène Philipps à des personnes particulièrement engagées dans la défense et la promotion de la langue et de la culture régionale d'Alsace. PK

VII. Site : <https://www.fab.alsace/>



Fédération Alsace Bilingue — Verband zweisprachiges Elsass

Colloques

« Langue régionale et culture régionales : comment font les autres ? »
organisés par la fédération dans le cadre de
l'année du bilinguisme de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Ces colloques avaient pour thème central : les politiques linguistiques présentes, à venir et à obtenir dans les régions concernées par les langues régionales. Ils se sont développés sur trois journées, la première était réservée aux associations militantes, la deuxième aux institutions en charge de la gestion du domaine et la troisième à des élus acteurs de la cause.

Samedi 10 mai, ont contribué à **la journée des associations** : Mme Martine Ralu, présidente d'Òc-Bi, association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (**Occitanie**) ; M. Yves-Marie Derbré-Salaüñ, administrateur de la fédération Diwan (**Bretagne**) ; Mme Nadine Eyssalet, secrétaire de Kevre Breizh (**Bretagne**) ; Mme Marie-Jeanne Verny, déléguée du président de la Felco (**Occitanie**) ; M. Richard Weiss, président de CUBI (Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle) et Mme Karine Sarbacher, président d'ABCM Zweisprachigkeit

Samedi 7 juin, ont contribué à **la journée des institutions** : Mme Ingrid Audoire, chargée de développement et responsable de secteur Centre Bretagne à l'OPLB (**Bretagne**) ; M. Gwenvael Jéquel, adjoint au chef du service des langues de **Bretagne** ; M. Eneritz Zabaleta, directeur de la Politique linguistique à la CAPB (**Pays basque**) ; M. Vincent Rivière, chargé de mission Transmission et socialisation langue catalane et occitane (**Occitanie**) ; Mme Madeleine Marquardt, chargée de mission coopération transfrontalière, bilinguisme et cultures rhénanes, Strasbourg ; M. Jean-Marie Woehrling, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle et M. Pierre Klein, président de la FAB ont développé les espoirs qu'ils mettent dans **le nouvel Office pour la langue régionale d'Alsace**, mais aussi les craintes qu'ils ont, quant à son cahier de charges.

Samedi 14 juin, ont contribué à **la journée des élus** : M. Saveriu Luciani, conseiller de Corse ; M. Nil Caouissin, conseiller régional de **Bretagne** ; M. Jean-Pierre Richard, conseiller régional de **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, Président délégué de Régions de France ; M. Jean-Luc Armand, Conseiller régional de **Nouvelle-Aquitaine** et Président de l'Office public de la langue occitane, Mme Brigitte Klinkert, députée du 68, ancienne ministre, M. André Reichardt, sénateur du 67 ; M. Richard Schalck, conseiller municipal délégué au bilinguisme, Colmar ; M. Flavien Ancely-Frey, conseiller municipal, conseiller communautaire, Colmar.

Les présents actes se limitent aux contributions présentant **des concepts et des développements** de régions autres que l'Alsace, dont nous sommes censés connaître la situation. Comment s'engagent les associations, les institutions et les élus de ces régions, **avec quelles politiques et réalisations, et avec quelles ambitions et audaces**. Néanmoins, ils ne passent pas sous silence deux débats, l'un autour du **nouvel Office de la langue régionale d'Alsace**, l'autre au sujet de **la définition de la langue régionale d'Alsace**, deux débats qui **interrogent le cas** qui est fait en Alsace de sa langue et de sa culture régionales.